

Finalisation des amendements par la reunion de la commission des résolutions
--

Articles : 1.

Texte article : Revendicatif

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Revendicatif

Remarque générale : ne pas utiliser le mot « ligérien »

Commentaires : ne pas utiliser le mot « ligérien » car inconnu du public et utilise dans d'autres régions

Ligérien : Cf : Le Larousse, « Qui appartient au bassin de la Loire; qui a rapport à ce fleuve. Du département de la Loire. »

Wikipedia : « Également employé par l'administration de la Région Pays de la Loire pour désigner les habitants et la Région, bien que cette utilisation ne soit répertoriée dans aucun dictionnaire »

Bref, une référence identitaire floue, mal connue et qui identifie plusieurs zones géographiques ou administratives différentes. Voir la dernière publication de l'INSEE sur la population ligérienne :

<https://www.leprogres.fr/societe/2024/12/19/recensement-un-ligerien-sur-deux-vit-dans-l-agglomeration-de-saint-etienne>
L'échange du 14 mars avec J.Semelin avec le bureau a montré qu'une bonne partie de l'assemblée ne connaissait même pas ce mot.

Par ailleurs, cette occurrence qui n'apporte aucune plus-value apparaît dix fois plus dans le projet que le mot culture.

En conclusion, à supprimer systématiquement et/ou à remplacer par la Région ou des Pays de la Loire si cela apporte quelque chose de plus précis.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Remplacer les 8 occurrences du mot ligérien dans le texte par "des Pays de la Loire"

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Revendicatif

Mettre les articles 1.5 et les suivants et les articles 1.6 et les suivants en premier dans la résolution.

Commentaires : Ne sommes nous pas un syndicat d'adhérent.e.s avant tout? Il faut attendre la page 11 pour qu'enfin nous parlions des travailleur.euses.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le plan de la résolution a été construit pour marquer les priorités politiques de l'URI.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Revendicatif

En amont du chapitre 1, dans l'introduction, en préambule ou même dans un débat politique, peut être pourrions nous poser le débat de fond suivant : Doit on parler du RN ?

Peut être devrions nous plutôt parler de nous et de notre projet pour la société de demain, mettre en relief les thèmes qui sont des enjeux et pas nous laisser instrumentaliser en répondant à l'outrance. Nous devons dire ce que nous faisons et proposons pour partager une société aujourd'hui déséquilibrée, injuste sur laquelle les thèmes faciles sont

cultivés par les partis politiques qui veulent renverser la table. Nous devons dire en quoi ce que nous proposons est contraire aux projets mortifères, séparatistes, alimentés par des discours de haine volontairement prononcés pour créer du clivage et de la violence. Ils se nourrissent du chaos et nous peinons à construire de la concorde.

Un sujet de débat qui devrait animer notre pays aux heures où il semblerait que les choses se décident pour l'avenir : qu'est ce qui fait société dans notre pays ? quelles sont nos valeurs partagées ? que voulons nous pour nos enfant demain ?... Quand nous saurons cela, nous pourrons dresser une feuille de route au pays et à l'Europe et surtout en poser une facture.

Quelles seront les justes contributions de chacun sur cette facture ?...

En gros, quel est le projet ? Qui le paye ?

Pouvons nous nous permettre d'attendre le débat de l'élection présidentielle pour cela ? Ca urge non ?

Débat 1 - sur les communs

Débat 2 - sur la réforme fiscale et sociale

Commentaires : Un sujet de débat qui devrait animer notre pays aux heures où il semblerait que les choses se décident pour l'avenir : qu'est ce qui fait société dans notre pays ? quelles sont nos valeurs partagées ? que voulons nous pour nos enfant demain ?... Quand nous saurons cela, nous pourrons dresser une feuille de route au pays et à l'Europe et surtout en poser une facture.

Quelles seront les justes contributions de chacun sur cette facture ?...

En gros, quel est le projet ? Qui le paye ?

Pouvons nous nous permettre d'attendre le débat de l'élection présidentielle pour cela ? Ca urge non ?

Débat 1 - sur les communs

Débat 2 - sur la réforme fiscale et sociale

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas de proposition d'amendement.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Un revendicatif cfdt face aux enjeux et ancré dans les territoires

Commentaires : Trouver un meilleur titre qui décrit l'esprit et les intentions

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pléonasme.

Articles : 1.1.

Texte article : La Lutte contre l'extrême droite, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La lutte contre toutes les extrêmes, la défense de l'État de droit et le renforcement de la démocratie sociale.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : La Lutte contre l'extrême droite, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale
1.1.1.0 La montée des discours et actions extrémistes menacent les principes fondamentaux de notre démocratie et les droits de libertés de tous les citoyens.

Commentaires : Ajouter un paragraphe "Garder la lutte contre l'extrême droite et supprimer la fin du paragraphe.
. Les textes suivants nomme 15 fois l'ED/RN pour 2 fois ""démocratie"" et une fois ""droit"". Le 1.1 n'a vocation qu'à lutter contre l'extrême droite au vue de la fréquence du vocabulaire employé."

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : INTEGRATION PARTIELLE.

Ajout d'un article avant le 1.1.1.1 = «?La montée des discours extrémistes menacent les principes de notre démocratie et les libertés fondamentales de tous les citoyens?».

Commentaires?: la modification du titre est faite par l'intégration de l'amendement du syndicat Chimie Energie Maine Anjou.

3E4901V - SYNDICAT CFDT BANQUES ET ASSURANCES MAINE-ANJOU

Propositions de modification : 1.1 Pour la défense de la démocratie libérale, la démocratie sociale et l'Etat de droit !

L'histoire de la CFDT s'est construite sur des valeurs : L'émancipation, la solidarité, l'égalité et la démocratie.

La CFDT, fidèle à ses traditions humanistes, convaincue de la nécessité de rassembler les travailleurs et les travailleuses, de tous les sexes, de tous les genres, de toutes les orientations sexuelles, qu'elle en soit l'origine et la nationalité, la couleur de peau, les croyances, la foi ou l'athéisme, réaffirme donc, plus que jamais son attachement, inconditionnel, à la démocratie libérale, la démocratie sociale et l'Etat de droit.

La CFDT s'inscrit totalement dans la défense d'une démocratie représentative, constitutionnaliste, reposant sur la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, dans lesquels les partis concourent librement à l'exercice du pouvoir, une démocratie enfin protectrice des droits et des libertés publics de chacun et de chacune.

La CFDT milite pour un modèle de société qui donne aux acteurs de la société civile, dont les organisations syndicales, un rôle de régulation et de contre-pouvoir indispensable et dans lesquels ils participent à l'élaboration de nouvelles normes impactant la vie de tous les travailleurs.

La CFDT se positionne clairement pour le respect la règle de droit par tous, y compris la puissance publique, des décisions de justice rendues au nom du Peuple français et l'égalité devant la loi.

C'est pourquoi, la CFDT s'oppose, encore et toujours, aux partis politiques dont les idées prônent la discrimination entre les citoyens suivant leur nationalité, et par voie de conséquence les travailleurs entre eux, notamment pour l'attribution des prestations sociales. Or, c'est le programme xénophobe de l'extrême-droite !

La CFDT résistera aux partis politiques qui veulent s'attaquer au droit syndical, au renouvellement des mandats, limiter les heures de délégation et durcir les conditions du droit de grève. La CFDT combattra ceux qui traitent les syndicats de « croque-morts du monde économique et du travail » qui « (...) ne servent à rien », de « premier verrou à faire sauter », de nantis « de subventions et de châteaux » et de « souvent corrompus ». Or, c'est le programme et ce sont les propos de l'extrême-droite ! L'extrême-droite est l'ennemi mortel du syndicalisme !

La CFDT combattra les partis qui veulent durcir l'accès aux soins des personnes LGBT, s'opposer à l'interdiction des thérapies de conversion et s'opposer à la constitutionnalisation de l'IVG. Or, c'est le fait de l'extrême-droite !

C'est encore l'extrême-droite qui veut s'attaquer au Conseil constitutionnel et qui s'attaque à la justice !

L'extrême-droite est incompatible avec notre histoire et nos valeurs.

Voilà pourquoi l'extrême-droite politique (qu'elle s'appelle RN ou Reconquête) est notre adversaire

Nous continuerons de combattre les partis politiques qui prônent la haine, le sexisme et le racisme.

Commentaires : Nous souhaitons un titre de clause ayant une tournure positive et affirmative.

Le syndicat croit en effet important de rappeler, de façon plus complète, plus précise, les raisons de son opposition à l'extrême-droite, en lien avec son histoire et les résolutions de ses différents congrès (régionaux ou nationaux), notamment pour aider les militants qui seraient confrontés à des interrogations sur les choix de la CFDT lors des élections.

Avis de la commission : Rejeté

**Argumentaire de la commission : Le titre doit mentionner l'extrême droite.
L'avant-projet de résolution mentionne bien la nécessité de ne pas seulement agir
contre mais aussi affirmer positivement nos ambitions.**

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : La Lutte contre les politiques extrémistes, la défense de l'Etat de droit et la démocratie sociale.

Commentaires : La lutte contre les politiques des extrêmes ne s'arrête pas au rassemblement national.
Ne pas confondre la politique et les idées des extrêmes.

Remplacer les phrases qui commencent par

« lutte contre l'extrême droite »

Par « lutte contre les politiques extrémistes »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La Lutte contre l'extrême droite et les dérives de l'extrême gauche, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

Commentaires : L'idéologie voire certaines prises de positions de l'extrême gauche, pourrait mettre à mal l'Etat de droit.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

La CFDT ne met pas sur le même plan l'extrême gauche et l'extrême droite. Oui, c'est bien l'extrême-droite que la CFDT combat. Nous ne partageons pas les outrances de LFI, pas plus que ses méthodes. Mais attention, évoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La Lutte contre les partis exclusivistes, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

Commentaires : Au lieu de faire indirectement de la «publicité» du RN, qui n'est pas le seul parti politique à appliquer l'apologie de l'exclusion, plutôt en parler de manière général. Les partis politiques exclusivistes sont souvent associés à des idéologies qui favorisent un groupe spécifique tout en marginalisant ou excluant d'autres groupes. Ces partis peuvent être qualifiés d'exclusivistes en raison de leur approche restrictive envers certaines communautés ou groupes sociaux, ...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Toute réécriture qui vise à retirer la mention de «?l'extrême droite?» brouille le message. Cela minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : La Lutte contre l'extrême droite, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale
Modifier en "Défense de l'Etat de droit, de la démocratie sociale et lutte contre l'exrême droite"

Commentaires : Cette itération ainsi formulée est propice au contresens. Veut ont lutter contre l'Etat de droit et contre la démocratie sociale ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Modification intégrée via l'amendement de Chimie
Energie Maine Anjou.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : La Lutte contre les extrêmes, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La CFDT réaffirme son engagement contre l'extrême droite, pour la défense de l'État de droit et pour une démocratie sociale vivante.

Elle assume sa responsabilité dans ce combat, tout en réaffirmant qu'elle agit en tant que syndicat, avec ses propres

valeurs, son indépendance vis-à-vis des partis politiques, et sa mission première : défendre les travailleurs et le progrès social.

Commentaires : 1. Clarifier le rôle du syndicat :

La CFDT n'est ni un parti politique ni une ONG. Elle doit donc pouvoir s'engager sur des sujets de société, y compris la lutte contre l'extrême droite, sans perdre sa boussole syndicale. Cet amendement réaffirme cette ligne claire et nécessaire.

2. Lutter contre l'extrême droite sans tomber dans le piège de la confusion des rôles :

L'extrême droite remet en cause l'État de droit, les droits des travailleurs et les fondements de la démocratie sociale. Il est donc naturel que la CFDT combatte ces idées. Mais pour être crédible et audible, elle doit le faire avec ses propres moyens, sur son terrain : celui du travail, de la solidarité, et du collectif.

3. Préserver l'indépendance syndicale :

La CFDT a bâti sa légitimité sur son indépendance vis-à-vis des partis politiques. Il est crucial qu'elle reste dans son rôle, pour éviter l'instrumentalisation et maintenir la confiance de ses adhérents, y compris ceux qui peuvent être critiques vis-à-vis de certains discours politiques mais restent attachés aux valeurs syndicales.

4. S'appuyer sur ses propres valeurs :

La solidarité, la justice sociale, le respect des droits, la démocratie au travail : ce sont ces valeurs que l'extrême droite combat. En restant fidèle à elles, la CFDT lutte efficacement contre ces dérives, sans se dénaturer.

- Résolution du Bureau National de la CFDT du 30 janvier 2024, rappelant que la lutte contre l'extrême droite est un axe structurant, mais que la CFDT reste un syndicat.

- Charte d'Amiens (1906) – principe d'indépendance du syndicalisme.

- Déclaration de Laurent Berger (2022) : « Le syndicalisme est politique, mais il n'est pas partisan. »

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via le changement du titre 1.1 qui devient «?La CFDT réaffirme son engagement contre l'extrême droite, pour la défense de l'État de droit , et pour une démocratie sociale vivante?»

+ complète l'article 1.1.1.4?: «?Il est donc plus que jamais de notre responsabilité de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société dans son ensemble. la CFDT assume sa responsabilité dans ce combat, tout en réaffirmant qu'elle agit en tant que syndicat, avec ses propres valeurs, son indépendance vis-à-vis des partis politiques, et sa mission première : défendre les travailleurs et le progrès social?».

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La Lutte contre les extrêmes et notamment l'extrême droite, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

Commentaires : Tous les extrêmes sont dangereux et certaines positions à l'extrême gauche nous inquiètent (antisémitisme par exemple). Il est compliqué aujourd'hui de bien distinguer où commencent et où s'arrêtent les extrêmes, mais on ne peut pas laisser passer certaines dérives à l'extrême gauche. Ainsi, en Maine et Loire, le POI, parti d'extrême gauche affiché, a intégré la France Insoumise ! Nous proposons donc de commencer par cette modification à soulever la question.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger

que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

1A4913F - SYNDICAT GENERAL CFDT AGROALIMENTAIRE (SGA 49)

Propositions de modification : La Lutte contre toutes les formes de discrimination et de discours haineux, toutes idéologies extrémistes, la défense de l'Etat de droit, et la démocratie sociale

Commentaires : Le SGA49 demande que la CFDT élargisse le débat et demande à lutter contre toutes les formes de discrimination et de discours haineux, toutes idéologies extrémistes.

Se focaliser sur la lutte contre l'extrême droite : Attention à l'incompréhension de certains adhérents des consignes données par la CFDT. Faire barrage contre le RN notamment après le 1er tour des élections législatives en 2024 n'a pas été compris.

Que la CFDT soit « moteur » pour convaincre, pourquoi pas, mais il faut mettre les formes : ne pas donner des consignes de vote, c'est contre-productif.

Sinon, il faudra assumer cette position ferme de la CFDT avec les conséquences possibles en perte d'adhérents pour notamment le SGA49.

Nous souhaitons que la CFDT porte le message suivant : La CFDT est contre tout discours extrême et pas exclusivement l'extrême droite.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Toute réécriture qui vise à retirer la mention de « ?l'extrême droite? » brouille le message. Cela minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Articles : 1.1.1.

Texte article : Constats

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Remplacer le terme extrême droite par partis politiques exclusivistes de l'article 1.1 à l'article 1.1.4.3

Commentaires : Au lieu de faire indirectement de la «publicité» du RN, qui n'est pas le seul parti politique à appliquer l'apologie de l'exclusion, plutôt en parler de manière général. Les partis politiques exclusivistes sont souvent associés à des idéologies qui favorisent un groupe spécifique tout en marginalisant ou excluant d'autres groupes. Ces partis peuvent être qualifiés d'exclusivistes en raison de leur approche restrictive envers certaines communautés ou groupes sociaux, ...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

Articles : 1.1.1.1.

Texte article : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée de l'extrême droite et en particulier le Rassemblement National.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée des extrémistes.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée de l'extrême droite et en particulier le Rassemblement National.

Commentaires : ajouter un paragraphe : 1.1.1.0.1 L'URI CFDT réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination et à promouvoir l'égalité des droits pour tous.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ces engagements sont déjà indiqués dans la partie «?Agir pour une qualité de vie au travail?».

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée de l'extrême droite et en particulier le Rassemblement National.

Commentaires : Ajouter un paragraphe : 1.1.1.0.2 L'URI CFDT s'engage à renforcer notre participation dans les mécanismes de participation démocratique, de garantir une représentation équitable et d'assurer que la voix des travailleurs soit entendues.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Devient le 1.1.3.2?: «?L'URI CFDT s'engage à renforcer notre participation dans les mécanismes de participation démocratique, de garantir une représentation équitable et d'assurer que la voix des travailleurs soit

entendue ».

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée de l'extrême droite et en particulier le Rassemblement National.

Commentaires : Ajouter un paragraphe : 1.1.1.0.3 L'URI CFDT sensibilisera sur les tentatives de remise en question de nos acquis démocratiques, et à la protection des valeurs de solidarité, de justice et de liberté.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idées et engagements indiqués dans la partie interne de la résolution.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Les échéances politiques de ces dernières années ont été marquées, à chaque fois par une poussée des extrêmes et notamment le Rassemblement National.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne se limite pas à l'extrême droite ; d'autres mouvements sont également concernés.

Extrême gauche

Peut inclure des mouvements révolutionnaires ou anarchistes qui prônent un changement radical du système économique et politique.

Écologisme radical

Certains mouvements écologistes peuvent adopter des positions extrêmes, prônant des actions illégales ou violentes pour défendre l'environnement.

La lutte contre l'extrémisme doit être globale.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La CFDT combat toutes les formes d'extrémisme, qu'elles soient de droite ou de gauche, car elles s'opposent aux valeurs fondamentales de démocratie, de solidarité, de justice sociale et d'égalité que nous portons.

Commentaires : La progression du Rassemblement National est un symptôme d'une société en tension, dans laquelle

les colères sociales et les fractures économiques sont instrumentalisées par les extrêmes. Il est de notre devoir de ne pas rester silencieux, tout en gardant notre place syndicale.

1. Équilibre politique et syndical :

En soulignant que tous les extrêmes sont contraires à nos valeurs, l'amendement évite tout procès en « orientation partisane ». Il redonne un cap clair et assumé : la CFDT est contre les idéologies autoritaires et identitaires, quelles qu'elles soient.

2. Cohérence avec notre charte des valeurs :

La CFDT se base sur des principes d'émancipation, de respect de l'autre, de démocratie sociale. Aucune force extrême ne promeut ces valeurs, bien au contraire. En les combattant, nous défendons notre socle syndical.

3. Focus sur notre mission syndicale :

Cet amendement réaffirme que notre combat reste celui des travailleuses et travailleurs, pas celui des partis politiques. Cette ligne est essentielle pour maintenir la confiance des adhérents et de la société civile.

Congrès CFDT de Lyon (2022) – Appel à « ne jamais banaliser les idées d'extrême droite » tout en rappelant l'indépendance du syndicat.

- Laurent Berger dans Libération, avril 2023 : « Nous combattons l'extrême droite, mais nous ne sommes pas un parti politique. »

- Déclaration de Marylise Léon, octobre 2023 : « Nous sommes des syndicalistes, et à ce titre, nous refusons tous les extrémismes qui menacent la démocratie sociale. »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition d'amendement minimise le danger que représente concrètement l'extrême droite. L'URI inscrit son action dans celle portée par la CONFEDERATION qui cible explicitement et nominativement l'extrême droite.

Evoquer une lutte contre « les extrêmes » de manière générale, sans cibler très précisément l'extrême-droite serait déconnecté face au poids et à la menace immédiate qu'elle représente en Europe et dans le monde dès aujourd'hui.

Articles : 1.1.1.2.

Texte article : Même si en Région, il n'y a pas d'élus RN, nous ne sommes pas épargnés par la poussée de l'extrême droite qui est arrivée au second tour des législatives dans toutes les circonscriptions sans exception.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Même si en Région, il n'y a pas d'élus RN, nous ne sommes pas épargnés par la poussée de l'extrême droite qui est arrivée au second tour des législatives dans dans quasiment toutes les circonscriptions.

Commentaires : C'est inexact car dans certaines circonscriptions, le RN n'était pas au second tour.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Même si en Région, il n'y a pas d'élus RN, nous ne sommes pas épargnés par la poussée de l'extrême droite qui est arrivée au second tour des législatives dans quasiment toutes les circonscriptions?».

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Même si en Région il n'y a pas d'élus du Rassemblement National, la dynamique électorale de l'extrême droite progresse dangereusement.

Lors des dernières élections législatives, des candidats d'extrême droite ont accédé au second tour dans 100 % des circonscriptions de notre territoire, signe d'un enracinement inquiétant.

La CFDT, fidèle à ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale, alerte sur ce danger. Elle refuse de banaliser cette progression.

Pour autant, elle garde son cap syndical : ne pas tomber dans le piège de la politisation, mais agir avec ses propres moyens, au plus près des réalités sociales, pour combattre les causes de cette montée – injustices, précarité, désespérance sociale.

Commentaires : 1. Un phénomène national, même sans élus locaux :

L'absence d'élus RN dans une région ne doit pas masquer la réalité : la banalisation de l'extrême droite est déjà bien

2. installée dans les urnes. L'amendement souligne qu'il ne faut pas attendre d'avoir des élus d'extrême droite pour réagir – il faut anticiper, alerter, agir.

3. Le risque de résignation sociale :

L'enracinement de l'extrême droite est souvent le symptôme d'un abandon ressenti par les populations. La CFDT, syndicat de transformation sociale, a le devoir de montrer qu'il existe une alternative à la colère sans espoir.

4. Ne pas se tromper de combat :

Cet amendement prend soin de ne pas faire de la CFDT un acteur électoral, mais bien un acteur de terrain, qui agit pour que la détresse sociale ne se transforme pas en vote de repli, de rejet ou de haine.

5. Une ligne stratégique claire :

En luttant contre les causes profondes de la progression de l'extrême droite (inégalités, absence de services publics, sentiment d'abandon), la CFDT reste dans sa mission syndicale tout en défendant la démocratie.

- Résultats des législatives 2022 : dans plusieurs départements historiquement peu touchés, comme la Mayenne ou le Maine-et-Loire, des candidats RN ont été qualifiés au second tour dans chaque circonscription.

- Observatoire des inégalités : les territoires où le RN progresse sont souvent ceux où la précarité gagne, même sans chômage massif.

- Discours de Marylise Léon (2023) : « Il ne suffit pas d'avoir des élus d'extrême droite pour voir le danger. Il faut entendre le vote comme un signal de rupture. »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'idée que nous restons dans notre rôle et notre périmètre a été intégrée via un amendement précédent de votre syndicat.

Articles : 1.1.1.3.

Texte article : Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera un ennemi mortel pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera un ennemi mortel pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail.

Supprimé le mot "mortel"

Commentaires : Ce mot en choquant dans une résolution. On peut être plus nuancé en enlevant la mot "mortel". Tout comme l'introduction, où l'on retrouve ce qualificatif.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un DEBAT est prévu sur le même sujet.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera un danger pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail.

Commentaires : Nous trouvons très mal venu de parler d'ennemi mortel. Les mots choisis semblent hors de propos, plus nous en parlons et plus nous donnons de l'importance à ce parti politique. Et il ne faut pas oublier qu'une partie des militants adhèrent maintenant à cette extrême. Et on n'oublie encore les autres extrêmes.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = CONTRE

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera un ennemi mortel pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail et contraire au projet de société de la CFDT."

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera un ennemi mortel pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail, et contraire au projet de société de la CFDT."

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Par son histoire, ses fondements idéologiques, et les discours qu'elle porte encore aujourd'hui, l'extrême droite représente une menace structurelle pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme libre et indépendant.

Elle n'a jamais défendu les droits sociaux. Elle instrumentalise les colères sans jamais s'attaquer aux causes profondes des inégalités.

Elle rejette la diversité, méprise la liberté syndicale, s'oppose à l'action collective et préfère diviser les travailleurs plutôt que les unir.

La CFDT, fidèle à ses valeurs, affirme avec clarté : l'extrême droite est et restera un adversaire irréductible du monde du travail et de notre projet syndical.

Commentaires : Une cohérence historique :

La CFDT s'inscrit dans une tradition démocratique et sociale. Elle ne peut oublier que les régimes d'extrême droite ont toujours tenté de museler les syndicats, de restreindre les libertés collectives et d'imposer un ordre autoritaire contraire à l'émancipation des travailleurs.

Rappel : sous Vichy, les syndicats ont été dissous. La liberté syndicale est incompatible avec le projet de l'extrême droite.

Un programme contraire aux valeurs syndicales :

Les propositions actuelles de l'extrême droite — qu'il s'agisse du rejet de la solidarité internationale, de la remise en cause du droit du sol, ou de la stigmatisation de certaines populations — sont en opposition frontale avec les valeurs humanistes, sociales et égalitaires défendues par la CFDT.

Un danger pour les travailleurs eux-mêmes :

Derrière les discours prétendument "sociaux", l'extrême droite vote régulièrement contre les intérêts des salariés au Parlement : refus d'augmenter le SMIC, opposition à l'encadrement des loyers, soutien à des politiques antisyndicales.

Sources : Votes des députés RN, analyse de l'Institut Montaigne, publications de Contexte et de BastaMag.

•Une ligne syndicale forte, mais légitime :

Cet amendement ne fait pas de la CFDT une organisation partisane. Il rappelle simplement que nos valeurs sociales et démocratiques sont incompatibles avec celles de l'extrême droite. Et cela, c'est une responsabilité, pas un positionnement électoral.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un DEBAT est prévu sur le même sujet.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Par son histoire et ses racines qu'elle ne renie pas, et par son programme, l'extrême droite est et restera une menace permanente pour la démocratie, pour les solidarités et pour le syndicalisme. Elle est un danger pour le monde du travail.

Commentaires : Le terme « mortel » est un peu fort et non adapté au contexte, même si l'extrême droite souhaite effectivement détruire le syndicalisme, il ne faut pas jouer le jeu des extrêmes qui jouent sur la peur. Cette expression est aussi présente dans l'introduction. Si l'amendement est retenu, il convient de remplacer le terme également dans l'introduction.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un débat est prévu sur le même sujet.

Articles : 1.1.1.4.

Texte article : Il est donc plus que jamais de notre responsabilité?, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société? dans son ensemble.

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Il est donc plus que jamais de notre responsabilité?, de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, de combattre les incohérences et les dangers de l'idéologie d'extrême droite et de son programme pour les travailleurs et pour la société? dans son ensemble.

Commentaires : Ajour + retouche de formulation

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Il est donc plus que jamais de notre responsabilité, de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, de combattre les incohérences et les dangers de l'idéologie d'extrême droite et de son programme pour la société dans son ensemble et pour les travailleurs.?»

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Il est donc plus que jamais de notre responsabilité?, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société? dans son ensemble.

Il est donc plus que jamais de notre Survie, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société dans son ensemble.

Commentaires : "Remplacer ""responsabilité"" par ""survie""

Ce n'est pas de la responsabilité mais de la survie pour garder notre paritarisme qu'il en réalité question."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ce n'est pas la même idée. La responsabilité appelle une action volontariste.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Il est donc plus que jamais de notre responsabilité?, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société? dans son ensemble.

Changer l'ordre des mots: mettre "pour la société dans son ensemble "puis "pour les travailleurs"

Commentaires : Il vaut mieux partir de le grand groupe qui est la société et on précise ensuite pour les travailleurs.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Il est donc plus que jamais de notre responsabilité, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour la société dans son ensemble et pour les travailleurs.?»

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Il est donc plus que jamais de notre responsabilité?, de combattre les incohérences et les dangers de son idéologie et de son programme pour les travailleurs et pour la société? dans son ensemble.

Remplacer après dangers par « des idéologies de tout ceux qui ne sont pas en adéquation avec nos valeurs et leurs programmes.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement pourrait nous rendre sectaire.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Il est de notre devoir syndical et démocratique de dénoncer et de combattre l'idéologie de l'extrême droite, ses incohérences et les menaces concrètes qu'elle représente pour les droits des travailleurs, pour le dialogue social, et pour la société tout entière.

La CFDT n'est pas un parti politique, mais elle porte une responsabilité historique : protéger les valeurs d'égalité, de solidarité, de fraternité et de justice sociale face aux forces qui cherchent à les démanteler.

Rester silencieux ou neutre reviendrait à abandonner notre rôle.

Commentaires : • Clarifier la position sans tomber dans le piège du "partisan" :

Cet amendement ne vise pas un parti en tant que tel, mais une idéologie qui prône l'exclusion, la division et le repli.

Ce sont ces idées que nous combattons, pas des candidats.

- Protéger le monde du travail :

L'extrême droite ne propose pas de progrès pour les travailleurs. Elle cache son absence de politique sociale réelle derrière un discours sécuritaire et identitaire.

Exemples : refus de l'augmentation du SMIC, volonté de remettre en cause les droits syndicaux dans les entreprises.

- La CFDT a toujours été un contre-pouvoir démocratique :

Dès lors qu'un projet politique menace les libertés fondamentales, les droits humains ou les mécanismes de solidarité, nous avons le devoir de nous y opposer, au nom de nos valeurs fondatrices.

Rappel des principes de la Résolution générale du congrès confédéral de Lyon 2022.

- Rester fidèle à notre mandat :

Les travailleurs attendent d'une organisation syndicale qu'elle défende leurs intérêts mais aussi leur dignité. Ce combat est aussi celui de la cohésion sociale.

Refuser l'extrême droite, c'est aussi refuser une société d'exclusion, de hiérarchie ethnique et de mépris de classe.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Redites par rapport à vos amendements intégrés précédemment.

Articles : 1.1.1.5.

Texte article : Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis à vis du Rassemblement National, et la plus responsable lorsqu'il s'agit de le contrer aux élections en appelant au vote contre eux. C'est pourquoi, fidèle à? notre indépendance, à nos convictions que résume si bien la formule « ni neutre, ni partisan », la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter pour le ou la candidate de leur choix, hormis l'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis-à-vis des extrêmes et la plus responsable lorsqu'il s'agit de sensibiliser lors des élections. C'est pourquoi, fidèle à notre indépendance et à nos convictions, que résume si bien la formule ni de neutre ni partisan, la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter.

Commentaires : Plus on en parle plus on interdit plus on leur fait de la pub.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Voir plus haut sur les risques de mal nommer et de minimiser le danger.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Notre organisation syndicale se distingue par sa claire opposition à l'extrême droite. C'est en restant fidèle à notre indépendance et à nos valeurs, incarnées par l'expression « ni neutre, ni partisan », que la CFDT incite ses membres et l'ensemble des citoyens à participer aux élections en choisissant le ou la candidate qui leur correspond.

Commentaires : Nous précisons déjà que la CFDT se distingue par son opposition au RN, le rajouter pour le vote n'est pas nécessaire. En diabolisant systématiquement l'extrême droite, on donne à ses électeurs le sentiment d'être méprisés ou ignorés. Cela renforce leur conviction qu'ils sont « les seuls à voir la réalité » et que le système leur ment.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La CFDT est un syndicat d'adhérent. L'appel au vote est une nécessité depuis plusieurs années et la montée du RN dans les résultats électoraux. Le débat a été tranché au niveau confédéral.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis à vis du Rassemblement National, et la plus responsable lorsqu'il s'agit de le contrer aux élections en appelant au vote contre eux. C'est pourquoi, fidèle à? notre indépendance, à nos convictions que résume si bien la formule « ni neutre, ni partisan », la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter pour le ou la candidate de leur choix, hormis l'extrême droite.

Changer l'ordre de chose: "tous les citoyens" avant "ses adhérents"

Commentaires : Même logique que pour l'article d'avant.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On s'adresse d'abord à nos adhérents. C'est notamment par leur intermédiaire que la CFDT peut convaincre plus largement (voir aussi partie interne de la réso).

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis à vis du Rassemblement National, et la plus responsable lorsqu'il s'agit de le contrer aux élections en appelant au vote contre eux. C'est pourquoi, fidèle à notre indépendance, à nos convictions que résume si bien la formule « ni neutre, ni partisan », la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter pour le ou la candidate de leur choix, hormis l'extrême droite.

Supprimé cet article et faire référence à l'article 4.1.2.4 de la résolution confédérale de Lyon.

Commentaires : La résolution de Lyon ne parle pas que du RN mais bien nous citons: "Elle (CFDT) combat les partis qui prônent la haine, le sexisme ou le racisme. Pour le focus sur le RN n'est pas que le seul combat à mener. D'autres extrêmes sont aussi dangereux et ne sont pas cités dans cette résolution.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Effectivement la résolution de l'URI s'inscrit dans les textes confédéraux et peut reprendre à son compte l'article 4.1.2.4. Par ailleurs, notre texte ne focalise pas seulement sur le RN mais bien l'extrême droite (cf. le titre de la partie)

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Nous sommes une organisation syndicale qui prône la démocratie et qui lutte contre les idées des extrêmes. la plus responsable lorsqu'il s'agit de sensibiliser lors des élections. C'est pourquoi, fidèle à notre indépendance et à nos convictions, que résume si bien la formule ni neutre ni partisan, la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter.

Commentaires : Nous ne sommes pas une partie politique.

La CFDT continuera à faire voter en faveur de ses idées et ses valeurs.

Lutte contre les discriminations et les inégalités.

La justice sociale

La liberté

La Mixité....

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Mêmes commentaires que sur les amendements rejetés précédemment.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis à vis du Rassemblement National, et la plus responsable lorsqu'il s'agit de le contrer aux élections en appelant au vote contre eux. C'est pourquoi, fidèle à notre indépendance, à nos convictions que résume si bien la formule « ni neutre, ni partisan », la CFDT continuera à encourager ses adhérents et tous les citoyens à aller voter pour le ou la candidate de leur choix, hormis l'extrême droite.

Supprimer Nous sommes l'organisation syndicale la plus claire vis à vis du Rassemblement National, et la plus responsable lorsqu'il s'agit de le contrer aux élections en appelant au vote contre eux. Remplacer après candidate par « la plus proche des valeurs de notre organisation syndicale »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La CFDT n'est pas partisane. Elle n'a pas à se positionner «?pour?» un candidat plutôt qu'un autre.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La CFDT a toujours assumé une position sans équivoque face à l'extrême droite. Nous sommes aujourd'hui l'organisation syndicale la plus claire et la plus responsable sur ce sujet. Lorsque les circonstances politiques l'imposent, nous appelons à faire barrage à l'extrême droite dans les urnes, sans pour autant donner de consigne en faveur d'un autre parti.

Fidèle à notre principe d'indépendance syndicale, nous maintenons une ligne cohérente, résumée dans notre formule : « ni neutre, ni partisan ».

C'est pourquoi, à chaque échéance électorale, la CFDT encourage ses adhérents, comme tous les citoyens, à exercer leur droit de vote, à faire un choix éclairé, et à ne jamais cautionner un projet politique contraire à nos valeurs fondamentales.

Commentaires : Un positionnement assumé et historique :

Contrairement à d'autres syndicats ou à certaines formes d'ambiguïté dans le débat public, la CFDT a toujours dénoncé l'extrême droite, clairement, sans double discours.

Exemples : appels au vote républicain dès 2002, 2017, 2022. Position confirmée dans les prises de parole de Marylise Léon en 2023 et 2024.

- Rappeler la logique syndicale d'indépendance :

En refusant la neutralité face au danger, la CFDT ne devient pas partisane. Elle agit au nom de ses valeurs et de sa mission : défendre les droits humains, l'égalité, la démocratie sociale.

C'est un devoir de cohérence, pas un soutien à tel ou tel parti.

- Préserver le lien avec les adhérents et les citoyens :

Cet amendement renforce le rôle éducatif et démocratique du syndicat : nous n'imposons pas un vote, mais nous éclairons le choix, en écartant ce qui est incompatible avec notre projet de société.

Là encore, fidélité à notre mandat confédéral.

- Prévenir les tentations d'ambiguïté :

Sans ce type d'amendement, le risque est que certains jouent la carte de l'évitement, ou relativisent les dangers portés par l'extrême droite.

Cet amendement verrouille une ligne claire et exigeante pour la CFDT, dans un moment où les idées de l'extrême droite se banalisent.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : La CFDT a toujours assumé une position sans équivoque face à l'extrême droite. Nous sommes aujourd'hui l'organisation syndicale la plus claire et la plus responsable sur ce sujet. Lorsque les circonstances politiques l'imposent, nous appelons à faire barrage à l'extrême droite dans les urnes, sans pour autant donner consigne en faveur d'un autre parti. Fidèle à notre principe d'indépendance syndicale nous maintenons une ligne cohérente, résumée dans notre formule : « ni neutre, ni partisan ». C'est pourquoi, à chaque échéance électorale, la CFDT encourage ses adhérents, comme tous les citoyens, à exercer leur droit de vote, à faire un choix éclairé, et à ne jamais cautionner un projet politique contraire à nos valeurs fondamentales.

Articles : 1.1.1.6.

Texte article : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Nos actions

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Cependant, il est nécessaire d'agir sur les causes profondes de ce phénomène. Les facteurs qui conduisent de plus en plus de citoyens à être attirés par les idées des extrémistes sont multiples, et certains d'entre eux sont sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut intervenir en promouvant notre projet de société, fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement suppose que nous n'avons rien fait jusqu'ici. Par ailleurs nous ne sommes pas en mesure d'imposer nos sujets.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, beaucoup votent par colère, peur ou sentiment d'abandon. Il faut écouter les raisons de leur choix, dialoguer sans mépris et proposer des alternatives concrètes. la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Commentaires : Le discours semble moralisateur , nous proposons d'essayer de comprendre les raisons des votes pour l'extrême droite.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'article 1.1.4 et suivants abordent justement ces questions.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Nos actions

Mais s'il nous faut agir sur les racines de ce mal, les facteurs qui poussent de plus en plus de travailleurs à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples. Il est tant que la CFDT Pays de la Loire impose ses sujets d'actualité

éclairés par ses valeurs. Aux premières desquelles l'État de droit qui est le fondement de nos pratiques et la règle de notre dialogue syndicale. L'autre référence est la démocratie sociale qui est la source de nos revendications et notre différenciation avec les autres organisations syndicales.

Commentaires : "Réécriture du paragraphe.

Malgré ce que suggère le titre 1.1 La lutte contre l'extrême droite, la défense de l'État de droit et la démocratie sociale, il n'est question que du Rassemblement national. Ces oublis de l'État de droit et de la démocratie sociale sont lourds de signification. Comme l'ensemble des parties politique, nous faisons la même erreur. Nous adoptons l'agenda politique du RN. C'est une logique commerciale qui ne convainc personne. Que deviennent nos valeurs si même nous, nous ne les mettons pas à l'ordre du jour ? "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement suppose que nous n'avons rien fait jusqu'ici. Par ailleurs nous ne sommes pas en mesure d'imposer nos sujets.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Nos actions

1.1.1.7 Les prises de positions outrancières et caricaturales de certains leaders et mouvements d'extrême gauche interpellent nos adhérents. Ils ne sont pas de même nature et restent pour le moment dans le champ républicain. Ni neutre, ni partisane, la CFDT Pays de la Loire initiera une pédagogie de compréhension des évolutions de la démocratie, actuellement en mouvement, dans le monde.

Commentaires : Article à créer.

Trop de militants anti- Mélenchon s'expriment pour dire que l'extG est sortie du champ républicain.

A la lueur du trumpisme, nous devons mieux définir pourquoi le RN est un danger mortel et pourquoi LFI ne l'est pas. Mais ça peut être développé au chapitre 2 -Interne

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Si la résolution devait faire la liste des outrances de l'ensemble des débats publics, nous nous perdrons dans des commentaires et jugements.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Idem que l'article 1.1.1.5

Commentaires : Idem article 1.1.1.5, faire référence à la réso de Lyon: art:4.1.2.4

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement suppose que nous n'avons rien fait jusqu'ici. Par ailleurs nous ne sommes pas en mesure d'imposer nos sujets.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité.

Nos actions

AJOUT "1.1.1.7 - La lutte contre l'extrême droite ne doit pas occulter la lutte contre tous les extrémismes qui font leur lit dans les mêmes maux, soutiennent les mêmes projets séparatistes et éprouvent le corps social de la même façon.

AJOUT "1.1.1.8 - La CFDT régionale rappellera à cette fin, que ses ambitions sociétales sont inclusives et laïques. Elle rappellera que d'être apolitique n'exclue en rien d'avoir un projet de société et de le défendre, quitte à s'opposer dans l'optique de protection des travailleurs."

Commentaires : Nous souhaitons ajouter 1117 et 1118

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La CFDT n'est pas apolitique. Elle a un projet de transformation sociétale.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Mais il nous faut agir sur les racines de ce mal. Les facteurs qui poussent de plus en plus de citoyens à être séduit par les idées de l'extrême droite sont multiples, et il en est sur lesquels la CFDT Pays de la Loire peut agir en reprenant notre projet de société fondé sur nos valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité. Nos actions Remplacer après séduit par « les idées des extrêmes »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement suppose que nous n'avons rien fait jusqu'ici. Par ailleurs nous ne sommes pas en mesure d'imposer nos sujets.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : En tant que syndicat, la CFDT Pays de la Loire doit reprendre et renforcer son projet de société fondé sur les valeurs de démocratie, d'émancipation et de solidarité pour répondre aux attentes des citoyens,

tout en offrant une alternative crédible et un projet fédérateur pour la société. Cela passe par :

1. Un projet de société inclusive, solidaire et émancipateur

Reprendre et promouvoir les principes fondateurs de la CFDT : démocratie, émancipation et solidarité, en les intégrant dans des actions concrètes au niveau local pour favoriser un véritable lien social et lutter contre la montée des inégalités.

2. Renforcer la communication et l'accès aux valeurs CFDT

Mise en place de campagnes de communication claires, accessibles et pédagogiques, qui expliquent notre projet de société et montrent en quoi il peut être une réponse à la perte de repères vécue par une partie de la population.

3. Créer des espaces de dialogue pour la reconquête de la confiance citoyenne

Organiser des forums, des débats publics et des événements qui permettent de renouer avec les citoyens, de discuter des enjeux qui les préoccupent et de leur proposer des solutions concrètes ancrées dans les valeurs de solidarité et de justice sociale.

Commentaires : La montée de l'extrême droite n'est pas une simple question idéologique ; elle est également le symptôme d'une société profondément marquée par des inégalités croissantes, une crise de la démocratie et un sentiment d'abandon de certaines catégories sociales. Aujourd'hui, un nombre croissant de citoyens, souvent issus des classes populaires et des territoires en difficulté, se tournent vers des propositions simplistes et autoritaires, faute d'une réponse adaptée aux problématiques concrètes qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Ces citoyens, en perte de repères, sont séduits par les discours extrémistes qui offrent des solutions apparemment simples à des problèmes complexes.

1. L'action sur les racines des inégalités sociales :

Les inégalités sociales sont l'un des moteurs majeurs de la montée de l'extrême droite. La précarité, la pauvreté, et les inégalités économiques exacerbent le sentiment de rejet des institutions et des élites politiques. Selon le rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU sur les inégalités mondiales, la précarité et l'absence d'un avenir sécurisé sont des facteurs cruciaux de radicalisation. Il devient donc essentiel de proposer un projet de société alternatif, solidaire et inclusif, qui met l'accent sur la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté. La CFDT doit incarner ce projet en travaillant à des solutions concrètes, comme une meilleure répartition des richesses et un accès universel à la protection sociale.

2. L'éducation et la formation comme leviers d'émancipation :

L'émancipation passe par l'accès à la formation et à l'éducation tout au long de la vie. Or, les inégalités d'accès à la formation professionnelle et à la culture sont un terreau fertile pour les idées radicales, qui prospèrent souvent dans un climat d'ignorance et de frustration. En tant que syndicat, nous devons redoubler d'efforts pour offrir une éducation populaire et une formation continue à tous les travailleurs, afin de renforcer leur pouvoir d'agir sur leur environnement social et économique. Une telle démarche constitue une véritable alternative aux idées fermées de l'extrême droite.

3. Défendre les valeurs de démocratie :

La démocratie est au cœur de notre projet de société, et sa dégradation favorise l'émergence de discours antidémocratiques. Pour contrer ce phénomène, il est impératif de renforcer la participation citoyenne à tous les niveaux. En tant qu'organisation syndicale, la CFDT doit non seulement défendre le droit des travailleurs, mais aussi promouvoir une vision inclusive de la démocratie, où chaque citoyen, quel que soit son statut social ou son origine, peut faire entendre sa voix. La démocratie réelle passe par une meilleure représentation des travailleurs et des citoyens dans les processus de décision.

4. La solidarité comme principe fondateur :

La solidarité est la réponse à l'isolement et à la division que l'extrême droite exploite pour séduire les plus vulnérables. En défendant un projet de société fondé sur l'entraide, la CFDT peut jouer un rôle clé dans le renforcement du tissu social, en œuvrant pour des politiques publiques qui encouragent la solidarité et la coopération, plutôt que la division. Cela passe par des actions concrètes, telles que le soutien aux familles en difficulté, l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre les discriminations.

5. Le rôle de la communication dans la reconquête des esprits :

Il est crucial que nous renforçons la visibilité de notre projet de société et que nous le rendions plus accessible. La CFDT doit mener une bataille de communication ambitieuse pour que ses idées trouvent un écho auprès de ceux qui sont aujourd'hui séduits par des discours simplistes. Cela implique de développer des messages clairs, pédagogiques, qui démontrent la pertinence de notre vision face aux défis actuels de la société.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les idées portées par l'amendement ouvrent des pistes intéressantes pour le futur plan de travail.

Articles : 1.1.2.

Texte article : Défendre, porter, et faire connaître le projet de société de la CFDT

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Afin de défendre et porter notre projet de société, la CFDT doit renforcer sa présence sur le terrain et multiplier les espaces de dialogue avec les citoyens. En formant les militants, nous créerons un réseau solide d'ambassadeurs capables d'expliquer et de diffuser notre vision du monde.

Commentaires : Le terrain est le lieu où notre projet doit se concrétiser, en répondant aux préoccupations quotidiennes des citoyens.

- La formation des militants est essentielle pour qu'ils puissent défendre et promouvoir efficacement les valeurs de la CFDT.
- En élargissant notre influence, nous faisons barrage aux idées extrêmes en offrant des solutions humaines et solidaires.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit d'un titre. La formation des militants est abordée dans la partie interne.

Articles : 1.1.2.1.

Texte article : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La lutte contre les extrêmes ne peut se contenter d'être réactive. L'URI CFDT doit intensifier son action pour mieux faire connaître les valeurs et les projets portés par la CFDT en faveur de la solidarité nationale, européenne et internationale, de la Transition Écologique Juste, et de la révolution numérique. Elle doit également mettre en avant son engagement pour la qualité de vie dans les territoires et au travail, ainsi que pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit accentuer la communication sur ses actions et ses succès.

Commentaires : Marylise, Léon a dit « Qu'il ne faut pas stigmatiser les gens qui votent RN mais allez vers eux pour comprendre et leur expliquer notre regard sur la société. »

Ecrire « positivement » c'est comme si on communiquait de manière négative, habituellement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit d'un titre. La formation des militants est abordée dans la partie interne.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Commentaires : Le projet de résolution met en lumière l'extrême droite, la phrase nous semble inutile.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit bien d'un moyen de lutter contre l'extrême droite.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Commentaires : "Supprimer ""Lutter contre l'extrême droite ne peut se limiter à agir contre""

Ce n'est pas que l'extrême droite qu'il faut lutter mais bien toute les formes extrémistes. "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit d'un titre. La formation des militants est abordée dans la partie interne.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Remplacer "ne peut se" par "ne doit pas "

Commentaires : Le verbe ne doit est plus engageant que le verbe ne peut.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Lutter contre l'extrême-droite ne doit pas se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer sur ses actions et ses réussites?»

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Switcher "pour la qualité de vie dans les territoires et au travail" avec "pour la transitionnumérique"

Commentaires : Parlons du travail et des travailleurs avant la transition écologique.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'ordre choisit reflète les priorités de la résolution.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Supprimer "positivement"

Commentaires : Lorsque l'on communique c'est nous l'espérons c'est bien positivement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'ordre choisit reflète les priorités de la résolution.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Lutter contre l'extrême-droite ne peut se limiter à agir contre. L'URI CFDT doit renforcer son action pour mieux faire connaître ce que la CFDT porte pour la solidarité nationale, européenne et internationale, pour la Transition Ecologique Juste et la révolution numérique ; pour la qualité de vie dans les territoires et au travail ; pour la protection des travailleurs. L'URI CFDT doit communiquer positivement sur ses actions et ses réussites.

Remplacer le début par « Lutter contre les extrêmes » Ajouter après « solidarité », « et travailler davantage sur nos valeurs pour renforcer politiquement nos militants sur ces sujets à l'échelle... ». »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf. plus haut pour la question «?des extrêmes?» + formation des militants en partie 2 sur l'interne.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT doit intensifier sa communication sur ses valeurs et actions en faveur de la solidarité, de la Transition Écologique Juste et de la révolution numérique. Il est crucial de mettre en avant nos réussites et d'expliquer comment notre projet contribue à la qualité de vie au travail et dans les territoires, tout en protégeant les travailleurs.

Commentaires : • Lutter contre l'extrême droite nécessite une vision positive, claire et concrète, fondée sur nos actions et nos valeurs.

- La CFDT doit se présenter comme un acteur central de la solidarité nationale et internationale, et de la transition écologique et numérique.
- En communiquant sur nos réussites, nous renforçons notre crédibilité et montrons qu'une autre société est possible.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit bien d'un moyen de lutter contre l'extrême droite.

Articles : 1.1.2.2.

Texte article : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens qu'impasse et repli.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Réécriture : Lutter contre l'extrême droite, c'est avant tout déconstruire les idées portées par ces mouvements sur les questions de sexisme, climatoscepticisme et xénophobie. Il nous appartient d'outiller les militants sur ces thématiques clés.

Tout au long de la mandature, l'URI CFDT irriguera les instances et les syndicats par des débats thématiques et une veille citoyenne, afin d'outiller les militants de son champ.

Commentaires : l'article initialement écrit ne paraissait pas assez concret. Nous proposons donc une réécriture.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Modification du 2.1.5.3 en ajoutant au début de l'article? :

«?Lutter contre l'extrême droite, c'est avant tout déconstruire les idées portées par ces mouvements sur lesquels les questions de sexisme, climato scepticisme et xénophobie?»

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT propose des solutions et obtient des résultats, que l'URI CFDT doit davantage mettre en valeur dans le monde du travail, à l'opposé des discours des extrêmes qui présentent les enjeux sociaux comme des menaces, n'offrant aux citoyens que des impasses et des replis.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit bien d'un moyen de lutter contre l'extrême droite.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail.

Commentaires : Arrêtons de parler de l'extrême droite mais il faudrait montrer les actions déployées pour les salariés. Les salariés arrivent en fin de position sur cet avant projet de résolution alors que ca devrait être une priorité pour une organisation syndicale.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT propose des solutions et obtient des résultats. L'URI CFDT doit davantage valoriser les progrès dans un monde du travail en constante évolution. Contrairement aux idées de replis et de menace des extrêmes

Commentaires : La CFDT se doit de mettre en avant ses valeurs et non répondre à l'unique menace des extrêmes.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens qu'impasse et repli.

AJOUT "1.1.2.3 - Investir dans des démarches professionnelles dans les outils de communication et l'informatique pour porter nos discours et valeurs sur les réseaux sociaux et agents conversationnels."

AJOUT "1.1.2.4 - Militer sur les réseaux sociaux et occuper le terrain est une autre façon de militer pour la CFDT. Cela implique des éléments de langage, de la réactivité et un travail de tous les instants pris en charge par des militants formés et impliqués politiquement. La CFDT Régionale détectera et formera ces militants."

Commentaires : Nous souhaitons ajouter 1123 et 1124

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Sur la partie interne et la communication, des amendements ont été intégrés + 1 débat

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens qu'impasse et repli. La CFDT agira ainsi en luttant contre la désinformation.

Commentaires : Les discours d'extrême droite agissent sur la peur quitte à ne pas être transparent sur les vraies informations.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens, par la peur de l'autre, qu'impasse et repli. La CFDT agira ainsi en luttant contre la désinformation.?».

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens qu'impasse et repli.

Modifier « d'extrême droite » par « des extrêmes »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT doit mieux valoriser ses propositions sur les sujets d'avenir, tels que la transition écologique, la révolution numérique, et la qualité de vie au travail. Ces résultats montrent qu'il est possible de concilier progrès social et respect de l'environnement, en opposition au discours des extrême qui divise et bloque les avancées.

Commentaires : La CFDT propose des solutions concrètes aux défis de demain, là où l'extrême droite ne fait qu'exploiter la peur et l'isolement.

- En mettant en avant nos résultats, nous prouvons que la solidarité, la transition écologique et le progrès social sont des leviers pour un avenir meilleur.
- Valoriser nos actions permet de renforcer notre position face aux discours populistes et destructeurs.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit

des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens, par la peur de l'autre, qu'impasse et repli.

Commentaires : Ce rajout de mots permet d'insister sur le fait que l'extrême droite appui aussi sur la division qu'elle souhaite instaurer entre les individus.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Autant de sujets d'avenir sur lesquels la CFDT a des propositions, et obtient des résultats que l'URI CFDT doit mieux valoriser dans le monde du travail, à contre sens du discours d'extrême-droite qui ne brandit des sujets de société que comme des menaces n'offrant aux citoyens, par la peur de l'autre, qu'impasse et repli. La CFDT agira ainsi en luttant contre la désinformation.?».

Articles : 1.1.3.

Texte article : Continuer à investir les espaces de dialogues et de partenariat

Articles : 1.1.3.1.

Texte article : L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement contre les idées d'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera et élargira ses partenariats avec le monde associatif, notamment avec les collectifs de lutte contre les discriminations, ainsi qu'en s'engageant dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre, afin de rendre plus visible notre engagement contre les idées extrémistes.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni à craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, qui respecte les valeurs et les conditions de travail des salariés, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre.

Commentaires : certains partenaires qui font partie du pacte de pouvoir de vivre ne respectent pas les salariés, leurs conditions de travail

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ces situations existent et l'interpro peut appuyer des démarches des sections syndicales concernées au besoin. N'hésitez pas à nous en faire part.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement contre les idées d'extrême droite.

L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement pour la démocratie sociale.

Commentaires : remplacer "contre les extrêmes droites" par "pour la démocratie sociale", je n'adhère pas à la cfdt contre quelque chose mais pour des valeurs

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement pour la démocratie sociale et contre les idées d'extrême droite?».

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement contre les idées d'extrême droite.

MODIFIER "1.1.3.1 - "...le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement contre les idées d'extrême droite." par "...le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour partager et faire connaître notre engagement contre les idées d'extrême droite."

Commentaires : La visibilité est elle l'argument principal ?

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif, (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour partager et faire connaître notre engagement contre les idées d'extrême droite?»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera et développera les partenariats avec le monde associatif , (notamment des collectifs de lutte contre les discriminations, ainsi qu'intégrer les associations d'aide aux jeunes femmes notamment pour l'accès à l'IVG) mais aussi dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre pour rendre plus visible notre engagement contre les idées d'extrême.

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers. Il faut rappeler nos combats nos valeurs à la CFDT.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous n'avons rien à perdre ni à craindre à affirmer notre combat contre l'extrême droite.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT développera ses partenariats avec les collectifs de lutte contre les discriminations et participera activement au Pacte du pouvoir de vivre. Ces actions renforceront notre engagement pour une société plus juste et solidaire.

Commentaires : • En travaillant avec les collectifs de lutte contre les discriminations, nous affirmons notre volonté de lutter contre toutes les formes d'injustice sociale.

- Le Pacte du pouvoir de vivre représente un cadre concret pour engager des actions en faveur de la dignité humaine et de l'égalité des droits.
- Ces partenariats permettront de mieux faire connaître notre vision de la société et de renforcer notre impact dans le monde du travail et au-delà.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ces situations existent et l'interpro peut appuyer des démarches des sections syndicales concernées au besoin. N'hésitez pas à nous en faire part.

Articles : 1.1.4.

Texte article : Être à l'écoute des préoccupations sans jugement ni déni

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Être à l'écoute des préoccupations sans jugement ni déni

Supprimer "sans jugement ni déni"

Commentaires : Si on l'écrit, il faut l'appliquer. Ce dont nous ne sommes pas sûrs de cela pour tous les militants et /ou adhérents de la CFDT.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI appliquera ce qu'elle écrit. Si elle n'est pas garante à 100% des propos ou des actes de ses 42.000 adhérents.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Être à l'écoute des préoccupations sans jugement ni déni

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'amendement.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : A supprimer

Commentaires : L'URI fait de la démagogie

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition initiale vise à mettre en avant une posture. Elle permet aussi d'illustrer que nous ne combattons pas les électeurs mais les idées de l'extrême droite.

Enfin accuser l'URI de démagogie est un procès d'intention et nous récusons ce commentaire.

Articles : 1.1.4.1.

Texte article : L'URI CFDT combat les partis d'extrême droite. Elle ne combat pas ses électeurs.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT combat les partis extrémistes. Elle ne combat pas ses électeurs.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Une résolution ne peut pas s'appuyer sur des «?demain peut-être?».

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : A SUPPRIMER

Commentaires : Il faut comprendre les raisons du vote.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est justement l'objet des propositions = écouter les électeurs sans jugement pour pouvoir agir.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT combat les partis d'extrême droite. Elle ne combat pas ses électeurs.

L'URI CFDT ne combat pas aucuns électeurs, et valorise leurs actes essentielles qu'est leurs votes

Commentaires : "Ajouter ""let valorise leurs actes essentiels qui est leurs votes"" .

La cfdt valorise le vote avant le jugement de choix. Le devoir de vote est une valeur essentielle."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement peu explicite.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Aujourd'hui l'URI CFDT combat les partis d'extrême droite. demain elle combattra peut être d'autres extrême si leurs idées sont incompatible avec nos valeurs .elle ne combat pas ses électeurs.

Commentaires : l'URI CFDT se positionne comme un acteur engagé dans la défense des droits et des valeurs démocratiques, tout en restant attentive à l'évolution des idéologies qui pourraient menacer ces principes, quel qu'en soit l'origine.

pour rappel 1.4 Être à l'écoute des préoccupations sans jugement ni déni

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Une résolution ne peut pas s'appuyer sur des «?demain peut-être?».

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT

Propositions de modification : L'URI CFDT s'oppose aux partis d'extrême droite. Elle ne s'oppose pas ses électeurs.

Commentaires : Le terme "combat" n'est pas adapté à nos valeurs d'émancipation. Ce terme est fort .

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit bien d'un combat. Néanmoins nous aurons un débat sur le fait que l'extrême droite soit un «?ennemi mortel?».

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT combat les partis d'extrême droite. Elle ne combat pas ses électeurs.

Remplacer « les partis d'extrême droite » par « extrémistes » Remplacer « ses » par « leurs »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est justement l'objet des propositions = écouter les électeurs sans jugement pour pouvoir agir.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : A supprimer

Commentaires : La région les juges

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est justement l'objet des propositions = écouter les électeurs sans jugement pour pouvoir agir.

Articles : 1.1.4.2.

Texte article : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Il est crucial de fournir des réponses aux citoyens qui, confrontés à la peur du déclassement et au sentiment d'abandon, peuvent être tentés par les discours des extrémistes.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On ne peut pas se contenter d'explications, il faut aussi apporter des solutions quand c'est possible/Le terme «?réponses?» embarque les deux notions.

Sur «?les extrêmes?» c'est justement l'objet des propositions = écouter les élections sans jugement pour pouvoir agir.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon

Commentaires : A SUPPRIMER

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On ne peut pas se contenter d'explications, il faut aussi apporter des solutions quand c'est possible/Le terme «?réponses?» embarque les deux notions.

Sur «?les extrêmes?» c'est justement l'objet des propositions = écouter les élections sans jugement pour pouvoir agir.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des éclairages aux citoyens afin de les rassurer sur les enjeux sociétaux pour ne pas céder aux sirènes des extrêmes

Commentaires : La CFDT n'a pas toutes les réponses à toutes les questions.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On ne peut pas se contenter d'éclairages, il faut aussi apporter des solutions quand c'est possible/Le terme «?réponses?» embarque les deux notions.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens via des débats et échanges directs avec les adhérents et salariés, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite.

Commentaires : Il faut privilégier le contact direct pour dissiper certains aprioris.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens via des débats et échanges directs avec les adhérents et travailleurs, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite?». »

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite.

MODIFIER "1.1.4.2 - "..., peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite." EN "..., peuvent céder aux mirages de l'extrême droite."

Commentaires : Terminologie un tantinet sexiste

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux mirages de l'extrême droite?». »

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des explications aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder à l'appel des extrêmes.

Commentaires : Il faut expliquer par la pédagogie

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On ne peut pas se contenter d'explications, il faut aussi apporter des solutions quand c'est possible/Le terme «?réponses?» embarque les deux notions.

Sur «?les extrêmes?» c'est justement l'objet des propositions = écouter les élections sans jugement pour pouvoir agir.

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L INSERTION CFDT

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, peuvent céder à l'extrême droite.

Commentaires : Propos jugeant en contre accord avec le titre de cette section.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le texte initial permet d'identifier des facteurs sur lesquels la CFDT pourrait agir et convaincre.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Il est nécessaire d'apporter des réponses aux citoyens, qui, vivant sur la peur du déclassement et du sentiment d'abandon, peuvent céder aux sirènes de l'extrême droite. Modifier « de l'extrême droite » par « des extrêmes »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On ne peut pas se contenter d'éclairages, il faut aussi apporter des solutions quand c'est possible/Le terme «?réponses?» embarque les deux notions.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Il est essentiel que la CFDT apporte des réponses concrètes aux citoyens confrontés à la peur du déclassement et au sentiment d'abandon, afin de proposer une alternative positive et constructive.

Commentaires : Face à la peur et au sentiment d'abandon, la CFDT doit se positionner comme une organisation qui propose des solutions concrètes et réalistes pour améliorer la vie des travailleurs.

- Offrir des réponses positives et inclusives est une manière de renforcer notre influence et de répondre aux attentes des citoyens qui peuvent être attirés par des discours simplistes.
- En valorisant notre modèle de solidarité, de progrès social et de justice, nous apportons des solutions face aux inquiétudes légitimes des citoyens.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le texte initial permet d'identifier des facteurs sur lesquels la CFDT pourrait agir et convaincre.

Articles : 1.1.4.3.

Texte article : Agir contre les inégalités territoriales, pour des services publics de proximité et de qualité, mais aussi tenir compte des sentiments d'insécurité et des questionnements culturels, ou encore former, informer, et débattre de ces enjeux, sont autant de leviers pour détourner des électeurs du vote d'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Lutter contre les inégalités territoriales, garantir des services publics de proximité et de qualité, tout en prenant en compte les sentiments d'insécurité et les interrogations culturelles, ainsi qu'en formant, informant et débattant sur ces enjeux, sont autant de leviers pour détourner les électeurs du vote extrémiste.

Commentaires : La lutte contre les extrémismes ne concerne pas uniquement l'extrême droite ; d'autres courants sont également impliqués.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le texte initial permet d'identifier des facteurs sur lesquels la CFDT pourrait agir et convaincre.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Agir contre les inégalités territoriales, pour des services publics de proximité et de qualité, mais aussi tenir compte des sentiments d'insécurité et des questionnements culturels, ou encore former, informer, et débattre de ces enjeux.

Commentaires : à supprimer

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Effacer le terme «?extrême droite?» ne fera pas disparaître la menace qu'elle fait peser sur la démocratie, le syndicalisme et la CFDT.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Agir contre les inégalités territoriales, pour des services publics de proximité et de qualité, mais aussi tenir compte des sentiments d'insécurité et des questionnements culturels, ou encore former, informer, et débattre de ces enjeux, sont autant de leviers pour détourner des électeurs du vote pour les extrêmes.

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le texte initial permet d'identifier des facteurs sur lesquels la CFDT pourrait agir et convaincre.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Agir contre les inégalités territoriales, pour des services publics de proximité et de qualité, mais aussi tenir compte des sentiments d'insécurité et des questionnements culturels, ou encore former, informer, et débattre de ces enjeux, sont autant de leviers pour détourner des électeurs du vote d'extrême droite. Modifier « d'extrême droite » par « des extrêmes »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Effacer le terme «?extrême droite?» ne fera pas disparaître la menace qu'elle fait peser sur la démocratie, le syndicalisme et la CFDT.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Agir contre les inégalités territoriales, garantir des services publics de qualité, et prendre en compte les préoccupations sur l'insécurité et les questions culturelles sont des actions essentielles pour détourner les citoyens des discours extrêmes

Commentaires : En renforçant les services publics locaux, nous répondons directement aux besoins des citoyens, tout en apaisant leurs inquiétudes.

- La formation et l'information sur ces enjeux, couplées à un débat ouvert, permettent de renforcer la cohésion sociale et d'offrir des alternatives aux électeurs séduits par des discours extrêmes.
- Ces actions contribuent à rétablir une relation de confiance et de solidarité, loin des discours de division.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Effacer le terme «?extrême droite?» ne fera pas disparaître la menace qu'elle fait peser sur la démocratie, le syndicalisme et la CFDT.

Articles : 1.1.5.

Texte article : Une approche humaniste de l'immigration en région

Articles : 1.1.5.1.

Texte article : L'URI CFDT participe à affirmer l'approche humaniste portée par la CFDT. Elle repose notamment sur l'inconditionnalité de l'accueil et une conditionnalité élargie de la régularisation des immigrés sans papiers.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification :

Commentaires : Cet article n'apporte pas de plus value au thème du 1.1.5. Les autres articles suffisent.
De plus, l'article est difficilement compréhensible.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un amendement intégré devrait permettre une meilleure compréhension.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT participe à affirmer l'approche humaniste portée par la CFDT. Elle repose notamment sur l'inconditionnalité de l'accueil et une conditionnalité de la régularisation des immigrés sans papiers.

Commentaires : Si on ne définit pas mieux l'élargissement. Ça veut dire « open ».

Or, au vu des remontées dans nos débats et des contextes internationaux divers, il devient urgent de définir clairement ce que la CFDT est prête à accepter et à ne pas accepter.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Article contextualisé. Les conditions de régularisation sont drastiquement restreintes et complexes depuis plusieurs années. Elles doivent de nouveau s'ouvrir, ne serait ce que pour faire face aux enjeux du vieillissement de la population.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : L'URI CFDT participe à affirmer l'approche humaniste portée par la CFDT. Elle repose notamment sur l'inconditionnalité de l'accueil et l'élargissement des voies de régularisation pour les migrants sans titre de séjour.

Commentaires : - Une conditionnalité élargie peut s'entendre comme plus de conditions ce qui n'est pas l'idée.

- Les personnes ne viennent pas sans papiers mais souvent avec leurs papiers du pays d'origine (acte de naissance, mariage, livret de famille, passeport). En revanche, elles sont sans papiers français, sans titre de séjour. La sémantique est importante notamment sur la reconnaissance de leur identité et de leur parcours de vie.

- On parle de migrant quel que soit le statut de la personne, son niveau d'éducation, sa richesse ou la raison qui la pousse à migrer, qu'elle soit économique, personnelle, familiale, sécuritaire, politique, climatique...

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «L'URI CFDT participe à affirmer l'approche humaniste portée par la CFDT. Elle repose notamment sur l'inconditionnalité de l'accueil et l'élargissement des voies de régularisation pour les migrants sans titre de

séjour?».

Articles : 1.1.5.2.

Texte article : Accompagner les parcours des personnes étrangères, pour leur régularisation (le cas échéant) et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation.

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Accompagner les parcours des personnes étrangères, pour leur régularisation et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation.

Commentaires : enlever "le cas échéant" qui donne une tonalité restrictive

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI accompagnera les parcours des travailleurs étrangers, pour leur régularisation et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation?». ».

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Accompagner les parcours des personnes étrangères, pour leur régularisation (le cas échéant) et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation.

L'URI CFDT accompagnera.....

Commentaires : Si on laisse dans l'état, que fera l'URI, est ce que se sera aux seuls territoires et/ ou aux syndicats d'accompagner ?

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission :

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Accompagner les parcours des personnes étrangères, pour leur régularisation (le cas échéant) et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation.

Accompagner les parcours des travailleurs étrangers, pour leur régularisation (le cas échéant) et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation

Commentaires : Remplacer "personnes étrangères" par "travailleurs étrangers". Nous sommes un syndicat et pas une association d'insertion. Attention à bien identifier nos rôles et compétences de chacun afin d'être le plus efficaces possible.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Accompagner les parcours des travailleurs étrangers, pour leur régularisation (le cas échéant) et faire valoir leurs droits d'une manière plus générale, mais aussi pour leur intégration et favoriser leur participation.

Articles : 1.1.5.3.

Texte article : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT démontrera l'apport économique de l'immigration dans divers secteurs (santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, logistique, etc.), en soulignant son rôle crucial dans les emplois non qualifiés et pénibles.

Commentaires : Cette réécriture permet d'avoir un article plus compréhensible (phrase trop longue).

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Avec les autres amendements intégrés?:

«?L'URI CFDT démontrera l'apport économique de l'immigration dans divers secteurs (santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, logistique, livreurs à vélo, secteur agricole etc.) en soulignant son rôle crucial dans les emplois non qualifiés et pénibles. L'URI CFDT s'attachera à remettre en valeur ces emplois de 1ère ligne et à se battre pour une meilleure reconnaissance.?».

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'immigration est un apport indispensable face au vieillissement démographique, sans quoi l'économie et notamment les retraites seront en difficulté. L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., car elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non pourvus, souvent de faible qualité et exposés à la pénibilité.

Commentaires : Ajour + retouche de vocabulaire

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées fortes, reprises via l'amendement du S3C 44/85.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., secteur agricole comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité.

Commentaires : Le secteur agricole est plutôt impacté par l'apport économique de l'immigration. On en parle très régulièrement via nos actions saisonniers et il est dommage que ce secteur ne soit pas cité

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Avec les autres amendements intégrés?:

«?L'URI CFDT démontrera l'apport économique de l'immigration dans divers secteurs (santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, logistique, livreurs à vélo, secteur agricole etc.) en soulignant son rôle crucial dans les emplois non qualifiés et pénibles. L'URI CFDT s'attachera à remettre en valeur ces emplois de 1ère ligne et à se battre pour une meilleure reconnaissance.?».

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité.

Supprimer cet article et se référer à la réso de Lyon

Commentaires : Se référer la réso de Lyon qui est plus engageante pour la CFDT notamment les articles 4.3.6.3 à 4.3.6.4 .

Et l'article 4.3.6.5 ou la CFDT "revendique " et non "contribuera". Une fois encore , il y a un engagement fort de la CFDT.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la suppression sans proposition d'une nouvelle écriture amoindrirait le texte.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc. L'immigration permet, entre autres, de pourvoir des postes clés, dans tous les secteurs d'activité, exposés à la pénibilité. Pour autant, les conditions de travail dégradées auxquelles est exposé l'ensemble du personnel, font qu'il ne reste pas (y compris les personnes issues de l'immigration) et que le turnover reste important.

Commentaires : L'immigration répond à un besoin mais dès lors que les personnes sont exposées aux conditions de travail pénibles et dégradées, elles ne restent pas tout comme les autres salariés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un amendement intégré permet d'ouvrir à la question de la qualité de ces emplois. Pour autant le revendicatif que la QVT et les turnovers sont abordés ailleurs.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité.

AJOUT "1.1.5.4 -La CFDT régionale contribuera au débat sur la démographie dans un contexte de faiblesse de l'accroissement naturel et des besoins de renouvellement des générations futures, rappelant qu'ils seront les contributeurs à notre modèle social par leurs impôts et leurs cotisations."

Commentaires : Poser les enjeux de ce point de vue est une autre façon de parler de l'immigration, de l'intégration, de la politique familiale, du planning familial, de la place des parents dans la société. Lutter contre l'extrême droite c'est avoir des réponses complexes à des questions complexes pas laisser les arguments simplistes faire leur chemin sans opposition.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Avec ajout d'un article.

Nouveau 1.1.5.4.

«?La CFDT régionale contribuera au débat sur la démographie dans un contexte de faiblesse de l'accroissement naturel et des besoins de renouvellement des générations futures, rappelant qu'ils seront les contributeurs à notre modèle social par leurs impôts et leurs cotisations.»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, livreurs en vélo, etc., comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité.

Commentaires : Ne pas oublier l'uberisation des métiers de livraison, qui représente aujourd'hui une grande partie de la population des immigrés.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission :

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, etc., comment elle permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité. L'URI CFDT s'attachera à remettre en valeur ces emplois de 1ère ligne et à se battre pour une meilleure reconnaissance.

Commentaires : La phrase initiale donne l'impression qu'on se satisfait ou qu'on ne s'offusque pas du fait que les migrants se voient offrir des emplois de faible qualité et pénibles.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : "L'URI CFDT contribuera à illustrer et objectiver l'apport économique de l'immigration dans la région : santé, services aux personnes, sécurité, nettoyage, restauration, IA, logistique, livreurs en vélo, etc., comment elle

permet de pourvoir aux besoins sur des emplois non qualifiés, de faibles qualités et exposés à la pénibilité. L'URI CFDT s'attachera à remettre en valeur ces emplois de 1ère ligne et à se battre pour une meilleure reconnaissance."

Articles : 1.2.

Texte article : Les enjeux de la Transition Ecologique Juste (TEJ)

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Les enjeux de la Transition Ecologique Juste (TEJ)

Faire une définition avant les constats

Commentaires : Pour cela se référer à la réso de Lyon

art:5.1. Ecrire une définition :

Qu'est ce qu'une transition écologique? puis article 5.1.2" le risque.....suffisamment en actes" puis l'article 5.1.1 dans son ensemble. Puis mettre l'article 1.2.6.2 cet avant -projet de résolution avant "Constats"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Mission des résolutions d'écrire un amendement, même avec des conseils.

Articles : 1.2.1.

Texte article : Constats

Articles : 1.2.1.1.

Texte article : Le réchauffement climatique est un fait. En 2016, le réchauffement climatique atteignait déjà + 1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900). En 2023, il était en moyenne de + 1,3°C. Au niveau mondial, 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le GIEC calcule que la barre des + 1,5°C fixée à 2100 par l'Accord de Paris pourrait être atteinte dès 2031.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Le réchauffement climatique est une réalité mesurable, atteignant déjà +1,3°C en 2023. La CFDT doit se positionner comme un acteur clé dans la transition écologique en plaidant pour des politiques climatiques ambitieuses et en accompagnant les travailleurs dans les secteurs les plus touchés par ces changements.

Commentaires : • La CFDT a un rôle essentiel à jouer en défendant des politiques publiques ambitieuses pour la transition énergétique, tout en garantissant la protection des travailleurs face à ces enjeux.

- En soutenant la transition écologique juste, la CFDT doit s'assurer que les travailleurs des secteurs impactés, comme l'industrie ou l'agriculture, bénéficient de formations et de reconversions pour faire face à ces changements.
- La solidarité intergénérationnelle et le respect des droits des travailleurs doivent guider notre action dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Intégration partielle par ajout d'un article, devient le 1.2.3.1? :

«?La CFDT doit se positionner comme un acteur clé dans la transition écologique en plaidant pour des politiques climatiques ambitieuses et en accompagnant les travailleurs dans les secteurs les plus touchés par ces changements?».

Articles : 1.2.1.2.

Texte article : Plus qu'un changement c'est un bouleversement en constante accélération. Les conséquences sont déjà fortes et nombreuses, tant sur les événements climatiques et météorologiques, que sur l'état de la nature. Elles menacent également la santé et l'ensemble des activités humaines.

Articles : 1.2.1.3.

Texte article : L'homme est responsable de ce réchauffement. C'est également un fait. Agriculture, construction, industrie et transports émettent les Gaz à Effet de Serre (GES) qui s'accumulent de façon exponentielle. Le GIEC des Pays de la Loire a déterminé qu'en 2018 la région émettait 8,2 tonnes équivalent CO2 par habitant. Ces principaux impacts sont la hausse des températures marines et terrestres, l'érosion des côtes, une pénurie et une baisse de la qualité de l'eau, des inondations plus fortes.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : L'homme est responsable de ce réchauffement. C'est également un fait. Agriculture, construction, industrie et transports émettent les Gaz à Effet de Serre (GES) qui s'accumulent de façon exponentielle. Le GIEC des Pays de la Loire a déterminé qu'en 2018 la région émettait 8,2 tonnes équivalent CO2 par habitant. Ces principaux impacts sont la hausse des températures marines et terrestres, l'érosion des côtes, une pénurie et une baisse de la qualité de l'eau, des inondations plus fortes.

Remplacer "l'homme" par "les activités humaines"

Commentaires : L'Homme en lui même n'est pas la cause de ce réchauffement, ce sont ces activités (déplacements, industries, guerres, etc) qui provoquent ces changements

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Les activités humaines sont responsables de ce réchauffement?». ».

Articles : 1.2.1.4.

Texte article : Les citoyens ligériens sont fortement concernés dans leur quotidien par ces bouleversements, mais aussi dans leur avenir. Et tous ne sont pas à égalité pour y faire face.

Articles : 1.2.1.5.

Texte article : L'URI CFDT reprend à son compte le?manifeste pour la transition écologique juste de la Confédération :?«?Articuler (...) les enjeux écologiques, sociaux, sociétaux, économiques et démocratiques est la condition pour tirer les meilleurs bénéfices de la transition écologique. À défaut, elle produirait inévitablement des injustices et une forte contestation sociale, comme cela a été le cas sur la taxe carbone. Le risque serait alors que les transformations n'aient pas lieu, ou pas assez vite, au détriment de nos conditions de (sur)vie?». ».

Articles : 1.2.1.6.

Texte article : Aucun acteur, aussi important soit-il, ne peut infléchir à lui seul ces bouleversements. Mais «?chaque dixième de degré compte?». La CFDT des Pays de la Loire, ses syndicats, ses adhérents s'engagent pour une Transition écologique Juste.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Aucun acteur, aussi important soit-il, ne peut infléchir à lui seul ces bouleversements. Mais «?chaque dixième de degré compte?». La CFDT des Pays de la Loire, ses syndicats, ses adhérents s'engagent pour une Transition écologique Juste.

Afin d'insuffler ce mouvement, la CFDT Pays de la Loire mettra en place différents challenges afin de mobiliser l'ensemble des membres de sa structure sur les questions d'écologie. La mise en place d'un grand boost écolo avec une liste de challenge individuel, collectif ou inventif permettrons d'enclencher ce mouvement.

Commentaires : La notion " s'engagent " devrait être définie au delà du vœu pieu.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : intégration partielle en tant que 1.2.3.X

«?Afin d'insuffler ce mouvement, la CFDT Pays de la Loire mettra en place différents challenges afin de mobiliser l'ensemble des membres de sa structure sur les questions d'écologie?».».

Articles : 1.2.2.

Texte article : Sensibiliser les travailleurs aux enjeux

Articles : 1.2.2.1.

Texte article : L'URI CFDT doit participer à donner les clés de compréhension des enjeux climatiques et environnementaux aux travailleurs pour pouvoir les engager dans la démarche de Transition Ecologique Juste (TEJ). Ainsi elle développe du pouvoir d'agir au sein du monde du travail.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT doit participer à donner les clés de compréhension des enjeux climatiques et environnementaux aux travailleurs et aux citoyens pour pouvoir les engager dans la démarche de Transition Ecologique Juste (TEJ). Ainsi elle développe du pouvoir d'agir au sein du monde du travail et de la société.

Commentaires : La compréhension de l'impact écologique pour les travailleurs passe aussi par la compréhension pour la population générale.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT doit participer à donner les clés de compréhension des enjeux climatiques et environnementaux aux travailleurs pour pouvoir les engager dans la démarche de Transition Ecologique Juste (TEJ). Ainsi elle développe du pouvoir d'agir dans la société et au sein du monde du travail en particulier?».

Commentaires?: Le terme de citoyen lui n'est pas retenu, cf. note d'écriture précisée en introduction.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT doit participer à donner les clés de compréhension des enjeux climatiques et environnementaux aux travailleurs pour pouvoir les engager dans la démarche de Transition Ecologique Juste (TEJ). Ainsi elle développe du pouvoir d'agir au sein du monde du travail.

Commentaires : Simplifier les propos, gagnerait à être reformulé car trop compliqué

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il n'appartient pas à la commission des résolutions de réécrire un amendement, même avec des conseils.

Articles : 1.2.2.2.

Texte article : L'URI CFDT fait connaître et déploie la fresque du climat, la fresque de la mobilité ou encore l'atelier 2 tonnes, d'abord auprès des adhérents CFDT, mais aussi dans les entreprises et administrations en s'appuyant par exemple sur les moyens des CSE ou des accords d'entreprises.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT fait connaître et déploie la fresque du climat, la fresque de la mobilité ou encore l'atelier 2 tonnes. D'abord auprès des adhérents CFDT, mais aussi dans les entreprises et administrations, en s'appuyant par exemple sur les moyens des comités sociaux ou des accords.

Commentaires : Comités sociaux regroupent l'ensemble des comités public, privé. Idem pour les accords.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «L'URI CFDT fait connaître et déploie la fresque du climat, la fresque de la mobilité ou encore l'atelier 2 tonnes. D'abord auprès des adhérents CFDT, mais aussi dans les entreprises et administrations, en s'appuyant par exemple sur les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP) ou des accords collectifs?».

Articles : 1.2.3.

Texte article : Intégrer les impacts du réchauffement et de la TEJ

Articles : 1.2.3.1.

Texte article : L'environnement de travail de nombreux travailleurs est de plus en plus impacté par le changement climatique. L'URI CFDT renforcera son analyse sur ces transformations, et son action pour accompagner les travailleurs qui y sont confrontés.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'environnement de travail de nombreux travailleurs est de plus en plus impacté par le changement climatique. L'URI CFDT renforcera son analyse sur ces transformations, et son action pour accompagner les travailleurs et soutenir les équipes syndicales qui y sont confrontés.

Commentaires : Il n'y a pas que les travailleurs, il faut avant tout former les équipes syndicales, ou alors que l'URI vienne à la rencontre des travailleurs plus souvent.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'environnement de travail de nombreux travailleurs est de plus en plus impacté par le changement climatique. L'URI CFDT renforcera son analyse sur ces transformations, et son action pour accompagner les travailleurs et soutenir les équipes syndicales qui y sont confrontés?».

Articles : 1.2.3.2.

Texte article : Le changement climatique transforme de plus en plus de métiers. L'URI CFDT travaillera à identifier les secteurs les plus fortement touchés par l'évolution des métiers. Elle déploiera des outils et des soutiens aux équipes syndicales et aux travailleurs concernés.

Articles : 1.2.3.3.

Texte article : Le changement climatique oblige à des évolutions réglementaires ou législatives, mais aussi à de nouveaux comportements des acteurs économiques : modifications des investissements ou des modes de consommation par exemple. Cela a un impact sur les emplois que l'URI CFDT doit prendre en compte dans son revendicatif.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : le changement climatique oblige à des évolutions réglementaires et législatives, mais aussi à de nouveaux comportements des acteurs économiques, modification des investissements ou des modes de consommation par exemple. Cela a un impact sur les emplois que l'URI CFDT doit prendre en compte dans son revendicatif. Renforcer la réglementation en matière d'impact climatique sur la santé des travailleurs, notamment en défendant la mise en place d'obligations réglementaires sur les températures.

Commentaires : Au vu des changements climatiques actuels, il est urgent de mettre en place une réglementation sur les températures positives et négatives ayant un impact sur la santé des travailleurs.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'impact du réchauffement climatique sur les conditions de travail a été intégré via un amendement porté par le Syndicat S3C (nouvel article 1.2.3.3)

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Le changement climatique oblige à des évolutions réglementaires ou législatives, mais aussi à de nouveaux comportements des acteurs économiques : modifications des investissements ou des modes de consommation par exemple. Cela a un impact sur les emplois que l'URI CFDT doit prendre en compte dans son revendicatif.

Rajouter un article 1.2.3.3 bis: L'URI CFDT sera vigilante particulièrement sur les nouveaux métiers que la TEJ apportera, nous ne connaissons pas, à ce jour. La TEJ conditionnera aussi les conditions de travail à lesquelles les travailleurs devront s'adapter. L'URI CFDT accompagnera les équipes sur le sujet.

Commentaires : Nous sommes qu'au début de la TEJ. Qui peut nous apporter des changements significatifs dans le monde du travail. Et des nouveaux métiers non connus à ce jour pourraient émerger.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les idées proposées sont déjà portées par l'article 1.2.3.2

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Le changement climatique oblige à des évolutions réglementaires ou législatives, mais aussi à de nouveaux comportements des acteurs économiques (sans se faire manipuler par les lobbyistes) : modifications des investissements ou des modes de consommation par exemple. L'URI CFDT doit les prendre en compte dans son revendicatif.

Commentaires : Attention à ne pas céder aux sirènes des lobbyistes.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Le changement climatique oblige à des évolutions réglementaires ou législatives, mais aussi à de nouveaux comportements des acteurs économiques : modifications des investissements ou des modes de consommation par exemple. Cela a un impact sur les emplois. L'URI CFDT doit le prendre en compte dans son revendicatif?».

Commentaires?: C'est bien la CFDT qui cherche à exercer une influence sur les acteurs économiques et non l'inverse. Elle exerce une forme de lobbying comme l'ensemble des partenaires sociaux. La CFDT est indépendante.

Articles : 1.2.3.4.

Texte article : L'URI CFDT engage un travail pour modifier si besoin son fonctionnement et ses pratiques pour réduire son bilan carbone.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT engage un travail pour modifier son fonctionnement et ses pratiques pour réduire son bilan carbone.

Commentaires : Mettre une pondération, c'est déjà exprimer que l'URI ne fera rien !

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT engage un travail pour modifier son fonctionnement et ses pratiques pour réduire son bilan carbone?».

Commentaires?: oui d'autant que le travail a déjà commencé.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT engage un travail pour modifier si besoin son fonctionnement et ses pratiques pour réduire son bilan carbone.

Commentaires : Il est primordiale que l'URI CFDT montre l'exemple à commencer par la gestion et l'organisation des congrès, et des différents réunions/événements (ex : arrêtons les goodies) Quid de l'empreinte ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il n'appartient pas à la commission des résolutions d'écrire un amendement, même avec des conseils.

Articles : 1.2.4.

Texte article : Renforcer le dialogue social et les actions territoriales sur la Transition Ecologique Juste

Articles : 1.2.4.1.

Texte article : L'URI CFDT va poursuivre le travail engagé pour le renforcement du Dialogue Social Territorial (DST), notamment à travers la « conférence des parties régionale » (COP régionale) et la Conférence sociale.

Articles : 1.2.4.2.

Texte article : L'URI CFDT continuera à s'investir dans des projets territoriaux avec de forts enjeux économiques qui se donnent la transition écologique comme objectif.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Fort de ses réussites passés, L'URI CFDT continuera à s'investir dans des projets territoriaux avec de forts enjeux économiques qui se donnent la transition écologique comme objectif.

Commentaires : C'est tellement vague, ça ne veut rien dire. On peut mettre n'importe quoi derrière avec de telle formulation. Qu'est-ce qu'un fort enjeu économique ?

Il serait intéressant de rappeler les réussites passées Cela mérite d'être développer. valoriser les réussites passées comme des modèles à suivre pour l'avenir.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La formulation proposée n'apporte pas d'idées complémentaires ou différentes.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera à s'investir dans des projets territoriaux avec de forts enjeux économiques qui se donnent des ambitions élevées en matière de transition écologique. Pour cela, l'URI CFDT identifiera ses militants experts qui travaillent dans ce domaine.

Commentaires : Il nous semble utile d'insister sur des ambitions élevées, pour éviter le green-washing. Et nous avons des militants qui travaillent sur ce type de dossiers, il faut leur demander leur expertise (ex : agent travaillant sur un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, sur un plan climat...)

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «L'URI CFDT continuera à s'investir dans des projets territoriaux avec de forts enjeux économiques qui se donnent des ambitions élevées en matière de transition écologique. Pour cela, l'URI CFDT identifiera des ressources militantes internes?».

Commentaires?: La notion d'experts est non seulement restrictive mais aussi subjective.

Articles : 1.2.4.3.

Texte article : L'URI CFDT contribuera à identifier et faire connaître les pratiques vertueuses de certaines entreprises ou administrations, s'inscrivant dans un dialogue social constructif.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT contribuera à identifier et faire connaître les pratiques vertueuses de certaines entreprises ou administrations, s'inscrivant dans un dialogue social constructif.

Suppression de cet article

Commentaires : Il nous semble que ce n'est pas à la CFDT de faire ce job.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = CONTRE

Articles : 1.2.5.

Texte article : Favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les prérogatives des élus et dans la négociation

Articles : 1.2.5.1.

Texte article : Les élus CFDT doivent pouvoir intégrer l'environnement dans les questionnements et débats avec l'employeur en instances, notamment à l'occasion des différentes négociations et des différents temps de consultation.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Les élus CFDT doivent pouvoir intégrer l'environnement dans les questionnements et débats avec l'employeur en instances, notamment à l'occasion des différentes négociations et des différents temps de consultation.

Remplacer "doivent pouvoir" par "peuvent"

Commentaires : Les élus ont maintenant cette prérogative environnementale dans les consultations du CSE par exemple

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Affaiblit la proposition.

3E4901V - SYNDICAT CFDT BANQUES ET ASSURANCES MAINE-ANJOU

Propositions de modification : Les élus CFDT doivent pouvoir intégrer l'environnement dans les questionnements et débats avec l'employeur en instances, notamment à l'occasion des différentes négociations et des différents temps de consultation.

Proposition d'ajout :

Les élus CFDT doivent demander la création d'une commission environnement ou durabilité afin d'éclairer le CSE sur les conséquences environnementales sur les activités de leur entreprise ou de leur administration, ainsi que sur les chantiers ou projets en cours (par exemple en préparant la partie environnementale des avis que le CSE doit rendre lors de consultations obligatoires ou encore en s'impliquant dans l'analyse de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales).

Commentaires : La mise en place de cette commission au sein du CSEE est un très bon outil à la disposition des élus pour débattre et questionner l'employeur sur la transition écologique dans l'entreprise.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article 1.2.5.2 à suivre.

«?Les élus CFDT doivent pouvoir demander la création d'une commission environnement ou durabilité afin d'éclairer les IRP sur les conséquences environnementales sur les activités de leur entreprise ou de leur administration, ainsi que sur les chantiers ou projets en cours?».

Commentaires?: Reprise de l'idée. Un marqueur possible de l'action de la CFDT dans l'entreprise ou l'administration. Les exemples donnés dans la parenthèse sont trop restrictifs.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Les élus CFDT doivent pouvoir intégrer l'environnement dans les questionnements et débats avec l'employeur en instances, notamment à l'occasion des différentes négociations et des différents temps de consultation.

les politiques publiques d'accompagnement associées ne peuvent être déployées qu'avec des dispositifs engageant des conditionnalités sociales et/ou environnementales. Et avec avis conforme du CSE

Commentaires : Mettre à l'ordre du jour la notion de conditionnalité de gouvernance.

Les aides devraient être soumises à une double conditionnalité:

- 1- Engagement dans une vraie démarche RSE
- 2- Avis conforme du CSE

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cette revendication est juste. Elle ne peut cependant pas être une condition préalable à tout dialogue social en IRP comme en négociation.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Les élus CFDT doivent intégrer l'environnement dans les questionnements et débats avec l'employeur en instances, notamment à l'occasion des différentes négociations et des différents temps de consultation.

Commentaires : Dans les prérogatives des élus CSE, il y a la partie environnement (entre autre dans la CSSCT)

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cela pourrait s'entendre comme une injonction de l'URI aux élus CFDT.

Articles : 1.2.5.2.

Texte article : Dans le cadre des activités sociales et culturelles, la TEJ doit aussi être prise en compte, que ce soit dans l'offre ASC du CSE ou dans les modalités de subvention (taux de subvention différencié selon l'impact environnemental).

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Dans le cadre des activités sociales et culturelles, la TEJ doit aussi être prise en compte, que ce soit dans l'offre ASC du CSE ou dans les modalités de subvention (taux de subvention différencié selon l'impact environnemental).

Commentaires : Trop d'acronymes... Développer TEJ, ASC, CSE... Eviter le jargon de syndicalistes
Ou proposer un glossaire en début de texte ou en annexe

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission :

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Dans le cadre des activités sociales et culturelles, la TEJ doit aussi être prise en compte, que ce soit dans l'offre ASC du CSE ou dans les modalités de subvention (taux de subvention différencié selon l'impact environnemental). Rajouter « Dans le cadre des activités économiques des élus du CSE, la dimension TEJ sera rajoutée aux formations économiques des élus du CSE et doit être prise en compte,... »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : La formation des élus est abordée dans la partie interne, et de fait le contenu des formations s'adapte aux résolutions prises par la CFDT.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Dans le cadre des activités sociales et culturelles, la TEJ doit aussi être prise en compte, que ce soit dans l'offre ASC dans les entreprises ou administrations ou dans les modalités de subvention (taux de subvention différencié selon l'impact environnemental).

Commentaires : Ne pas oublier la fonction publique !

Avis de la commission : Intégré
Argumentaire de la commission : «?Dans le cadre des activités sociales et culturelles, la TEJ doit aussi être prise en compte, que ce soit dans l'offre ASC dans les entreprises ou administrations ou dans les modalités de subvention (taux de subvention différencié selon l'impact environnemental)?».

Articles : 1.2.5.3.

Texte article : L'URI CFDT proposera l'animation de formations spécifiques comme la Fresque "Agir en entreprise", la Fresque des mobilités ou la formation "Agir sur la Transition écologique juste" pour continuer à sensibiliser et outiller les élus et mandatés. Elle soutiendra les syndicats et les équipes CFDT des entreprises et administrations qui souhaitent déployer ces outils.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT proposera l'animation de formations spécifiques comme la fresque agir au travail et dans son environnement, la fresque des mobilités ou la formation "agir sur la transition écologique juste" pour continuer à sensibiliser et outiller les élus et mandatés. Elle soutiendra les syndicats et les équipes CFDT des entreprises et administrations qui souhaitent déployer ces outils.

Commentaires : « Agir au travail » englobe public et privé
Et Formations spécifiques au pluriel

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La fresque «?agir au travail et dans son environnement?» n'existe pas.

3E4901V - SYNDICAT CFDT BANQUES ET ASSURANCES MAINE-ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT proposera l'animation de formations spécifiques comme la Fresque "Agir en entreprise", la Fresque des mobilités ou la formation "Agir sur la Transition écologique juste" pour continuer à sensibiliser et outiller les élus et mandatés. Elle soutiendra les syndicats et les équipes CFDT des entreprises et administrations qui souhaitent déployer ces outils.

Proposition d'ajout :

Il est notamment nécessaire que les membres de la commission environnement ou durabilité des CSE se forment. Les sujets environnementaux sont à la fois nombreux et complexes, techniques et juridiques. Un élu devrait déjà être en mesure de connaître l'aspect réglementaire de base, par exemple le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la réalisation d'un BEGES (bilan d'émissions de gaz à effet de serre) qui est obligatoire dans certaines entreprises et certaines administrations et collectivités.

Commentaires : Complément sur la nécessité de formation réglementaire des élus dans ce domaine.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La proposition n'apporte pas de nouvelle idée ou ambition. L'installation d'une commission environnement a été intégrée dans un nouvel article. Par ailleurs l'URI prend des engagements sur la formation des élus dans ce chapitre, comme dans la partie interne (2.3.2.3). De fait le contenu des formations s'adapte aux résolutions prises par la CFDT.

Articles : 1.2.6.

Texte article : S'investir dans les actions confédérales sur la TEJ

Articles : 1.2.6.1.

Texte article : L'URI CFDT désigne un responsable politique en charge du dossier « TEJ » qui participe activement au

réseau animé par la Confédération.

Articles : 1.2.6.2.

Texte article : L'URI CFDT inscrit son action dans le cadre porté par le « Manifeste pour une transition écologique juste » de la Confédération. Elle participe à le faire connaître, le promouvoir et le déployer.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT inscrit son action dans le cadre porté par le « Manifeste pour une transition écologique juste » de la Confédération. Elle participe à le faire connaître, le promouvoir et le déployer.

AJOUTER un 1.2.7 "Le changement climatique et ses effets sur les travailleurs d'aujourd'hui"

AJOUT "1.2.7.1 - Lutter contre le changement climatique et ses effets futurs implique l'engagement de tout le corps social et dès aujourd'hui. Cette implication doit s'accompagner d'actions concrètes sur l'outil de travail d'aujourd'hui afin que l'action soit porteuse de bienfaits immédiats et mesurables pour les travailleurs."

AJOUT "1.2.7.2 - Le changement climatique, hors accident météorologique, est caractérisé par une grande inertie. Modifier des évolutions est difficilement mesurable et les actions pour influencer son évolution doit s'accompagner par des mesures d'adaptation des outils de travail et des environnements de travail pour que ceux-ci soient vivables pour les salariés d'aujourd'hui et notamment en périodes estivales."

Commentaires : Pour 127

La plupart des intentions parlent d'un changement à venir alors qu'il est déjà là et que les évolutions à attendre sont empruntent d'inertie. Si l'on veut emmener les gens sur des actions il faut qu'ils sachent pour qui et pour quoi ils le font. Trump s'en fiche pas mal d'un changement climatique qui rendra son monde invivable bien après sa mort et nombreux sont ceux qui pensent ainsi. Il faut du tangible pour le travailleurs aujourd'hui et pour ses enfants dans un immédiat demain. Se concentrer sur les travailleurs, les sauver eux plutôt que la planète est agir pour la planète.

Pour 1272

Le débat sur les retraites et sur le changement climatique nous apprennent que les salariés devraient (selon le discours ambiant) travailler plus longtemps. Cela interroge le temps de travail mais surtout la qualité de vie au travail... Pourquoi les jeunes entrent ils si tard dans le monde du travail, pour quoi les plus vieux n'aspirent qu'à une chose c'est partir ?... Peut être la qualité de vie au travail est elle à interroger aujourd'hui mais aussi demain... A plus de 60 ans et avec 40 °C en été comment peut on travailler sans mourir sur scène ?

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article, devient le 1.2.3.3

«?Le changement climatique, hors accident météorologique, est caractérisé par une grande inertie. Modifier des évolutions est difficilement mesurable et les actions pour influencer son évolution doit s'accompagner par des mesures d'adaptation des outils de travail et des environnements de travail pour que ceux-ci soient vivables pour les travailleurs d'aujourd'hui et notamment en périodes estivales.»

Commentaires?: L'amendement proposé précise bien l'urgence d'agir dès aujourd'hui, de viser à obtenir des résultats visibles et concrets. Il permet de mieux identifier encore les risques professionnels liés aux fortes chaleurs.

Articles : 1.3.

Texte article : La prise en compte de la révolution numérique et de l'IA

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : La prise en compte de l'impact écologique de la révolution numérique et de l'IA.

Commentaires : L'utilisation du numérique est également un facteur du dérèglement climatique (ex: utilisation des serveurs, refroidissement des salles, stockage des mails, etc...)

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le titre original permet d'aborder tous les impacts, dont la question écologique (cf. 1.3.1.4)

Articles : 1.3.1.

Texte article : Constats

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L' « intelligence artificielle », s'appuie sur la collecte industrielle mondiale de renseignements, notamment informatiques et utilise les ordinateurs pour comprendre l'intelligence humaine et la simuler.

Constats

Commentaires : Suggestion d'article à créer ou à insérer ailleurs.

Il y a besoin d'une définition simple (voire simpliste) de ce qu'est l'IA

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Si la vulgarisation est un réel enjeu, l'amendement proposé ne permet pas de définir l'IA.

Articles : 1.3.1.1.

Texte article : L'essor des nouvelles technologies liées à l'informatique, à la digitalisation et la programmation n'est pas nouveau. Il s'agit d'une continuité. Mais là aussi leur développement s'accélère permettant des utilisations toujours plus étendues (domaines concernés et capacités) par un public toujours plus large (jusqu'aux particuliers). Pour beaucoup, ces derniers mois laissent penser à une nouvelle forme de révolution technologique qui se traduira et par une nouvelle révolution industrielle et par une révolution tertiaire.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'essor des nouvelles technologies liées à l'informatique, à la digitalisation et la programmation n'est pas nouveau. Il s'agit d'une continuité. Mais là aussi leur développement s'accélère permettant des utilisations toujours plus étendues (domaines concernés et capacités) par un public toujours plus large (jusqu'aux particuliers). Pour beaucoup, ces derniers mois laissent penser à une nouvelle forme de révolution technologique qui se traduira et par une nouvelle révolution industrielle et par une révolution tertiaire.

L'essor des nouvelles technologies liées à l'informatique, à la digitalisation et la programmation n'est pas nouveau. Il s'agit d'une continuité. Mais là aussi leur développement s'accélère permettant des utilisations toujours plus étendues (domaines concernés et capacités) par un panel toujours plus large d'entreprises et d'administrations. Pour beaucoup, ces derniers mois laissent penser à une nouvelle forme de révolution technologique qui se traduira et par une nouvelle révolution industrielle et par une révolution tertiaire.

Commentaires : "Remplacer ""public"" par ""panel"" et ""jusqu'aux particuliers"" par ""d'entreprises et d'administrations"" C'est un texte reprenant des discussions du café du commerce ? Ou un texte de congrès syndical ? Le sujet se doit d'être le monde du travail, sinon nous aboutissons à des paroles sans enjeux, sans intérêts."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'action syndicale ne s'arrête pas aux portes des lieux de travail. Par ailleurs les impacts sur le travail sont bien spécifiés dans les articles suivants.

Articles : 1.3.1.2.

Texte article : Cette révolution s'appuie sur les «?big data?»?: un stockage incommensurable de données et une excellente capacité informatique pour les traiter et les utiliser.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Cette révolution s'appuie sur les «?big data?»?: un stockage incommensurable de données et une excellente capacité informatique pour les traiter et les utiliser.

Cette révolution s'appuie sur les « big data » : un stockage incommensurable de données et une excellente capacité informatique pour les traiter et les utiliser. Elle s'appuie aussi sur une masse de travailleurs du clic, des travailleurs du sud surdiplômé et sous-payés pour entraîner les LLM (Large Language Model).

Commentaires : "Ajouter ""Elle s'appuie aussi sur une masse de travailleurs du clic, des travailleurs du sud surdiplômé et sous-payés pour entraîner les LLM.""

Il est essentiel de rappeler que les nouvelles technologies, comme l'IA reposent aussi sur une exploitation de travailleurs pauvres et pourtant qualifiés essentiellement de pays du sud, comme le Nigeria, le Bangladesh et beaucoup d'autres."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Même s'il existe des travailleurs du clic, la révolution en cours s'appuie avant tout sur les 2 points proposés par le texte initial.

Articles : 1.3.1.3.

Texte article : L'Intelligence Artificielle (IA) et Chat GPT en sont les meilleurs exemples. Toute personne avec un PC ou un smartphone y a accès et peut «?jouer?» avec.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'Intelligence Artificielle (IA) et Chat GPT en sont les meilleurs exemples. Toute personne avec un PC ou un smartphone y a accès et peut «?jouer?» avec.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

A travers l'intelligence artificielle et ses plateforme en sont les

Commentaires : Préciser "à travers" et écrire "plateforme" à la place "Chat GPT" qui n'est qu'un exemple. Il y en a plein d'autres. Ne favorisons pas une plateforme

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée déjà reprise dans l'intégration de l'amendement CFDT Métaux Anjou-Vendée

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : L'Intelligence Artificielle (IA) en est le meilleur exemple. Toute personne avec un PC ou un smartphone y a accès et peut «?jouer?» avec.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

Commentaires : Chat GPT est une IA parmi d'autres. Il n'y a pas de raison de la mettre en avant plus qu'une autre.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée déjà reprise dans l'intégration de l'amendement

CFDT Métaux Anjou-Vendée

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'Intelligence Artificielle (IA) et Chat GPT en sont les meilleurs exemples. Toute personne avec un PC ou un smartphone y a accès et peut «?jouer?» avec.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

"L'Intelligence Artificielle (IA) et plus particulièrement l'intelligence générative c'est imissée dans l'ensemble de la société.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants."

Commentaires : "Ajouter ""Génératrice""à l'IA, c'est la capacité de l'IA a généré du contenu qui est directement concerné par l'emploi.

Modification du début de l'article.

L'IA est présent dans nos quotidiens depuis presque 20 ans. La vraie révolution est l'intelligence artificielle générative. Il est important de le mentionner.

Évoquer l'éventualité de jouer avec l'IA est totalement hors sujet dans un texte de congrès URI. Il faut recentrer le propos."

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Les formes d'Intelligence Artificielle (IA) dont l'IA générative se sont immiscées dans l'ensemble de la société.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'Intelligence Artificielle (IA) et Chat GPT en sont les meilleurs exemples. Toute personne avec un PC ou un smartphone y a accès et peut «?jouer?» avec.

- Les outils numériques sont nombreux dans le monde du travail, et utilisés pour réaliser des tâches et des activités diverses.

- Il n'est pas toujours évident de les identifier car ils sont parfois déployés de manière invisible. Il peut aussi parfois s'agir d'une évolution d'un outil existant ou d'un nouvel usage qui peuvent avoir un impact important sur les conditions de travail sans pour autant faire l'objet d'une réelle discussion et d'un travail d'analyse des conditions et conséquences de leur usage avec les travailleurs et leurs représentants.

MODIFIER 1.3.1.3 Remplacer "ChatGPT" par "agents conversationnels"

Commentaires : Il n'y a pas de raison d'exposer ChatGPT plus qu'un autre. C'est un produit, il y en a d'autres et rien ne dit que celui-ci sera toujours existant dans 4 ans.

Avis de la commission : Rejeté

**Argumentaire de la commission : Idée déjà reprise dans l'intégration de l'amendement
CFDT Métaux Anjou-Vendée**

Articles : 1.3.1.4.

Texte article : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, tout comme elles peuvent représenter une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, tout comme elles peuvent représenter une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

L'IA est une véritable opportunité pour le monde du travail, tout comme elle est une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

Commentaires : "Remplacer ""peut permettre"" par ""est"" et ""peuvent représenter"" par ""est""

Il est inutile de prendre des gants. La réalité de l'IA en entreprise et dans les administrations n'est plus une prospective. On y est."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Trop catégorique voire philosophique.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, tout comme elles peuvent représenter une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

1.3.1.5. L'URI revendique des négociations spécifiques dans les entreprises, permettant de :

- Définir les conditions d'une utilisation responsable et sécurisée des Systèmes d'intelligence artificielle
- Définir un processus clair et transparent de déploiement de l'IA impliquant tous les salariés et respectant les prérogatives de leurs représentants.
- Piloter les métiers et les faire monter en compétences pour préparer tous les salariés pour les préparer à l'utilisation de l'IA et accompagner ceux pour lesquels les métiers seront les plus impactés.

Commentaires : Une nécessité de réguler l'IA pour que tout le monde trouve sa place !

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les thématiques proposées par l'amendement sont abordées dans les articles 1.3.2.1 et 1.2.3.2 et .3.5

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, tout comme elles peuvent représenter une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

Commentaires : AJOUTER "1.3.1.5 - La CFDT régionale opérera une vigie sur la mise en place de systèmes de type IA dans les entreprises et en son sein.

La CFDT pilotera et régulera toutes entreprises possiblement maladroites ou erratiques dans ses rangs. Elle organisera un groupe de travail et de suivi en la matière."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intégrée via les amendements posés sur le 1.3.2.X défendu par le même syndicat (S3C 44/85)

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, tout comme elles peuvent représenter une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

Commentaires : AJOUTER "1.3.1.6 - La CFDT régionale se gardera de verser dans une forme d'angélisme ou d'optimisme trop béat face à une technique censée révolutionner nos usages professionnels. A l'inverse, elle doit garder une distance analytique et ne pas verser dans un catastrophisme exagéré. Elle veillera à s'entourer des spécialistes et experts reconnus pour fonder ses prises de position et avant toute mise en place d'outils ou de travaux internes ou externes sur ce sujet."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'idée complémentaire mais une précision du titre proposé qui pose bien ces postulats.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'IA peut permettre de véritables opportunités pour le monde du travail, mais elle représente une menace pour l'emploi, la démocratie, l'écologie.

Commentaires : Il ne faut pas se voiler la face, l'IA est bien une menace non maîtrisée. Au regard des différentes élections gouvernementale dans le monde, les fakes news sur les réseaux, etc...

Les citoyens, les salariés sont manipulés par l'IA.

A noter que l'IA a consommé aujourd'hui tout le contenu intellectuel disponible sur internet et qu'elle génère maintenant ces propres contenus avec ses interprétations/imperfections.

De plus l'IA ne doit pas être un outil de décision, mais une aide à la réflexion et à la construction des idées.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Trop catégorique.

Articles : 1.3.2.

Texte article : Mieux identifier les risques et opportunités pour faire évoluer le cadre de leur utilisation

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Mieux identifier les risques et opportunités pour faire évoluer le cadre de leur utilisation

avant 1.3.2 - Expliquer par une petite intro le titre "Nos actions" avec le texte mis ici en commentaire.

Commentaires : Au global, on doit apprendre, identifier les risques et isoler les opportunités pour s'en saisir. L'idée est de donner des arguments pour militer, positiver les situations et rassurer. Ensemble, plus forts...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il n'appartient pas à la commission des résolutions d'écrire un amendement, même avec des conseils.

Articles : 1.3.2.1.

Texte article : L'URI CFDT, avec les syndicats, pourra accompagner les sections syndicales pour questionner les employeurs sur leurs stratégies numériques et l'utilisation de l'IA en lien avec les IRP. Les élus du personnel pourront recourir aux expertises.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT, à la demande du syndicat, accompagnera les sections pour interroger les employeurs sur leurs stratégies numériques et l'utilisation de l'IA en lien avec les instances représentatives du personnel (IRP). Les élus du personnel pourront faire appel à des expertises.

Commentaires : C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'accompagnement se fait bien «?avec?» et suppose bien l'accord des 2 parties.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT, avec les syndicats, pourra accompagner les sections syndicales pour questionner les employeurs sur leurs stratégies numériques et l'utilisation de l'IA en lien avec les IRP. Les élus du personnel pourront recourir aux expertises.

Supprimer "pourra accompagner" par "accompagnera"

Commentaires : Encore une fois, il faut que l'URI s'engage, le verbe "pouvoir" ne l'est pas. Pouvoir veut dire peut être, peut être pas.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'accompagnement doit se faire avec l'accord des syndicats. Il n'est pas systématique.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT avec les syndicats pourra accompagner avec des outils les sections, les adhérents et les travailleurs pour être force de proposition auprès des employeurs sur leurs stratégies numériques et l'utilisation de l'IA en lien avec les IRP. Les élus du personnel pourront recourir aux expertises.

Commentaires : Les adhérents et les travailleurs des entreprises sont source d'idées.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : "L'URI CFDT, avec les syndicats, pourra

accompagner avec des outils les sections syndicales, les adhérents et les travailleurs pour être force de proposition auprès des employeurs sur leurs stratégies numériques et l'utilisation de l'IA en lien avec les IRP. Les élus du personnel pourront recourir aux expertises?».

Articles : 1.3.2.2.

Texte article : Dans les instances où elle siège, l'URI CFDT revendique et participe à développer des outils d'évaluation des risques pour : mesurer les éventuels biais algorithmiques, identifier clairement les tâches automatisées et donc les métiers ou postes concernés, évaluer la perte d'autonomie des travailleurs voire des décideurs, les problèmes de confidentialité liés notamment à la collecte ou au partage de données, la dépendance et la vulnérabilité technologiques.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Dans les instances où elle siège, l'URI CFDT revendique et participe à développer des outils d'évaluation des risques pour : mesurer les éventuels biais algorithmiques, identifier clairement les tâches automatisées et donc les métiers ou postes concernés, évaluer la perte d'autonomie des travailleurs voire des décideurs, les problèmes de confidentialité liés notamment à la collecte ou au partage de données, la dépendance et la vulnérabilité technologiques.

Dans les instances où elle siège, l'URI CFDT revendique et participe à développer des outils d'évaluation des risques pour : mesurer les éventuels biais algorithmiques, identifier clairement les tâches automatisées et donc les métiers ou postes concernés, évaluer la perte d'autonomie des travailleurs voire des décideurs, les surcharges mental lié à la simplification des chaines de valeur, les problèmes de confidentialité liés notamment à la collecte ou au partage de données, la dépendance et la vulnérabilité technologiques.

Commentaires : "Ajouter ""les surcharges mentales liées à la simplification des chaines de valeur""

Nous commençons à assister dans le privé à un accroissement de la charge mentale du personnel pour qui une simplification des taches a été possible avec l'implantation de l'IA. Ces pratiques étaient déjà présentes dans le privé, chez les entreprises ayant recours à de l'externalisation. Maintenant elle est en passe de se démocratiser avec l'IA."

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Dans les instances où elle siège, l'URI CFDT revendique et participe à développer des outils d'évaluation des risques pour : mesurer les éventuels biais algorithmiques, identifier clairement les tâches automatisées et donc les métiers ou postes concernés, évaluer la perte d'autonomie des travailleurs voire des décideurs, les surcharges mentales, les problèmes de confidentialité liés notamment à la collecte ou au partage de données, la dépendance et la vulnérabilité technologiques?».

Articles : 1.3.2.3.

Texte article : L'URI CDT interrogera les pouvoirs publics et institutionnels de la région sur leurs politiques en termes de « Big Data » et « d'open Data » en s'appuyant sur l'étude réalisée par le CESER.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CDT interrogera les pouvoirs publics et institutionnels de la région sur leurs politiques en termes de « Big Data » et « d'open Data » en s'appuyant sur l'étude réalisée par le CESER.

Rajouter le F de CFDT, petit oubli

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT interrogera les pouvoirs publics et institutionnels de la région sur leurs politiques en termes de « Big Data » et « d'open Data » en s'appuyant sur l'étude réalisée par le CESER?». ».

Articles : 1.3.2.4.

Texte article : Elle devra aussi se saisir des opportunités : Dans les instances de DST (Dialogue Social territorial), l'URI CFDT agira pour améliorer la prise de décision et le sens au travail.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Elle devra aussi se saisir des opportunités : Dans les instances de DST (Dialogue Social territorial), l'URI CFDT agira pour améliorer la prise de décision et le sens au travail.

AJOUTER un "1.3.2.5 - La CFDT régionale veillera à faire évaluer et revendiquer des contre-mesures à tout dispositif permettant un contrôle social accru des employeurs sur les salariés via ces technologies."

AJOUTER un "1.3.2.6 - La CFDT régionale militera auprès des instances fédérales et confédérales la mise en place d'une IA maison, pilotée et qualifiée par les instances fédérales et confédérales pour en garantir le fonctionnement et la pertinence des résultats, en garantissant la protection des données et asseoir le sérieux des résultats des requêtes notamment en matière juridique"

AJOUTER un "1.3.2.7 - La CFDT Régionale pilotera des expérimentations entre les syndicats et s'appuiera sur l'expertise des fédérations dont le champ d'expertise est plus avancées sur ces thèmes."

AJOUTER un "1.3.2.8 - La CFDT Régionale sera très vigilante au risque de voir l'I.A se transformer en système de contrôle de l'activité individuelle et collective. Dans tous les cas, il doit y avoir une transparence de son rôle pour l'ensemble des salariés qui seront impactés par l'IA ."

Commentaires : Eviter que le truc nous échappe ou le contre effet d'une expérience mal menée pour l'avenir. Prévenir les fuites d'informations dans les réseaux et la substitution du "dire d'expert" par une machine qui a mal appris

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout paragraphe 1.3.2.X

«?La CFDT Régionale sera très vigilante au risque de voir l'I.A se transformer en système de contrôle de l'activité individuelle et collective. Dans tous les cas, il doit y avoir une transparence de son rôle pour l'ensemble des salariés qui seront impactés par l'IA. La CFDT régionale veillera à faire évaluer et revendiquer des contre-mesures à tout dispositif permettant un contrôle social accru des employeurs sur les salariés via ces technologies?».».

Ajout paragraphe 1.3.2.X+1

«?La CFDT régionale agira avec les organisations fédératives et la confédération pour la mise en place d'une IA maison, pour en garantir le fonctionnement et la pertinence des résultats, la protection des données et asseoir le sérieux des résultats des requêtes notamment en matière juridique."

Ajout 1.3.2.X+2

«?La CFDT Régionale pilotera des expérimentations entre les syndicats et s'appuiera sur l'expertise des fédérations dont le champ d'expertise est plus avancées sur ces

thèmes?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Elle devra aussi se saisir des opportunités : Dans les instances de DST (Dialogue Social territorial), l'URI CFDT agira pour améliorer la prise de décision et le sens au travail.

AJOUTER un "1.3.2.5 - La CFDT régionale veillera à faire évaluer et revendiquer des contre-mesures à tout dispositif permettant un contrôle social accru des employeurs sur les salariés via ces technologies."

AJOUTER un "1.3.2.6 - La CFDT régionale militera auprès des instances fédérales et confédérales la mise en place d'une IA maison, pilotée et qualifiée par les instances fédérales et confédérales pour en garantir le fonctionnement et la pertinence des résultats, en garantir la protection des données et asseoir le sérieux des résultats des requêtes notamment en matière juridique"

AJOUTER un "1.3.2.7 - La CFDT Régionale pilotera des expérimentations entre les syndicats et s'appuiera sur l'expertise des fédérations dont le champ d'expertise est plus avancées sur ces thèmes."

AJOUTER un "1.3.2.8 - La CFDT Régionale sera très vigilante au risque de voir l'I.A se transformer en système de contrôle de l'activité individuelle et collective. Dans tous les cas, il doit y avoir une transparence de son rôle pour l'ensemble des salariés qui seront impactés par l'IA ."

Commentaires : Eviter que le trucs nous échappe ou le contre effet d'une expérience mal menée pour l'avenir.
Prévenir les fuites d'informations dans les réseaux et la substitution du "dire d'expert" par une machine qui a mal appris

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Traité précédemment.

Articles : 1.3.3.

Texte article : Prise en compte des coûts énergétiques et de la pollution

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Prise en compte des coûts énergétiques et de la pollution

Déplacer ce paragraphe en 1.2.5

Commentaires : Il n'y a pas que les nouvelles technologies qui polluent et qui doivent faire l'objet d'une vigilance des élus CFDT

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les autres facteurs de pollution et de dépenses énergétiques sont traitées par ailleurs. Ici nous sommes bien sur les impacts de l'IA en la matière.

Articles : 1.3.3.1.

Texte article : L'impact environnemental du numérique est loin d'être neutre. L'URI CFDT agira pour promouvoir des pratiques numériques responsables, sensibiliser les travailleurs à l'importance d'une utilisation raisonnée des équipements numériques, et encourager les écogestes au travail.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'impact environnemental du numérique est loin d'être neutre. L'URI CFDT agira pour promouvoir des pratiques numériques responsables, sensibiliser les travailleurs à l'importance d'une utilisation raisonnée des équipements numériques, et encourager les écogestes au travail ainsi que dans les instances CFDT.

Commentaires : L'URI doit montrer l'exemple, il n'y a pas que dans le travail qu'il faut promouvoir ces pratiques.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'impact environnemental du numérique est loin d'être neutre. L'URI CFDT agira pour promouvoir des pratiques numériques responsables, sensibiliser les travailleurs à l'importance d'une utilisation raisonnée des équipements numériques, et encourager les écogestes au travail y compris en interne.?»

Articles : 1.3.3.2.

Texte article : L'URI CFDT préconisera la négociation d'accords collectifs intégrant des clauses sur la réduction de la consommation énergétique, l'utilisation de matériels éco-responsables et le recyclage des équipements.

Articles : 1.3.3.3.

Texte article : Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

Compléter par "au travers des élus CFDT, accompagner les entreprises....

Commentaires : Ce sont plutôt les élus d'entreprise qui accompagne les entreprises et non l'URI

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via l'amendement précédent.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises, les fonctions publiques, associations, etc., dans leur transition énergétique en mettant en place des solutions pour réduire leur empreinte carbone, comme l'adoption des énergies renouvelables ou le télétravail.

Commentaires : Il n'y a pas que les entreprises qui ont besoin d'être accompagnées dans leur transition énergétique.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via l'amendement précédent.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables.

Commentaires : L'empreinte carbone sera plus importante avec le télétravail, car l'entreprise continuera de fonctionner de la même façon

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Si des contre exemples sont possibles, ils sont difficiles à identifier et sans doute assez rares. Dans la plupart des cas le télétravail contribue à la réduction des Gaz à Effets de Serre.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Accompagner les SSE dans les entreprise dans la transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

Commentaires : l'URI doit servir l'action des adhérents et non accompagner les directions et lobbyiste.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Accompagner les sections syndicales dans les entreprises, les associations et les administrations dans la transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail. "

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises et les administrations dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

Commentaires : Comme mentionné dans le 1.2.1.3 "l'homme est responsable de ce réchauffement". Nous sommes tous concernés.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via l'amendement précédent.

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

Ajouter « et les CSE » après « entreprises »

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via l'amendement précédent.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Accompagner les entreprises et les administrations dans leur transition énergétique et la mise en place de solutions pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables ou le télétravail.

Commentaires : Ne pas oublier la fonction publique !

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Via l'amendement précédent.

Articles : 1.3.4.

Texte article : Organiser des débats avec les organisations patronales sur ces sujets

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Organiser des débats avec les organisations patronales et institutionnelles sur ces sujets.

Commentaires : Il n'y a pas que le privé dans la vie !!

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Organiser des débats avec les organisations patronales et institutionnelles sur ces sujets?». ».

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Organiser des débats avec les organisations patronales sur ces sujets

Commentaires : Entre 1.3.3 et 1.3.4

INSERER une partie sur l'énergie, intitulée "1.3.x - Peser dans le débat sur l'énergie"

AJOUTER un 1.3.x.1 "Le débat sur l'énergie décarbonée implique une position claire sur le mix énergétique à mettre en place et sur la place du nucléaire dans celui-ci. La CFDT régionale animera le débat sur cette question tant elle implique des investissements, des filières professionnelles, de la recherche, de la sureté et des questions stratégiques dans l'ensemble du territoire national en général et sur le territoire ligérien en particulier."

AJOUTER un 1.3.x.2 "Le débat sur l'énergie décarbonée implique une connaissance éclairée de la filière énergétique en direction des adhérents, notamment sur les recherches en cours, leur côté opérationnel, leur délais de mise en œuvre pour éclairer les débats en la matière de façon dépassionnée et éclairante."

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : En 1.2.6.3

«?Le débat sur l'énergie décarbonée implique une position claire sur le mix énergétique à mettre en place et sur la place du nucléaire dans celui-ci. La CFDT régionale animera le débat sur cette question tant elle implique des investissements, des filières professionnelles, de la recherche, de la sureté et des questions stratégiques dans l'ensemble du territoire national en général et sur le territoire ligérien en particulier?». ».

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Organiser des débats avec les organisations patronales sur ces sujets

Commentaires : AJOUTER "1.3.4.0 - La CFDT régionale rappellera le caractère fallacieux de la terminologie en matière d'IA. Le mot « intelligence » désigne en anglais « renseignement » au sens de l'espionnage (comme dans l'intelligence économique). Ceci change bien largement le paradigme et permet de remettre à sa juste place ce qui est somme toute une technique de traitement de l'information."

Et renuméroter la suite...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission :

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Organiser des débats avec les organisations patronales et gouvernementales sur ces sujets

Commentaires : Il ne faut pas oublier les administrations.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Organisation gouvernementale ne renvoie pas à un acteur clairement identifié. Idée par ailleurs intégrée par l'amendement d'Interco Sarthe.

Articles : 1.3.4.1.

Texte article : Parce qu'il les concerne, le déploiement des technologies ne doit pas se faire sans le regard des travailleurs. Ouvrir le dialogue social au sujet permettra de mieux l'anticiper, de mieux l'encadrer et de mieux l'accompagner.

Articles : 1.3.4.2.

Texte article : L'URI CFDT appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial : réunir des représentants des organisations syndicales et organisations patronales, pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises et les organisations du travail. Elle assurera la promotion de ces travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT t appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial, réunir des représentants des organisations syndicales, organisations patronales et institutionnelles pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises et les organisations du travail. Elle assurera la promotion de ses travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances.

Commentaires : Il n'y a pas que le privé dans la vie !!

Avis de la commission : Nouvelle formulation

**Argumentaire de la commission : + complément de l'amendement S3C 44/85
«?L'URI CFDT appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial : réunir des représentants des organisations syndicales et organisations patronales et institutionnelles, pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises, les conditions de travail et l'emploi. Elle assurera la promotion de ces travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances?».**

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial : réunir des représentants des organisations syndicales, organisations patronales et organisations gouvernementales pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises et les organisations du travail. Elle assurera la promotion de ces travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances.

Commentaires : Ne pas oublier les administrations et nous sommes TOUS concernés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission :

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial : réunir des représentants des organisations syndicales et organisations patronales, pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises, les conditions de travail et l'emploi. Elle assurera la promotion de ces travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances.

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : + amendement précédent porté par Inteco Sarthe

«?L'URI CFDT appellera à la création de groupes de travail mixtes au niveau territorial : réunir des représentants des organisations syndicales et organisations patronales et institutionnelles, pour analyser les impacts des nouvelles technologies sur les métiers, les compétences requises, les conditions de travail et l'emploi. Elle assurera la promotion de ces travaux auprès des équipes syndicales et dans les instances?».

Articles : 1.3.4.3.

Texte article : Dans les entreprises et administrations, les équipes CFDT pourront revendiquer des « observatoires paritaires des nouvelles technologies ».

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Dans les entreprises et administrations, les équipes CFDT revendiqueront des « observatoires paritaires des nouvelles technologies ».

Commentaires : Il faut que ces sujets entrent dans les NAO. A quoi ça sert de parler salaire ou conditions de travail si le nouveau contexte n'est pas exploré ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Rédaction trop dans l'injonction.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Dans les entreprises et administrations, les équipes CFDT pourront revendiquer des « observatoires paritaires des nouvelles technologies ».

Commentaires : AJOUTER un "1.3.4.4 - La CFDT régionale militera auprès des pouvoirs publics pour créer les conditions d'émergence d'IA qualitatives permettant aux entreprises françaises une indépendance vis-à-vis de puissances extérieures."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée à développer avant de la proposer aux débats au niveau confédéral.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Dans les entreprises et administrations, les équipes CFDT pourront revendiquer des « observatoires paritaires des nouvelles technologies ».

Commentaires : AJOUTER "1.3.4.4 - "La CFDT régionale invitera les directions d'entreprise et les pouvoir publics à la vigilance sur les outils mis en place et sur les possibles dérives notamment en termes de droit du travail"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'idée complémentaire au texte initial.

Articles : 1.3.5.

Texte article : Anticiper les évolutions des métiers et négocier la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Anticiper les évolutions des métiers et négocier la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Commentaires : Entre 133 et 134 insérer une partie sur l'énergie intitulée "1.3.y - Peser dans le débat sur la recherche scientifique et technique"

AJOUTER un 1.3.y.1 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat sur la mise en place d'un environnement propice visant à développer des réseaux de PME en informatique et en intelligence artificielle."

AJOUTER un 1.3.y.2 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat pour que soient favorisées et développées des projets de recherches permettant l'émergence de matériaux économes en énergie à la construction et à l'usage industriel."

AJOUTER un 1.3.y.3 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat pour que soient développées des filières de formations et des cycles d'apprentissages dans ces métiers."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI ne souhaite pas favoriser le développement économique et industriel d'une seule filière. Les idées portées par la proposition d'amendement pourraient s'appliquer à d'autres filières.

Articles : 1.3.5.1.

Texte article : La CFDT place l'humain au cœur de la transformation numérique en prenant en compte les impacts sur les conditions de travail et les compétences des salariés.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : La CFDT place l'humain au cœur de la transformation numérique en prenant en compte les impacts sur l'emploi sur les conditions de travail et les compétences des salariés.

Commentaires : Il existe également des risques importants sur l'emploi

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégrer via amendement INTERCO 49

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La CFDT place l'humain au cœur de la transformation numérique en prenant en compte les impacts sur les conditions de travail et les compétences des travailleurs.

Commentaires : Les fonctionnaires ne sont pas des salariés.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission :

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La CFDT place l'humain au cœur de la transformation numérique en prenant en compte les impacts sur les conditions de travail et les compétences des salariés. La CFDT interviendra dans le débat sur le remplacement d'humains par des IA, et les risques que cela peut représenter pour l'emploi comme pour les utilisateurs.

Commentaires : L'arrivée de l'IA peut entraîner la suppression de postes. Elle va ajouter encore un cran dans le risque de déshumanisation des relations, va remplacer des salariés et agents sur certaines missions, avec un risque de biais dangereux pour les utilisateurs (usagers ou clients).

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?La CFDT place l'humain au cœur de la transformation numérique en prenant en compte les impacts sur les conditions de travail et les compétences des travailleurs. La CFDT interviendra dans le débat sur les risques que cela peut représenter pour l'emploi comme pour les utilisateurs?». »

Articles : 1.3.5.2.

Texte article : Pour une analyse pertinente et un accompagnement efficace des transformations, il est nécessaire de se mettre à hauteur du poste de travail et s'appuyer notamment sur le dialogue professionnel.

Articles : 1.3.5.3.

Texte article : L'action de l'URI CFDT doit permettre d'affiner les plans de déploiement de technologie au sein des collectifs de travail, pour les adapter à chaque travailleur (inégalités face aux changements en général, et face aux outils

en particulier).

Articles : 1.3.5.4.

Texte article : Pour sécuriser les parcours professionnels, l'URI CFTD poussera à réinvestir une partie des gains de productivités ou de l'amélioration des résultats liés aux évolutions numériques dans la formation professionnelle.

Articles : 1.3.6.

Texte article : Agir contre les fractures numériques

Articles : 1.3.6.1.

Texte article : L'URI CFDT engage son action pour lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies. Ces inégalités peuvent être territoriales, liées au niveau de revenu, ou encore au niveau d'éducation.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT engage son action pour lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies. Ces inégalités peuvent être territoriales, liées au niveau de revenu, ou encore au niveau d'éducation.

L'URI CFDT engage son action pour lutter contre les inégalités d'accès aux nouvelles technologies. Ces inégalités peuvent être territoriales, liées au niveau de revenu, une phobie, une ignorance ou encore au niveau d'éducation.

Commentaires : Ajouter "une phobie, une ignorance" qui sont également des causes aux freins de l'accès aux nouvelles technologies.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La phobie n'est pas une inégalité.

Articles : 1.3.6.2.

Texte article : Assurer une veille sur les stratégies numériques des services publics sur le territoire régional.

Articles : 1.3.6.3.

Texte article : La pratique démocratique portée par la CFDT lui impose de lutter contre le communautarisme numérique : débats qui ne se font plus qu'en ligne et sur les réseaux sociaux entre personnes déjà d'accord.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : suppression de l'article

Commentaires : Suppression de l'article car il n'apporte rien au thème. La Cfdt lutte contre toute forme de communautarisme, de manière générale.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Oui la CFDT lutte contre toute forme de communautarisme, mais cela vaut précision ici. Le terme communautarisme s'entend comme «?communauté numérique?» ou «?entre soi numérique?»

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La pratique démocratique portée par la CFDT lui impose de lutter contre l'exclusion numérique : débats qui ne se font plus qu'en ligne et sur les réseaux sociaux entre personnes déjà d'accord.

Commentaires : Le communautaire a une connotation identique voire ethnique.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'exclusion est traitée dans un autre article. Le terme communautarisme s'entend comme «?communauté numérique?» ou «?entre soi numérique?»

Articles : 1.3.6.4.

Texte article : A son niveau et sur les sujets qui la concernent, l'URI CFDT luttera contre les manipulations d'opinion liées au numérique.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : A son niveau et sur les sujets qui la concernent, l'URI CFDT luttera contre les manipulations d'opinion liées au numérique.

Commentaires : ajouter un paragraphe : 1.3.6.5 L'URI CFDT mènera une action de terrain avec les syndicats pour proposer aux IRP un accompagnement sur l'employabilité des salariés, pour les monter en compétence, en ayant deux vigilances, la fracture numérique déjà présente et illettrisme.

Argumentation : La fragilité des salariés éloigner des nouvelles technologies toujours en accélération sera un sujet important pour les équipes syndicales afin d'accompagner tous les salariés dans cette évolution. La catastrophe sera au rendez-vous si ce travail n'est pas mené.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Ajout du 1.3.6.5

«?L'URI CFDT mènera une action de terrain avec les syndicats pour proposer aux IRP un accompagnement sur l'employabilité des salariés, pour les monter en compétence, en ayant deux vigilances, la fracture numérique déjà présente et illettrisme?».

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : A son niveau et sur les sujets qui la concernent, l'URI CFDT luttera contre les manipulations d'opinion liées au numérique.

Commentaires : AJOUTER un 1.3.6.5 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat pour que soient proscrit l'anonymat sur les réseaux sociaux."

Commentaire :

Si notre ambition est de lutter contre le RN, rendre à l'Etat de droit sa puissance et lutter contre toutes les violences, il nous faut permettre au justiciable de se défendre. Ainsi un anonymat qui serait levé permettrait de poursuivre devant la justice quiconque oublierait ce qu'est la loi et la vie en société.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Renvoi à un débat confédéral.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : A son niveau et sur les sujets qui la concernent, l'URI CFDT luttera contre les manipulations d'opinion liées au numérique.

Commentaires :

AJOUTER un 1.3.7 "Agir dans les entreprises et les sections d'entreprises"

AJOUTER "1.3.7.1 - La CFDT régionale rappellera le risque de la mise en place débridée de ces outils dans les entreprises privées à but lucratif qui pourraient être tentées par un calcul simple de rentabilité en vue de la réduction de l'humain et son cantonnement au seul rôle de presse-bouton."

AJOUTER "1.3.7.2 - La CFDT régionale militera pour que rappel soit fait aux CSE, de leur rôle de SSCT et de capacité à appeler à l'expert lors de la mise en place de tels outils dans l'entreprise."

AJOUTER "1.3.7.3 - La CFDT régionale revendiquera, aux côtés des syndicats, pour que le salarié soit mis au courant des traitements mis en œuvre lors de l'utilisation d'un outil IA mettant en œuvre ses données personnelles dans l'entreprise."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées déjà portées par ailleurs.

Articles : 1.4.

Texte article : Qualité de vie dans les territoires

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Qualité de vie dans les territoires

Commentaires : Avant le 14

Ajouter après le 1.3.6

AJOUTER "1.3.7. Militer pour que l'IA soit une opportunité et non un danger pour les travailleurs"

AJOUTER un 1.3.7.1 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat sur la mise en place de nouvelles filières de formations en concertation avec les PME en informatique et en intelligence artificielle via le réseau des IRP."
(commentaire : Connaître les besoins connus du terrain par une enquête auprès des élus IRP et le DS)

AJOUTER un 1.3.7.2 "La CFDT régionale se saisira de cette opportunité, des enjeux en cours, pour jeter sur ces bases un dialogue social de projets visant à y intégrer la qualité de vie au travail, la GEPPMM, la R&D, etc."

AJOUTER un 1.3.7.3 "La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat pour que soient partagés avec les salariés les gains de productivité induits par l'IA dans les process des entreprises."

AJOUTER un 1.3.7.4 "A cette fin, la CFDT régionale proposera à ses militants des outils leur permettant d'ouvrir des négociations sur les conditions de travail dans lesquelles seront introduites ces notions."

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : Amendements déjà traités.

Articles : 1.4.1.

Texte article : Constats

Articles : 1.4.1.1.

Texte article : La qualité de vie dans les territoires est aussi un levier syndical. Par ses actions la CFDT contribue à son amélioration. Elle agit ainsi pour un meilleur vivre ensemble et lutte contre le sentiment d'abandon, de fatalité ou encore contre la peur d'un déclassement.

Articles : 1.4.1.2.

Texte article : La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Ils sont concernés par leur environnement quotidien et sont souvent fiers de leurs territoires.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La vie des travailleurs ne se limite pas aux portes des entreprises et des fonctions publiques. Ils sont concernés par leur environnement quotidien et sont souvent fiers de leurs territoires.

Commentaires : Il n'y a pas que le privé dans la vie !!!

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises et des administrations. Ils sont concernés par leur environnement quotidien?».

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Ils sont concernés par leur environnement quotidien et sont souvent fiers de leurs territoires.

Suppression de l'article

Commentaires : Qu'est ce que cet article a avoir dans une réso? Est bien vrai que les travailleurs sont fiers de leurs territoires? Pas sûr.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est un constat et un marqueur CFDT. C'est le rôle de l'interprofessionnel. La notion de «?fierté?» est retirée de l'avant projet via l'amendement intégré du syndicat Santé Sociaux de la Sarthe.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Ils sont concernés par leur environnement quotidien

Commentaires : Le mot fier n'a pas sa place

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises et des administrations. Ils sont concernés par leur environnement quotidien?».

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : La vie des travailleurs ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Ils sont concernés par leur environnement quotidien et sont souvent fiers de leurs territoires. Pour autant, il est important de préserver la possibilité d'accès à un distributeur de billets, une banque, un bureau de Poste ou encore une station service dans un périmètre de proximité raisonnable.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : ???

Articles : 1.4.1.3.

Texte article : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité doit être une priorité.

Commentaires : La défense de services publics, secteurs méprisés et souvent oubliés doit être une priorité. L'accès aux soins pour tous devient de plus en plus complexe car la détérioration du service public, tant par la pénurie de personnel, que par des conditions de travail dégradées, entraînent une mauvaise prise en charge des usagers. L'URI doit se saisir urgemment de ce sujet.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégré via amendement de Santé Sociaux Sarthe.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité.

La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité doit être une priorité.

Commentaires : la défense de services publics, secteurs méprisés et souvent oubliés doit être une priorité. L'accès aux soins pour tous devient de plus en plus complexe car la détériorations du service public tant par la pénurie de personnel que par des conditions de travail dégradées entraînent une mauvaise prise en charge des usagers. L'URI doit se saisir urgemment de ce sujet.

Avis de la commission : Intégré

**Argumentaire de la commission : + intégration partielle Synami et SCHEMA
«?La défense de services publics de qualité et de proximité reste plus que jamais
d'actualité doit être une priorité?».**

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité doit être une priorité.

Commentaires : la défense de services publics, secteurs méprisés et souvent oubliés doit être une priorité. L'accès aux soins pour tous devient de plus en plus difficile car la détériorations du service public tant par la pénurie de personnel que par des conditions de travail dégradées entraînent une mauvaise prise en charge des usagers. L'URI doit se saisir urgemment de ce sujet.

La Crainte pour l'avenir si l'URI ne réagit pas est que l'on perde définitivement les services publics.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Doublon avec amendement précédent.

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité et sur l'ensemble du territoire ligérien.

Commentaires : rajout car nous tenons à souligner qu'il y a des zones rurales qui n'ont pas le même accès aux services publics de proximité comme en zone urbaine.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : + intégration de Santé Sociaux Sarthe

«?La défense de services publics de qualité et de proximité reste plus que jamais d'actualité doit être une priorité?».

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité. Rajouter une deuxième phrase « Elle passera entre autres par une dénonciation du mythe de la non augmentation des impôts qui de fait entraîne les services publics vers toujours moins de moyens et la nécessité d'une meilleure répartition de l'argent public »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On traite ici de la qualité de vie dans les territoires. Par ailleurs le débat sur les impôts est d'un niveau confédéral.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité.

La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualités et doit être une priorité.

Commentaires : La défense de services publics, secteurs méprisés et souvent oubliés doit être une priorité. L'accès aux soins et aux administrations pour tous devient de plus en plus difficile car la détérioration du service public tant par la pénurie de personnel que par des conditions de travail dégradées entraînent une mauvaise prise en charge des usagers. L'URI doit se saisir urgemment de ce sujet.

La Crainte pour l'avenir si l'URI ne réagit pas est que l'on perde définitivement les services publics.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégré via amendement de Santé Sociaux Sarthe.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La défense de services publics accessibles, efficaces et de qualité doit constituer une priorité absolue dans les choix politiques, tant elle demeure une exigence sociale majeure et une condition essentielle de l'égalité républicaine.

Commentaires : La défense des services publics, trop souvent relégués au second plan et méprisés, doit redevenir une priorité politique majeure. L'accès équitable aux soins, droit fondamental, est aujourd'hui gravement menacé. La

dégradation continue du service public, alimentée par une pénurie criante de personnel et des conditions de travail indignes, se traduit par une prise en charge défaillante des usagers. Cette situation est inacceptable. L'URI doit impérativement se saisir de cette problématique, alerter les pouvoirs publics et exiger des réponses concrètes, à la hauteur des besoins de la population et du respect dû aux agents publics.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Notion «?d'accessibilité?» reprise par l'intégration de l'amendement du SYNAMI + notion de «?priorité?» reprise par intégration de l'amendement de Santé Sociaux Sarthe.

2A4402V - SYNDICAT CFDT INTERCO DE LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La défense de services publics de qualité reste plus que jamais d'actualité.

Ajouter à la suite :

Les difficultés d'attractivité et le turn-over dans l'ensemble des fonctions publiques renforcent les dysfonctionnements.

Un service public de qualité est un service dont les agents bénéficient d'une réelle reconnaissance au travers de conditions de travail et de rémunération descentes.

Prendre soin des agents publics, c'est leur permettre de prendre soin des usagers et lutter contre le sentiment de relégation. Cela contribue à la lutte contre l'extrême droite.

Commentaires : Nous constatons que dans les territoires où les services publics sont faibles, le RN fait ses plus gros scores.

Les dysfonctionnements persistants des fonctions publiques, pour de multiples raisons et notamment les décisions politiques, rendent difficile les conditions de travail des agents publics.

Le vivre ensemble est largement porté par les agents du service public pour lesquels la CFDT doit se mobiliser. C'est aussi vrai dans notre territoire régional.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Avec ajout en 1.4.1.4

«?Les difficultés d'attractivité et le turn-over dans l'ensemble des fonctions publiques renforcent les dysfonctionnements. Un service public de qualité est un service dont les agents bénéficient d'une réelle reconnaissance au travers de conditions de travail et de rémunération descentes. Prendre soin des agents publics, c'est leur permettre de prendre soin des usagers et lutter contre le sentiment de relégation. Cela contribue à la lutte contre l'extrême droite?».

Articles : 1.4.1.4.

Texte article : L'accès aux soins en premier lieu. Avec comme contexte une population ligérienne en constante augmentation, dont la moyenne d'âge continue de croître, et en parallèle une évolution défavorable de la démographie médicale/paramédicale qui est d'ores et déjà en sous dotation chronique par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe et est devenu une affaire de spécialistes. Il manque de lisibilité pour le grand public. Son organisation est perfectible sur la région.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : L'accès aux soins est primordial, surtout avec une population croissante et vieillissante. On fait face à une pénurie de personnel de santé.

Commentaires : L'article tel qu'il est écrit, est difficilement compréhensible. Les phrases sont trop longues. Une réécriture nous paraissait nécessaire pour plus de clarté.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement à l'excès inverse?: trop simple. Par ailleurs l'article est modifié par intégration d'un amendement de Santé Sociaux 44 Nantes qui clarifie le texte.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'accès aux soins en premier lieu. Avec comme contexte une population ligérienne en constante augmentation, dont la moyenne d'âge continue de croître, et en parallèle une pénurie de médecin, soignant, éducateur, qui est d'ores et déjà en sous dotation chronique par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe et est devenu une affaire de spécialistes. Il manque de lisibilité pour le grand public. L'URI doit se saisir de ce sujet afin de rendre audible nos difficultés du secteur de la santé, social et médico social auprès des usagers.

Commentaires : L'URI DOIT SOUTENIR LES ACTIONS DU SECTEUR DE LA SANTE ET DU SOCIAL ET PRENDRE CONSCIENCE QUE NOUS SOMMES TOUS IMPACTE PAR LA DEGRADATION DE CE SYSTÈME. L'URI NE PEUT PAS CONTINUER A TOLERER QUE DES SALARIES DE CE SECTEUR, EN MAJORITE FEMININ, SOIT REMUNERE EN DESSOUS DU SMIC.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées intégrées par l'amendement de Santé Sociaux 44 Nantes.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'accès aux soins en premier lieu. Avec comme contexte une population ligérienne en constante augmentation, dont la moyenne d'âge continue de croître, et en parallèle une évolution défavorable de la démographie médicale/paramédicale pénurie de médecin, soignant, paramédical et éducateurs, qui est d'ores et déjà sous doté par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe et est devenu une affaire de spécialistes. Il manque de lisibilité pour le grand public. L'URI doit se saisir de ce sujet afin de faire entendre les difficultés du secteur de la santé, social et médico social auprès des usagers pour les sensibiliser au risque d'accentuer le passage à un système de santé à 2 vitesses. Son organisation est perfectible sur la région.

Commentaires : L'URI DOIT SOUTENIR LES ACTIONS DU SECTEURS DE LA SANTE ET DU SOCIAL ET PRENDRE CONSCIENCE QUE NOUS SOMMES TOUS IMPACTE PAR LA DEGRADATION DE CE système. L'URI NE PEUT PAS CONTINUER A TOLERER QUE DES SALARIES DE CE SECTEUR, EN MAJORITE FEMININ, soit rémunérés conventionnellement en dessous du smic.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées intégrées par l'amendement de Santé Sociaux 44 Nantes.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : La population ligérienne est en constante augmentation, sa moyenne d'âge continue de croître, avec en parallèle, une insuffisance de professionnels de santé, du social et médico-social (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux etc.) qui est d'ores et déjà en sous dotation chronique par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe dans son organisation et est devenu une affaire de spécialistes, illisible pour le grand public. L'URI s'engage à travailler sur ce sujet en impliquant les usagers afin de rendre plus intelligible pour tous le système de santé.

Commentaires : Pour que les citoyens comprennent les difficultés de notre système de santé, il faut penser des actions participatives. La participation des usagers conduit à la conception de politiques publiques plus éclairées et efficaces pour tous.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La population ligérienne est en constante augmentation. Sa moyenne d'âge continue de croître, avec en parallèle, une insuffisance de professionnels de santé, du social et médico-social (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux etc.) par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe dans son organisation et est devenu une affaire de spécialistes. L'URI s'engage à travailler sur ce sujet en impliquant les usagers afin de rendre plus intelligible pour tous le système de santé?».

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : 1.4.1.4.

L'accès aux soins en premier lieu. Avec comme contexte une population ligérienne en constante augmentation, dont la moyenne d'âge continue de croître, et en parallèle une évolution défavorable de la démographie médicale/paramédicale pénurie de médecin, soignant, paramédical et éducateurs, qui est d'ores et déjà sous doté par rapport à la moyenne nationale. Le système de santé est complexe et est devenu une affaire de spécialistes. Il manque de lisibilité pour le grand public. L'URI doit se saisir de ce sujet afin de faire entendre les difficultés du secteur de la santé, social et médico social auprès des usagers pour les sensibiliser au risque d'accentuer le passage à un système de santé à 2 vitesses. Son organisation est perfectible sur la région.

Commentaires :

L'URI DOIT SOUTENIR LES ACTIONS DU SECTEURS DE LA SANTE ET DU SOCIAL ET PRENDRE CONSCIENCE QUE NOUS SOMMES TOUS IMPACTE PAR LA DEGRADATION DE CE système. L'URI NE PEUT PAS CONTINUER A TOLERER QUE DES SALARIES DE CE SECTEUR, EN MAJORITE FEMININ, soit rémunérés conventionnellement en dessous du smic

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées intégrées par l'amendement de Santé Sociaux
44 Nantes.

Articles : 1.4.1.5.

Texte article : Les enjeux d'accès à un logement digne restent plus que jamais un enjeu d'insertion, de justice sociale, d'accès à un travail. Le rapport mal-logement de la fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-fondation Abbé Pierre) de 2024 est sans appel : la crise du logement s'accélère jusqu'à devenir une « bombe sociale sur le point d'exploser ». Entre pénurie de logements abordables, part du logement croissant dans le budget des ménages, difficultés pour payer les factures d'énergies et les travaux de rénovation... les enjeux sont multiples et sans précédent. La CFDT Pays de la Loire a à cœur de contribuer à l'accès au logement digne pour tous afin d'assurer une qualité de vie à chacun.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Les enjeux d'accès à un logement digne restent plus que jamais un enjeu d'insertion, de justice sociale, d'accès à un travail. Le rapport mal-logement de la fondation pour le Logement des Défavorisés de 2024 est sans appel : la crise du logement s'accélère jusqu'à devenir une « bombe sociale sur le point d'exploser ». Entre pénurie de logements abordables, part du logement croissant dans le budget des ménages, difficultés pour payer les factures d'énergies et les travaux de rénovation... les enjeux sont multiples et sans précédent. La CFDT Pays de la Loire a à cœur de contribuer à l'accès au logement digne pour tous afin d'assurer une qualité de vie à chacun.

Commentaires : Eviter de citer l'ancien nom de l'association.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées intégrées par l'amendement de Santé Sociaux 44 Nantes.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Les enjeux d'accès à un logement digne restent plus que jamais un enjeu d'insertion, de justice sociale, d'accès à un travail. Le rapport mal-logement de la fondation pour le Logement des Défavorisés de 2024 est sans appel : la crise du logement s'accélère jusqu'à devenir une « bombe sociale sur le point d'exploser ». Entre pénurie de logements abordables, part du logement croissant dans le budget des ménages, difficultés pour payer les factures d'énergies et les travaux de rénovation... les enjeux sont multiples et sans précédent. La CFDT Pays de la Loire a à cœur de contribuer à l'accès au logement digne pour tous afin d'assurer une qualité de vie à chacun.

Commentaires : Le nouveau nom de l'association nous semble suffisant.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : « Les enjeux d'accès à un logement digne restent plus que jamais un enjeu d'insertion, de justice sociale, d'accès à un travail. Le rapport mal-logement de la fondation pour le Logement des Défavorisés de 2024 est sans appel : la crise du logement s'accélère jusqu'à devenir une « bombe sociale sur le point d'exploser ». Entre pénurie de logements abordables, part du logement croissant dans le budget des ménages, difficultés pour payer les factures d'énergies et les travaux de rénovation... les enjeux sont multiples et sans précédent. La CFDT Pays de la Loire a à cœur de contribuer à l'accès au logement digne pour tous afin d'assurer une qualité de vie à chacun? ».

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'accès à un logement digne est aujourd'hui un levier fondamental d'insertion, de justice sociale et d'accès à l'emploi. Le constat est alarmant : selon le rapport 2024 de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), la crise du logement ne cesse de s'aggraver, au point d'être qualifiée de véritable « bombe sociale prête à exploser ». Pénurie de logements abordables, poids croissant du loyer dans le budget des ménages, factures d'énergie impayables, obstacles à la rénovation... les difficultés s'accumulent et frappent de plein fouet les plus fragiles. Face à cette urgence sociale, la CFDT Pays de la Loire affirme sa volonté d'agir pour garantir à toutes et tous un accès effectif à un logement digne, condition indispensable à une vie décente et à l'émancipation de chacun.

Commentaires : . Une crise du logement devenue une urgence sociale majeure

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre) alerte dans son 30e rapport publié en janvier 2025 sur une situation dramatique : ?

350 000 personnes sont sans domicile en France, un chiffre qui a plus que doublé depuis 2012.

2,7 millions de ménages sont en attente d'un logement social, un record historique.

30 % des ménages ont souffert du froid dans leur logement en 2024, contre 14 % en 2020, illustrant l'ampleur de la précarité énergétique. ?

Fondation Abbé Pierre

Ces chiffres témoignent d'une défaillance grave des politiques publiques en matière de logement, avec des conséquences directes sur la santé, la dignité et l'insertion sociale de millions de personnes. ?

2. Une pénurie de logements abordables aggravée par des politiques inadaptées

La production de logements sociaux est en chute libre : seulement 82 000 logements sociaux financés en 2024, le plus bas niveau depuis 20 ans. Parallèlement, les expulsions locatives ont atteint plus de 19 000 ménages en 2024, soit une augmentation de 17 % en un an. ?

fondation-abbe-pierre.org

Cette pénurie est exacerbée par des politiques gouvernementales qui ont affaibli le logement social, comme le souligne Nathalie Appéré, maire de Rennes, appelant à une régulation plus stricte du marché immobilier et à une politique de logement adaptée à chaque territoire. ?

[Le Monde.fr](https://lemonde.fr)

3. Une précarité énergétique en forte hausse

Le nombre d'interventions pour impayés d'énergie (coupures ou réductions de puissance) a dépassé 1,2 million en 2024, en hausse de 24 % par rapport à 2023. Cette précarité énergétique touche particulièrement les plus vulnérables, contraints de restreindre leur chauffage ou de vivre dans des logements mal isolés. ?

[Le Figaro](https://lefigaro.fr)

4. Des obstacles majeurs à la rénovation énergétique

La rénovation énergétique, pourtant essentielle pour lutter contre la précarité énergétique, est entravée par des obstacles financiers et administratifs. Les copropriétés, notamment, peinent à engager des travaux en raison de coûts élevés et de processus décisionnels complexes. ?

[Le Monde.fr](https://lemonde.fr)

Conclusion

La crise du logement en France est une bombe sociale qui a déjà explosé. Il est impératif que les pouvoirs publics prennent la mesure de cette urgence et mettent en œuvre des politiques ambitieuses et solidaires pour garantir à chacun un logement digne. La CFDT Pays de la Loire appelle à une mobilisation collective pour faire du droit au logement une réalité pour tous.?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement n'apporte pas de plus-value au texte initial.

Articles : 1.4.1.6.

Texte article : Cet enjeu s'accompagne par la nécessité de remettre la politique de la ville au cœur des décisions et actions publiques. Un défaut de mixité sociale fragilise la société, la vie des citoyens les plus démunis. A l'inverse la mixité sociale favorise le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Cet enjeu s'accompagne par la nécessité de remettre la politique municipale au cœur des décisions et actions publiques. Un défaut de mixité sociale fragilise la société et la vie des citoyens les plus démunis. A l'inverse la mixité sociale favorise le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations.

Commentaires : Lorsque l'on parle de politique de la ville, on pense aux grandes villes. Or la mixité sociale concerne aussi les communes rurales. Mettre politique municipale permet d'englober tout le territoire et toutes les communes, sans mettre de côté le monde rural.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La notion de «?politique de la ville?» renvoie à une définition plus large.?«?Municipale?» renvoie aux politiques mises en œuvres par une équipe d'élus.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Cet enjeu s'accompagne par la nécessité de remettre la politique de la ville au cœur des décisions et actions publiques. Un défaut de mixité sociale fragilise la société, la vie des citoyens les plus démunis. A l'inverse la mixité sociale favorise le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations.

AJOUTER à la fin "Plus encore que la mixité sociale dont les bienfaits ne font pas débat, il s'agit de travailler le cadre de vie et la lutte contre les incivilités et la criminalité de proximité, facteurs de toutes les peurs et terreau de tous les populismes."

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idées déjà présentes dans l'article 1.1.4.3

Articles : 1.4.1.7.

Texte article : Enfin, permettre à chacun de se déplacer proprement est un enjeu d'aménagement du territoire comme de TEJ.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Enfin, permettre à chacun de se déplacer dans des conditions respectueuses de l'environnement constitue un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire.

Commentaires : Proposition de réécriture pour une meilleure compréhension de l'article. TEJ ne parle pas à tout le monde.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : (dont reprise idées portées par Synami et UTR Mayenne)

«?Permettre à chacun de se déplacer dans des conditions respectueuses de l'environnement, sur l'ensemble de la région avec les mêmes droits (urbain/rural) constitue un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire?».

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Enfin, permettre à chacun de se déplacer proprement est un enjeu d'aménagement du territoire comme de TEJ.

RAJOUT D UN ARTICLE 1.4.1.8

Face aux coupes budgétaires sur les Pays de la Loire, l'accès à la culture est menacé, remis en cause pour toutes et tous et des emplois sont menacés.

Commentaires : un constat dur l'état de la culture doit être fait pour pouvoir rajouter un article dans NOS ACTIONS (rajout de 1.4.6 AGIR SUR LA CULTURE)

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article 1.4.1.8

«?Face aux coupes budgétaires sur les Pays de la Loire, l'accès à la culture est menacé, remis en cause pour toutes et tous et des emplois sont menacés?».

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : 1.4.1.8 L'URI réaffirme fermement son opposition à toute marchandisation du corps humain et exige un accès universel à des soins de santé éthiques et de qualité. Elle appelle à renforcer les cadres juridiques pour protéger l'éthique française et à promouvoir une recherche scientifique au service de l'intérêt général.

Commentaires : Dans certains pays, le don d'organes, de tissus ou de gamètes peut être rémunéré. La marchandisation du corps humain réduit les individus à des objets de transaction, ce qui est incompatible avec le respect de leur dignité. Des personnes en situation précaire peuvent être incitées à vendre un rein, à porter l'enfant d'autrui, ou à donner leur

plasma.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'encourage pas la marchandisation du corps humain, mais laisse aux États membres la liberté de déterminer leurs propres réglementations en la matière.

La CFDT s'oppose à toute forme de marchandisation du corps humain, qui pourrait conduire à une exploitation des personnes les plus vulnérables. Elle craint que l'introduction d'un système lucratif puisse accentuer les inégalités et compromettre la sécurité des donneurs (communiqué de presse CFDT Santé-Sociaux n°102 du 26 mars 2019).

Les besoins en plasma sont en constante augmentation en raison de l'élargissement des usages médicaux. Le plasma est utilisé pour fabriquer des médicaments essentiels pour traiter diverses maladies chroniques et aiguës, telles que les déficits immunitaires, les maladies auto-immunes, et les troubles de la coagulation.

Pour répondre à cette demande croissante, le législateur pourrait être tenté de rémunérer ou d'indemniser forfaitairement les donneurs de plasma en France, mais cela ouvrirait la voie à la marchandisation du corps humain.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le sujet est important et méritera d'être porté au débat confédéral

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Enfin, permettre à chacun de se déplacer sur l'ensemble la région avec les mêmes droits (urbain/rural) est un enjeu sociétal.

Se déplacer proprement est un enjeu d'aménagement du territoire comme de TEJ.

Commentaires : Besoin de réaffirmer la nécessité de continuité territoriale.

Exemple : le transport en commun n'est pas de même nature à Nantes ou à Pré-en-Pail.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Idée intégrée en plus de la reformulation de l'amendement Protection Sociale.

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT

Propositions de modification : Enfin, permettre à chacun de se déplacer facilement et proprement est un enjeu d'aménagement du territoire comme de TEJ.

Commentaires : Tout le monde n'a pas accès à un moyen de transport que ce soit individuel et/ou collectif (transports en communs). Le moyen de transport reste une condition pour accéder à l'emploi.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégrée via l'amendement UTR MAYENNE + proposition de Protection Sociale

3A4402A - SYND CFDT DES SCES DE SANTE ET SCES SOCIAUX ST-NAZAIRE ET SA REGION

Propositions de modification : proposition d'ajouter un nouvel article : 1.4.1.8 :

L'URI CFDT réaffirme fermement son opposition à toute marchandisation du corps humain et exige un accès universel à des soins de santé éthiques et de qualité. Elle appelle à renforcer les cadres juridiques pour protéger l'éthique française et à promouvoir une recherche scientifique au service de l'intérêt général.

Commentaires : Dans certains pays, le don d'organes, de tissus ou de gamètes peut être rémunéré. La marchandisation du corps humain réduit les individus à des objets de transaction, ce qui est incompatible avec le respect de leur dignité. Des personnes en situation précaire peuvent être incitées à vendre un rein, à porter l'enfant d'autrui, ou à donner leur plasma.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'encourage pas la marchandisation du corps humain, mais laisse aux États membres la liberté de déterminer leurs propres réglementations en la matière.

La CFDT s'oppose à toute forme de marchandisation du corps humain, qui pourrait conduire à une exploitation des personnes les plus vulnérables. Elle craint que l'introduction d'un système lucratif puisse accentuer les inégalités et compromettre la sécurité des donneurs (communiqué de presse CFDT Santé-Sociaux n°102 du 26 mars 2019).

Les besoins en plasma sont en constante augmentation en raison de l'élargissement des usages médicaux. Le plasma est utilisé pour fabriquer des médicaments essentiels pour traiter diverses maladies chroniques et aiguës, telles que les déficits immunitaires, les maladies auto-immunes, et les troubles de la coagulation.

Pour répondre à cette demande croissante, le législateur pourrait être tenté de rémunérer ou d'indemniser forfaitairement les donneurs de plasma en France, mais cela ouvrirait la voie à la marchandisation du corps humain.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le sujet est important et méritera d'être porté au débat confédéral

Articles : 1.4.2.

Texte article : Agir sur l'offre de santé et l'accès aux soins

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Agir sur l'offre de santé et l'accès aux soins

Création d'un article : L'URI CFDT interviendra auprès des services publics pour que ces derniers soient accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire.

Commentaires : l'accès aux soins est un problème majeur actuellement pour les citoyens de notre territoire. Agir sur ce point, nous apparaît comme essentiel.

Affirmer que les services publics doivent être accessibles à tous, est un point fort et il doit être écrit.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Devient le 1.4.2.2

«?Intervenir auprès des services publics pour que les soins soient accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire?».

3A5301A - SYND.CFDT DEPT.SERV.SANTE ET DES SERV.SOCIAUX DE LA MAYENNE

Propositions de modification : Agir sur l'offre de santé et l'accès aux soins

Agir sur les déserts médicaux pour offrir un accès aux soins pour tous

Commentaires : Notre territoire est le troisième désert médical de France. Nous faisons face à une pénurie de médecins généralistes et de spécialistes tels que les ORL, urgentistes, allergologues, dentistes, gastro-entérologues, pneumologues, etc. Obtenir un rendez-vous avec un spécialiste nécessite d'attendre plusieurs mois. Quant à un rendez-vous avec un généraliste, cela devient également un véritable défi, surtout pour ceux qui ont la malchance de ne pas en avoir un. En Mayenne, beaucoup de personnes n'ont plus de médecins traitants, ce qui engorgent malheureusement les services d'urgences.

Les médecins de campagne, ou médecins de famille, qui étaient présents 24h/24 et 7j/7, de jour comme de nuit, n'existent plus. Il est urgent de repenser notre système de santé.

Aujourd'hui, les nouveaux médecins qui arrivent souhaitent concilier leur vie professionnelle et leur vie privée pour profiter de leur famille. De plus, il y a un nombre croissant de femmes médecins, et beaucoup d'entre elles choisissent des temps partiels.

Nous demandons que l'installation des nouveaux médecins soit régulée sur l'ensemble du territoire français par l'Agence Régionale de Santé pour une période de trois ans, en priorisant les zones sous-dotées, de la même façon que pour d'autres professions de santé, tout en maintenant l'aide à l'installation déjà en place.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : En lien avec amendement Santé Sociaux Vendée en 1.4.2.7

Commentaires?: modification qui restreint trop le sujet dans le titre, mais idée reprise dans les engagements du «?nouveau 1.4.2.7?»

Articles : 1.4.2.1.

Texte article : Une commission santé a été mise en place lors du dernier mandat, elle a pour objectif d'alimenter l'URI CFDT sur les questions de santé territoriale en lien avec la prévention, l'accès à l'offre de santé, la dépendance et la fin de vie. Elle a également pour mission d'organiser et animer le réseau des mandats ARS (Agence régionale de Santé, CRSA (Conférence régionale santé Autonomie) et CDCA (Conseil Départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie).

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Une commission santé a été mise en place lors du dernier mandat, elle a pour objectif d'alimenter l'URI CFDT sur les questions de santé territoriale en lien avec la prévention, l'accès à l'offre de santé, la dépendance et la fin de vie. Elle a également pour mission d'organiser et animer le réseau des mandats ARS (Agence régionale de Santé, CRSA (Conférence régionale santé Autonomie) et CDCA (Conseil Départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie).

Art. 1.4.2.1 bis: L'URI s'engage à porter la politique de l'offre de soin en lien avec les professionnels et les usagers.

Commentaires : La commission de santé est un premier pas pour la prise en charge de l'offre de soin sur le territoire régional. C'est une première bonne décision. Maintenant, il faut aller plus loin.

Il faut solliciter les différents organismes (qui sont nommé si dessus) afin de les rencontrer pour faire valoir le positionnement politique de la CFDT. Il faut avoir des échanges aussi sur le financement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI ne peut pas s'engager à porter une politique qui est celle d'un autre acteur et non la sienne. En revanche l'URI vise à influencer cette politique.

Articles : 1.4.2.2.

Texte article : Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens en menant des actions de sensibilisation avec les syndicats.

Commentaires : L'URI DOIT INTEGRER LES SYNDICATS DE LA SANTE ET DU SOCIAL POUR SENSIBILISER LES USAGERS. DES ACTIONS COMMUNES DOIVENT SE METTRE EN PLACE AFIND'EXPLIQUER L'IMPACT DE PENURIE DE PERSONNEL ENTRE AUTRES.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens en menant des actions de sensibilisation avec les syndicats?».

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens en développant des actions de sensibilisation avec les syndicats.

Commentaires : L'URI DOIT INTEGRER LES SYNDICATS DE LA SANTE ET DU SOCIAL POUR SENSIBILISER LES USAGERS. DES ACTIONS COMMUNES DOIVENT SE METTRE EN PLACE AFIN D'EXPLIQUER L'IMPACT DE PENURIE DE PERSONNEL ENTRE AUTRES. La connaissance des citoyens permettra de faire peser sur le débat public la nécessité de préserver notre système de soins.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégration de l'amendement Santé Sociaux Maine et Loire.

3A5301A - SYND.CFDT DEPT.SERV.SANTE ET DES SERV.SOCIAUX DE LA MAYENNE

Propositions de modification : Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens. amélioration de la visibilité et de la coordination du système de soins

Commentaires : Notre territoire fait face à des fermetures répétées de nos trois services d'urgences, en raison du manque de médecins urgentistes et d'une insuffisance de coordination médicale. En raison du déficit de médecins généralistes, de nombreux usagers se dirigent vers les urgences.

Il est essentiel d'améliorer la visibilité et l'information sur le système de soins, afin de garantir une meilleure orientation des citoyens. Cela passe notamment par une coordination renforcée entre les médecins de ville et les praticiens hos-pitaliers du territoire. Il est également crucial de rendre plus clairs les parcours de soins, en s'assurant que les patients soient dirigés vers les structures les mieux adaptées à leurs besoins de prise en charge.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les idées proposées par l'amendement sont déjà présentes dans l'article 1.4.2.3

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : .Agir pour une meilleure lisibilité/information du système de soins vis à vis des citoyens en développant des actions de sensibilisation avec les syndicats.

Commentaires : L'URI DOIT INTEGRER LES SYNDICATS DE LA SANTE ET DU SOCIAL POUR SENSIBILISER LES USAGERS. DES ACTIONS COMMUNES DOIVENT SE METTRE EN PLACE AFIN D'EXPLIQUER L'IMPACT DE PENURIE DE PERSONNEL ENTRE AUTRES. La connaissance des citoyens permettra de faire peser sur le débat public la nécessité de préserver notre système de soins.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Intégration de l'amendement Santé Sociaux Maine et Loire.

Articles : 1.4.2.3.

Texte article : Agir pour plus de coopération et de coordination entre les acteurs de santé, via les mandatés dans les instances précitées.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Agir pour plus de coopération et de coordination entre les acteurs de santé, via les mandatés dans les instances précitées et les remettre en lien avec leur syndicat.

Commentaires : Souvent les syndicats n'ont pas de lien avec les mandatés qui sont parfois des électrons libres.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est de la responsabilité du syndicat de faire du lien avec ses adhérents, en particulier les mandatés.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Agir pour plus de coopération et de coordination entre les acteurs de santé, via les mandatés dans les instances précitées et les remettre en lien avec leur syndicat.

Commentaires : importance du liens avec les syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est de la responsabilité du syndicat de faire du lien avec ses adhérents, en particulier les mandatés.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification :

Agir pour plus de coopération et de coordination entre les acteurs de santé, via les mandatés dans les instances précitées et les remettre en lien avec leur syndicat

Commentaires :

Importance du lien avec le syndicat

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est de la responsabilité du syndicat de faire du lien avec ses adhérents, en particulier les mandatés.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : S'engager pour rendre le système de soins plus lisible et compréhensible pour l'ensemble des citoyens, en menant des actions de sensibilisation claires, concertées et accessibles, en partenariat étroit avec les organisations syndicales.

Commentaires : Le système de soins en France est devenu, pour une large part de la population, illisible, complexe, et parfois opaque. Cartes de professionnels de santé désertées, délais d'attente interminables, multiplicité d'interlocuteurs, renoncement aux soins pour des raisons économiques ou administratives : ces réalités alimentent le sentiment d'abandon, en particulier dans les territoires ruraux et les quartiers populaires.

D'après le Baromètre d'opinion de la Drees (2023), plus d'un Français sur deux estime qu'il est difficile de comprendre et de s'orienter dans le système de santé. Ce chiffre grimpe encore chez les publics précaires et les jeunes. Le renoncement aux soins touche aujourd'hui 25 % des assurés, principalement à cause de la complexité des démarches et du manque d'informations claires.

Enjeu

Il ne suffit pas d'avoir un droit théorique à la santé. Ce droit doit être effectif. Pour cela, il faut que chacun puisse comprendre le fonctionnement du système, identifier les bons interlocuteurs, connaître ses droits et les démarches à accomplir. Sans cela, ce sont les inégalités qui se creusent, et le lien entre l'utilisateur et les institutions qui s'effondre.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée déjà présente dans le 1.4.2.2. Par ailleurs nos résolutions ne peuvent pas s'engager à des intersyndicales de principe.

Articles : 1.4.2.4.

Texte article : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire. Les professionnels ont porté à bout de bras la crise sanitaire, ce qui a mis en lumière la fragilité de notre système de santé. Les professionnels de l'hôpital public, et plus globalement des établissements du sanitaire, du social et du médico-social souffrent de conditions de travail dégradées par une insuffisance d'effectifs et de moyens récurrente, et d'un manque de reconnaissance notamment salariale. L'organisation du travail doit être repensée avec eux. La

distorsion entre les attentes portées par les professionnels, leur aspiration à la qualité de leur travail, et les conditions de sa réalisation ne sont plus acceptables, et génèrent une souffrance au travail et des

conflits éthiques dont nous devons traiter les causes. Les négociations sur l'organisation du travail sont plus que jamais indispensables à lancer. En conséquence, l'URI soutiendra les revendications professionnelles concernant l'attractivité des métiers notamment pour les étendre à davantage de professionnels, et améliorer les parcours. Plus globalement, il nous faut défendre le service public de la santé et remettre en cohérence les attentes de ce service public et les moyens qu'on lui donne. Pour sortir de la seule logique économique et financière imposée à ce service public, la CFDT continuera les

dynamiques de type Je suis une richesse pour rendre plus visible le lien entre rôle des professionnels, moyens affectés et qualité de notre système de soin. Comme nous l'avons voté dans la résolution du congrès confédéral de Lyon.

Commentaires : L'URI doit s'appuyer sur la résolution du congrès de Lyon et continuer de soutenir le secteur de la santé et du social en se positionnant et soutenant les syndicats concernés.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire. L'URI soutiendra les revendications professionnelles concernant l'attractivité des métiers notamment pour les étendre à davantage de professionnels, et améliorer les parcours. L'URI continuera à relayer les dynamiques de type «?Je suis une richesse?» pour rendre plus visible le lien entre rôle des professionnels, moyens affectés et qualité de notre système de soin?».

Commentaires?: La référence au service public a été non retenue. Sa défense est déjà affirmée dans d'autres articles et amendements intégrés. De plus l'accès à des soins de qualité, de l'attractivité des métiers concernent à la fois le secteur privé comme le public.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire.

Ecrire un article 1.4.2.4 bis; L'URI CFDT redira que la permanence des soins ne pourra passer que par l'obligation de l'installation des médecins. Elle soutiendra l'émergence de nouveau métier (ex: IPA infirmier.e pratique avancé)

Commentaires : IPA répondra en parti à la déficience de l'offre de soin. A ce jour encore trop d'usager n'ont pas de réponse à leur problème de santé. Trop de fermeture de services, pas d'installation médicale ce qui amène des déserts médicaux.

Pour nous l'URI CFDT s'engagera à prendre ce sujet à bras le corps. L'offre de soin ne concerne pas seulement les travailleurs de ce champ mais aussi tous les usagers.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Réaffirmer que la permanence des soins et la lutte contre les déserts médicaux ne pourront passer que par l'obligation de l'installation des médecins?». ».

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire. Les professionnels ont porté à bout de bras la crise sanitaire, ce qui a mis en lumière la fragilité de notre système de santé.

Les professionnels de santé publique et privée, et plus globalement des établissements du sanitaire, du social et du médico-social souffrent de conditions de travail dégradées par une insuffisance récurrente d'effectifs, de moyens, de finance, et d'un manque de reconnaissance. Les revalorisations salariale doivent dans ce sens être une priorité en adéquation avec le pouvoir d'achat. La distorsion entre les attentes portées par les professionnels, leur aspiration à la qualité de leur travail, et les conditions de sa réalisation ne sont plus acceptables, et génèrent une souffrance au travail et des conflits éthiques dont nous devons traiter les causes. Les négociations sur l'organisation du travail sont plus que jamais indispensables à lancer en concertation avec les acteurs de terrains. En conséquence, l'URI doit soutenir les revendications professionnelles concernant l'attractivité des métiers notamment pour les étendre à davantage de professionnels, et améliorer les parcours. Plus globalement, il nous faut défendre le service public de la santé et remettre en cohérence les attentes de ce service public et les moyens qu'on lui donne. Pour sortir de la seule logique économique et financière imposée à ce service public, la CFDT continuera les dynamiques de type Je suis une richesse pour rendre plus visible le lien entre rôle des professionnels, moyens affectés et qualité de notre système de soin. Les négociations doivent également concerner le secteur privé de la santé.

Commentaires : L'URI doit suivre la résolution du congrès de Lyon et doit soutenir le secteur de la santé et du social en se positionnant et soutenant les syndicats concernés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement de Santé Sociaux Maine et Loire intégré

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire. L'URI CFDT doit actionner plusieurs leviers afin d'y contribuer. Il s'agit d'augmenter les rémunérations mais aussi d'assurer une évolution de carrière ou encore d'améliorer les conditions de travail (meilleure articulation vie pro/vie perso : accès au logement, transports, gardes d'enfants, etc.) L'URI doit négocier avec les élus et les financeurs des moyens à la hauteur des besoins.

Commentaires : L'attractivité et la fidélisation des personnels sont devenus un enjeu majeur qui exige l'attention urgente des pouvoirs publics. L'URI doit négocier voire exiger des moyens à la hauteur des besoins, notamment au travers de

sa participation au sein des organismes paritaires. L'URI doit également engager rapidement un travail de sensibilisation des élus locaux afin qu'ils prennent conscience de leur responsabilité sur l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé en lien avec leur décision d'aménagement du territoire.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement de Santé Sociaux Maine et Loire est intégré, il porte la question de l'attractivité des métiers. L'action vers les élus et les financeurs est portée par l'article 1.4.2.6

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire.

Les professionnels de santé publique et privée, et plus globalement des établissements du sanitaire, du social et du médico-social souffrent de conditions de travail dégradées par une insuffisance récurrente d'effectifs, de moyens, de finance, et d'un manque de reconnaissance.

L'URI doit soutenir les revendications professionnelles concernant l'attractivité des métiers notamment pour les étendre à davantage de professionnels, et améliorer les parcours. Plus globalement, il nous faut défendre le service public de la santé et remettre en cohérence les attentes et les moyens qu'on lui donne. La CFDT continuera les dynamiques de type « Je suis une richesse » pour rendre plus visible le lien entre rôle des professionnels, moyens affectés et qualité de notre système de soin. Les négociations doivent également concerner le secteur privé de la santé.

Commentaires :

L'URI doit suivre la résolution du congrès de Lyon et doit soutenir le secteur de la santé et du social en se positionnant et soutenant les syndicats concernés.

Les professionnels ont porté à bout de bras la crise sanitaire, ce qui a mis en lumière la fragilité de notre système de santé.

Les revalorisations salariales doivent dans ce sens être une priorité en adéquation avec le pouvoir d'achat. La distorsion entre les attentes portées par les professionnels, leur aspiration à la qualité de leur travail, et les conditions de sa réalisation ne sont plus acceptables, et génèrent une souffrance au travail et des conflits éthiques dont nous devons traiter les causes. Les négociations sur l'organisation du travail sont plus que jamais indispensables à lancer en concertation avec les acteurs de terrains.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement de Santé Sociaux Maine et Loire intégré

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La crise sanitaire a révélé à la fois le dévouement exceptionnel des soignants et les failles criantes de notre système de santé.

Dans les hôpitaux, comme dans les établissements du sanitaire, du social et du médico-social, les personnels subissent une dégradation constante de leurs conditions de travail : manque d'effectifs, moyens insuffisants, rémunérations inadaptées et reconnaissance absente.

L'organisation du travail doit être repensée avec et pour les professionnels, afin de résoudre les conflits éthiques et la perte de sens qui nourrissent souffrance et désengagement.

Il est urgent d'ouvrir de véritables négociations sur le travail, les parcours professionnels et l'attractivité des métiers, en élargissant les mesures existantes à tous les acteurs du soin.

L'URI soutiendra les revendications visant à renforcer les effectifs, revaloriser les métiers et reconstruire un service public de santé à la hauteur des besoins de la population.

Sortir de la logique purement comptable et remettre l'humain au centre, c'est ce que porte la CFDT, notamment à travers des dynamiques comme "Je suis une richesse", pour réaffirmer la valeur des professionnels et du service public. Comme voté lors du congrès confédéral de Lyon, nous devons aligner les ambitions portées pour notre système de santé avec les moyens concrets qui lui sont alloués.

Commentaires : 1. Un constat alarmant, partagé et documenté

Selon le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), plus de 30 % des postes de soignants sont vacants dans certains territoires ruraux.

Le rapport de la DREES (2023) révèle que près de 40 % des professionnels de santé évoquent un conflit éthique lié à l'impossibilité de bien faire leur travail.

L'Ordre des infirmiers alerte sur une hausse sans précédent des démissions : près de 20 000 infirmiers quittent chaque année le métier.

2. Un système à bout de souffle

Les soignants ont été les piliers de la gestion de la crise sanitaire, mais aucune réponse structurelle à la hauteur n'a été mise en œuvre depuis.

Les causes sont connues : sous-financement chronique, politiques de rentabilité, logique de flux tendu, organisation éclatée et déconnectée des réalités du terrain.

3. Revaloriser les métiers : une urgence sociale et politique

Il ne suffit plus de "remercier" : il faut agir. Cela implique :

Une reconnaissance salariale adaptée aux responsabilités, aux compétences et aux conditions d'exercice ;

Des plans d'embauche et de fidélisation territorialisés ;

Une réorganisation du travail co-construite avec les équipes, pour redonner du sens, du temps et de la qualité ;

Des mesures d'amélioration des parcours professionnels, avec une réelle possibilité de mobilité et d'évolution.

4. Un combat pour l'intérêt général

Garantir un service public de santé de qualité est un enjeu démocratique, social et territorial.

Cela suppose de sortir du carcan budgétaire imposé depuis des années, et de considérer le soin non comme un coût, mais comme un investissement humain et collectif.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les idées principales portées par l'amendement sont intégrées, notamment via l'amendement de Santé Sociaux Maine et Loire.

Propositions de modification : Agir pour l'attractivité et la fidélisation des professions de santé en lien avec les politiques locales et les décisions d'aménagement du territoire. Mais également pour une augmentation du numerus clausus et réfléchir sur la possibilité de demander un financement des études médicales en contrepartie d'une installation pour au moins 5 ans sur un territoire en pénurie sur la spécialité médicale financée.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La notion d'obligation d'installation est déjà reprise via l'amendement Santé Sociaux de Vendée. Le débat sur le numerus clausus doit se faire au niveau confédéral en lien avec la fédération Santé Sociaux.

Articles : 1.4.2.5.

Texte article : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'e-médecine et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'e-médecine et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités. L'accès à la santé est un droit fondamental, mais il se heurte à une prévention insuffisante et de fortes inégalités selon le lieu d'habitation, l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, le travail, etc. Si l'accessibilité aux différents professionnels de santé a pu être facilitée par des moyens nouveaux (plateformes numériques, téléconsultations, etc.) les déserts médicaux demeurent et se développent. Des mesures efficaces doivent être prises pour rendre effectif un service territorial de la santé qui réponde aux besoins de la population dans des délais raisonnables. Néanmoins, l'organisation de notre système de soin le conditionne aussi. Une régulation plus exigeante est donc indispensable. Elle implique de former et recruter des professionnels à la hauteur des besoins de la population, en les anticipant, et de mieux répartir sur le territoire la présence paramédicale et médicale, et la présence médicale notamment avec des contraintes d'installation. Elle suppose aussi de privilégier les réseaux de soin régis par l'intérêt général.

Commentaires : L'URI doit s'appuyer de la résolution du congrès de Lyon où la prise de position de la CFDT est claire : meilleur répartition sur le territoire de la présence paramédicale et médicale quitte à avoir des contraintes d'installation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Problématique des déserts médicaux et du travail avec les acteurs dont les élus locaux sont déjà dans le texte amendé

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'e-médecine et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités. L'accès à la santé est un droit fondamental, mais il se heurte à une prévention insuffisante et de fortes inégalités selon le lieu d'habitation (désert médical), l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, le travail, etc. Si l'accessibilité aux différents professionnels de santé a pu être facilitée par des moyens nouveaux (plateformes numériques, téléconsultations, etc.) Des mesures efficaces doivent être prises pour rendre effectif un service territorial de la santé qui réponde aux besoins de la population dans des délais raisonnables tout en rendant attractif nos territoires pour l'accueil des professionnelles.

Commentaires : L'URI s'appuiera sur la résolution du congrès de Lyon où la prise de position de la CFDT est claire: meilleur répartition sur le territoire de la présence paramédicale et médicale quitte à avoir des contraintes d'installation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Problématique des déserts médicaux et du travail avec les acteurs dont les élus locaux sont déjà dans le texte amendé

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'E-santé et en faciliter le

déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités. En revanche, la télémédecine ne pourra se substituer à une consultation physique. L'URI défendra une pratique de la médecine de proximité.

Commentaires : Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'e-santé se définit comme « les services du numérique au service du bien-être de la personne ». Elle se définit également comme « l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales ». La e-santé couvre la télémédecine au sens du décret du 19 octobre 2010. L'e-santé est une avancée mais nous devons rester prudents pour que les téléconsultations ne soient pas généralisées car celles-ci ne remplaceront jamais les consultations physiques.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'E-santé et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités?». ».

Commentaires?: la défense d'une médecine de proximité est déjà intégrée au texte.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'e-médecine et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités.

Ajout d'un article :

1.4.2.5.Bis La régulation par l'obligation d'installation ne permettra pas de résoudre à elle seule la problématique des déserts médicaux. L'URI doit peser sur les décisions des élus locaux en termes d'aménagement du territoire afin que soient prises en compte les nouvelles aspirations des médecins et des étudiants en médecine pour leur permettre d'exercer leur activité dans des conditions choisies.

Commentaires : L'obligation d'installation des médecins semble être la solution pour réduire la pénurie médicale, pour autant, faut-il que les jeunes médecins souhaitent s'installer ! Des études récentes montrent que 72% des internes favorisent l'activité mixte, de groupes ou en maison de santé pluri professionnelle. Leur installation est conditionnée par des perspectives de temps de travail gérable avec des confrères qui leur permettent de vivre une vie normale : formation, vacances, équilibre vie pro/ vie perso etc.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Problématique des déserts médicaux et du travail avec les acteurs dont les élus locaux sont déjà dans le texte amendé

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Analyser les bénéfices potentiels du développement de l'e-médecine et en faciliter le déploiement dès lors qu'elle améliore l'accès à des soins de qualités.

L'accès à la santé est un droit fondamental, mais il se heurte à une prévention insuffisante et de fortes inégalités selon le lieu d'habitation (désert médical), l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, le travail, etc. Si l'accessibilité aux différents professionnels de santé a pu être facilitée par des moyens nouveaux (plateformes numériques, téléconsultations, etc.) Des mesures efficaces doivent être prises pour rendre effectif un service territorial de la santé qui réponde aux besoins de la population dans des délais raisonnables tout en rendant attractif nos territoires pour l'accueil des professionnelles.

Commentaires : L'URI s'appuiera sur la résolution du congrès de Lyon où la prise de position de la CFDT est claire : meilleure répartition sur le territoire de la présence paramédicale et médicale quitte à avoir des contraintes d'installation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement proposé n'apporte pas d'idées ou revendications complémentaires.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'accès à la santé est un droit fondamental, mais il reste aujourd'hui profondément inégalitaire : selon le lieu de résidence, l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, l'accès aux soins varie fortement.

Les outils numériques (plateformes, téléconsultations, suivi à distance...) peuvent offrir des solutions concrètes, mais ils ne doivent pas masquer les fractures territoriales croissantes.

Les déserts médicaux continuent de s'étendre, et l'accès à un professionnel de santé dans un délai raisonnable devient un luxe dans certains territoires.

La CFDT appelle à la mise en œuvre d'un service territorial de santé cohérent, anticipé et régulé, reposant sur :

Des recrutements massifs de professionnels,

Une meilleure répartition des effectifs médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire,

L'imposition de règles d'installation là où les besoins sont les plus criants.

La santé ne peut être laissée aux seules logiques de marché ou à l'initiative individuelle.

C'est par une régulation ambitieuse, portée par l'intérêt général, que nous pourrions garantir l'égalité réelle d'accès à la santé et faire de la e-médecine un outil d'inclusion plutôt qu'un facteur d'exclusion.

Commentaires : 1. Un constat d'urgence : des inégalités d'accès criantes

11 millions de personnes vivent dans une zone sous-dotée en professionnels de santé (source : Drees, 2023).

Les délais pour un rendez-vous avec un généraliste dépassent 10 jours dans plus d'un tiers des départements ; pour un ophtalmologue ou un gynécologue, cela peut atteindre 6 mois.

Les inégalités sociales s'ajoutent aux inégalités territoriales : les plus précaires consultent moins, renoncent plus souvent aux soins.

2. La e-médecine : un levier utile, à condition d'être encadrée

Les outils numériques peuvent :

Améliorer l'accès à un avis médical rapide (téléconsultation, télésuivi),

Offrir des alternatives dans les zones mal desservies,

Simplifier la coordination entre professionnels via les plateformes partagées.

Mais ces technologies posent aussi des risques :

Fracture numérique (17 % des Français n'ont pas accès à Internet à domicile),

Risque de standardisation des soins et d'isolement des patients,

Absence de lien humain direct, pourtant central dans de nombreux actes médicaux.

3. Une régulation forte, une planification territoriale nécessaire

Pour faire de l'e-médecine un vecteur de justice sociale :

Il faut former massivement les professionnels à ces outils pour en garantir la qualité d'usage ;

Recruter dans toutes les filières de santé avec des prévisions démographiques réelles ;

Encadrer les lieux d'installation des médecins libéraux pour éviter une désertification médicale accélérée ;

Développer des réseaux de soins publics et mutualisés, structurés par l'intérêt général et non par la rentabilité.

4. Un service territorial de santé comme réponse politique forte

La CFDT milite pour la construction d'un véritable service territorial de la santé, fondé sur :

La proximité,

L'interdisciplinarité,

La continuité des soins,

L'équité dans l'accès à l'offre de santé.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Problématique des déserts médicaux et du travail avec les acteurs dont les élus locaux sont déjà dans le texte amendé

Articles : 1.4.2.6.

Texte article : Agir pour plus de démocratie sanitaire en augmentant l'implication des usagers, des élus locaux et de nos mandatés CFDT dans les différentes instances santé.

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Agir pour plus de démocratie sanitaire en augmentant l'implication des usagers, des élus locaux et de nos mandatés CFDT dans les différentes instances santé.

Demande d'ajout d'un article

1.4.2.7. L'URI Pays de la Loire réaffirme fermement son opposition à toute marchandisation du corps humain et exige un accès universel à des soins de santé éthiques et de qualité. Elle appelle à renforcer les cadres juridiques pour protéger l'éthique française et à promouvoir une recherche scientifique au service de l'intérêt général.

Commentaires : Dans certains pays, le don d'organes, de tissus ou de gamètes peut être rémunéré. La marchandisation du corps humain réduit les individus à des objets de transaction, ce qui est incompatible avec le respect de leur dignité. Des personnes en situation précaire peuvent être incitées à vendre un rein, à porter l'enfant d'autrui, ou à donner leur plasma.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'encourage pas la marchandisation du corps humain, mais laisse aux États membres la liberté de déterminer leurs propres régulations en la matière.

La CFDT s'oppose à toute forme de marchandisation du corps humain, qui pourrait conduire à une exploitation des personnes les plus vulnérables. Elle craint que l'introduction d'un système lucratif puisse accentuer les inégalités et compromettre la sécurité des donneurs (communiqué de presse CFDT Santé-Sociaux n°102 du 26 mars 2019).

Les besoins en plasma sont en constante augmentation en raison de l'élargissement des usages médicaux. Le plasma est utilisé pour fabriquer des médicaments essentiels pour traiter diverses maladies chroniques et aiguës, telles que les déficits immunitaires, les maladies auto-immunes, et les troubles de la coagulation.

Pour répondre à cette demande croissante, le législateur pourrait être tenté de rémunérer ou d'indemniser forfaitairement les donneurs de plasma en France, mais cela ouvrirait la voie à la marchandisation du corps humain.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le sujet est important et méritera d'être porté au débat confédéral

3A4401Z - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 44 NANTES

Propositions de modification : Agir pour plus de démocratie sanitaire en augmentant l'implication des usagers, des élus locaux et de nos mandatés CFDT dans les différentes instances santé, en lien avec les syndicats santé sociaux de la région.

Commentaires : Il est impératif de créer du lien entre les mandatés dans les instances, qui portent la parole de la CFDT et les syndicats qui sont sur le terrain au quotidien.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Agir pour plus de démocratie sanitaire en augmentant l'implication des usagers, des élus locaux et de nos mandatés CFDT dans les différentes instances santé en lien avec les syndicats?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Agir pour plus de démocratie sanitaire en augmentant l'implication des usagers, des élus locaux et de nos mandatés CFDT dans les différentes instances santé.

Commentaires : AJOUTER un 1.4.2.7 "Agir pour une meilleure prise en charge de la santé mentale dans la société et dans le monde du travail. La santé mentale comme parent pauvre du secteur déjà sinistré doit être enfin aidé et valorisé à sa juste place tant il est au centre de nombre de maux de notre société, laissant nombre de malades, de jeunes et de leurs parents, de salariés dans des difficultés à la source de nombre d'inégalités."

AJOUTER un 1.4.2.8 "Agir pour une meilleure prise en charge de la santé mentale dans la société cest aussi permettre de faire des avancées dans le champs du travail en entreprises et collectivités, permettre et favoriser l'emploi des malades c'est avant tout être force de propositions. La CFDT régionale agira dans les secteurs de recherches en sciences sociales en apportant son concours par moyens humains ou financiers"

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Nouvel article 1.4.2.X

«?Agir pour une meilleure prise en charge de la santé mentale dans la société c'est aussi permettre de faire des avancées dans le champ du travail en entreprises et collectivités. Sa prise en charge doit être mieux aidée et valorisée. La santé mentale est au centre de nombreux maux de notre société, laissant nombre de malades, de jeunes et de leurs parents, de travailleurs dans des difficultés à la source de nombre d'inégalités?».».

Articles : 1.4.3.

Texte article : Agir sur le logement

Articles : 1.4.3.1.

Texte article : Proposer plus de logements à la population ligérienne en réhabilitant le parc de logements individuels et collectifs, et en produisant de nouveaux logements tout en veillant à l'espace consommé et l'artificialisation des sols.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Se rapprocher des pouvoirs publics pour proposer plus de logements à la population ligérienne en réhabilitant le parc de logements individuels et collectifs, et en produisant de nouveaux logements tout en veillant à l'espace consommé et l'artificialisation des sols.

Commentaires : De la façon dont c'est rédigé, quel est le pouvoir de l'URI à proposer des logements ?

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Se rapprocher des pouvoirs publics pour proposer plus de logements à la population ligérienne en réhabilitant le parc de logements individuels et collectifs, et en produisant de nouveaux logements tout en veillant à l'espace consommé et l'artificialisation des sols?». ».

Articles : 1.4.3.2.

Texte article : Isoler les logements en priorisant les passoires thermiques et les logements des personnes les plus modestes.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Se rapprocher des pouvoirs publics afin d'isoler les logements en priorisant les passoires thermiques et les logements des personnes les plus modestes.

Commentaires : L'URI a-t-elle le pouvoir d'isoler les passoires thermiques et de définir qui des personnes les plus modestes peuvent avoir droit au logement ?

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Se rapprocher des pouvoirs publics afin d'isoler les logements en priorisant les passoires thermiques et les logements des personnes les plus modestes?». ».

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFDT

Propositions de modification : promouvoir la réhabilitation des logements évalués passoires thermiques et les logements des personnes les plus modestes.

Commentaires : Est-ce l'URI cfdt qui isole les logements dits passoires thermiques?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée portée par l'amendement intégrée via l'amendement des Métaux Sarthe Mayenne

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Isoler les logements en priorisant les passoires thermiques et les logements des personnes les plus modestes. Rajouter nouveau « Permettre aux gens qui travaillent dans une commune d'y vivre »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement n'est pas suffisamment précis dans sa rédaction, et l'absence de commentaires ne permet pas à la commission de l'intégrer.

Articles : 1.4.3.3.

Texte article : Développer le logement social et favoriser la mixité sociale.

3F7512A - SYNDICAT NATIONAL DES METIERS DE L'INSERTION CFTD

Propositions de modification : Développer le logement social , favoriser la mixité sociale et faciliter l'accès aux personnes les plus précaires.

Commentaires : Personnes ayant les minima sociales , sans ressource , personnes porteuses de handicap, jeunes..

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : + amendement Interco 49

«?Développer le logement social et favoriser la mixité sociale et faciliter l'accès aux personnes les plus précaires. Proposer que les taxes prélevées auprès des bailleurs sociaux soient réinvesties localement dans les constructions et réhabilitations prioritaires?». ».

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFTD DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Développer le logement social et favoriser la mixité sociale. Proposer que les taxes prélevées auprès des bailleurs sociaux soient réinvesties localement dans les constructions et réhabilitations prioritaires.

Commentaires : Les bailleurs sociaux sont assujettis à de lourdes taxes, dont le mode de calcul semble inadapté et dont les sommes ne sont pas forcément reversées là où on a besoin de construire du logement social...

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : + amendement SYNAMI + UTR 53

«?Développer le logement social et favoriser la mixité sociale et faciliter l'accès aux personnes les plus précaires. Proposer que les taxes prélevées auprès des bailleurs sociaux soient réinvesties localement dans les constructions et réhabilitations prioritaires?». ».

Articles : 1.4.3.4.

Texte article : L'URI CFDT vise à s'engager plus dans les conseils d'administrations des Offices Publiques de l'Habitat (OPH) pour peser dans les commissions d'attribution au bénéfice des plus fragiles et dans l'accompagnement de qualité des locataires en difficulté.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT vise à s'engager plus dans les conseils d'administrations des Offices Publiques de l'Habitat (OPH) pour peser dans les commissions d'attribution au bénéfice des plus fragiles et dans l'accompagnement de qualité des locataires en difficulté. Elle vise aussi à agir pour un habitat inclusif innovant pour le maintien à leur domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Commentaires : L'ajout concerne essentiellement l'habitat inclusif. Même s'il est utile de décrire les PA et PH, elles sont déjà inclus dans le concept de "fragiles".

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : ajout d'un article 1.4.3.7

«?Elle vise aussi à agir pour un habitat inclusif innovant pour le maintien à leur domicile des personnes âgées ou en situation de handicap?».

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT vise à s'engager plus dans les conseils d'administrations des Entreprises de logement social (OPH, ESH, SEM, coopératives...) pour peser dans les commissions d'attribution au bénéfice des plus fragiles et dans l'accompagnement de qualité des locataires en difficulté.

Commentaires : Attention à inclure toutes les entreprises qui interviennent dans le logement social, les OPH n'en sont qu'une petite partie. La CFDT est présente dans des CA de différent type d'entreprises.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT vise à s'engager plus dans les conseils d'administrations des entreprises de logement social (OPH, ESH, SEM, coopératives...) pour peser dans les commissions d'attribution au bénéfice des plus fragiles et dans l'accompagnement de qualité des locataires en difficulté?».

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT vise à s'engager plus dans les conseils d'administrations des Offices Publiques de l'Habitat (OPH) pour peser dans les commissions d'attribution au bénéfice des plus fragiles et dans l'accompagnement de qualité des locataires en difficulté.

1.4.3.4 BIS : Il conviendra que les commissions d'attribution des bailleurs sociaux, veillent dans le temps, au maintien de l'adéquation entre la situation des locataires et les critères d'attribution des logements sociaux (ressources, composition de la famille...).

Commentaires : la surcote des loyers, indexée au niveau des revenus n'est pas assez incitative, pour libérer d'éventuels

logements pour des demandeurs ayant des revenus plus modestes

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Il conviendra que les commissions d'attribution des bailleurs sociaux, veillent dans le temps, au maintien de l'adéquation entre la situation des locataires et les critères d'attribution des logements sociaux (ressources, composition de la famille...)?».

Articles : 1.4.3.5.

Texte article : L'URI CFDT participe à faire connaître les dispositifs d'aide au logement, en prenant notamment appui sur les représentants CFDT au sein des commissions logement des entreprises (300 salariés et plus).

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT participe à faire connaître les dispositifs d'aide au logement, en prenant notamment appui sur les représentants CFDT au sein des commissions logement des entreprises (300 salariés et plus).

RAJOUT D'UN ARTICLE : 1.4.3.5. bis

L'URI CFDT veillera à promouvoir et faire connaître les dispositifs de logement à destination des fonctionnaires construits et mise en location par les ERAFP. (Etablissement Retraite Additionnelle Fonction Publique)

Commentaires : Ce système de retraite additionnelle basé sur les primes des agents publics, dispose d'un matelas conséquent investi notamment dans le parc locatif, construit ou à construire et le met à disposition des agents publics. Ce dispositif trop méconnu mérite de plus grandes promotions

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est le rôle des champs professionnels concernés.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT participe à faire connaître les dispositifs d'aide au logement et les promouvoir, en prenant notamment appui sur les représentants CFDT élus au CSE au sein des commissions logement des entreprises (300 salariés et plus).

Commentaires : Ne pas oublier que la commission logement est obligatoire dans les CSE des entreprises de +300 salariés

Combien de CSE concerné travaille sur ce sujet ?

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : « L'URI CFDT participe à faire connaître les dispositifs d'aide au logement et les promouvoir, en prenant notamment appui sur les représentants CFDT élus au CSE au sein des commissions logement des entreprises (300 salariés et plus)? ».

Articles : 1.4.3.6.

Texte article : L'URI CFDT s'appuiera sur le réseau confédéral logement, notamment pour poursuivre son implication dans Action Logement. Elle agit en lien avec les partenaires du Pacte du pouvoir de vivre en région.

Articles : 1.4.4.

Texte article : Agir sur la mobilité

Articles : 1.4.4.1.

Texte article : L'URI CFDT valorisera les « enquêtes mobilité » qu'elle a réalisées. Elle les étendra à d'autres territoires ou bassins de vie de la région.

Articles : 1.4.4.2.

Texte article : L'URI CFDT pourra s'impliquer dans des initiatives visant le développement des pratiques de covoiturage via l'autopartage ou le développement de plateformes de covoiturage.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'URI CFDT pourra s'impliquer dans des initiatives visant le développement des pratiques de covoiturage via l'autopartage ou le développement de plateformes de covoiturage y compris interentreprises.

Commentaires : Cela permettra aux petites entreprises d'en bénéficier aussi.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT pourra s'impliquer dans des initiatives visant le développement des pratiques de covoiturage via l'autopartage ou le développement de plateformes de covoiturage y compris interentreprises?».

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT va s'impliquer dans des initiatives visant le développement des pratiques de covoiturage via l'autopartage ou le développement de plateformes de covoiturage.

Commentaires : Par rapport au chapitre TEJ, le covoiturage est une solution pour réduire l'empreinte carbone, donc l'URI doit s'en saisir.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'implication de l'URI sera en fonction de la nature des initiatives, au cas par cas.

Articles : 1.4.4.3.

Texte article : L'URI CFDT participera au dialogue et aux consultations sur les plans de mobilité des collectivités.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT participera au dialogue et aux consultations sur les plans de mobilité des collectivités.

SUPPRESSION DE L'ARTICLE

Commentaires : Le plan de mobilité dans le FP dépend des textes législatifs. Sans eux les maires ne feront rien. Donc le dialogue social se fait au niveau national. Rappel : les collectivités ne peuvent donner de moyens supérieurs à ceux attribués aux agents de l'Etat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Dans cet article on parle du plan de mobilité des personnes et des marchandises sur une collectivité.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Les politiques de santé exigent une approche décloisonnée : entre établissements, entre soins hospitaliers et de ville, entre le sanitaire, le social et le médico-social.

Pour cela, les espaces de dialogue, de pilotage et de stratégie territoriale doivent fonctionner de manière plus démocratique, inclusive, et connectée au terrain.

La CFDT exige que les mandatés dans les ARS, les CPTS, les GHT et autres instances de coordination soient pleinement outillés, reconnus, formés et soutenus par leurs syndicats, afin d'être de véritables relais d'intérêts collectifs et non de simples représentants techniques.

Commentaires : 1. Un système encore trop fragmenté

Les acteurs de la santé agissent souvent en silo : entre médecine de ville, hôpital, médico-social, acteurs sociaux... les coopérations restent trop faibles ou ponctuelles.

Cela nuit à la qualité des parcours de soins, à la prévention, et à la fluidité entre les étapes de la prise en charge.

La population est la première à subir ces dysfonctionnements, qui génèrent des retards, des ruptures de suivi et un sentiment de décrochage du service public.

2. Des instances de coordination insuffisamment connectées au terrain

ARS, GHT, CLS, CPTS, conseils de surveillance... les lieux de coordination existent, mais sont souvent pilotés de manière descendante.

Les représentants syndicaux sont parfois présents, mais peu écoutés, mal informés ou isolés dans leurs mandats.

La CFDT exige que ces instances deviennent de véritables lieux de décision partagée, avec des retours concrets vers les personnels de terrain et leurs collectifs.

3. Revaloriser et relier les mandatés syndicaux

Le mandat dans une instance de coordination doit être considéré comme une mission syndicale stratégique : c'est là que se décident les priorités de santé publique, les affectations de moyens, et les modèles d'organisation.

Il est donc impératif de :

Former les mandatés sur les enjeux territoriaux de santé,

Créer un lien régulier avec les structures syndicales pour porter les revendications des professionnels,

Permettre le retour d'expérience et la construction d'une parole collective syndicale dans ces lieux stratégiques.

4. La coopération comme levier d'égalité et d'efficacité

La coordination interprofessionnelle est une réponse concrète aux déserts médicaux, aux ruptures de parcours, et à la désorganisation de notre système.

Elle nécessite de repenser les rapports entre les structures, de créer des collectifs de soin, et de reconnaître toutes les professions dans leur rôle, y compris les paramédicaux, les travailleurs sociaux, les agents administratifs.

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : Hors sujet

Articles : 1.4.4.4.

Texte article : L'URI CFDT mobilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier des accords mobilité.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La CFDT mobilisera, en accord avec les syndicats, les représentants de l' URI dans les entreprises pour négocier des accords mobilité.

Commentaires : Concernant les administrations, seul le syndicat ou la section peuvent négocier avec leur collectivité ou leur administration si la législation le permet.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il n'y a pas de représentants de l'URI dans les entreprises.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT mobilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier annuellement des plans de déplacement d'entreprise (PDE) et des accords mobilité.

Commentaires : Utiliser les outils existants.

Faire de la mobilité une NAO

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT mobilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier des plans de mobilité employeur?».

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT mobilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier des accords mobilité.

L'URI CFDT sensibilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier des accords mobilité

Commentaires : Remplacer "mobilisera" par "sensibilisera". Il faut que les représentant s'approprient le sujet avant de les mobiliser

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le sujet nécessite une action volontariste.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT mobilisera ses représentants dans les entreprises et administrations pour négocier des accords mobilité.

Commentaires : AJOUTER un 1.4.4.5 "Militer pour la gratuité des transports urbains et interurbain pour motif professionnel constitue une aide précieuse pour les travailleurs les plus éloignés de leur lieu de travail. Cette gratuité permettrait un allègement non négligeable des charges de transport, notamment pour les ruraux."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intéressante mais une approche générale de situations territoriales et des personnes concernées est complexe. La voix de la CFDT sur les tarifs et la gratuité des transports peut s'exprimer selon les contextes.

Articles : 1.4.5.

Texte article : Prendre en compte et agir sur la pollution dans les territoires

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Prendre en compte et agir sur la pollution dans les territoires

Commentaires : Après 1.4.5

AJOUTER une partie sur l'insécurité, intitulée "1.4.6. - Agir sur le sentiment d'insécurité"

AJOUTER un 1.4.6.1 "Lutter contre le sentiment d'insécurité c'est avant tout ne pas nier les souffrances de ceux qui y sont exposé. C'est également rappeler, dès que le débat se porte sur ces sujets, que la sécurité est le plus élémentaire des droits du citoyens dans notre république et que la CFDT ne nie pas les problèmes et prend à son compte ces violences sociales comme toutes les autres."

AJOUTER un 1.4.6.2 "Lutter contre le sentiment d'insécurité c'est avoir un discours clair sur les diagnostics et les moyens d'actions pour lutter contre la criminalité, les trafics, les traites humaines en tous genres et ne pas laisser ce seul discours aux extrémistes."

AJOUTER un 1.4.6.3 "La CFDT régionale militera que soient défendus les services publics, notamment de justice et de Police, pour que des moyens leur soient alloués permettant une efficacité et une rapidité accrue de la résolution des troubles à l'ordre public."

AJOUTER un 1.4.6.4 "La CFDT régionale se rapprochera des associations actrices du lien social et de la médiation, les travailleurs sociaux sur les territoires pour comprendre et agir efficacement sur ses prérogatives syndicales."

AJOUTER un 1.4.6.4 "Agir efficacement, c'est comprendre en amont, percevoir les enjeux et s'en remettre aux acteurs du Pacte du pouvoir de vivre. La CFDT régionale se rapprochera des associations et leur donnera accès à son réseau de militant pour faire connaître leur actions et susciter l'action partagée."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : amendement trop long, avec trop d'idées ou détails différents. L'objet d'un amendement n'est pas de réécrire l'ensemble de la résolution.

Articles : 1.4.5.1.

Texte article : S'assurer des mesures de dépollution (notamment en cas de fermeture de sites industriels).

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : S'assurer des mesures de dépollution des entreprises et administrations (notamment en cas de fermeture de sites industriels).

Commentaires : Argumentations : La dépollution ne concerne pas que les fermetures de sites industriels. Ne pas attendre une fermeture pour agir.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La rédaction proposée par l'amendement ne renforce pas l'idée initiale

Articles : 1.4.5.2.

Texte article : Agir pour une meilleure qualité de l'air, de l'eau et des sols. Avoir des diagnostics en s'appuyant notamment sur les militants mobilisés professionnellement ou en tant qu'usager sur ces questions. L'URI CFDT favorisera leur mise en réseau.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Agir pour une meilleure qualité de l'air, de l'eau et des sols. Avoir des diagnostics en s'appuyant notamment sur les militants mobilisés professionnellement ou en tant qu'usager sur ces questions. L'URI CFDT favorisera leur mise en réseau.

Rajout d'un article 1.4.6 : AGIR SUR LA CULTURE

Défendre l'importance de la culture sur notre territoire. L'URI doit agir pour défendre la culture pour la qualité de vie sur le territoire et pour les emplois qui en découlent. Moins d'offres culturelles seront proposées aux citoyens

Commentaires : il n'y a pas de paragraphe sur la défense de la culture mise à mal ces derniers temps

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout d'un 1.4.6 et suivants

Référence au sport portée par S3C 44/85

«?1.4.6 : AGIR POUR L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT.

1.4.6.1 Défendre l'importance de la culture et du sport sur notre territoire. L'URI doit agir pour les défendre pour la qualité de vie sur le territoire et pour les emplois qui en découlent?».

1.4.6.2 La CFDT régionale rappellera le rôle de la culture et du sport en termes d'image positive et de renommée pour toute la région.

1.4.6.3 La CFDT régionale rappellera le rôle de la culture et du sport en tant que moteur d'un aménagement du territoire qui draine de la vie à toutes les échelles territoriales, luttant ainsi contre les inégalités.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Agir pour une meilleure qualité de l'air, de l'eau et des sols. Avoir des diagnostics en s'appuyant notamment sur les militants mobilisés professionnellement ou en tant qu'usager sur ces questions. L'URI CFDT favorisera leur mise en réseau.

Commentaires : Après le nouveau 1.4.6

AJOUTER une partie sur le grand âge, intitulée "1.4.7. - Agir pour les retraités et leurs familles"

AJOUTER un 1.4.7.1 "La CFDT régionale appellera aux pouvoirs publics que le réseau des établissements d'accueil des personnes âgées (publics ou privés) est un enjeu majeur pour la société ligérienne post papy boom."

AJOUTER un 1.4.7.2 "La CFDT régionale appellera aux pouvoirs publics que le renforcement de l'offre de service est

un enjeu, au-delà de la morale, de justice sociale entre les travailleurs sur qui pèsent la charge du grand âge."

AJOUTER un 1.4.7.3 "La CFDT régionale militera pour que soient entreprises des actions volontaristes à hauteur des enjeux rappelant aussi qu'il s'agit d'une filière délaissée qui pourtant une source d'emplois non délocalisables, une opportunité pour nombre de salariés en devenir, pourvoyeurs de fonds pour les comptes sociaux et pour les comptes de la nation."

AJOUTER un 1.4.7.4 "La CFDT régionale rappellera aux pouvoirs publics que le renforcement du réseau des établissements d'accueil des personnes âgées (publics ou privés) à des tarifs abordables pour tous est vecteur de mieux être pour les résidents mais également pour les aidants salariés de la région."

AJOUTER un 1.4.7.5 "La CFDT régionale rappellera aux pouvoirs publics et militera pour que l'offre constituant le réseau des établissements d'accueil des personnes âgées ne soit pas laissé au seul secteur privé."

AJOUTER un "1.4.8 - Agir pour la culture et le sport bénévole"

AJOUTER un "1.4.8.1 - La CFDT régionale militera et pèsera sur le débat dans la région pour que la culture et le sport bénévole ne soient pas des variables d'ajustement du financement des politiques publiques"

AJOUTER un "1.4.8.2 - La CFDT régionale interviendra dans toutes les instances pour voir reconnaître le levier économique de cette activité, pourvoyeuse d'emplois et génératrice de revenus pour le tissu économique de la région"

AJOUTER un "1.4.8.3 - La CFDT régionale rappellera le rôle de la culture en termes d'image positive et de renommée pour toute la région au travers des créations artistiques."

AJOUTER un "1.4.8.4 - La CFDT régionale rappellera le rôle de la culture en tant que moteur d'un aménagement du territoire qui draine de la vie à toutes les échelles territoriales, des petits villages aux grandes métropoles, luttant ainsi contre les inégalités."

AJOUTER un "1.4.8.5 - La CFDT régionale militera pour que le financement de la culture soit considérée comme un investissement et non un poids mort dans le budget des collectivités."

AJOUTER un "1.4.8.6 - La CFDT régionale rappelle l'incontournable nécessité de culture du lycée à l'école, dans les hopitaux et les éphad, dans les quartiers populaires comme dans les centre-villes ou les zones rurales. La culture est partout le principal moteur d'élévation des esprits et de rencontres des contraires, elle constitue le ciment d'un vivre ensemble qui est une valeur de la CFDT"

Avis de la commission : Rejeté

**Argumentaire de la commission : A reprendre / grand âge traité par ailleurs?; on n'écrit pas la résolution du S3C. Défense de la culture portée par les amendements du Val de Maine
Ajout de la référence au sport.**

Articles : 1.5.

Texte article : Agir pour une qualité de vie au travail

1A8510G - SYNDICAT GENERAL AGROALIMENTAIRE CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Agir pour une qualité de vie au travail

Le Syndicat Agri-Agro 85 propose cet amendement :

X.XX.XXX « L'URI Pays de la Loire proposera des appropriations de l'ANI sur le partage de la valeur aux syndicats et/ou à leurs sections pour permettre d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les travailleurs et travailleuses. »

Commentaires : Intro :

Améliorer le pouvoir d'achat est l'une des priorités pour un grand nombre de travailleurs et de travailleuses. Dans les grandes entreprises, les négociations obligatoires permettent de négocier des améliorations sociales dont la rémunération. Ce n'est pas forcément le cas dans les PME. La loi transpose désormais l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le partage de la valeur en entreprise. Cet accord vise à mieux associer les travailleurs et les travailleuses aux performances des entreprises, notamment dans les PME. Il est essentiel que nous puissions accompagner toutes nos sections dans l'amélioration de leur pouvoir d'achat et que nos militants ou adhérents aient la possibilité de s'approprier cet accord pour leur permettre de l'appliquer dans leurs entreprises. Le Syndicat Agri-Agro 85 propose cet amendement :

X.XX.XXX « L'URI Pays de la Loire proposera des appropriations de l'ANI sur le partage de la valeur aux syndicats et/ou à leurs sections pour permettre d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les travailleurs et travailleuses. »

Conclusion :

Le projet de résolution de l'URI doit intégrer également l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses. Vivre dignement de son salaire et avoir de bonnes conditions de travail sont au cœur des préoccupations du syndicat Agri-Agro 85. L'Interpro doit venir en soutien en proposant tous modules d'appropriation qui permettront la mise en œuvre des accords qui ont été négociés et signés par la CFDT.

Avis de la commission : Nouvelle formulation
Argumentaire de la commission : ajout 1.5.2.12

+ amendement INTERCO 49

Voir plus bas.

Articles : 1.5.1.

Texte article : Constats

Articles : 1.5.1.1.

Texte article : La crise sanitaire, la mobilisation contre la réforme des retraites ou encore l'échec de la négociation nationale interprofessionnelle pour le Pacte de la vie au travail ont renforcé la nécessité de se saisir du thème du travail.

Articles : 1.5.1.2.

Texte article : Si le travail demeure un lieu essentiel d'intégration sociale et d'épanouissement, il s'intensifie, et ne laisse pas de place suffisante à l'autonomie, à la créativité, à la vie personnelle. Un travail qui a du sens est un travail qui épanouit, émancipe, et participe au bien-être.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Si le travail demeure un lieu essentiel d'intégration sociale et d'épanouissement, il s'intensifie, et ne laisse pas de place suffisante à l'autonomie, à la créativité, à la vie personnelle. Un travail qui a du sens est un travail qui épanouit, émancipe, et participe au bien-être. La rémunération doit permettre de vivre dignement de son travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans plusieurs branches professionnelles et notamment dans la fonction publique (baisse de pouvoir d'achat et de rémunérations, tassement des grilles salariales).

Commentaires : La question de la rémunération n'est pas la seule mais a un impact réel sur l'épanouissement. Un travailleur pauvre ne peut pas bien vivre de son travail et peut perdre le sens de celui-ci, accaparé par ses problèmes de pouvoir d'achat. De plus lors des périodes récentes de forte inflation, les salaires n'ont pas du tout suivi dans la fonction publique, et avec la baisse de rémunération en cas d'arrêt maladie, et les 10 premières années sans augmentations significatives de salaire (tassement des grilles de rémunération), on assiste depuis 2010 à une baisse constante de pouvoir d'achat dans la fonction publique, corrélée à une perte de sens du travail... Aujourd'hui, la fonction publique n'attire plus de candidats !

Avis de la commission : Nouvelle formulation
Argumentaire de la commission : Ajout 1.5.2.12

+ amendement SGA 85

«?La rémunération doit permettre de vivre dignement de son travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans plusieurs branches professionnelles et dans les fonctions publiques (baisse de pouvoir d'achat et de rémunérations, tassement des grilles salariales). L'URI Pays de la Loire proposera des appropriations de l'ANI sur le partage de la valeur aux syndicats et/ou à leurs sections pour permettre d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les travailleurs et travailleuses?».

Articles : 1.5.1.3.

Texte article : Par ailleurs, la population française active vieillit et les réformes des retraites entraînent un allongement de la vie professionnelle et un recul de l'âge de départ à la retraite. Trop de travailleurs se retrouvent en inaptitude avant l'ouverture de leurs droits à la retraite.

Articles : 1.5.1.4.

Texte article : La prévention de l'usure professionnelle doit être la voie privilégiée d'un maintien durable en emploi.

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La prévention de l'usure professionnelle doit être la voie privilégiée d'un maintien durable en emploi. La prévention des risques CMR (substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) est un enjeu majeur de santé au travail et dans la société.

Commentaires : Ajout sur la prévention des risques CMR

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «La prévention de l'usure professionnelle doit être la voie privilégiée d'un maintien durable en emploi. De plus la prévention des risques CMR (substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) est un enjeu majeur de santé au travail et dans la société?». »

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : La prévention de l'usure professionnelle doit être la voie privilégiée d'un maintien durable en emploi.

La prévention de l'usure professionnelle doit être la voie privilégiée d'un maintien durable en emploi. Néanmoins, ce ne sera une réponse suffisante au recul du départ à la retraite. Elle devra être complétée avec d'autres actions comme celle de prendre en compte les points de pénibilités.

Commentaires : Ajouter " Néanmoins, ce ne sera une réponse suffisante au recul du départ à la retraite. Elle devra être complétée avec d'autres actions comme celle de prendre en compte les points de pénibilités." La prévention ne peut pas à elle seule être une solution à l'âge de départ à la retraite. Elle devra être accompagnée d'autres mesures afin de maintenir l'employabilité des seniors.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement intéressant mais à porter au débat confédéral. De plus les conséquences néfastes du report de l'âge légal de départ sont écrites dans l'article 1.5.1.3

Articles : 1.5.1.5.

Texte article : C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les salariés, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure (absentéisme, inaptitudes...) alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité au travail.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les travailleurs, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure, de l'absentéisme et de l'inaptitude alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité, de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs.

Commentaires : Il n'y a pas que la pénibilité au travail, il y a aussi la sécurité et la santé. Et les agents publics ne sont pas des salariés, mais des travailleurs.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Intégré via amendement des Métaux 44
«?C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les travailleurs, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure (absentéisme, inaptitudes dues notamment aux TMS et RPS,...) alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité au travail, de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs?».

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les salariés, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure (absentéisme, inaptitudes...) alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité au travail.

RAJOUT D'UN ARTICLE : 1.5.1.5. bis

L'URI CFDT veillera à ce que chaque travailleur ait accès à une médecine du travail impartiale.

Commentaires : Les agents de la fonction publique territoriale dépendant du CDG de la Sarthe ont été abandonnés par la « santé au travail 72 » le 1er janvier 2025. D'ailleurs, celui-ci va proposer son propre service de santé au travail pour les petites collectivités. Il faudra être vigilant sur l'impartialité des décisions médicales qui seront prises par les médecins employés par le CDG.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Même si des situations existent, l'URI ne peut pas affirmer que l'ensemble des services de médecine du travail et médecins du travail sont «?partiaux?».

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les salariés, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure (absentéisme, inaptitudes..., dues notamment aux TPS et RPS,...) alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité au travail.

Commentaires : Mettre en lumière les causes principales de l'inaptitude et absentéisme et ainsi mettre les employeurs face à leurs obligations légales en matière de SSCT.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : + amendement INTERO 72

«?C'est un enjeu de santé et d'employabilité pour les travailleurs, mais aussi un enjeu vital pour les employeurs qui doivent faire face aux conséquences de l'usure (absentéisme, inaptitudes dues notamment aux TMS et RPS,...) alors qu'ils ont l'obligation légale de prévention de la pénibilité au travail, de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs?».

Articles : 1.5.1.6.

Texte article : Le travail est aussi le lieu où s'illustrent et souvent se renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes.

Articles : 1.5.1.7.

Texte article : La CFDT est une organisation féministe. Elle s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et doit garantir les mêmes conditions et traitements lors de l'embauche et pendant toute la durée de leur contrat de travail. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La CFDT est une organisation féministe. Elle s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et doit garantir les mêmes conditions et traitement lors de l'embauche et pendant toute la durée de leur carrière. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination

Commentaires : Dans la fonction publique, il n'y a pas que des contrats. Pour les agents (stagiaire ou titulaire) ce sont des arrêtés de nomination.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La CFDT est une organisation féministe. Elle s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et doit garantir les mêmes conditions et traitements lors de l'embauche et pendant toute la durée de leur carrière. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination?».

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La CFDT doit garantir les mêmes conditions et traitements lors de l'embauche et pendant toute la durée de leur contrat de travail. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Commentaires : En effet la CFDT doit être une organisation inclusive qui s'engage activement à intégrer et valoriser la diversité sous toutes ses formes. Cela inclut la garantie de l'égalité des chances pour tous, quelles que soient les différences telles que l'âge, le genre, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion. Ces organisations mettent en place des politiques et des actions concrètes pour éliminer les discriminations, favoriser l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, et promouvoir une culture de tolérance et d'inclusion.

Ne cantonner qu'au féminisme est périlleux.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La CFDT est bien une organisation féministe et s'affiche comme telle.

Articles : 1.5.1.8.

Texte article : Sur les revenus, la directive européenne sur la transparence salariale de mai 2023 vise à renforcer l'application du principe d'une même rémunération « pour un même travail ou un travail de valeur égal ». Sa transposition prévue en France courant 2025 sera l'opportunité de revoir l'index pour renforcer son efficacité.

Articles : 1.5.1.9.

Texte article : Lutter pour l'égalité, c'est aussi permettre de pouvoir travailler ensemble, les femmes et les hommes. Ensemble tout en prenant en compte les différences et en visant au respect et à l'intégrité de chacun.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Lutter pour l'égalité, c'est aussi permettre de pouvoir travailler ensemble femmes et hommes confondus, en prenant en compte les différences et en veillant au respect et à l'intégrité de chacun. Et notamment faire reconnaître le congé menstruel et gynécologique qui n'est pas mis en application par tous.

Commentaires : En France, 15,5 millions de personnes entre 13 et 50 ans sont menstruées. Les femmes et les personnes menstruées ont en moyenne 38 années de menstruation. L'endométriose touche près de 10 % des femmes et personne en âge de procréer. Bien que ces douleurs soient susceptibles de concerner près de la moitié d'une population, elles semblent pourtant invisibles. Pourquoi ? Parce qu'elles concernent les femmes et une partie des personnes LGBTQI +

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intéressante mais renvoi au débat et à la position confédérale.

Articles : 1.5.1.10.

Texte article : Le lieu de travail est l'endroit où sont commises de nombreuses violences sexistes et sexuelles : ce sont 2 viols par jour dans le cadre du travail, ce sont 5 % de femmes agressées sexuellement dans le cadre du travail, c'est une femme sur deux qui est confrontée à des remarques sexistes. 90 % des agresseurs sont des hommes. Trop peu de femmes en parlent alors même que les VSST ont des effets délétères sur la santé mentale et physique des victimes. Elles peuvent entraîner des risques psychosociaux importants.

Articles : 1.5.1.11.

Texte article : L'URI CFDT avec ses militants est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences exercées en raison du sexe d'une personne, de son orientation sexuelle, ou de son identité de genre, dont les femmes sont les premières victimes.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT, avec ses militants, est engagé dans la lutte contre toutes les formes de violences exercées en raison du sexe d'une personne, de son orientation sexuelle, de son identité de genre.

Commentaires : On a beau être féministe, les violences liées au sexe, aux orientations sexuelles et à l'identité de genre nous concernent tous.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ce sont bien les femmes et les personnes relevant de la communauté LGBTQIA+ qui sont les premières victimes.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT avec ses militants est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences exercées en raison du sexe d'une personne, de son orientation sexuelle, ou de son identité de genre.

Commentaires : Argumentations : Cet article parle d'une généralité dans l'interprétation sexuelle et de genre de chacun. Ne nous focalisons sur la situations des femmes, il y a d'autre article qui en parle notamment l'article 1.5.1.10

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les femmes sont bien les premières victimes de violences.

1G4403K - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE LOIRE ATLANTIQUE (44)

Propositions de modification : L'URI CFDT avec ses militants est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences exercées en raison du sexe d'une personne, de son orientation sexuelle, ou de son identité de genre, dont les femmes sont les premières victimes mais aussi toutes les personnes relevant de la communauté LGBTQIA+. Pour cela, l'URI réfléchira à des moyens techniques de mise en place de soutien sur les différents départements.

Commentaires : Les "regards" tendent à changer mais la communauté LGBTQIA+ est souvent victime de discrimination, et ne trouve d'accompagnement bien souvent qu'auprès d'associations. N'est ce pas le rôle de la CFDT d'être auprès de salariés de cette communauté, de montrer que le syndicalisme défend toute personne quelque soit ses orientations, et encore plus avec la "montée" du RN pour qui cette communauté est dans le "viseur"?

L'un des moyens simples est d'avoir un compte mail dédié tenu par les référents de ce dossier.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «L'URI CFDT avec ses militants est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences exercées en raison du sexe d'une personne, de son orientation sexuelle, ou de son identité de genre, dont les femmes et les personnes LGBTQIA+ sont les premières victimes. Pour cela, l'URI réfléchira à

des moyens techniques de mise en place de soutien sur les différents départements?».

Articles : 1.5.1.12.

Texte article : Sur ce thème, les politiques de prévention fonctionnent et le rôle de la CFDT dans les entreprises et les administrations, est central.

Articles : 1.5.2.

Texte article : Les actions de l'URI CFDT pour mettre la question du travail au cœur des pratiques syndicales et revendicatives

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Les actions de l'URI CFDT pour mettre la question du travail au cœur des pratiques syndicales et revendicatives

Sur le principe de subsidiarité COMPLETER EN PRECISANT "La CFDT régionale s'interdira d'agir si le syndicat a expressément exprimé ne pas avoir besoin d'action régionale sur ce qui relève de ses prérogatives"

Commentaires : La subsidiarité ne s'impose par les textes que quand les conditions de son exercice sont réunies

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement allant à l'encontre du fédéralisme opérationnel, de la pratique concrète de la subsidiarité. Par ailleurs l'URI ne s'interdit rien par principe ou dogmatisme. La question du travail concerne l'ensemble des structures CFDT.

Articles : 1.5.2.1.

Texte article : La CFDT revendique la prise en compte systématique des 4 piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir :

- Le pouvoir d'agir sur le travail et son organisation,
- La qualité du travail,
- Le principe de subsidiarité (laisser la décision et l'action au niveau le plus compétent ou pas d'intervention du niveau N+1, tant que le niveau N n'en a pas besoin),
- Le dialogue professionnel.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La CFDT revendique la prise en compte systématique des piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir :

- Le pouvoir d'agir sur le travail et son organisation,
- La qualité du travail,
- Le principe de subsidiarité (laisser la décision et l'action au niveau le plus compétent ou pas d'intervention du niveau N+1, tant que le niveau N ne le sollicite pas),
- Le dialogue professionnel.

?L'équilibre de la vie professionnelle /vie personnel/vie familiale

Commentaires : L'équilibre vie professionnelle et vie perso familiale rentre dans la QVT

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous prenons les piliers de l'ARACT pour atteindre l'équilibre de conciliation de vie.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : La CFDT revendique la prise en compte systématique des 4 piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir :

- Le pouvoir d'agir sur le travail et son organisation,
- La qualité du travail,
- Le principe de subsidiarité (laisser la décision et l'action au niveau le plus compétent ou pas d'intervention du niveau N+1, tant que le niveau N n'en a pas besoin),
- Le dialogue professionnel.

"La CFDT revendique la prise en compte systématique des 6 piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir :

- La Santé au travail
- Egalité professionnelles pour tous
- Les compétences et parcours professionnels
- Management participatif et engagement
- Contenu du travail
- Relation de travail, climat social

Le travail comme objet de dialogue social dans l'entreprise"

Commentaires : Remplacer les 4 piliers par les 6 piliers de l'ARACT, si le système est différents entre chaque acteurs on va perdre tout le monde. Oublié pas qu'en entreprise si l'employeur a ses piliers QVCT et que chaque OS en crée un autre, ça va être compliquer d'aboutir sur un accord.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La CFDT revendique la prise en compte systématique des 6 piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir : - La Santé au travail - Egalité professionnelles pour tous - Les compétences et parcours professionnels - Management participatif et engagement - Contenu du travail - Relation de travail, climat social Le travail comme objet de dialogue social dans l'entreprise.?»

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La CFDT revendique la prise en compte systématique des 4 piliers de la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de travail) pour aborder les enjeux du travail, à savoir :

- Le pouvoir d'agir sur le travail et son organisation,

- La qualité du travail,

- Le principe de subsidiarité (laisser la décision et l'action au niveau le plus compétent ou pas d'intervention du niveau N+1, tant que le niveau N n'en a pas besoin),

- Le dialogue professionnel.

La CFDT veillera à la mise en place des CET dans les entreprises et les administrations, voire du CETU, mais également de la retraite progressive.

Commentaires : Les CET, CETU, la retraite progressive, sont ou seront des moyens d'agir sur son organisation de travail et son passage vers la retraite. Ils sont un exemple d'outils de la QVCT.

Aujourd'hui, la retraite progressive est soumise à l'accord de l'employeur qui freine ce dispositif.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'article est là pour rappeler les piliers de la QVCT et ne va pas lister les outils pour atteindre une amélioration de la QVCT.

Articles : 1.5.2.2.

Texte article : L'URI CFDT accompagne les sections syndicales en lien avec les syndicats pour aborder la question du travail à partir des 4 piliers de la QVCT et en faire un levier d'action syndicale de proximité.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Le travail comme objet de dialogue social dans l'entreprise et les fonctions publiques

L'URI CFDT accompagne les sections syndicales, sur demande des syndicats, pour aborder la question du travail à partir des piliers de la QVCT et en faire un levier d'action syndicale de proximité.

Commentaires : Merci de ne pas oublier les fonctionnaires dans le titre !

C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Le travail comme objet de dialogue social dans l'entreprise et les fonctions publiques l'URI?»

Commentaires?: Ces initiatives proposées par l'URI s'adressent bien aux sections. Elles peuvent émanées de l'URI ou de besoins des syndicats.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT accompagne les sections syndicales en lien avec les syndicats pour aborder la question du travail à partir des 4 piliers de la QVCT et en faire un levier d'action syndicale de proximité.

L'URI CFDT accompagne les syndicats en lien avec les sections syndicales pour aborder la question du travail à partir des 6 piliers de la QVCT et en faire un levier d'action syndicale de proximité.

Commentaires : Réécriture du paragraphe en mettant les syndicats en priorité et modifier les 4 piliers par les 6 piliers

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT accompagne les sections syndicales en lien avec les syndicats pour aborder la question du travail à partir des 6 piliers de la QVCT et en faire un levier d'action syndicale de proximité.?»

Commentaires?: les formations vie au travail (CSSCT, arbre des causes...), les ateliers QVT, les enquêtes flash sont bien réalisées à destination des sections, en accord avec le syndicat. Il ne s'agit pas de l'accompagnement du syndicat.

Articles : 1.5.2.3.

Texte article : Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser un état des lieux territorial.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser et présenter aux SSE, via les syndicats, un état des lieux territorial.

Commentaires : Réaliser oui mais il faut aussi présenter aux SSE, via les syndicats, pour qu'elles s'approprient l'outil.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser et présenter aux sections syndicales, via les syndicats, un état des lieux territorial.?»

Commentaire?: élargissement aux sections syndicales pour intégrer la terminologie fonctions publiques

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser un état des lieux territorial.

L'URI donnera les moyens nécessaire aux territoires pour accompagnera les collectifs.

Commentaires : A ce jour, un militant travaille les enquêtes flash. Cet accompagnement est très apprécié par les sections qui en ont font la demande. Cet accompagnement ne pourra pas retomber sur les syndicats.

Il faut absolument le continuer avec l'URI.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser un état des lieux territorial. L'URI donnera les moyens nécessaires aux territoires pour accompagner les collectifs.?»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT continuera de réaliser des enquêtes flash « vie au travail ». pour réaliser un état des lieux territorial.

Commentaires : les salariés sont déjà énormément solliciter par des enquête interne « obligatoire » il faut veiller à ne pas multiplier ces dernières. De plus, les heures de délégations étant réduite cela laissera peu de place à l'analyse de ces divers enquête.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'enquête se fait à la demande de la section syndicale, l'URI réalise peu d'enquête actuellement, raison du mot multiplier mais sans imposer.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Pour alimenter le revendicatif de ses représentants, l'URI CFDT s'appuie sur les enquêtes flash « vie au travail ». Elle en multipliera le nombre afin notamment de réaliser un état des lieux territorial. L'URI maintiendra un référent technique régional pour les enquêtes FLASH.

Commentaires : La désignation d'une personne ressource facilitera l'utilisation et l'appropriation de cet outil confédéral de manière uniforme sur le territoire régional des Pays de la Loire.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'idée est intégrée dans un amendement déposé par santé sociaux Vendée (formulation plus large).

Articles : 1.5.2.4.

Texte article : Utiliser les expertises confédérales : Faire connaître et diffuser le document de référence « le travail que nous voulons ».

Articles : 1.5.2.5.

Texte article : Mise en place d'ateliers pour sensibiliser sur l'importance du DUERP et son impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, et amener les sections à participer aux formations proposées par l'AREFOR.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Mise en place d'ateliers pour sensibiliser sur l'importance du DUERP et son impact sur la santé et la sécurité des travailleurs. Et proposer aux syndicats de faire participer les sections syndicales aux formations AREFOR sur le sujet.

Commentaires : C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le plan de formation est disponible à tous les adhérents via la plateforme, le syndicat reste signataire de l'inscription.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Mise en place d'ateliers pour sensibiliser sur l'importance du DUERP et son impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, et amener les sections à participer aux formations proposées par l'AREFOR ou un organisme de formation certifiée.

Commentaires : Il ne faut pas oublier qu'il n'a pas que l'AREFOR comme organisme de formation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il est logique que l'URI fasse la promotion de notre centre de formation.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Mise en place d'ateliers pour sensibiliser sur l'importance du DUERP et du PAPRIACT et leur impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, et amener les sections à participer aux formations proposées par l'AREFOR.

Commentaires : Le DUERP n'est pas le seul document obligatoire dans les secteurs privés et publics. En effet, à partir de l'état des lieux, des dangers et risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés dans le cadre de l'exercice de leur missions, répertorié dans le DUERP, les entreprises de plus de 50 salariés et les collectivités (quel que soit leur effectif) doivent obligatoirement établir et mettre en œuvre un PAPRIACT permettant d'apporter les corrections nécessaires.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Mise en place d'ateliers pour sensibiliser sur l'importance du DUERP et du PAPRIACT et leur impact sur la santé et la sécurité des travailleurs, et amener les sections à participer aux formations proposées par l'AREFOR.?»

Commentaire?: erreur de frappe?: papricact et papripact

Articles : 1.5.2.6.

Texte article : Proposer des webinaires sur ces thématiques

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Proposer des webinaires sur ces thématiques Rajouter « qui seront ensuite mis à disposition sur le site de l'ARC »

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Des webinaires réalisés par la conf existent déjà.

Articles : 1.5.2.7.

Texte article : Mise en place d'ateliers « Négocier l'emploi et le travail des seniors ».

Articles : 1.5.2.8.

Texte article : La CFDT est investie au travers de ses mandats dans les organismes paritaires de santé : ARACT, SPSTI, CROCT, CARSAT. Ces mandats agissent au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, la santé et la sécurité.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La santé au travail : objet de dialogue social dans les territoires. La CFDT est investie au travers de ses mandats dans les organismes paritaires de santé : ARACT, SPSTI, CROCT, CARSAT, CNRACL. Ces mandats agissent au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, la santé et la sécurité.

Commentaires : Caisse Nationale Retraite Agents Collectivités Locales agit pour la prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La santé au travail : objet de dialogue social dans les territoires.

La CFDT est investie au travers de ses mandats dans les organismes paritaires de santé : ARACT, SPSTI, CROCT, CARSAT , CNRACL. Ces mandats agissent au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, la santé et la sécurité.?»

Articles : 1.5.2.9.

Texte article : Pour une action cohérente et efficace, l'URI CFDT continuera son travail de proximité avec l'ensemble des mandatés, et formera les mandatés sur leur prise de mandat, (fonctionnement et attendus du mandat, positions CFDT, nouveautés législatives ...).

3E4901V - SYNDICAT CFDT BANQUES ET ASSURANCES MAINE-ANJOU

Propositions de modification : Pour une action cohérente et efficace, l'URI CFDT continuera son travail de proximité avec l'ensemble des mandatés, et formera les mandatés sur leur prise de mandat, (fonctionnement et attendus du mandat, positions CFDT, nouveautés législatives ...).

Ajout :

En complément de ces formations, un système de tutorat pourrait être mis en place entre les mandatés et la relève identifiée. Cette période en binôme permettrait au futur mandaté d'avoir une vision plus complète afin de mieux appréhender le rôle de mandaté.

Commentaires : Le remplacement des mandatés est souvent complexe et se fait souvent dans l'urgence. Les formations se font à posteriori et ne permettent pas de prendre la fonction sereinement. Un système de tutorat en amont pourrait faciliter la prise de mandat.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Pour une action cohérente et efficace, l'URI CFDT continuera son travail de proximité avec l'ensemble des mandatés, et formera les mandatés sur leur prise de mandat, (fonctionnement et attendus du mandat, positions CFDT, nouveautés législatives ...). En complément de ces formations, un système de tutorat pourrait être mis en place entre les mandatés et la relève identifiée. Cette période en binôme permettrait au futur mandaté d'avoir une vision plus complète afin de mieux appréhender le rôle de mandaté.?»

Articles : 1.5.2.10.

Texte article : L'expertise des mandatés pourra être davantage sollicitée au bénéfice des syndicats et des militants.

Articles : 1.5.2.11.

Texte article : Renforcer l'animation, et la formation du réseau des mandatés santé au travail.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Renforcer l'animation, et la formation du réseau des mandatés santé au travail.

Commentaires : Ajouter un paragraphe :

1.5.2.12 L'URI CFDT fera la promotion de nos partenaires et proposera l'intervention de VyV, Malakoff, Harmonie, Syndex, Aesio, Apicil, Macif dès qu'un sujet technique sera abordé.

Argumentation : Ajouter le réseau des partenaires CFDT qui accompagnent nos syndicats, sections dans les questions de protections sociales, comptables, et tous les sujets techniques

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Déjà prévu dans l'article 2.4.3.6.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Renforcer l'animation, et la formation du réseau des mandatés santé au travail.

Commentaires : AJOUTER un 1.5.2.12 "Dénoncer et agir contre les organisations du travail toxiques qui génèrent de la violence, de l'isolement, de l'abus sur les plus fragiles dans les entreprises est indispensable. La CFDT régionale militera pour un rôle renforcé des CSSCT en la matière en revendiquant pour les travailleurs auprès des négociateurs de branches professionnelles et auprès de la confédération."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ce sujet doit être vu au niveau confédéral.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Renforcer l'animation, et la formation du réseau des mandatés santé au travail.

Commentaires : AJOUTER un "1.5.2.12 : L'Uri sera vigilante sur les risques de RPS des militants et mandatés et demandera aux syndicats de leur remonter les cas rencontrés afin de pouvoir mesurer ce risque."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le point est abordé à l'article 2.5.3.4.

Articles : 1.5.3.

Texte article : Nos actions en faveur de l'égalité professionnelle

Articles : 1.5.3.1.

Texte article : Etablir un diagnostic régional sur la réalité des accords égalité professionnelle.

Articles : 1.5.3.2.

Texte article : Faire connaître par différents outils, les moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle à mettre en place dans l'entreprise ou l'administration.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Faire connaître par différents outils (dont l'ARC), les moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle à mettre en place dans l'entreprise ou l'administration.

Commentaires : La CFDT a à sa disposition un outil de mutualisation des pratiques via l'ARC, il ne faudrait pas multiplier les remontées d'infos entre les fédérations et les URI.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Faire connaître par différents outils (dont l'ARC), les moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle à mettre en place dans l'entreprise ou l'administration.?»

Articles : 1.5.3.3.

Texte article : Accompagner les sections, en lien avec les syndicats, pour engager des négociations et ainsi augmenter le nombre d'entreprises ligériennes couvertes par un accord égalité professionnelle.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Accompagner les sections, à la demande des syndicats, pour engager des négociations et ainsi augmenter le nombre d'entreprises ligériennes couvertes par un accord d'égalité professionnelle.

Commentaires : C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les ateliers et les formations sont proposées aux sections et non au syndicat.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Accompagner les sections, en lien avec les syndicats, pour engager des négociations et ainsi augmenter le nombre d'entreprises ligériennes couvertes par un accord égalité professionnelle.

Accompagner les syndicats , en lien avec les sections, pour engager des négociations et ainsi augmenter le nombre d'entreprises ligériennes couvertes par un accord égalité professionnelle.

Commentaires : Modifier l'écriture, mettre d'abord les syndicats lien direct avec l'URI. Il faut que l'action de l'URI se fasse en accord avec les statuts des syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les ateliers et les formations sont proposées aux sections et non au syndicat.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Renforcer l'action directe des syndicats dans l'accompagnement des sections pour initier et suivre les négociations relatives à l'égalité professionnelle dans les entreprises de leur champ, en s'assurant que cette mission reste une prérogative syndicale prioritaire, et non transférée à l'URI.

Commentaires : Respect du champ de compétences : L'égalité professionnelle, tout comme les négociations collectives, relèvent des prérogatives des syndicats de branche ou d'entreprise. L'URI, en tant que structure interprofessionnelle régionale, a un rôle de soutien transversal, mais ne doit pas prendre la main sur des sujets qui touchent directement au cœur des mandats syndicaux en entreprise. En confondant les rôles, on brouille la légitimité et la responsabilité des acteurs.

Proximité indispensable au rapport de force : Les négociations en matière d'égalité professionnelle nécessitent une connaissance fine du terrain, des réalités de l'entreprise, des dynamiques internes, et des leviers spécifiques à chaque secteur. C'est justement ce que seuls les syndicats de proximité peuvent apporter, pas une structure régionale éloignée

des réalités du quotidien. Le pouvoir d'agir doit rester là où le rapport de force se construit : dans les syndicats, avec les sections.

Cohérence avec la résolution nationale CFDT : La résolution du Congrès confédéral de Lyon (2022) met l'accent sur la montée en compétences des syndicats et la territorialisation des actions, mais toujours sous l'impulsion des syndicats eux-mêmes. Il ne s'agit pas d'une recentralisation régionale, mais d'un appui ponctuel que l'URI peut fournir sur demande, sans se substituer.

Efficacité et responsabilisation : Déléguer ou laisser croire que l'URI serait en première ligne sur ces négociations aurait pour effet pervers une déresponsabilisation des équipes syndicales, un éloignement du dialogue social, et une perte d'efficacité. Or, les chiffres montrent que lorsque ce sont les syndicats qui pilotent ces négociations, les taux d'accords égalité sont plus élevés et mieux adaptés aux réalités des salarié·es.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les ateliers et les formations sont proposées aux sections et non au syndicat.

Articles : 1.5.3.4.

Texte article : Des ateliers seront proposés dans chaque territoire pour continuer à sensibiliser toute l'organisation sur cette thématique.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Des ateliers seront proposés dans chaque territoire pour comprendre les mécanismes et continuer à sensibiliser toute l'organisation sur cette thématique.

Commentaires : On ne peut plus se contenter de satisfaire des tableaux xls de mesure de la parité.
Il faut comprendre les mécanismes pour mieux les démonter.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Des ateliers seront proposés dans chaque territoire pour comprendre les mécanismes et continuer à sensibiliser toute l'organisation sur cette thématique.?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Des ateliers seront proposés dans chaque territoire pour continuer à sensibiliser toute l'organisation sur cette thématique.

Commentaires : AJOUTER un 1.5.3.5 "Proposer des outils et méthodes revendicatives de terrain dans les sections."

Commentaire : L'outil ARC doit y pourvoir avec une analyse amont du contexte interne à l'entreprise en amont. Ce n'est pas la même chose de parler d'égalité pro dans une usine d'agroalimentaire, dans une entreprise du btp, un cabine d'experts comptables ou une entreprise d'ingénierie

AJOUTER un 1.5.3.6 "Proposer des actions de visibilité sur ces thèmes avec des périmètres géographiques, en inter-sections, inter-entreprises pour permettre de faire avancer les sujets jusqu'aux isolés. Ne pas s'interdire d'y inviter les responsables des Ressources humaines du secteur."

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Proposer des actions de visibilité sur ces thèmes avec des périmètres géographiques, en inter-sections, inter-entreprises pour permettre de faire avancer les sujets jusqu'aux isolés.»

Commentaire?: l'invitation des RH aurait pu créer un débat et ouvrir des amendements. La proposition des outils t méthodes correspond au plan d'action et est couvert par un autre article.

Articles : 1.5.4.

Texte article : Lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST), et au sein de l'organisation

Articles : 1.5.4.1.

Texte article : Dans les entreprises et administrations.

Articles : 1.5.4.2.

Texte article : Aussi, dans les entreprises de plus de 250 salariés nous avons les moyens d'agir depuis la loi de 2018, avec la mise en place des référents harcèlement sexiste et agissement sexuel (HSAS) au travail.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Aussi, dans les entreprises de plus de 250 salariés nous avons les moyens d'agir depuis la loi de 2018, avec la mise en place des référents harcèlement sexiste et agissement sexuel (HSAS) au travail. Dans le cas des entreprises de moins de 250 salariés, l'URI CFDT s'engagera à accompagner les sections pour traiter ce sujet.

Commentaires : Il ne faut pas oublier les entreprises de moins de 250 salariés.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Aussi, dans les entreprises de plus de 250 salariés nous avons les moyens d'agir depuis la loi de 2018, avec la mise en place des référents harcèlement sexiste et agissement sexuel (HSAS) au travail. Dans le cas des entreprises de moins de 250 salariés, l'URI CFDT s'engagera à accompagner les sections pour traiter ce sujet, en lien avec les syndicats.?»

Articles : 1.5.4.3.

Texte article : L'URI CFDT s'engage à former les référents HSAS et à les mettre en réseau (webinaires). De même elle formera les militants du réseau juridique.

Articles : 1.5.4.4.

Texte article : Accompagner les sections syndicales en lien avec les syndicats à se saisir de la thématique collectivement afin de prévenir toutes sortes de violences.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Accompagner les sections syndicales, à la demande des syndicats, à se saisir de la thématique collectivement afin de prévenir toutes sortes de violences.

Commentaires : C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Action à destination des référents et élus donc aux militants des sections, ex?: ateliers.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Accompagner les sections syndicales en lien avec les syndicats à se saisir de la thématique collectivement afin de prévenir toutes sortes de violences.

Accompagner les syndicats en lien avec les sections syndicales à se saisir de la thématique collectivement afin de prévenir toutes sortes de violences.

Commentaires : Modifier l'écriture, mettre d'abord les syndicats lien direct avec l'URI. Il faut que l'action de l'URI se fasse en accord avec les statuts des syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Action à destination des référents et élus donc aux militants des sections , ex?: ateliers.

Articles : 1.5.4.5.

Texte article : En faire un objet de dialogue social territorial avec les organisations patronales.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : En faire un objet de dialogue social territorial avec les organisations patronales et institutionnelles.

Commentaires : N'oublions pas les FP

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?En faire un objet de dialogue social territorial avec les organisations patronales. et institutionnelles.?»

Articles : 1.5.4.6.

Texte article : En Interne, l'URI CFDT interviendra dans les syndicats pour valoriser la charte sur les VSST.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : En Interne, l'URI CFDT interviendra dans les syndicats pour valoriser la charte sur les VSST.

Elle proposera des outils de signalement et des traitements des VSST au sein de l'organisation à destination des syndicats

Commentaires : En effet signer une charte ne suffit pas. Comment aider nos sections pour faire un signalement. Un outil serait utile.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un mode d'emploi confédéral au sein du guide est annexé à la charte.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : En Interne, l'URI CFDT interviendra dans les syndicats lorsque celui-ci l'aura sollicité pour valoriser la charte sur les VSST.

Commentaires : Le syndicat est souverain dans son organisation. Ni l'URI, ni la fédération à imposer une présence.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Toute intervention est sollicitée auprès du SG en amont.

Articles : 1.5.4.7.

Texte article : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation , y compris chez les retraités qui sont aussi des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les établissements et organisations.

Commentaires : Les VSS(sans T) existent aussi dans les EHPAD, les résidences autonomie et autres structures fréquentées par les syndiqués CFDT retraités.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La charte concerne l'organisation CFDT en interne, et non les lieux de vie des adhérents CFDT.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation.

Commentaires : Ajouter un paragraphe :

1.5.4.8 L'URI CFDT s'engage à faire appliquer la charte VSST à elle même.

Argumentation :

Avant de faire appliquer la charte à l'ensemble des structures syndicales, il serait bien que l'URI puisse respecter et faire respecter cette charte à elle même

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI fait partie de l'organisation, elle est naturellement impliquée. Procès d'intention?? si vous avez constaté des faits, merci de suivre le process.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation.

Commentaires : PRECISER ce que veut dire "Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation

Mérite d'être plus préciser que cela... Est-ce faire en sorte qu'elle soit signée partout ? Qu'elle soit respecté partout (en laissant à penser que ce n'est pas le cas.; et dans ce cas où ? Et sous quelle forme ?)

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il existe un guide, des ateliers/formations, une adresse mail spécifique. Des référents régionaux existent et peuvent être sollicités. Les précisions renvoient au plan d'action.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation.

Commentaires : AJOUTER un "1.5.5 - Agir pour protéger, aider et valoriser les travailleuses ."

AJOUTER un 1.5.5.1 "Lutter contre les inégalités c'est faire connaître pour mieux les compenser les difficultés physiologiques liées au genre. Il est anormal qu'une salariée soient handicapée ou entravée par des problèmes physiques que les hommes ne peuvent avoir. La CFDT régionale militera pour que soient pris en compte un droit à congé menstruel dans les entreprises."

AJOUTER un 1.5.5.2 "La CFDT régionale militea pour que la double journée des femmes, fait historique établi par la littérature, soit compensé dans les carrières féminines. Cela relève des conventions collectives et des branches mais la CFDT régionale militera et pèsera dans le débat qui permettrait des majorations de droits à la retraite pour les femmes sur ce critère. L'idée n'étant pas d'être punitif ou moralisateur en direction des hommes mais d'être mieux-disant pour les femmes."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les idées fortes de ce rajout sont mentionnées dans les articles précédents.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Faire vivre la charte VSST dans toute l'organisation. En y incorporant es outils que l'URI proposera

Commentaires : La charte ne suffit pas. Que fait on au sein du syndicat lorsqu'au sein même de notre organisation, nous rencontrons des vsst? Comment doit on gérer?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il existe un guide, des ateliers/formations, une adresse mail spécifique. Des référents régionaux existent et peuvent être sollicités.

Articles : 1.6.

Texte article : Agir pour protéger les travailleurs

1A8510G - SYNDICAT GENERAL AGROALIMENTAIRE CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Agir pour protéger les travailleurs

Le Syndicat Agri-Agro 85 propose cet amendement :

X.XX.XXX « L'URI Pays de la Loire continuera à proposer des ateliers et des formations aux syndicats et/ou à leurs sections afin d'appréhender les notions liées aux situations de handicap dans les entreprises.

Commentaires : Intro :

Le Syndicat Agri-Agro 85 vous alerte sur le fait que vous n'évoquez pas le sujet de l'Handicap dans le projet de résolution de l'URI Pays de la Loire. Ce sujet existait dans la mandature précédente et nos militants et adhérents ont besoin de monter en compétences pour accompagner les nombreux travailleurs et travailleuses en situation de handicap. Le Syndicat Agri-Agro 85 propose cet amendement :

X.XX.XXX « L'URI Pays de la Loire continuera à proposer des ateliers et des formations aux syndicats et/ou à leurs sections afin d'appréhender les notions liées aux situations de handicap dans les entreprises.

Conclusion :

L'accompagnement de nos militants et adhérents est essentiel pour mener à bien leur mission dans leurs entreprises. La QVT est au cœur de notre projet d'orientation que nous avons validé à notre congrès. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions et leurs postes de travail doivent être adaptés en conséquence.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : reformulation au niveau 1.6.3.9

« L'URI Pays de la Loire continuera à proposer des ateliers et des formations aux syndicats et/ou à leurs sections afin d'appréhender les notions liées aux situations de handicap dans les entreprises et le maintien en emploi et l'inclusion.?»

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Agir pour protéger les travailleurs et les usagers

Commentaires : la protection sociale concerne tous les citoyens qu'ils soient en activité ou non

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : voir note d'écriture en introduction

Articles : 1.6.1.

Texte article : Constats

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Rajout amendement

L'URI s'assurera que tout les travailleurs et travailleuses (privé/public) quelque soit leurs branche d'activité aient accès à un service de santé au travail de proximité.

Commentaires : Aujourd'hui certain secteur n'ont plus de médecine du travail Et les salariés se retrouvent seuls, isolés pour leur prise en charge d'inaptitude au travail et parfois ils se voient contraint d'interpeller leur médecin généraliste pour leur reprise avec des restrictions.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : à placer en 1.5.2.12

«?L'URI militera pour que tous les travailleurs et travailleuses (privé/public) quel que soit leur branche d'activité aient accès à un service de santé au travail de proximité.?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Constats

Commentaire : Protéger les travailleurs c'est revendiquer pour eux une juste valorisation de leurs salaires, un juste partage de la valeur car un bon salaire, c'est une bonne protection sociale, un choix de son temps de travail, une bonne retraite, etc.

Commentaires : AJOUTER entre 1.6.1 et 1.6.2 un "1.6.x - Agir par tous les moyens de la revendication pour revaloriser les salaires"

AJOUTER un "1.6.x.1 - Revendiquer une hausse des rémunération et un meilleur partage de la valeur"

AJOUTER un "1.6.x.2 - Rappeler que chaque réduction de cotisations patronale est une ponction faite au salaire "superbrut" du salarié. Lutter contre ces exonérations revient à défendre nos comptes sociaux, c'est le rôle du syndicalisme de défendre les comptes sociaux."

AJOUTER un "1.6.x.3 - Militer pour que chaque euros redistribué au capital soit taxé pour alimenter les comptes sociaux"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un amendement concernant la rémunération a été intégré. Le débat est au niveau confédéral.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Constats

Rajout amendement

L'URI s'assurera que tous les travailleurs et travailleuses (privé/public) quel que soit leur branche d'activité aient accès à un service de santé au travail de proximité.

Commentaires : Aujourd'hui certain secteur n'ont plus de médecine du travail Et les salariés se retrouvent seuls, isolés pour leur prise en charge d'inaptitude au travail et parfois ils se voient contraint d' interpeller leur médecin généraliste pour leur reprise avec des restrictions.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : intégrer avec un amendement de santé sociaux 72

Articles : 1.6.1.1.

Texte article : La Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs dans le cadre de la protection sociale.

Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits.

Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité.

Nous détenons actuellement :

- 1 présidence sur 5 de CAF (département 49),
- 3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85)
- La présidence de la CARSAT.

Tous les présidents actuels ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : La Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs dans le cadre de la protection sociale.

Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits.

Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité.

Nous détenons actuellement :

- 1 présidence sur 5 de CAF (département 49),
- 3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85)
- La présidence de la CARSAT.

Tous les présidents actuels ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Tous les syndicats sont concernés par ces renouvellements de mandats, pierres angulaires de nos acquis sociaux. La CFDT ne se contente pas de « sortir en manif » sur la sécu, elle porte des positions au sein de ces organismes. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.

Commentaires : Trop souvent, les syndicats estiment que leur priorité est de se concentrer sur LEURS BOITES et laissent à d'autres le soin de négocier le contexte interpro qui est pourtant le socle de leur acquis sociaux. Dans le contexte fortement évolutif que nous allons connaître, nous ne pouvons pas nous contenter de simples clauses de revoyure.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs dans le cadre de la protection sociale. Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits. Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité. Nous détenons actuellement : •1 présidence sur 5 de CAF (département 49), •3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85) •La présidence de la CARSAT. Tous les présidents actuels ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Tous les syndicats sont concernés par ces renouvellements de mandats, pierres angulaires de nos acquis sociaux. La CFDT ne se contente pas de «?sortir en manif?» sur la sécu, elle porte des positions au sein de ces organismes. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.?»

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs dans le cadre de la protection sociale.

Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits.

Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité.

Nous détenons actuellement :

- 1 présidence sur 5 de CAF (département 49),
- 3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85)
- La présidence de la CARSAT.

Tous les présidents actuels, à l'exception de cette dernière instance où le président pourrait être reconduit pour un deuxième mandat, ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.

Commentaires : Le président actuel de la CARSAT est à son 1er mandat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'écriture ne mentionne pas que 100% des présidents seront renouvelés.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : La CFDT se bat pour les droits des travailleurs, des usagers et leurs protections. La

Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs dans le cadre de la protection sociale.

Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits.

Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité.

Nous détenons actuellement :

- 3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85)

- La présidence de la CARSAT.

Tous les présidents actuels ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.

Commentaires : la protection sociale concerne l'ensemble des citoyens et pas seulement les travailleurs. Les mandatés CFDT se positionnent sur tous les dossiers concernant la protection sociale des usagers

La CFDT n'a pas de présidence de CAF dans la Région PDL

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?La Protection sociale : La CFDT accompagne les travailleurs et les usagers dans le cadre de la protection sociale. . Les administrateurs CFDT des organismes de protection sociale jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs et leurs accès aux droits. Le renouvellement aura lieu début 2026, il sera conséquent pour la CFDT et devra tenir compte de l'exigence de la mixité. Nous détenons actuellement?:•3 présidences sur 5 de CPAM (départements 44, 49, 85) •La présidence de la CARSAT. Tous les présidents actuels ne pourront pas se représenter (2 mandats maximum ou limite d'âge atteinte). Il s'ajoute aux nombreuses vice-présidences qui seront, elles aussi impactées par la limite d'âge. Dans le but de garder demain une majorité de présidence ou d'assurer un tuilage, Il faut regarder attentivement la future composition des délégations.?»

Commentaires?: les mandatés de la protection sociale sont les seuls à ne pas agir que pour les travailleurs, mais également pour les usagers (enfants notamment).

Articles : 1.6.1.2.

Texte article : L'emploi, la formation professionnelle :

La France comme le monde est en profonde transformation systémique (écologiques, numériques en particulier IA, technologiques). De plus, les travailleurs jeunes sont demandeurs de ne pas passer leur vie professionnelle dans une seule entreprise ou administration.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des compétences des travailleurs est indispensable.

En moyenne en France (selon les enquêtes européennes), moins d'un travailleur sur deux bénéficie chaque année de 23h00 de formations. Ce sont des formations obligatoires pour 1/3 d'entre elles. Elles sont, à 85 %, réalisées en dehors de l'entreprise (1 groupe, 1 formateur) et peu adaptées aux publics les plus fragiles.

Plus l'entreprise est grosse, plus elle forme de travailleurs.

Plus l'entreprise est petite, plus la durée de ses formations est longue.

Il existe des grands écarts sur la formation des différents secteurs d'activité.

Pour la CFDT, il faudrait? :

- Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Entrer dans une logique de parcours pour que le travailleur puisse passer sans dommage d'une entreprise à l'autre.
- Certifier chaque formation, au besoin par blocs de compétences, pour qu'elle soit reconnue dans toutes les entreprises et administrations et aussi dans les grilles salariales.
- Contraindre les entreprises et administrations de former davantage (c'est une obligation prévue par la loi mais non respectée).

Dans une situation économique plus tendue, des plans sociaux et/ou des réorganisations sont à craindre.

La formation professionnelle fait l'objet d'un riche dialogue social territorial dans laquelle la CFDT est pleinement investie.

La question de l'emploi et des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation de la CFDT.

Il est à noter que, pour les travailleurs, la frontière entre demandeurs d'emploi et emploi est floue. Nombre de travailleurs sont précaires, passent de l'un à l'autre, occupent un emploi une partie du temps mais restent indemnisés pour une autre par l'assurance chômage.

Cette question fait l'objet de préjugés et de manipulations (fainéantise supposée, traversée de rue...) en prenant insuffisamment en compte toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, difficultés de mobilités, de logement et de gardes d'enfant formation).

Propositions de modification : L'emploi, la formation

professionnelle : la France comme le monde est en profonde transformation systémique (écologiques, numériques en particulier IA, technologiques).

De plus, les travailleurs jeunes sont demandeurs de ne pas passer leur vie professionnelle dans une seule entreprise ou administration.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des compétences des travailleurs est indispensable.

En moyenne en France (selon les enquêtes européennes), moins d'un travailleur sur deux bénéficie chaque année de 23h00 de formations. Ce sont des formations obligatoires pour 1/3 d'entre elles. Elles sont, à 85 %, réalisées en dehors de l'entreprise (1 groupe, 1 formateur) et peu adaptées aux publics les plus fragiles.

Plus l'entreprise est grosse, plus elle forme de travailleurs.

Plus l'entreprise est petite, plus la durée de ses formations est longue.

Il existe des grands écarts sur la formation des différents secteurs d'activité.

Pour la CFDT, il faudrait :

- Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Entrer dans une logique de parcours pour que le travailleur puisse passer sans dommage d'une entreprise ou d'une administration à l'autre.
- Certifier chaque formation, au besoin par blocs de compétences, pour qu'elle soit reconnue dans toutes les entreprises et administrations et aussi dans les grilles salariales et indiciaires
- Contraindre les entreprises et administrations de former davantage (c'est une obligation prévue par la loi mais non respectée).

Dans une situation économique plus tendue, des plans sociaux et/ou des réorganisations sont à craindre.

La formation professionnelle fait l'objet d'un riche dialogue social territorial dans laquelle la CFDT est pleinement investie.

La question de l'emploi et des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation de la CFDT.

Il est à noter que, pour les travailleurs, la frontière entre demandeurs d'emploi et emploi est floue. Nombre de travailleurs sont précaires, passent de l'un à l'autre, occupent un emploi une partie du temps mais restent indemnisés pour une autre par l'assurance chômage.

Cette question fait l'objet de préjugés et de manipulations (fainéantise supposée, traversée de rue...) en prenant insuffisamment en compte toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, difficultés de mobilités, de logement et de gardes d'enfant formation).

Commentaires : Dans le FP, les agents sont sur des grilles indiciaires. Et ne pas oublier les administrations

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les fonctions publiques et les administrations sont intégrées bien évidemment dans cet article.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'emploi, la formation professionnelle :

La France comme le monde est en profonde transformation systémique (écologiques, numériques en particulier IA, technologiques). De plus, les travailleurs jeunes sont demandeurs de ne pas passer leur vie professionnelle dans une seule entreprise ou administration.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des compétences des travailleurs est indispensable.

"1.6.1.2 L'emploi : la France est en profonde transformation systémique (écologiques, numériques en particulier IA, technologiques). Les jeunes travailleurs sont demandeurs de changement dans leur vie professionnelle. Pour toutes ces raisons, l'adaptation des compétences des travailleurs est indispensable.

1.6.1.2.1 La question de l'emploi et des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation de la CFDT. Nombre de travailleurs sont précaires, occupent un emploi une partie du temps mais restent indemnisés pour une autre par l'assurance chômage. Cette question fait l'objet de préjugés et de manipulations (fainéantise supposée, traversée de rue...) en prenant insuffisamment en compte toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, difficultés de mobilités, de logement et de gardes d'enfant formation).

1.6.1.2.2 Dans une situation économique de plus en plus tendue, des plans sociaux et/ou des réorganisations sont à craindre. La formation professionnelle fait l'objet de la richesse du dialogue social territorial dans laquelle la CFDT est pleinement investie.

1.6.1.2.3. La formation : En moyenne en France, moins d'un travailleur sur deux bénéficie chaque année de 23h00 de formation. Ce sont des formations obligatoires pour 1/3 d'entre elles. Elles sont, à 85 %, réalisées en dehors de l'entreprise (1 groupe, 1 formateur) et peu adaptées aux publics les plus fragiles.

1.6.1.2.4 Plus l'entreprise est grosse, plus elle forme de travailleurs. Plus l'entreprise est petite, plus la durée de ses formations est longue.

1.6.1.2.5 Il existe des grands écarts sur la formation des différents secteurs d'activité.

1.6.1.2.6 Pour la CFDT, il faudrait :

- Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Entrer dans une logique de parcours pour que le travailleur puisse passer sans dommage d'une entreprise à l'autre.
- Certifier chaque formation, au besoin par blocs de compétences, pour qu'elle soit reconnue dans toutes les entreprises et administrations et aussi dans les grilles salariales.
- Contraindre les entreprises et administrations de former davantage (c'est une obligation prévue par la loi mais non respectée)."

En moyenne en France (selon les enquêtes européennes), moins d'un travailleur sur deux bénéficie chaque année de 23h00 de formations. Ce sont des formations obligatoires pour 1/3 d'entre elles. Elles sont, à 85 %, réalisées en dehors de l'entreprise (1 groupe, 1 formateur) et peu adaptées aux publics les plus fragiles.

Plus l'entreprise est grosse, plus elle forme de travailleurs.

Plus l'entreprise est petite, plus la durée de ses formations est longue.

Il existe des grands écarts sur la formation des différents secteurs d'activité.

Pour la CFDT, il faudrait?:

- Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Entrer dans une logique de parcours pour que le travailleur puisse passer sans dommage d'une entreprise à l'autre.
- Certifier chaque formation, au besoin par blocs de compétences, pour qu'elle soit reconnue dans toutes les entreprises et administrations et aussi dans les grilles salariales.
- Contraindre les entreprises et administrations de former davantage (c'est une obligation prévue par la loi mais non respectée).

Dans une situation économique plus tendue, des plans sociaux et/ou des réorganisations sont à craindre.

La formation professionnelle fait l'objet d'un riche dialogue social territorial dans laquelle la CFDT est pleinement investie.

La question de l'emploi et des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation de la CFDT.

Il est à noter que, pour les travailleurs, la frontière entre demandeurs d'emploi et emploi est floue. Nombre de travailleurs sont précaires, passent de l'un à l'autre, occupent un emploi une partie du temps mais restent indemnisés pour

une autre par l'assurance chômage.

Cette question fait l'objet de préjugés et de manipulations (fainéantise supposée, traversée de rue...) en prenant insuffisamment en compte toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, difficultés de mobilités, de logement et de gardes d'enfant formation).

Commentaires : "C'est beaucoup trop long.

Pour utilisation du texte pendant la mandature, avoir des textes courts est plus lisibles et plus simples.

L'ordre correspond à un cheminement mental plus cohérent."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : pas de modification sur les idées, mais seulement sur l'écriture

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'emploi, la formation professionnelle :

La France comme le monde est en profonde transformation systémique (écologiques, numériques en particulier IA, technologiques). De plus, les travailleurs jeunes sont demandeurs de ne pas passer leur vie professionnelle dans une seule entreprise ou administration.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des compétences des travailleurs est indispensable.

En moyenne en France (selon les enquêtes européennes), moins d'un travailleur sur deux bénéficie chaque année de 23h00 de formations. Ce sont des formations obligatoires pour 1/3 d'entre elles. Elles sont, à 85 %, réalisées en dehors de l'entreprise (1 groupe, 1 formateur) et peu adaptées aux publics les plus fragiles.

Plus l'entreprise est grosse, plus elle forme de travailleurs.

Plus l'entreprise est petite, plus la durée de ses formations est longue.

Il existe des grands écarts sur la formation des différents secteurs d'activité.

Pour la CFDT, il faudrait?:

- Sensibiliser les travailleurs sur l'importance de se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Entrer dans une logique de parcours pour que le travailleur puisse passer sans dommage d'une entreprise à l'autre.
- Certifier chaque formation, au besoin par blocs de compétences, pour qu'elle soit reconnue dans toutes les entreprises et administrations et aussi dans les grilles salariales.
- Contraindre les entreprises et administrations de former davantage (c'est une obligation prévue par la loi mais non respectée).
- Être vigilant sur les e. formations qui se font par petites bribes avec une efficacité faible et si c'est inévitable il faudra une assurance que ce type de formation sont bien faites par les salariés eux-mêmes.

Dans une situation économique plus tendue, des plans sociaux et/ou des réorganisations sont à craindre.

La formation professionnelle fait l'objet d'un riche dialogue social territorial dans laquelle la CFDT est pleinement investie.

La question de l'emploi et des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation de la CFDT.

Il est à noter que, pour les travailleurs, la frontière entre demandeurs d'emploi et emploi est floue. Nombre de travailleurs sont précaires, passent de l'un à l'autre, occupent un emploi une partie du temps mais restent indemnisés pour une autre par l'assurance chômage.

Cette question fait l'objet de préjugés et de manipulations (fainéantise supposée, traversée de rue...) en prenant insuffisamment en compte toutes ses dimensions (salaire, conditions de travail, difficultés de mobilités, de logement et de gardes d'enfant formation).

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : cette proposition mentionne une affirmation ou un point de vue personnel, le manque d'argumentaire ou de commentaire ne nous aide pas.

Articles : 1.6.1.3.

Texte article : La protection juridique. Le droit du travail est source de protection collective et individuelle pour les travailleurs. L'action juridique est un outil de l'action syndicale que l'URI CFDT et les syndicats du territoire rendent disponible sur l'ensemble de la région. Chaque jour des travailleurs sollicitent la CFDT pour être entendus, conseillés voire accompagnés jusqu'à d'éventuels recours. L'action juridique est aussi une promesse faite et tenue pour les adhérents : la CFDT défend ses adhérents.

Articles : 1.6.2.

Texte article : Sur la protection sociale

Articles : 1.6.2.1.

Texte article : Poursuivre le lien entre les mandatés, l'interpro, les syndicats et les sections pour enrichir l'action de la CFDT.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Poursuivre le lien entre les mandatés, l'interpro, les syndicats et les sections pour enrichir l'action de la CFDT.

Poursuivre le lien entre les mandatés, l'interpro, les syndicats et les sections pour enrichir l'action de la CFDT et les partenaires conventionnés

Commentaires : Rajouter "les partenaires conventionnés" qui sont un relais essentiel de notre fonctionnement

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : nous cherchons à enrichir l'action de la CFDT, et non de celle de nos partenaires.

Articles : 1.6.2.2.

Texte article : Mieux faire connaître le réseau des mandats protection sociale et leurs missions en interne.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : faire connaître le réseau des mandats protection sociale et leurs missions en interne.

Commentaires : Désolé, mais « mieux » ne sera pas assez.

Peut-être trouver un engagement similaire à celui du § 1,6,4 et notamment une formulation similaire à celle retenue au 1.6.4.3.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Enlever le «?mieux?» signifierait que rien n'est fait pour le faire connaître, par ex? : un livret des mandats est à disposition selon les territoires.

Articles : 1.6.2.3.

Texte article : Créer du lien entre les mandatés et les syndicats en organisant des temps spécifiques autour de thématiques protection sociale dans les territoires.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : suppression

Commentaires : il faut se concentrer sur le lien entre les mandatés et le syndicat protection sociale (dont les sections) avant de l'étendre à tous les syndicats.

Les mandatés n'ont pas une connaissance étendue de la législation applicable. Il faut intégrer le syndicat protection sociale, dont c'est le métier.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : nombre de syndicats réclame un approfondissement du lien, de plus il est important de faire connaître auprès de toute l'organisation le travail des mandatés. Votre syndicat possède une expertise qui sera sollicitée.

Articles : 1.6.2.4.

Texte article : Mettre en avant la ressource que représente ce réseau de mandatés, mettre en place un circuit pour organiser la sollicitation de cette ressource au service de nos syndicats.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : suppression de l'article

Ajout d'un article :

S'assurer que les mandatés de la protection sociale suivent les positions de la CFDT.

Commentaires : Suppression pour les mêmes raisons que l'article précédent. A savoir que les mandatés n'ont pas une connaissance étendue de la législation.

Lors du vote de la dernière COG (Convention d'Objectifs et de Gestion), un président de Conseil d'Administration n'a pas suivi la position de la Cfdt, ce qui a mis en porte à faux les élus et la cfdt en général.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les positions portées par les mandatés sont définies par le bureau régional. Et régulés par le charge de mission, en fonction des réalités.

Articles : 1.6.2.5.

Texte article : Partir de la feuille de route confédérale sur la protection sociale, pour l'adapter à notre réalité territoriale, de la région aux départements, y associer les syndicats notamment ceux dont les secteurs professionnels sont en lien direct avec la protection sociale.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Partir de la feuille de route confédérale sur la protection sociale, pour l'adapter à notre réalité territoriale, de la région aux départements, y associer les syndicats notamment ceux dont les secteurs professionnels sont en lien direct avec la protection sociale.

1.6.2.6 Former les mandatés de la protection sociale dès le début de leur mandat.

1.6.2.7 Maintenir un référent technique pour la protection sociale.

Commentaires : Il est important que les mandatés aient pleinement conscience de leur rôle et du positionnement de la CFDT dans la défense des usagers de la protection sociale.

Désigner une personne ressource qui fédérera et animera tout le réseau régional de la protection sociale.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : création un article 1.6.2.6

«?Maintenir un référent technique pour la protection sociale.?»

**Commentaire?: le thème de la formation pour les mandatés protection sociale
apparaît à l'article 2.3.5.6**

Articles : 1.6.3.

Texte article : Pour l'emploi, la formation, l'orientation professionnelle

Articles : 1.6.3.1.

Texte article : Promouvoir les formations en situation de travail en liant formation et amélioration des conditions de travail.

Articles : 1.6.3.2.

Texte article : Poursuivre notre implication dans les instances de dialogue social territorial sur les questions d'emploi, de formations et d'orientation professionnelle.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Poursuivre notre implication dans les instances de dialogue social territorial sur les questions d'emploi, en lien avec les commissions paritaires des champs professionnels, de formations et d'orientation professionnelle.

Commentaires : Agir d'une manière transversale sur des enjeux d'emploi et formations, ça donnerait plus de sens et de poids à nos revendications en la matière.

Il y a besoin de croiser les infos entre le PRO. et INTERPRO, c'est une évidence.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Poursuivre notre implication dans les instances de dialogue social territorial sur les questions d'emploi, en lien avec les commissions paritaires régionales des champs professionnels, de formations et d'orientation professionnelle.?»

Articles : 1.6.3.3.

Texte article : S'appuyer sur les transformations écologiques qui vont entrainer des grands travaux ligériens pour promouvoir une politique de développements des compétences.

Articles : 1.6.3.4.

Texte article : Poursuivre nos actions sur l'emploi pour sécuriser les travailleurs.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Poursuivre nos actions sur l'emploi pour sécuriser les parcours professionnels des travailleurs.

Commentaires : réunir les conditions favorisant des parcours professionnels coordonnés

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Poursuivre nos actions sur l'emploi pour sécuriser les parcours professionnels des travailleurs.

Articles : 1.6.3.5.

Texte article : Communiquer à l'interne comme à l'externe de la CFDT sur les réalités de l'emploi et du travail pour combattre les préjugés et les manipulations en particulier sur les questions des demandeurs d'emploi et des travailleurs étrangers.

Articles : 1.6.3.6.

Texte article : Soutenir les dispositifs d'aide à l'emploi en particulier les Territoires Zéro Chômeur en lien avec nos partenaires du Pacte du pouvoir de vivre.

Articles : 1.6.3.7.

Texte article : Promouvoir le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), qui permet de faire un point gratuit sur ses compétences et ses envies d'évolution et de préparer ses entretiens professionnels (centrés sur la formation, tous les deux ans).

Articles : 1.6.3.8.

Texte article : Développer les accords GEPP par de l'accompagnement des syndicats et des sections d'entreprises, en faire un véritable objet de dialogue social (plan de développement des compétences opérationnel, véritables accords de GEPP).

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Développer les accords GEPP par de l'accompagnement des syndicats et des sections d'entreprises, en faire un véritable objet de dialogue social (plan de développement des compétences opérationnel, véritables accords de GEPP).

Commentaires : Ajouter un paragraphe :

1.6.3.9 L'URI CFDT sera attentive à accompagner les syndicats pour maintenir les travailleurs en situations handicap, par de la formation et atelier sur l'inclusion.

Argumentation :

Dans cette résolution aucun article sur les travailleurs en situations d'handicap.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : intégré partiellement dans l'article 1.6.3.9

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Développer les accords GEPP par de l'accompagnement des syndicats et des sections des entreprises et des administrations, en faire un véritable objet de dialogue social (plan de développement des compétences opérationnel, véritables accords de GEPP).

Commentaires : Ne pas oublier la fonction publique, où la GEPP ou GPEC doit se mettre en place !

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Développer les accords GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) par de l'accompagnement des syndicats et des sections, en faire un véritable objet de dialogue social (plan de développement des compétences opérationnel, véritables accords de GEPP).?»

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Développer les accords GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) par de l'accompagnement des syndicats et des sections d'entreprises, en faire un véritable objet de dialogue social (plan de développement des compétences opérationnel, véritables accords de GEPP).

Commentaires : un glossaire de tous les acronymes serait appréciable

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : intégration dans un autre amendement

Commentaire?: la précision a été rajoutée dans un autre amendement.

Articles : 1.6.4.

Texte article : Accompagner les travailleurs dans le cadre de la protection juridique au travail

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Accompagner les travailleurs dans le cadre de la protection juridique au travail en lien avec les syndicats.

Commentaires : C'est une mission qui est déjà assurée par les syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : il s'agit d'un titre, ceci est un moyen d'action.

Articles : 1.6.4.1.

Texte article : L'URI CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits et faire reconnaître les préjudices subis quand ils ne sont pas respectés. Pour cela la justice prud'homale doit disposer des moyens nécessaires.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits et faire reconnaître les préjudices subis quand ils ne sont pas respectés. Pour cela, la justice prud'homale, le tribunal administratif et les conseils de discipline doivent disposer des moyens nécessaires.

Commentaires : Les agents des fonctions publiques dépendent du tribunal administratif et/ou des conseils de discipline. Ce n'est pas faire « valeur » mais faire « valoir »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : amendement partiellement intégré dans une autre proposition.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'URI CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits et faire reconnaître les préjudices subis quand ils ne sont pas respectés. Pour cela la justice prud'homale doit disposer des moyens nécessaires dont l'embauche d'un juriste.

Commentaires : Cela devient presque un besoin vital qui est exprimé à la fois par certains syndicats et nos mandatés au CPH.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : une résolution ne va pas sur les moyens d'action ou sur la gestion des ressources humaines. Souhait de s'appuyer sur les compétences militantes internes pour assurer un service de qualité (coordination, formation,...) et de développer un partenariat avec un réseau. De plus nombre de syndicat disposent d'une convention avec un membre du réseau «?avec?».

rôle de l'uri?= assurer le renouvellement et la formation. Quid du financement??

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits et faire reconnaître les préjudices subis quand ils ne sont pas respectés. Pour cela la justice prud'homale et la justice administrative (pour la fonction publique) doivent disposer des moyens nécessaires.

Commentaires : Le besoin est le même dans la fonction publique ! Et les délais de la justice administrative, pour des recours d'agents contre leur employeur, sont actuellement bien plus longs que ceux de la justice prud'homale (3 à 4 ans pour le TA de Nantes).

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits et faire reconnaître les préjudices subis quand ils ne sont pas respectés. Pour cela la justice prud'homme la justice administrative (pour la fonction publique) doivent disposer des moyens nécessaires.?»

1G4403K - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE LOIRE ATLANTIQUE (44)

Propositions de modification : L'URI CFDT réaffirme que tout travailleur doit pouvoir faire valoir ses droits quand il ne sont pas respectés et faire reconnaître les préjudices subis. Pour cela, nos juristes prud'homaux doivent disposer des moyens nécessaires, l'URI doit se doter d'un juriste à temps plein ou d'un équivalent par le biais d'un partenariat en appui du réseau juridique sur l'ensemble du territoire de l'URI.

Commentaires : Il faut un professionnel qui apporte un regard juridique sur l'élaboration des dossiers et sur la montée en compétence.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : une résolution ne va pas sur les moyens d'action ou sur la gestion des ressources humaines. Souhait de s'appuyer sur les compétences militantes internes pour assurer un service de qualité (coordination, formation,...) et de développer un partenariat avec un réseau. De plus nombre de syndicat disposent d'une convention avec un membre du réseau «?avec?».

rôle de l'uri?= assurer le renouvellement et la formation.

Quid du financement??

Articles : 1.6.4.2.

Texte article : Le réseau juridique de l'URI CFDT (conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs et pôle social) compte plus de 300 militants formés, et en capacité de répondre aux demandes de salariés, et élus, et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches juridiques. Pour assurer ce service aux adhérents en priorité, et plus largement aux travailleurs qui viennent à notre rencontre, nous continuerons de renforcer le maillage territorial du réseau juridique.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : le réseau juridique de l'Uri CFDT, conseiller prud'homme, conseiller du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs et pôle social. Compte plus de 300 militants formés et en capacité de répondre aux demandes des travailleurs et élus et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches juridiques. Pour assurer ce service aux adhérents en priorité et plus largement aux travailleurs qui viennent à notre rencontre nous continuerons de renforcer le maillage territorial du réseau juridique

Commentaires : Les fonctionnaires ne sont pas des salariés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idée intégrée par l'amendement d'INTERCO 49

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Le réseau juridique de l'URI CFDT (conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs et pôle social) compte plus de 300 militants formés, et en capacité de répondre aux demandes de salariés, agents, et élus, et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches juridiques. Pour assurer ce service aux adhérents en priorité, et plus largement aux travailleurs qui viennent à notre rencontre, nous continuerons de renforcer le maillage territorial du réseau juridique et d'en faire la communication auprès des syndicats..

Commentaires : Ne pas oublier les agents publics. La communication auprès des syndicats doit être régulière, avec des rappels, pour tenir compte des renouvellements d'équipes, lors desquels certaines infos ne suivent pas !

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Le réseau juridique de l'URI CFDT (conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs et pôle social) compte plus de 300 militants formés, et en capacité de répondre aux demandes de salariés, agents, et élus, et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches juridiques. Pour assurer ce service aux adhérents en priorité, et plus largement aux travailleurs qui viennent à notre rencontre, nous continuerons de renforcer le maillage territorial du réseau juridique et d'en faire la communication auprès des syndicats?»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Le réseau juridique de l'URI CFDT (conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux, assesseurs et pôle social) compte plus de 300 militants formés, et en capacité de répondre aux demandes de salariés, et élus, et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches juridiques. Pour assurer ce

service aux adhérents en priorité, et plus largement aux travailleurs qui viennent à notre rencontre, nous continuerons de renforcer le maillage territorial du réseau juridique sur une plage respectant les droits à la déconnexion..

Commentaires : les réunions juridiques du 53 sont toujours proposées de 18h30 à 19h30 voir 20h, qu'en est-il du droit à la déconnexion de nos militants ? Nous savons le rappeler à nos employeurs, mais n'oublions pas de nous l'appliquer à notre organisation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La qualité de vie militante est mentionnée dans un autre article 2.3.5.4.

Articles : 1.6.4.3.

Texte article : La défense syndicale fait partie des services que nous devons assurer auprès des adhérents qui en ont besoin. Pour rendre ce droit effectif par nous-même (et recourir à un avocat uniquement quand la complexité de l'affaire l'exige), les syndicats et l'URI poursuivront le repérage des militants intéressés par la défense syndicale. Dans ce cadre l'URI CFDT s'engage à assurer la formation initiale et continue des défenseurs qui agiront dans un cadre interprofessionnel.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La défense syndicale fait partie des services que nous devons assurer auprès des adhérents qui en ont besoin. Pour rendre ce droit effectif par nous-même (et recourir à un avocat uniquement quand la complexité de l'affaire l'exige), les syndicats et l'URI poursuivront le repérage des militants intéressés par la défense syndicale. Dans ce cadre l'URI CFDT s'engage à assurer la formation initiale, en fonctions des besoins de chaque territoire, et continue des défenseurs qui agiront dans un cadre interprofessionnel.

Commentaires : Redispenser à nouveau cette formation sur la Loire Atlantique.

Nous devons réadapter nos moyens en fonction de:

- Nombre d'adhérents
- Nombre de salariés
- Bassins d'emplois

Les attentes et besoins sont différents entre les territoires, donc pas de comparaison possible.

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : ???

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : La défense syndicale fait partie des accompagnements que nous devons assurer auprès des adhérents qui en ont besoin. Pour rendre ce droit effectif par nous-même (et recourir à un avocat uniquement quand la complexité de l'affaire l'exige), les syndicats et l'URI poursuivront le repérage des militants intéressés par la défense syndicale. Dans ce cadre l'URI CFDT s'engage à assurer la formation initiale et continue des défenseurs qui agiront dans un cadre interprofessionnel.

Commentaires : le mot service sous-entend la notion de contre rétribution

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : c'est bien un service lié notamment à une cotisation

Articles : 1.6.4.4.

Texte article : La Commission Régionale Juridique (CRJ) porte la politique juridique régionale. Elle est pilotée par un membre de l'exécutif régional. Elle s'assure de la cohérence régionale de l'action juridique, de l'animation des différents réseaux juridiques, de leurs formations ainsi que des renouvellements des mandats.

Articles : 1.6.4.5.

Texte article : Pour rendre l'action juridique efficace, c'est au plus près des territoires et des syndicats que doit se vivre collectivement l'action juridique concrète. Ainsi, chaque département organise le renouvellement, la formation et l'animation du réseau juridique du territoire.

Articles : 1.6.4.6.

Texte article : Chaque département désigne un référent du réseau juridique. Il est membre de droit à la Commission Régionale Juridique (CRJ).

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Chaque département désigne un référent du réseau juridique. Il est membre de droit à la Commission Régionale Juridique (CRJ). Ce référent sera accompagné d'un autre membre. Les trois réseaux (conseillers du salariés, défenseurs, conseillers prud'hommes) doivent être représentés.

Commentaires : L'élargissement de la composition de la CRJ permet aux 3 réseaux d'être représentés. A défaut, il y a un fort risque qu'il n'y ait que des conseillers prud'hommes, ce qui ne serait pas représentatif du réseau juridique.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI souhaite avoir une CRJ restreinte. Elle peut parfois être ouverte à d'autres participants, notamment pour impliquer les différents réseaux.

1G4403K - SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE LOIRE ATLANTIQUE (44)

Propositions de modification : Chaque département désigne un référent du réseau juridique par juridiction pour garantir le maillage territorial. Il est membre de droit à la Commission Régionale Juridique (CRJ).

Commentaires : Il y a parfois 2 CPH sur un département : notamment sur le 44 avec Nantes et St Nazaire et le 85 avec la Roche sur Yon et les Sables d'Olonne.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'approche par juridiction fait référence aux seuls CPH. Ce n'est pas le regard souhaité pour la CRJ.

Articles : 1.6.4.7.

Texte article : L'action juridique est un outil de l'action syndicale parmi d'autres. Ainsi, notre politique d'action juridique doit être liée à notre politique de syndicalisation.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'action juridique est un outil de l'action syndicale parmi d'autres. Ainsi, notre politique d'action juridique doit être liée à notre politique de syndicalisation.

Commentaires : AJOUTER un "1.6.4.8 - La CFDT régionale proposera des formations juridiques en directions des DS d'entreprises. Celle-ci, sur le modèle d'une formation (anciennement) DP améliorée, proche de la formation juridique de base, permettra aux délégués syndicaux d'entreprises de valoriser leur parcours avec une dimension juridique mieux disante. Le DS pourrait ainsi être un relai juridique efficace sur le terrain, à l'interface entre les salariés et son syndicat."

AJOUTER un "1.6.4.9 - La CFDT régionale se saisira de cette opportunité pour détecter et compléter ses ressources militantes sur les mandats de conseillers du salarié, défenseurs syndicaux et conseillers prud'homaux."

AJOUTER un "1.6.4.10 - La CFDT régionale mettra en place un collectif de militants en charge de traiter en urgence les conflits collectifs du travail (PSE par exemple). Son rôle sera de déterminer les process à mettre en œuvre pour une action rapide et efficace (méthodologie d'action, ressources documentaires, relais internes et externes, contacts presse, ligne politique et éléments de langages pour action coordonnée sur les réseaux sociaux, etc.)"

AJOUTER un "1.6.4.11 - La CFDT régionale se dotera d'un pôle juridique régional comprenant, a minima, un binôme composé d'un responsable juridique politique en charge de convertir les priorités revendicatives du texte de résolution dans les pratiques juridiques de ses mandats. Il sera assisté d'un juriste professionnel, ressource pour les mandats en charge, (défenseurs syndicaux et les conseillers prud'hommaux principalement)"

AJOUTER un "1.6.4.12 - Ce pôle juridique régional sera renforcé de l'actuelle Coordination juridique régionale et aura pour rôle d'assister le Bureau régional pour toutes questions juridiques en rapport avec la CFDT Régionale et ses mandats juridiques"

AJOUTER un "1.6.4.13 - Le juriste professionnel aura pour rôle d'assister les mandats du juridique de la région, défenseurs syndicaux principalement dans la réalisation de leurs requêtes et la définition de leur stratégie juridique le cas échéant."

AJOUTER un "1.6.4.14 - Le responsable juridique régional sera chargé d'élaborer une stratégie juridique sur la région et en rendra compte au Bureau régional. "

AJOUTER un "1.6.4.15 - Le juriste du pôle aura pour tâche d'assister les acteurs de formation de la région dans le cadres des formations des conseillers prud'hommes du territoire des Pays de la Loire, et des acteurs du juridique au sens large. "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : amendement trop long, avec trop d'idées ou détails différent. L'objet d'un amendement n'est pas de réécrire l'ensemble de la résolution.

Articles : 1.6.5.

Texte article : Renforcer l'accompagnement des travailleurs insuffisamment protégés (TPE, plateformes)

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Renforcer l'accompagnement des travailleurs insuffisamment protégés (TPE, plateformes, saisonniers, apprentis).

1.6.5. bis Rajouter

Renforcer la protection des travailleurs les plus vulnérables comme les saisonniers et les apprentis.

Pour les saisonniers : être présents sur les lieux de travail, informer sur les droits et les revendications CFDT.

1.6.5. bis : Rajouter

Pour les apprentis, souvent isolés face à leur employeur : mettre en place de référents syndicaux jeunes pour répondre à leurs questions et intervenir dans les CFA sur les droits au travail.

Apporter notre soutien en cas de harcèlement, pression ou non-respect des contrats en proposant une cotisation adaptée à leur statut de travailleur vulnérable.

Commentaires : Les saisonniers et les apprentis sont-ils réellement bien protégés ? Il est important de faire également attention aux saisonniers et apprentis

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Pour le titre?: «?Renforcer l'accompagnement des travailleurs insuffisamment protégés (TPE, plateformes, saisonniers, apprentis)?»

+ un nouveau 1.6.5.5?: «?Pour les apprentis et les saisonniers : être présents sur les lieux de travail, informer sur les droits et les revendications CFDT?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Renforcer l'accompagnement des travailleurs insuffisamment protégés (TPE, plateformes)

Commentaires : Après le 1.6.5

AJOUTER "1.6.6.- Agir et militer pour l'insertion professionnelle des malades mentaux afin d'offrir des droits nouveaux à ces travailleurs et de leur trouver une juste place dans la société"

AJOUTER un "1.6.6.1 - Agir sur l'information sur les maladies mentales. La CFDT régionale fera avancer la connaissance de ces sujets dans ses rangs car mieux connaître permet d'agir et de donner sa place à chacun dans la société."

AJOUTER un "1.6.6.2 - La CFDT régionale se saisira de cette opportunité pour promouvoir l'insertion sociale par le travail."

AJOUTER un "1.6.6.3 - La CFDT régionale militera et pèsera dans le débat pour que soient créés des emplois protégés ou aidés dans les entreprises et les administrations et qu'ils soient maintenus là où ils existent ."

AJOUTER un "1.6.6.4 - A cette fin, la CFDT régionale proposera à ses militants des outils leur permettant de connaître et faire connaître des environnements professionnels inclusifs."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la thématique de la Santé mentale a été intégrée dans la partie sur la QVT.

Articles : 1.6.5.1.

Texte article : L'URI CFDT défend le droit à des conditions de travail et une rémunération décente pour les travailleurs de plateforme. Pour cela, elle impulsera la création de collectifs de livreurs à vélo pour élaborer avec eux des revendications propres à leurs réalités vécues, et partant de leurs besoins exprimés.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT défend le droit à des conditions de travail et une rémunération décente pour les travailleurs de plateforme. Pour cela, elle impulsera la création de collectifs de livreurs à vélo pour élaborer avec eux des revendications propres à leurs réalités vécues, et partant de leurs besoins exprimés.

Rajouter décente pour "tous" les travailleurs.....plateforme".Puis supprimer "de livreurs à vélo"

Commentaires : Pourquoi ne parler que des livreurs à vélo. C'est un peu réducteur, il faut ouvrir au champ du possible.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Avec Union l'URI défend les droits de tous les indépendants. Pour autant l'URI priorise ses actions vers les livreurs à vélo qui sont les travailleurs les moins bien traités

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT défend le droit à des conditions de travail et une rémunération décente pour les travailleurs de plateforme. Pour cela, elle impulsera l'intégration des livreurs à vélo au syndicat proche de leurs activité pour élaborer avec eux des revendications propres à leurs réalités vécues, et partant de leurs besoins exprimés.

Commentaires : La création de collectif ne rentre pas dans le fonctionnement de syndicats, nous sommes un syndicat d'adhérents

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Par ses statuts la CFDT est un syndicat de salariés et d'agents. Union accueille les indépendants et fonctionne par des collectifs.

Articles : 1.6.5.2.

Texte article : Avec UNION (Association fondée par la CFDT de défense des travailleurs de plateforme et auto-entrepreneurs), à laquelle l'URI CFDT adhère, nous revendiquons le droit de tous ces travailleurs d'être représentés pour négocier les conditions de travail, et la fixation du prix.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Avec UNION, (association indépendante et plateforme revendicative) la défense des travailleurs non salariés est assurée car nos institutions de travail et le droit du travail n'est pas adapté à leurs situations

Commentaires : Voir site service.cfdt.fr

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : voir le site www.union-idependants.fr Par ailleurs la CFDT est membre fondateur d'Union.

Articles : 1.6.5.3.

Texte article : Pour les travailleurs de Très Petites Entreprises (TPE) la CFDT revendique l'égalité d'accès aux droits quelle que soit la taille de l'entreprise. Ainsi, les mandatés CFDT dans les CPRI et CPRIA, ODS, œuvreront pour renforcer la communication auprès des travailleurs sur les dispositifs existants (CEP, CPA, bilan des compétences...).

Articles : 1.6.5.4.

Texte article : L'URI CFDT travaillera avec les adhérents CFDT des TPE pour élaborer un revendicatif propre à leurs réalités et qui pourront être portées via ces instances paritaires.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT travaillera avec les adhérents CFDT des TPE pour élaborer un revendicatif propre à leurs réalités et qui pourront être portées via ces instances paritaires.

Commentaires : AJOUTER un « 1.7 Faire, savoir-faire et faire savoir »

AJOUTER un « 1.7.1 Constats »

AJOUTER un « 1.7.1.1 Nombreuses sont les énergies mobilisées sur l'ensemble du territoire par des militants qui sont aux services des autres. Ils sont le premier maillon de la visibilité de notre organisation, ils sont la proximité. »

AJOUTER un « 1.7.1.2. Répondre aux sollicitations, s'adapter aux sollicitations, trouver la bonne mesure est une preuve d'agilité et de créativité qui s'acquiert face aux situations toujours différentes. Les élus et mandatés CFDT sont dans l'obligation de répondre à des situations souvent inédites, parfois brutales et anxiogènes. »

AJOUTER un « 1.7.1.3. Les réponses doivent être des réponses CFDT ce qui implique une formation politique interne, un partage des valeurs et des modes de faire partagés dans des cycles de formations adaptées. »

AJOUTER un « 1.7.1.4. Le mandatés doit avoir un soutien présent pour la réassurance de ses décisions. Il doit pouvoir exprimer ses difficultés et ses doutes dans des collectifs plus larges »

AJOUTER un « 1.7.1.5. Le mandaté doit pouvoir bénéficier du soutien psychologique auprès d'un professionnel formé. La CFDT Régionale étudiera la mise en place d'un service adapté au débriefing des situations de crises en matière individuelle et psychologique »

AJOUTER un « 1.7.2. Communiquer sur nos priorités, notre projet de société et faire »

AJOUTER un « 1.7.2.1 Cesser de se placer en réaction des prises de positions outrancières des syndicats révolutionnaires ou des partis politiques aux projets séparatistes »

AJOUTER un « 1.7.2.2 Faire la liste des thèmes qui sont les leurs en leur opposant nos solutions sur les ressorts qui les composent »

AJOUTER un « 1.7.2.3 Organiser un tour de permanence numérique avec des tâches à réaliser en termes de communication pour faire agir notre force militante par l'assignation de tâches simples à réaliser et objectifs atteignables. »

AJOUTER un « 1.7.2.4 Montrer à tous dans l'organisation que toute action compte et s'inscrit dans le projet global. Aider les exécutifs de syndicats à connaître le contenu politique du présent texte de résolution, lui donner une portée de stratégie politique et donner sens ainsi à toutes actions, les plus minimes soient elles. Ainsi donner du sens au faire »

AJOUTER un « 1.7.4 Diffuser en interne sur nos savoir-faire et à l'externe sur nos résultats »

AJOUTER un « 1.7.4.1 Sans dévoiler nos méthodes et savoir-faire à l'extérieur, montrer ce que nous obtenons et inviter à nous rejoindre pour y participer. »

AJOUTER un « 1.7.4.2 Proposer des outils de partages de savoir-faire à systématiser dans les syndicats et les sections avec l'aide du réseau ARC »

AJOUTER un « 1.7.4.3 Lutter contre les doublons d'action par la partage de connaissance de ce qui est fait ailleurs. »

AJOUTER un « 1.7.5 Faire savoir »

AJOUTER un « 1.7.5.1 Faire savoir c'est investir la communication traditionnelle.

La CFDT régionale relayera les outils de communication proposés par la confédération pour éviter les doublons de productions de supports et la perte d'énergie dans les syndicats et les sections d'entreprise. »

AJOUTER un « 1.7.5.2 Faire savoir c'est développer les retours d'expériences et donc la communication interne, c'est mettre dans la lumière des expériences réussies ou des échecs.

A cette fin, la CFDT régionale constituera un groupe de travail interprofessionnels qui identifiera les expériences à

débriefier en commun et en proposera une communication sur les supports de la région. »

AJOUTER un « 1.7.5.3. Faire savoir c'est réinvestir le secteur de l'éducation populaire avec l'université inter-âges, Le lieu Unique ou tous lieux traditionnels de l'éducation populaire. Le Bureau régional constituera un groupe de travail en charge de prendre les contacts nécessaires, proposera des thèmes et des interlocuteurs. »

AJOUTER un « 1.7.5.4 Faire savoir c'est diffuser la culture syndicale et le collectif dans les écoles et les universités. La CFDT régionale fera l'audit des mandats en situation de tisser des liens dans ces lieux, en organisera l'action concertée et les temps de communication et d'interventions »

AJOUTER un « 1.7.5.4 Faire savoir c'est partager des interventions avec nos partenaires du pacte du pouvoir de vivre sur des thèmes de la vie quotidienne et les grands enjeux en rapport avec l'actualité. La Cfdt régionale diffusera dans les syndicats des appels à témoignages et contributions pour donner du concret et du terrain aux expériences. »

AJOUTER un « 1.7.2.4 Faire-savoir c'est s'adapter à une communication ciblée, par génération et exister en dehors de l'organisation, sur les réseaux sociaux. La CFDT régionale formera un groupe de militants en charge d'animer les réseaux sociaux de façon « professionnelle » en développant les capacités à argumentaires, maîtrise de nos textes politiques et des outils de la rhétorique »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : voir commentaires sur l'amendement précédent du syndicat.

Articles : 2.

Texte article : Interne

Articles : 2.1.

Texte article : Renforcer notre position contre l'extrême droite auprès de tous les adhérents

2E4404B - SYNDICAT SGEN CFDT DES PAYS DE LOIRE

Propositions de modification : Renforcer notre position contre le projet de l'extrême droite auprès de tous les adhérents

Commentaires : Daniel Favre dit : "Chacun(e) a de bonnes raisons de faire ce qu'il fait, de dire ce qu'il dit, de penser ce qu'il pense et surtout de ressentir ce qu'il ressent". Et on pouvait lire récemment dans l'interview de F Faury de CFDT Magazine : "Par ailleurs, je voudrais souligner que la question scolaire est fondamentale dans l'explication du vote RN. En discutant avec ses électeurs, j'ai pu mesurer à quel point leur vécu scolaire avait été conflictuel, douloureux, à quel point ils ont concevait une un ressentiment et une défiance par rapport aux postures professorales point cela explique d'ailleurs le rejet des élites culturels - les profs, les journalistes, les artistes, les politiques, etc. Toutes ces personnes cultivées qui perçoivent comme « donneur de leçons » "parlant bien mais ne faisant rien". Ce ressentiment est beaucoup plus fort à l'égard des élites culturelles que des élites économiques où cette domination de classe n'est pas vécu de manière aussi humiliante et blessante." Il nous semble que ce sur quoi nous avons la main c'est de montrer en quoi leur programme et leurs propositions iraient contre l'emploi, contre les intérêts des travailleurs et de bien préciser par cet amendement que ce n'est pas contre les personnes (qui peuvent passer très rapidement de LFI ou du chevènementisme au RN) mais bien contre un projet. Et se demander ensemble comment le faire sans "donner des leçons"(ce que nous autres profs savons trop bien faire, visiblement).

La "posture professorale" évoquée par Faury peut nous alerter.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la CFDT combat l'extrême droite, non seulement sur leur projet mais aussi sur leurs actions, leurs paroles, leurs réseaux etc?;

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Renforcez notre position contre les extrêmes auprès de tous les adhérents.

Commentaires : Extrême-droite, antifasciste, antisémite...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Renforcer notre position contre les extrêmes droite auprès de tous les adhérents

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

1A4913F - SYNDICAT GENERAL CFDT AGROALIMENTAIRE (SGA 49)

Propositions de modification : Renforcer notre position contre toutes les formes de discrimination et de discours haineux, toutes idéologies extrémistes, auprès de tous les adhérents

Commentaires : Le SGA49 demande que la CFDT élargisse le débat et demande à lutter contre toutes les formes de discrimination et de discours haineux, toutes idéologies extrémistes.

Se focaliser sur la lutte contre l'extrême droite : Attention à l'incompréhension de certains adhérents des consignes données par la CFDT. Faire barrage contre le RN notamment après le 1er tour des élections législatives en 2024 n'a pas été compris.

Que la CFDT soit « moteur » pour convaincre, pourquoi pas, mais il faut mettre les formes : ne pas donner des consignes de vote, c'est contre-productif.

Sinon, il faudra assumer cette position ferme de la CFDT avec les conséquences possibles en perte d'adhérents pour notamment le SGA49.

Nous souhaitons que la CFDT porte le message suivant : La CFDT est contre tout discours extrême et pas exclusivement l'extrême droite.

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

Articles : 2.1.1.

Texte article : Constats

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Ajout articles

2.1.2. La CFDT porte un syndicalisme de transformation sociale fondé sur son lien avec les travailleurs et ses valeurs. En conséquence, dans son rapport au politique, elle est :

2.1.3. Engagée : elle se positionne sur des décisions politiques, décision par décision, en fonction de leur contenu pour plus de progrès social, et non selon la couleur du pouvoir qui les propose.

2.1.4. Libre : la CFDT reste indépendante de tout parti ou mouvement politique. La CFDT ne soutient aucun parti mais elle défend ses valeurs et son projet de société. Elle s'oppose à une vision fantasmée du peuple, monolithique et homogène. Elle combat les partis qui prônent la haine, le sexisme ou le racisme. Elle défend la démocratie, la séparation des pouvoirs, l'État de droit, les valeurs de la République, la laïcité, les corps intermédiaires, et rejette toute forme de discrimination.

Commentaires : Reprendre les résolutions du Congrès Confédéral 2022 de Lyon. Ne pas cibler qu'un seul parti.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la résolution de l'URI Pays de la Loire s'inscrit bien dans la résolution confédérale de Lyon. Elle est contextualisée et marquée depuis par les élections européennes et législatives de 2024.

Articles : 2.1.1.1.

Texte article : Plusieurs études statistiques montrent que les adhérents ou sympathisants d'une organisation syndicale votent moins RN que le reste de la population. Cela démontre bien de l'utilité du syndicalisme pour lutter contre l'extrême droite.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : Plusieurs études statistiques montrent que les adhérents ou sympathisants d'une organisation syndicale votent moins RN que le reste de la population. Cela démontre bien de l'utilité du syndicalisme pour lutter contre l'extrême droite.

De l'article 2.1.1 à 2.1.3, on parle de RN et plus d'extrême droite

Commentaires : Si on ne parle que de RN on exclut les autres "nuisibles"

En début de résolution il est bien notifié partout "extrême droite"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les sondages sur le vote des sympathisants de syndicats portent bien sur le vote en faveur du RN.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Plusieurs études statistiques montrent que les adhérents ou sympathisants d'une organisation syndicale votent moins pour les partis politiques exclusivistes que le reste de la population. Cela démontre bien de l'utilité du syndicalisme pour lutter contre l'extrême droite.

Inclure ce changement de l'article 2.1 à 2.2.2.1

Commentaires : Reprendre les résolutions de la CON - Congrès 2022 - Lyon. Ne pas cibler qu'un seul parti.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'URI ne reprend pas l'appellation «?partis exclusivistes?» + cf plus haut.

Articles : 2.1.1.2.

Texte article : Mais ces mêmes études statistiques, montrent aussi une progression du nombre de votants RN chez les adhérents d'une organisation syndicale. Ainsi, nous estimons à environ 20 % le nombre d'adhérents CFDT qui auraient voté pour l'extrême droite aux derniers scrutins (élections européennes et législatives de 2024).

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Mais ces mêmes études statistiques, montrent aussi une progression du nombre de votants RN chez les adhérents d'une organisation syndicale. Ainsi, nous estimons à environ 20 % le nombre d'adhérents CFDT qui auraient voté pour l'extrême droite aux derniers scrutins (élections européennes et législatives de 2024).

Commentaires : Quelles sont les statiques pour les votes des autres extrêmes ?

Si nous comprenons bien, les adhérents, salariés et militants CFDT ne peuvent voter RN, mais peuvent voter Zemmour ou pire ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les sondages sur le vote des sympathisants de syndicats portent bien sur le vote en faveur du RN.

Articles : 2.1.1.3.

Texte article : L'URI CFDT, c'est plus de 40 000 adhérents, soit potentiellement 40 000 électeurs. Ainsi, en tant que 1ère organisation syndicale de la région, en nombre d'adhérents et en représentativité, il est de notre responsabilité d'agir en interne contre l'abstention et le vote RN. C'est d'ailleurs notre premier cercle d'influence pour peser dans les résultats électoraux. Nous avons conscience qu'il est souvent difficile de parler de l'extrême droite sur les lieux de travail, en section, ou en bureau de syndicat. Soit c'est un non-sujet sur les lieux de travail, pour les collègues, voire les adhérents, estimant que ce sujet ne devrait pas être du ressort d'une organisation syndicale, soit le débat est esquivé par crainte de ne pas pouvoir le maîtriser ou contre argumenter. Mais ces difficultés ne sont pas des fatalités et nous proposons ci-dessous différentes actions :

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT, c'est plus de 40 000 adhérents, soit potentiellement 40 000 électeurs. Ainsi, en tant que 1ère organisation syndicale de la région, en nombre d'adhérents et en représentativité, il est de notre responsabilité d'agir en interne pour faire comprendre l'impact de l'extrême droite au pouvoir. Cette progression du vote à l'extrême droite se traduit toujours par un abaissement du droit des femmes et des mesures visant à les assigner au foyer, les renvoyant à la prise en charge des plus fragiles : enfants, personnes âgées ou en situation de handicap. Le projet de société promu par l'extrême droite n'est pas compatible avec notre lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour les droits des femmes.

Commentaires : le discours de l'URI semble moralisateur. Nous devons détourner le sujet en insistant sur l'impact que l'extrême droite aurait si elle était au pouvoir.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout article 2.1.1.6

La progression se traduit toujours par un abaissement du droit des femmes et des mesures visant à assigner au foyer, les renvoyant à la prise en charge des plus fragiles : enfants, personnes âgées ou en situation de handicap. Le projet de société promu par l'extrême droite n'est pas compatible avec notre lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour les droits des femmes.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT, c'est plus de 40 000 adhérents qui sont aussi électeurs. Ainsi, en tant que 1ère organisation syndicale de la région, en nombre d'adhérents et en représentativité, il est de notre responsabilité d'agir en interne contre les idées des extrêmes

La progression du vote pour les extrêmes est en contradiction avec des valeurs prônées par la CFDT,

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Le projet de société promu par l'extrême n'est pas compatible avec notre lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour les droits des femmes, la lutte contre les discriminations La justice sociale , La liberté, La Mixité, la démocratie, solidarité. Le socle commun doit faire nation !

Commentaires : Il est essentiel de sensibiliser les salariés sur les sujets de société en leur donnant les bonnes clefs de lecture et se retrouver autour de nos valeurs communes.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idées principales intégrées via l'amendement Santé
Sociaux Maine et Loire.

Articles : 2.1.2.

Texte article : Renforcer l'appropriation de nos valeurs auprès des adhérents

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Renforcer l'appropriation des valeurs de la CFDT auprès des adhérents est une mission clé qui relève de la prérogative des syndicats. Toutefois, si un syndicat rencontre des difficultés à mettre en œuvre cette mission, il pourra solliciter l'URI pour bénéficier d'un accompagnement et de ressources supplémentaires afin d'atteindre cet objectif.

Commentaires : • L'appropriation des valeurs de la CFDT est un enjeu fondamental, mais chaque syndicat est le principal responsable de cette mission. Cependant, en cas de difficulté ou de besoin spécifique, l'URI pourra intervenir pour fournir un soutien adapté sous forme de formations ou de ressources pédagogiques.

- Cette approche permet de garantir que l'appropriation des valeurs reste une priorité locale, tout en s'assurant que les syndicats disposent des moyens nécessaires pour y parvenir.
- Une collaboration souple entre les syndicats et l'URI permettra de répondre efficacement aux défis rencontrés sans déroger à la prérogative syndicale.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le renforcement et l'intégration des valeurs est de la responsabilité de toute la CFDT. De plus il s'agit ici d'avoir un titre court.

Articles : 2.1.2.1.

Texte article : Le choix d'adhérer à la CFDT est souvent guidé soit par une problématique au travail, ou par envie de s'investir dans l'action syndicale d'entreprise. Trop souvent, au moment de l'adhésion, et même plus tard, le positionnement de la CFDT contre l'extrême droite reste méconnu.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Le choix d'adhérer à la CFDT est souvent guidé soit par une problématique au travail, ou par envie de s'investir dans l'action syndicale.

Commentaires : A chaque élection, quelle qu'elle soit, la position de la CFDT est très claire par rapport à l'extrême droite.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Le choix d'adhérer à la CFDT est souvent guidé soit par une problématique au travail, ou par envie de s'investir dans l'action syndicale. Trop souvent, au moment de l'adhésion, et même plus tard, le positionnement de la CFDT contre l'extrême droite reste méconnu?».

Commentaires?: seulement 10% des adhérents suivent CFDT Mieux la connaître. Par ailleurs la hausse des sympathisants CFDT votants RN est un fait. Ne pas confondre ce qu'entendent continuellement les responsables politiques de ce que perçoivent l'ensemble des adhérents.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Le choix d'adhérer à la CFDT est souvent guidé soit par une problématique au travail, ou par envie de s'investir dans l'action syndicale d'entreprise. Trop souvent, au moment de l'adhésion, et même plus tard, les valeurs de la CFDT restent méconnues.

Commentaires : Parler des valeurs CFDT à la place des idées politiques

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement annule l'ambition claire portée par le texte initial

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'adhésion à la CFDT découle généralement d'un besoin lié au travail ou d'une envie d'engagement dans l'action syndicale. Toutefois, le positionnement de la CFDT contre les extrêmes reste souvent méconnu par les nouveaux adhérents. Les syndicats doivent s'assurer que ce message soit intégré dans leurs actions de sensibilisation, et si nécessaire, solliciter l'URI pour l'élaboration d'outils de communication clairs à destination des adhérents.

Commentaires : Bien que la problématique professionnelle soit le principal moteur de l'adhésion, il est crucial d'intégrer dès le départ le message sur l'engagement de la CFDT contre les extrêmes. Cela permettra d'ancrer cette valeur dans le parcours militant des adhérents.

- Chaque syndicat a la responsabilité de transmettre ce message, mais l'URI pourra être sollicitée pour apporter un soutien supplémentaire en développant des ressources adaptées à cet objectif.
- Cette approche proactive permettra de renforcer l'unité du syndicat en affirmant clairement notre positionnement face aux extrêmes.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la dernière phrase de l'amendement aurait pu être intégrée. L'écriture engage les syndicats sans qu'ils ne puissent l'amender.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Le choix d'adhérer à la CFDT est souvent guidé soit par une problématique au travail, ou par envie de s'investir dans l'action syndicale d'entreprise.

Commentaires : Nous n'arrêtons pas d'entendre ce positionnement et dans la formation « CFDT mieux la connaître » c'est un point qui est clairement identifié.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : seulement 10% des adhérents suivent CFDT Mieux la connaître. Par ailleurs la hausse des sympathisants CFDT votants RN est un fait. Ne pas confondre ce qu'entendent continuellement les responsables politiques de ce que perçoivent l'ensemble des adhérents.

Articles : 2.1.2.2.

Texte article : C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de comprendre en quoi ses valeurs sont antinomiques de celles portées par l'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de comprendre les valeurs du syndicat CFDT.

Commentaires : il vaut mieux défendre les valeurs de la CFDT plutôt que de parler en permanence de l'extrême droite. C'est leur faire de la publicité gratuite.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement annule l'ambition claire portée par le texte initial

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de comprendre en quoi ses valeurs sont antinomiques de celles portées par l'extrême droite.

Elle créera un livret d'accueil afin que tous soient bien informés.

Commentaires : Ce livret sera diffusé auprès de tous les nouveaux adhérents. Ainsi, ils l'auront en mains et ce qui est écrit est plus facilement retenu que ce qu'il se dit par oral . Si l'on veut que les valeurs de la CFDT soient connues par tous les adhérents il faut un livret explicatif.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de comprendre en quoi ses valeurs sont antinomiques de celles portées par l'extrême droite. Elle créera un livret d'accueil afin que tous soient bien informés?».

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de s'approprier l'histoire et les valeurs CFDT par la formations, l'information.

Commentaires : L'histoire et les valeurs de la CFDT doivent être présentées aux nouveaux adhérents au plus proche de leurs adhésions.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement annule l'ambition claire portée par le texte initial

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Dès les premiers mois d'adhésion, il est essentiel que les syndicats permettent à chaque nouveau membre de comprendre en quoi les valeurs de la CFDT sont en opposition avec celles des extrêmes. L'URI CFDT pourra apporter un soutien en développant des outils pédagogiques adaptés et en fournissant des formations spécifiques pour renforcer cette sensibilisation.

Commentaires : • Dès l'adhésion, il est crucial que les nouveaux membres soient informés sur les valeurs fondamentales de la CFDT, notamment notre engagement contre les extrêmes. Les syndicats jouent un rôle clé dans cette transmission.

- L'URI CFDT, en tant que soutien, pourra fournir des supports de communication, des formations sur la demande du syndicat et des ressources pour garantir que ce message soit clairement compris par tous les nouveaux adhérents.
- Cette démarche renforcera l'unité du syndicat et l'engagement des militants dans la défense de nos valeurs face aux extrêmes.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la CFDT est un syndicat, elle a des adhérents et non des membres. Cf plus haut sur la question «?des extrêmes?»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : C'est donc dès les premiers mois d'adhésion que l'URI CFDT doit permettre à ceux et celles qui la rejoignent de comprendre en quoi ses valeurs sont antinomiques de celles portées par les extrêmes.

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

Articles : 2.1.2.3.

Texte article : Ainsi, la CFDT Pays de la Loire profitera des temps d'accueils nouveaux adhérents, et des formations CFDT mieux la connaître, pour renforcer l'appropriation de nos valeurs, la manière dont elles se traduisent au quotidien, et que de fait, elles sont incompatibles avec des programmes d'extrême droite.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Ainsi, la CFDT Pays de la Loire tirera parti des sessions d'accueil pour les nouveaux adhérents et des formations proposées par la CFDT afin de renforcer l'appropriation de nos valeurs. Cela permettra de mieux comprendre comment ces valeurs se manifestent au quotidien.

Commentaires : Arrêtez de faire de la pub à l'extrême droite. Mettre en évidence les valeurs de la CFDT est plus prolifique

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : intégré par amendement Santé Sociaux Vendée.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : Ainsi, la CFDT Pays de la Loire profitera des temps d'accueils nouveaux adhérents, et des formations CFDT mieux la connaître, pour renforcer l'appropriation de nos valeurs, la manière dont elles se traduisent au quotidien, et que de fait, elles sont incompatibles avec des programmes d'extrême droite.

Supprimer les mots "et que de fait.....droite."

Commentaires : Terminer l'article par "quotidien".

Oui on a bien compris l'URI combattra l'extrême droite...

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Ainsi, la CFDT Pays de la Loire profitera des temps d'accueils nouveaux adhérents, et des formations CFDT mieux la connaître, pour renforcer l'appropriation de nos valeurs, la manière dont elles se traduisent au quotidien?»

C'est bien pour le plaisir d'éliminer l'extrême droite??

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Ainsi, la CFDT Pays de la Loire en lien avec les syndicats utilisera les temps d'accueil des nouveaux adhérents et les formations « Bien connaître la CFDT » pour renforcer l'appropriation de nos valeurs, leur traduction dans le quotidien syndical, et souligner que celles-ci sont incompatibles avec les programmes des extrêmes.

Commentaires : • Temps d'accueil et formations comme leviers pédagogiques : Ces moments sont cruciaux pour permettre aux nouveaux adhérents de comprendre pleinement l'esprit et les valeurs de la CFDT. Les accueillir dans un cadre d'information où l'on met en lumière nos valeurs de solidarité, d'émancipation et de démocratie est essentiel pour une bonne intégration.

- Renforcer l'appropriation des valeurs de la CFDT : Lors de ces sessions, il est primordial que les adhérents saisissent comment les principes de la CFDT se traduisent concrètement dans l'action syndicale, que ce soit au niveau local ou au sein des entreprises, et dans notre vision du monde du travail. Cela aide à clarifier ce que nous défendons et pourquoi ces valeurs sont en contradiction directe avec celles prônées par l'extrême droite.
- Incompatibilité avec les extrêmes : Il est important de montrer que nos valeurs ne sont pas seulement des principes abstraits, mais qu'elles s'inscrivent dans un projet de société radicalement différent de celui porté par les partis d'extrême droite. Une telle sensibilisation, réalisée dès l'adhésion, permettra de renforcer la cohésion interne et de prévenir toute ambiguïté sur notre position.
- Prendre un rôle éducatif et préventif : En utilisant ces moments d'accueil et de formation pour clarifier cette opposition, la CFDT Pays de la Loire agit de manière proactive pour prévenir les malentendus et renforcer l'engagement de ses membres. Cela participera à renforcer la résistance de nos adhérents face aux idéologies extrêmes et à consolider notre identité syndicale.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le module de l'URI s'appelle bien «?CFDT Mieux la connaître?» / sur «?les extrême?» voir par ailleurs.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Ainsi, la CFDT Pays de la Loire profitera des temps d'accueils nouveaux adhérents, et des formations CFDT mieux la connaître, pour renforcer l'appropriation de nos valeurs, la manière dont elles se traduisent au quotidien, et que de fait, elles sont incompatibles avec les programmes des extrêmes.

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Si nous comprenons bien, les adhérents, salariés et militants CFDT ne peuvent voter RN, mais peuvent voter Zemmour ou pire ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

Articles : 2.1.3.

Texte article : Communiquer régulièrement sur l'ineptie et la dangerosité du programme de l'extrême droite

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : SUPPRIMER

Commentaires : Faire de la pub à l'extrême droite commence à nous pomper. Nous devrions plutôt défendre les valeurs de la CFDT, donc commencez par les rappeler et de dire à quoi elles correspondent.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut. Votre commentaire peut être ressenti comme agressif.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : A supprimer

Commentaires : Risque de l'lassitude et de perte de la motivation et d'adhésion.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : c'est un risque d'autant plus assumé que les militants demandent régulièrement des argumentaires concrets.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Communiquer régulièrement sur l'ineptie et la dangerosité du programme des extrêmes.

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Communiquer régulièrement sur la dangerosité du programme de l'extrême droite

Commentaires : Une ineptie est une réflexion dépourvue de sens et de logique donc mot inadapté pour définir le programme du RN (si amendement retenu, à modifier également dans le sommaire)

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous confirmons que le programme du RN n'est pas cohérent, sensé.

Articles : 2.1.3.1.

Texte article : Il ne suffit pas d'affirmer que le RN est dangereux. L'URI CFDT l'illustrera régulièrement en faisant connaître leurs positionnements et votes à l'Assemblée nationale, au parlement européen, dans les déclarations de leurs représentants ou encore dans les décisions prises dans des pays où l'extrême droite est au pouvoir (Italie, Hongrie, Slovaquie...).

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : SUPPRIMER

Commentaires :

Faire de la pub à l'extrême droite commence à nous pomper. Nous devrions plutôt défendre les valeurs de la CFDT, donc commencez par les rappeler et de dire à quoi elles correspondent.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : De principe car commentaires désobligeants.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Il ne suffit pas d'affirmer que le RN et les autres partis extrémistes sont dangereux. L'URI CFDT l'illustrera régulièrement en faisant connaître leurs positionnements et lors des votes à l'Assemblée nationale, au parlement européen, dans les déclarations de leurs représentants ou encore dans les décisions prises dans des pays où l'extrême droite est au pouvoir (Italie, Hongrie, Slovaquie...).

Commentaires : Il n'y a pas que l'extrême droite, et à se focaliser sur l'extrême droite nous risquons de ne pas voir les autres dangers.

Si nous comprenons bien, les adhérents, salariés et militants CFDT ne peuvent voter RN, mais peuvent voter Zemmour ou pire ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

Articles : 2.1.3.2.

Texte article : Cela permet de démontrer sans difficulté qu'ils sont un ennemi du monde du travail, du syndicalisme et du progrès écologique et social.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : SUPPRIMER

Commentaires : Faire de la pub à l'extrême droite commence à nous pomper. Nous devrions plutôt défendre les valeurs de la CFDT, donc commencez par les rappeler et de dire à quoi elles correspondent.

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : sans

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Cela permet de démontrer sans difficulté qu'ils sont un ennemi, du syndicalisme et du progrès écologique et social.

Commentaires : Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'ils sont des adversaires, ennemis, opposants sur les sujets sociaux, écologique et syndical, mais en quoi sont-ils des ennemis du monde du travail ?

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : si ce sont des ennemis du syndicalisme ce sont bien des ennemis du monde du travail. Voir aussi leurs votes sur les salaires, l'égalité salariale, la protection sociale, la défiscalisation des entreprises etc.

Articles : 2.1.4.

Texte article : Organiser des temps d'échanges et de formations sur les enjeux migratoires, internationaux et européens

Articles : 2.1.4.1.

Texte article : Les contextes géopolitiques, les crises humanitaires, et sociales, les catastrophes écologiques, les guerres sont la cause des enjeux migratoires.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Les contextes géopolitiques, les crises humanitaires, et sociales, les catastrophes écologiques, les guerres sont la cause des enjeux migratoires.

Commentaires : C'est un constat et non un sujet ou nous organisations syndicale on va pouvoir agir, il faudrait être Wonderwoman !

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : c'est un constat qui permet de faire du lien avec les éléments à suivre

Articles : 2.1.4.2.

Texte article : Les positionnements élaborés par la CFDT, nécessitent d'être suffisamment maîtrisés pour en comprendre les enjeux : application des normes internationales du travail, processus d'élaboration de directives européennes, négociation et suivi d'accords-cadres internationaux, etc.

Articles : 2.1.4.3.

Texte article : C'est pourquoi l'URI CFDT entend sensibiliser les militants aux enjeux européens et internationaux.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : C'est pourquoi l'URI CFDT entend sensibiliser les militants aux enjeux européens et internationaux.

Commentaires : AJOUTER "2.1.4.4 - Les enjeux migratoires ne sont pas que des questions liées aux pays émetteurs, ils sont également démographiques dans les pays récepteurs. Favoriser l'intégration et l'accueil permet de maintenir une masse critique à notre population jeune, en capacité à travailler, produire et alimenter notre système social. Il faut agir pour un accueil de qualité, une assimilation réelle génératrice de lien social, d'adhésion au modèle républicain et aux valeurs de notre société

Commentaire :

Rappeler que nous avons des choses à dire sur le sujet, que l'immigration n'es pas que misère et problèmes mais aussi besoin et opportunités pour nous et que certains secteurs d'activités ont besoin de cette main d'œuvre. La question est le traitement d'un problème complexe de démographie et d'économie avec humanité et dans le respect des personnes.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : ces idées ont déjà été intégrées via un de vos amendements précédents.

Articles : 2.1.5.

Texte article : Renforcer la formation politique des responsables de la CFDT ligérienne

Articles : 2.1.5.1.

Texte article : Bien que le sujet ne soit pas simple à porter, tant il dépasse le seul champ de l'action syndicale en entreprise ou administration, l'action de la CFDT contre l'extrême droite ne sera efficace que si elle est portée par ceux et celles qui font la CFDT aujourd'hui et demain : les responsables de syndicats, les secrétaires de section et les délégués/représentants syndicaux, les militants interprofessionnels.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Bien que ce sujet soit complexe et dépasse le cadre de l'action syndicale en entreprise ou dans les fonctions publiques, l'efficacité de l'action de la CFDT dépendra de l'engagement de ceux et celles qui constituent la CFDT aujourd'hui et demain : les responsables syndicaux, les secrétaires de section, les délégués et représentants syndicaux, ainsi que les mandatés et militants interprofessionnels.

Commentaires : A force de lire les résolutions de l'Uri CFDT, nous avons l'impression de lire un manifeste pour l'extrême droite. L'extrême droite est effectivement un danger. Il serait préférable d'appuyer notre position contre l'extrême droite dans l'introduction des résolutions plutôt que de le balancer à chaque phrase.

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission :

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Bien que le sujet ne soit pas simple à porter, tant il dépasse le seul champ de l'action syndicale en entreprise ou administration, l'action de la CFDT ne sera efficace que si elle est portée par ceux et celles qui font la CFDT aujourd'hui et demain : les responsables de syndicats, les secrétaires de section et les délégués/représentants syndicaux, les militants interprofessionnels.

Commentaires : Arrêtons avec cet extrême, on ne veut plus même écrire et voir le mot D***** !

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : cf plus haut.

Articles : 2.1.5.2.

Texte article : La CFDT est et restera apaisane mais n'est en aucun cas apolitique. Elle porte un projet de société. L'action syndicale, quel que soit son niveau, contribue à façonner ce projet. La CFDT n'est pas neutre. Il est de la responsabilité de l'URI CFDT de soutenir, outiller, et former les militants sur ces notions (neutralité, partisan, projet politique...).

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : La CFDT n'est ni neutre ni partisane. Elle porte un projet de société. L'action syndicale, quel que soit son niveau, contribue à façonner ce projet. Il est de la responsabilité de l'URI CFDT de soutenir, outiller, et former les militants sur ces notions.

Commentaires : Réécriture afin que l'article soit plus clair et plus compréhensible.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un amendement repris sur ce même article.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La CFDT est et restera apaisane mais n'est en aucun cas apolitique. Elle porte un projet de société. L'action syndicale, quel que soit son niveau, contribue à façonner ce projet. La CFDT n'est pas neutre. Il est de la responsabilité de l'URI CFDT de soutenir, outiller, et former les militants sur ces notions (neutralité, partisan, projet politique, revendicatives...).

Commentaires : Ajout d'exemple

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : La CFDT est et restera apaisane mais n'est en aucun cas apolitique. Elle porte un projet de société. L'action syndicale, quel que soit son niveau, contribue à façonner ce projet. La CFDT n'est pas neutre. Il est de la responsabilité de l'URI CFDT de soutenir, outiller, et former les militants sur ces notions (neutralité, partisan, projet politique, revendicatif...).

Articles : 2.1.5.3.

Texte article : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de formation sur les projets politiques en présence

Commentaires : Vue notre histoire (création de SUD en 88), nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la formation des cadres de la CFDT. Avec un éclairage d'éducation populaire, peut-être faudra-t-il réinventer une session d'analyse qui a été abandonnée au tournant des années 90.

Nos responsables doivent être armés pour comprendre la place et le fonctionnement de ExtD, bien sûr, mais aussi tous les autres courants en cours de développement (trumpisme, simplisme, fake, extG, baisse de la "Raison" démocratique,

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La formation est abordée par ailleurs, et les débats sont nécessaires

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets. Rajouter à la fin de la phrase « y compris à l'intérieur des syndicats »

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : + celui du dessus

«?Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets y compris à l'intérieur des syndicats. l'URI CFDT inclura dans ses formations, un argumentaire spécifique, sur son positionnement vis à vis de l'extrême droite?».?

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets. L'URI ira également à la rencontre des citoyens pour alimenter les discours publiques sur les extrêmes.

Commentaires : Avant de se focaliser sur la politique, n'oublions pas de faire de l'action de terrain. Car notre cœur de

mobilisation et de défendre les travailleurs.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idée d'aller vers les citoyens déjà indiqué dans la 1ère partie + sur «?les extrêmes?» voir plus haut.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets.

l'URI CFDT inclura dans ses formations, un argumentaire spécifique, sur son positionnement vis à vis de l'extrême droite.

Commentaires : Il est indispensable de donner aux adhérents et militants la même explication sur la position de la CFDT.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Régulièrement, pendant toute la mandature et pas uniquement à la veille d'échéances électorales, l'URI CFDT proposera à tous les militants des temps d'appropriation, des argumentaires, et des temps de débats sur ces sujets.

l'URI CFDT inclura dans ses formations, un argumentaire spécifique, sur son positionnement vis à vis de l'extrême droite.

Articles : 2.2.

Texte article : Renforcer notre démocratie interne

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Renforcer notre démocratie interne

Commentaires : RENUMEROTER la partie Guide confédéral en 2.2.1.1

RENUMEROTER la partie Guide 2.2.2 en 2.2.1.2

RENUMEROTER la partie Guide 2.2.3 en 2.2.1.3

RENUMEROTER la partie Guide 2.2.4 en 2.2.1.4

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas de proposition d'amendement clairement rédigé

1A4913F - SYNDICAT GENERAL CFDT AGROALIMENTAIRE (SGA 49)

Propositions de modification : Renforcer notre démocratie interne

Commentaires : Prôner davantage de démocratie interne en laissant la possibilité à tout militant F/H déjà impliqué dans son syndicat de pouvoir postuler à des postes à responsabilité syndicale au sein de l'URI, après validation de son syndicat.

Dans cette hypothèse, les postes ouverts en interne devront être communiqués aux syndicats avec la fiche de fonction/missions correspondante, décrivant :

- l'intitulé de la fonction,
- le positionnement avec le(s) lien(s) hiérarchique(s) et les liens fonctionnels CFDT,
- les missions,
- et le profil requis.

Un ou plusieurs entretiens auront lieu avec chaque candidat F/H. Cela permettra de connaître les motivations et la personnalité du candidat, l'exactitude de son parcours de militant, de vérifier si les compétences (syndicales/professionnelles) du candidat sont en adéquation avec celles exigées pour le poste.

Une fois le choix arrêté, un retour argumenté par l'URI sera fait à la fois aux candidats et aussi à leur syndicat respectif.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas de proposition d'amendement clairement rédigé. Question plutôt relative à des statuts ou RI

Articles : 2.2.1.

Texte article : Se positionner en vigie de la défense de la démocratie contre l'extrême droite et un potentiel régime autoritaire, suppose d'être capable de la faire vivre en son sein

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Défendre la démocratie contre l'extrême droite et un régime autoritaire nécessite de la pratiquer soi-même

Commentaires : Réécriture afin que l'article soit plus clair.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la réécriture n'améliore pas le texte initial.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : retirer cette amendement

Commentaires : Alors si on se positionne, on n'est plus dans un constat. De plus, le message principale, c'est qu'en interne la CFDT veut faire vivre la démocratie et lutter contre les régimes autoritaires. Mais cela reste un article et non un constat.

Ensuite comment l'URI s'assure-t-elle de ne pas embaucher des sympathisants ou votant RN ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est bien un constat.

Articles : 2.2.2.

Texte article : Ainsi, la démocratie interne est le poumon de la CFDT. Au niveau de l'URI CFDT, elle repose sur la juste articulation entre les différents niveaux de subsidiarité : le niveau régional, le niveau départemental, le niveau local, ainsi que sur notre capacité à impliquer le maximum de syndicats dans les débats et les décisions collectives qui orientent l'activité syndicale interprofessionnelle régionale, se déclinant ensuite au niveau départemental et local.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Ainsi, la démocratie interne de la CFDT repose sur une bonne coordination entre les niveaux régional, départemental et local, et sur l'implication des syndicats dans les décisions de l'URI CFDT.

Commentaires : La phrase est trop longue et devient difficile à comprendre.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Ainsi, la démocratie interne de la CFDT repose sur une bonne coordination entre les niveaux régional, départemental et local, et sur l'implication des syndicats dans les décisions de l'URI CFDT?».

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VEENDEE

Propositions de modification : Ainsi, la démocratie interne est le poumon de la CFDT. Au niveau de l'URI CFDT, elle repose sur la juste articulation entre les différents niveaux de subsidiarité : le niveau régional, le niveau départemental, le niveau local, ainsi que sur notre capacité à impliquer le maximum de syndicats dans les débats et les décisions collectives qui orientent l'activité syndicale interprofessionnelle régionale, se déclinant ensuite au niveau départemental et local.

Commentaires : "Paragraphe à supprimer

Quel est l'intérêt d'écrire un texte compliqué tout en sachant qu'il faut un texte suivant pour se faire comprendre à part faire preuve d'élitisme ? "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idée reprise par l'amendement PS intégré.

Articles : 2.2.3.

Texte article : En d'autres termes, le niveau décisionnel politique qu'est le Bureau Régional de l'URI CFDT doit constamment s'adjoindre des remontées issues des territoires et des secteurs professionnels, pour que les décisions soient toujours en phase avec les aspirations des travailleurs et travailleuses.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : En d'autres termes, le niveau décisionnel politique qu'est le Bureau Régional de l'URI CFDT doit constamment s'adjoindre des remontées issues des territoires et des secteurs professionnels, pour que les décisions soient toujours en phase avec les aspirations des travailleurs et travailleuses.

Le niveau décisionnel politique qu'est le Bureau Régional de l'URI CFDT doit constamment s'adjoindre des remontées issues des territoires et des secteurs professionnels, pour que les décisions soient toujours en phase avec les aspirations des travailleurs et travailleuses.

Commentaires : "Supprimer ""En d'autre terme""

En supprimant l'article précédent pour des raisons de doublon, cette formule rhétorique devient elle aussi inutile."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : rejeté du fait que l'amendement précédent est rejeté.

Articles : 2.2.4.

Texte article : Il nous appartient à tous, acteurs de la CFDT, de faire en sorte que la démocratie ne soit pas un slogan mais bien une pratique du quotidien qui s'inscrit dans le fonctionnement statutaire et réglementaire de l'organisation, mais aussi dans des cadres plus souples et plus ouverts.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Il nous appartient à tous, acteurs de la CFDT, de faire en sorte que la démocratie ne soit pas un slogan mais bien une pratique du quotidien qui s'inscrit dans le fonctionnement statutaire et réglementaire de l'organisation, mais aussi dans des cadres plus souples et plus ouverts.

"Il nous appartient à tous, acteurs de la CFDT, de faire en sorte que la démocratie ne soit pas un slogan mais bien une pratique du quotidien qui s'inscrit dans le fonctionnement statutaire et réglementaire de l'organisation, mais aussi dans des cadres plus souples et plus ouverts.

Les actions de l'URI CFDT à vocation a renforcer la démocratie interne"

Commentaires : Remplacer "pour" par : "a vocation à " pour mieux comprendre le sens de la phraser.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : il manque une mention «?nos actions?». la présentation du texte sera corrigée.

Articles : 2.2.5.

Texte article : Développer les opportunités d'échanges et de débats

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Développer les opportunités d'échanges et de débats

Commentaires : Avant 2.2.5 créer un nouveau "2.2.4 - Le Syndicat est et reste la structure de base du syndicalisme CFDT. En ce sens, il reste décisionnaire de la stratégie mise en œuvre sur son territoire pour ce qui est de ses actions de développement, ses stratégies vis à vis de ses sections, pour ce qui concerne ses adhérents et ses champs professionnels. Il répond aux sollicitations de l'interpro pour ses actions et y participe quand celles ci s'inscrivent dans la feuille de route dont il s'est doté dans ses propres instances. Il sollicite en retour l'interpro pour ce qui relève de ses prérogatives."

Commentaire : La présentation du texte, telle qu'elle est proposée ignore le syndicat comme structure de base du syndicalisme CFDT. Cet ajout a pour but de le rappeler même si cela est présent dans les textes confédéraux et fédéraux, il convient de le rappeler ici.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est bien parce que les syndicats sont, à ce jour, la structure de base du syndicalisme CFDT que ce sont eux qui sont invités au congrès, votent les textes dont la résolution qui de fait est la leur et les engage. L'URI n'a pas de feuille de route parallèle qui imposerait quoi que ce soit aux syndicats. Par ailleurs statuts et RI des différentes structures sont les textes de référence sur le fonctionnement CFDT.

Articles : 2.2.5.1.

Texte article : Le Bureau Régional continuera de proposer des temps de « Bureau Régional élargi » aux responsables pros et interpros, à partir de thématiques d'actualité revendicative ou internes. Ils contribuent à alimenter les réflexions et les points de vue des membres du Bureau Régional et à renforcer le lien entre les représentants des secteurs professionnels et l'interprofessionnel.

Articles : 2.2.5.2.

Texte article : Favoriser la participation du plus grand nombre dans les temps collectifs interprofessionnels départementaux et locaux.

Articles : 2.2.5.3.

Texte article : La fonction de « liant » de l'interprofessionnel départementale et locale entre les différentes structures et les militants doit être réaffirmée à travers des temps collectifs qui doivent assurer 3 fonctions fondamentales :

- Permettre à l'interprofessionnel de rendre compte régulièrement de son activité? auprès des syndicats entre deux ATS, et de communiquer sur les actions interprofessionnelles en cours et à venir.
- Permettre aux syndicats, comme à l'interprofessionnel de s'exprimer sur les actualités revendicatives professionnelles et territoriales.
- Permettre des espaces de débats sur des sujets revendicatifs ou internes sociaux, sociétaux, nationaux ou territoriaux.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : La fonction de « liant » de l'interprofessionnel départementale et locale entre les différentes structures et les militants doit être réaffirmée à travers des temps collectifs qui doivent assurer 3 fonctions fondamentales :

- Permettre à l'interprofessionnel de rendre compte régulièrement de son activité? auprès des syndicats entre deux ATS(???), et de communiquer sur les actions interprofessionnelles en cours et à venir.
- Permettre aux syndicats, comme à l'interprofessionnel de s'exprimer sur les actualités revendicatives professionnelles et territoriales.
- Permettre des espaces de débats sur des sujets revendicatifs ou internes sociaux, sociétaux, nationaux ou territoriaux.

Commentaires : Définir L'acronyme ATS

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?3 fonctions fondamentales :

- Permettre à l'interprofessionnel de rendre compte régulièrement de son activité? auprès des syndicats entre deux Assemblées Territoriales des Syndicats (ATS), et de communiquer sur les actions interprofessionnelles en cours et à venir?»

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La fonction de « liant » de l'interprofessionnel départementale et locale entre les différentes structures et les militants doit être réaffirmée à travers des temps collectifs qui doivent assurer 3 fonctions fondamentales :

- Permettre à l'interprofessionnel de rendre compte régulièrement de son activité? auprès des syndicats entre deux ATS (Assemblée Territoriale des Syndicats), et de communiquer sur les actions interprofessionnelles en cours et à venir.
- Permettre aux syndicats, comme à l'interprofessionnel de s'exprimer sur les actualités revendicatives professionnelles et territoriales.

- Permettre des espaces de débats sur des sujets revendicatifs ou internes sociaux, sociétaux, nationaux ou territoriaux.

Commentaires : Il n'y a pas de lexique, et préciser la signification d'ATS rendra la lecture plus facile !

Avis de la commission : Intégré
Argumentaire de la commission :

Articles : 2.2.5.4.

Texte article : L'organisation, la fréquence, ainsi que le contenu de ces temps collectifs doivent favoriser la participation du plus grand nombre. Les syndicats participeront à chacun de ces temps.

3H4902R - SYNDICAT CFDT S3C VAL DE MAINE

Propositions de modification : L'organisation, la fréquence, ainsi que le contenu de ces temps collectifs doivent favoriser la participation du plus grand nombre. Les syndicats participeront à chacun de ces temps. en fonction de leur disponibilité

Commentaires : Malheureusement les heures de délégation et de détachement se raréfient pour toutes et tous. Des choix seront donc à faire et il est possible qu'un syndicat ne puisse pas participer à un (ou plusieurs) débats proposés par l'URI

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intégrée par l'amendement des Métaux Anjou Vendée.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'organisation, la fréquence, ainsi que le contenu de ces temps collectifs doivent favoriser la participation du plus grand nombre. Les syndicats participeront à chacun de ces temps.

L'organisation, la fréquence, ainsi que le contenu de ces temps collectifs doivent favoriser la participation du plus grand nombre. Les syndicats seront invités pour participer à chacun de ces temps.

Commentaires : "Modifier la fin du paragraphe. Les syndicats seront invités pour participer à chacun de ces temps. Les syndicats ont des agendas chargés, la priorité des syndicats est la proximité avec les sections et les adhérents isolés. Selon leurs disponibilités ils participeront à ces temps. "

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'organisation, la fréquence, ainsi que le contenu de ces temps collectifs doivent favoriser la participation du plus grand nombre. Les syndicats seront invités à participer à chacun de ces temps?».

Articles : 2.2.5.5.

Texte article : L'URI CFDT agira pour renforcer l'appropriation des actualités interprofessionnelles, internes et revendicatives auprès des sections. Elle incite les syndicats à ouvrir leurs conseils syndicaux à des débats d'actualités interprofessionnelles. Les responsables Interprofessionnels pourront être sollicités pour intervenir.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : SUPPRIMER

Commentaires : L'appropriation des actualités interprofessionnelles, internes et revendicatives fait partie intégrante du travail quotidien des syndicats. L'URI doit s'organiser autour des syndicats pour se constituer en appui selon leurs besoins et pas l'inverse. Résolution CONF 2022

Avis de la commission : Rejeté

**Argumentaire de la commission : le texte initial reprend bien la résolution confédérale.
L'URI n'est pas qu'un prestataire de service et le «?i?» de l'URI signifie bien
interprofessionnel.**

Articles : 2.2.5.6.

Texte article : Faire vivre la proximité territoriale facilite la participation de militants, et donc contribue à notre démocratie interne. Selon le principe de subsidiarité au cœur du fonctionnement de la CFDT, les militants d'un même bassin d'emploi sont les plus à même de construire et porter les revendications spécifiques à cette échelle (mobilité, emploi, santé...).

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Faire vivre la proximité territoriale facilite la participation de militants, et donc contribue à notre démocratie interne. Selon le principe de subsidiarité au cœur du fonctionnement de la CFDT, les militants d'un même bassin d'emploi sont les plus à même de construire et porter les revendications spécifiques à cette échelle (mobilité, emploi, santé...). Les limites départementales ne doivent pas être un frein à l'action de l'URI CFDT dans un bassin d'emploi.

Commentaires : Les bassins d'emploi ne connaissent pas nos limites administratives, il est bien de rappeler que nous pouvons travailler en "supra-départemental".

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Faire vivre la proximité territoriale facilite la participation de militants, et donc contribue à notre démocratie interne. Selon le principe de subsidiarité au cœur du fonctionnement de la CFDT, les militants d'un même bassin d'emploi sont les plus à même de construire et porter les revendications spécifiques à cette échelle (mobilité, emploi, santé...). Les limites départementales ne doivent pas être un frein à l'action de l'URI CFDT dans un bassin d'emploi?». ».

Articles : 2.2.5.7.

Texte article : L'URI CFDT continuera d'animer l'action collective dans les antennes de proximité interprofessionnelles.

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera d'animer l'action collective dans les antennes de proximité interprofessionnelles. Une attention particulière sera portée envers les adhérents éloignés du siège de leur syndicat multidépartemental.

Commentaires : Trop d'adhérents n'ont qu'une connaissance éloignée de leur propre syndicat quand le siège n'est pas au siège de leur UTI de rattachement.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Commentaire : le problème se pose aussi pour des syndicats départementaux.

«?L'URI CFDT continuera d'animer l'action collective dans les antennes de proximité interprofessionnelles. Une attention particulière sera portée envers les adhérents éloignés du siège de leur syndicat?»

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera d'animer l'action collective dans les antennes de proximité interprofessionnelles ou au sein des sections, bureaux, conseils syndicales demandeurs en relation avec le syndicat..

Commentaires : Dans un soucis de limiter l'empreinte carbone, il est plus logique de faire déplacer une personnes plutôt qu'une section syndicale entière (ex : 20 personnes).

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI n'envisage pas d'animer l'action collective des sections ou des syndicats. En revanche s'il s'agit de présenter l'intepro ou le revendicatif cfdt au sein des sections, oui les militants interpro peuvent s'y rendre (cf article 2.2.5.5)

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera d'animer l'action collective dans les antennes de proximité interprofessionnelles. Elle organisera des rencontres inter-API (au-delà des frontières départementales). La vie des API reste fortement dépendante de l'implication des syndicats (temps, permanence, fonctionnement...).

Commentaires : Pour les API, il est intéressant de se rencontrer entre API de même "taille", de partager les bonnes idées, au-delà du cercle départemental. Il est important aussi de rappeler aux syndicats l'importance de leur engagement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'amendement proposé est plus du registre du plan d'action. A voir sa faisabilité.

Articles : 2.2.5.8.

Texte article : Pour favoriser l'implication des sections syndicales dans l'activité interprofessionnelle locale, les référents des antennes de proximité interprofessionnelles pourront les informer de la tenue des temps de débats ou encore les solliciter sur des initiatives locales (type RAE, actions TPE, saisons, etc.).

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Pour favoriser l'implication des sections syndicales dans l'activité interprofessionnelle locale, les référents des antennes de proximité interprofessionnelles pourront, par le biais des syndicats, les informer de la tenue des temps de débat ou encore les solliciter sur des initiatives locales. (type RAE, actions TPE, saisons, etc.).

Commentaires : C'est au syndicat d'y pourvoir. Les fédérations, les unions régionales interprofessionnelles, la Confédération et les unions confédérales doivent s'organiser autour de ceux-ci pour se constituer en appui selon leurs besoins. Dixit les résolutions de la Conf en 2022.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La vision d'une CFDT interpro au seul service du pro ne correspond pas au fonctionnement CFDT.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Pour favoriser l'implication des sections syndicales dans l'activité interprofessionnelle locale, les référents des antennes de proximité interprofessionnelles pourront les informer de la tenue des temps de débats ou encore les solliciter sur des initiatives locales (type RAE, actions TPE, saisons, etc.).

Pour favoriser l'implication des sections syndicales dans l'activité interprofessionnelle locale, les référents des antennes de proximité interprofessionnelles pourront les informer de la tenue des temps de débats ou encore les solliciter sur des initiatives locales (type RAE, actions TPE, saisons, etc.). Ces informations seront diffusées en priorités aux syndicats.

Commentaires : Ajouter en fin de paragraphe : "ces informations seront diffusées en priorité aux syndicats. Il est important que les syndicats soient mis dans la boucle des informations"

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Pour favoriser l'implication des sections syndicales dans l'activité interprofessionnelle locale, les référents des antennes de proximité interprofessionnelles pourront les informer de la tenue des temps de débats ou encore les solliciter sur des initiatives locales (type RAE, actions TPE, saisons, etc.). Ces informations seront diffusées en priorités aux syndicats?».

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Renforcer l'action directe des syndicats dans l'accompagnement des sections pour engager et suivre les négociations relatives à l'égalité professionnelle, en affirmant que cette mission relève de leurs prérogatives exclusives. L'URI, y compris via ses antennes territoriales, ne peut en aucun cas entrer en contact avec

une section sans avoir informé et obtenu l'accord préalable du syndicat concerné. Toute action régionale en section doit être initiée, pilotée ou validée par le syndicat compétent

Commentaires : démocratie interne

Le lien entre une section et son syndicat est un lien d'appartenance, de stratégie et de confiance. Il n'est pas acceptable que l'URI – ou l'une de ses antennes – se substitue à ce lien en intervenant sans en informer le syndicat. C'est une question de démocratie syndicale. Chaque action locale doit s'inscrire dans une stratégie construite par le syndicat.

- Clarification des rôles pour une meilleure efficacité

L'URI peut et doit jouer un rôle d'appui, de ressources ou d'expertise, mais pas de pilotage opérationnel dans les entreprises. Lorsqu'elle agit sans coordination, elle brouille le message, affaiblit la légitimité des équipes et introduit de la confusion chez les salarié·es. C'est contre-productif et inefficace.

- Protéger les rapports de confiance et les dynamiques de négociation

Le contact entre une antenne régionale et une section sans passer par le syndicat peut déstabiliser des dynamiques syndicales locales, créer des tensions internes, voire mettre en danger une négociation en cours. Cela peut aussi engendrer une forme de mise sous tutelle qui affaiblit les sections et les militant·es.

- Conformité avec le fonctionnement confédéral

La charte de fonctionnement des structures CFDT rappelle que les syndicats sont souverains dans leur champ. L'URI agit en transversal, mais pas en substitution. Ce rappel est d'autant plus important que certaines régions multiplient les actions directes sans coordination, au nom de la visibilité, au détriment du fond.

- harte de fonctionnement de la CFDT (révisée 2021) – section 3.1 :

"Les syndicats sont les pivots de l'action revendicative, les seuls à même de représenter l'organisation dans leur champ d'action."

- Rapport du Bureau national CFDT – Bilan d'action régionale 2023 :

"Une montée en puissance des URI ne peut se faire qu'en articulation avec les syndicats, sur leur demande, et non par substitution à leur initiative."

Avis de la commission : Rejeté

**Argumentaire de la commission : amendement protocolaire et procédurier.
Pratiquement, le syndicat est systématiquement mis dans la boucle.**

Articles : 2.2.6.

Texte article : Amplifier la formation aux pratiques syndicales favorisant la démocratie interne

Articles : 2.2.6.1.

Texte article : Comprendre le fonctionnement démocratique de la CFDT, le rôle de ses structures et de leurs instances, n'est pas toujours chose aisée. Ainsi, l'URI CFDT amplifiera la formation des responsables interpro, de syndicats et de section aux pratiques syndicales favorisant la démocratie interne et l'implication des adhérents (Formations repères, préparer son congrès, organiser un débat via la plateforme je participe...).

Articles : 2.2.6.2.

Texte article : La CFDT porte un syndicalisme d'adhérents. Pour le faire vivre il est nécessaire, d'accompagner les représentants/responsables de sections à développer les processus démocratiques au sein des sections pour permettre aux adhérents de contribuer aux décisions de leur section syndicale.

Articles : 2.2.6.3.

Texte article : Pour cela, des accompagnements conjoints syndicat/URI pourront être proposés aux sections.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Pour cela, des accompagnements conjoints syndicat/URI pourront être proposés aux sections. Le syndicat référent sera à l'initiative de l'action.

Commentaires : La formation est une prérogative du syndicat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les principes de l'ARC sont clairs. Les syndicats sont toujours informés et leur accord attendu. En revanche le repérage du besoin est partagé par tous les acteurs CFDT.

Articles : 2.2.6.4.

Texte article : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à rerouter l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à rerouter l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

RAJOUTER : Les fonctions publiques ne seront pas impactées par cet article.

Commentaires : Le syndicat et la structure démocratique de base. Toute décision envers les adhérents doit passer par le syndicat. Il n'allègera pas notre travail mais le compliquera. Pour la fonction publique territoriale c'est le syndicat qui doit faire les convocations et les demandes d'absence syndicale pour toute autre structure. AUCUN ADHERENT NE PEUT S'OCTROYER DU TEMPS DE L'ARTICLE R-214-25 SANS QUE LE SYNDICAT SOIT AU COURANT ET SEUL CELUI-CI PEUT EN FAIRE LES DEMANDES. De plus, les informations transmises concernent principalement le secteur privé. Le syndicat Interco de la Sarthe filtre déjà les informations transmises par la région, le national afin que les informations soient pertinentes pour les adhérents. Conformément au statut du syndicat CFDT interco 72. Chapitre 2. But du syndicat. Article 3, « le syndicat a notamment pour but ». 2.3 .3 « d'assurer l'information et la formation des militants et adhérents sur tous les sujets qui concernent les travailleurs, que les problèmes soient professionnels ou interprofessionnels, locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, en respectant les principes du fédéralisme. »

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : En débat sur l'amendement du syndicat Métaux 49/85

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à rerouter l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra après autorisations des syndicats informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à re router l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

Commentaires : Ajouter après pourra : "après autorisation des syndicats". IL est important que les syndicats ayant des difficultés puissent être identifiés et leur demander leur aval pour communiquer avec leurs adhérents. Seulement à ce se moment l'URI CFDT pourra informer les adhérents.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = CONTRE

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra informer régulièrement les adhérents, via les syndicats, des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à rerouter l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

Commentaires : C'est une mission déjà assurée par les syndicats.

Cela risque d'inonder les adhérents avec les mêmes infos.

Trop d'infos tue l'info.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : En débat sur l'amendement du syndicat Métaux
49/85

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT pourra informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. .

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission :

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Pour faciliter la participation des adhérents aux temps de débats et aux initiatives interprofessionnelles, l'URI CFDT, sous réserve d'une validation expresse par le syndicat d'appartenance, pourra informer régulièrement les adhérents des actualités et actions interprofessionnelles sur le territoire. Cette possibilité de communication directe aux adhérents allègera le travail des syndicats, qui n'auront pas à rerouter l'info, et garantira un égal accès à l'information, quel que soit le syndicat auquel l'adhérent est affilié.

Commentaires : La gestion des adhérents relève de la responsabilité et des prérogatives des syndicats. La subsidiarité s'entend en cas de défaillance ou d'impossibilité du syndicat en question. Prendre ce genre de raccourci, par les textes, contrevient probablement aux textes confédéraux (à vérifier auprès de la confédération).

en tout cas, passer de la sorte, sans que les syndicats n'y prennent garde, est une forme de passage en force assis sur le fait majoritaire alors même que nous déplorons tous le manque d'engagement politique de nombre de syndicats.

NOUS DEMANDONS UNE MISE AU DEBAT DE CETTE MODIFICATION FONCIERE DE NOS FONCTIONNEMENT

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : En débat sur l'amendement du syndicat Métaux
49/85

Articles : 2.2.6.5.

Texte article : Avant chaque communication de ce type, les syndicats, dans le respect de leurs prérogatives, en seront informés. Chaque adhérent aura la possibilité de se retirer de la liste d'envoi de la structure interprofessionnelle.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Avant chaque communication de ce type, les syndicats, dans le respect de leurs prérogatives, en seront informés. Chaque adhérent aura la possibilité de se retirer de la liste d'envoi de la structure interprofessionnelle.

SUPPRIMER

Commentaires : Conformément au statut du syndicat CFDT interco 72. Chapitre 2. But du syndicat. Article 3, le syndicat a notamment pour but. 2.3 .3 d'assurer l'information et la formation des militants et adhérents sur tous les sujets qui concernent les travailleurs, que les problèmes soient professionnels ou interprofessionnels, locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, en respectant les principes du fédéralisme.

Et si l'on regarde les statuts de l'ensemble de syndicats, on retrouvera la même chose.

Avis de la commission : En attente

Argumentaire de la commission : le maintien de cet article en l'état dépend du débat sur l'article précédent.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Avant toute communication de ce type, les syndicats seront informés, dans le respect de leurs prérogatives, et devront valider les messages transmis. Chaque adhérent aura la possibilité de se retirer de la liste d'envoi de la structure interprofessionnelle, conformément à ses choix personnels et à sa volonté d'engagement.

Commentaires : • Respect des prérogatives syndicales : Les syndicats conservent leur rôle central dans la communication avec leurs adhérents. Il est essentiel que chaque décision de communication soit validée par les syndicats afin de garantir que le message reflète bien leurs priorités et objectifs.

• Option de retrait pour les adhérents : Le respect de la liberté individuelle est un principe fondamental. En permettant à chaque adhérent de se retirer de la liste d'envoi, nous assurons que cette démarche soit en accord avec leurs volontés personnelles, renforçant ainsi la transparence et le respect du choix de chacun.

• Rôle de l'URI CFDT : L'URI CFDT joue un rôle de coordination et d'accompagnement, mais la gestion des communications reste une prérogative des syndicats. L'URI n'intervient que pour fournir un cadre et des outils, tout en respectant les décisions locales des syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la validation des écrits initiés par l'interpro a lieu tous les 4 ans en congrès, parfois également lors d'AG, ATS, Temps d'actu ou groupes projets. Quelle serait la faisabilité d'un contrôle systématique de tous les écrits interpro par tous les syndicats?? Par ailleurs, la confiance peut être réciproque?: l'URI ne valide pas le contenu de publications faites par des champs pros sur des sujets interpro...

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Avant chaque communication de ce type, dont le caractère doit rester exceptionnel, les syndicats, dans le respect de leurs prérogatives, en seront informés. Chaque adhérent aura la possibilité de se retirer de la liste d'envoi de la structure interprofessionnelle.

Commentaires : Il ne faut pas noyer les adhérents par des communications multiples et laisser les syndicats prioritaires dans leur propre communication ; de plus, il ne faut pas mettre les syndicats sur la touche ou en devoir de gérer des réponses à des militants/adhérents sur des sujets hors champs professionnels.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : incohérence avec «?de manière régulière?» du 2.2.6.4.

Articles : 2.3.

Texte article : Former, accompagner, impliquer, repérer, renouveler

Articles : 2.3.1.

Texte article : Constats

Articles : 2.3.1.1.

Texte article : Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La Confédération CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire.

Commentaires : Précision

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La Confédération CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire?».

3B4407L - SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT MAINE ET LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire. Rajouter à la fin du paragraphe « Pour cela, l'URI s'engage à donner les moyens à ses structures pour réussir cet objectif ambitieux »

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire. Pour cela, l'URI s'engage à donner les moyens à ses structures pour réussir cet objectif ambitieux?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : La formation des adhérents et militants est une priorité. Elle doit se faire par la CFDT de préférence, aussi bien via les Fédérations qui en sont dotées que par l'URI CFDT qui dispose d'un service de formation. Les deux ne sont pas concurrents mais complémentaires et de toute façon préférable à des formations externes qui ne traitent pas du volet politique qui est décliné uniquement dans des formation CFDT. Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire.

Commentaires :

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Vient compléter l'article 2.3.3.5.

«?La formation doit se faire par la CFDT en priorité. Elles sont préférables à des

formations externes qui ne traitent pas du volet politique décliné uniquement dans des formations CFDT?»

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Trop peu d'adhérents se forment. L'URI CFDT forme 10 % des adhérents. La CFDT affiche l'ambition d'en former 3 fois plus d'ici 2026 pour remplir son rôle émancipateur et d'éducation populaire. L'URI devra pour cela proposer des formations adaptées, à des tarifs accessibles pour tous les syndicats : aujourd'hui, trop de syndicats renoncent à former au vu des tarifs proposés.

Commentaires : Formations adaptées (notamment pour la fonction publique).

Le coût des formations AREFOR reste un frein important pour les syndicats. Former 3x plus signifie trouver des solutions de financements pour ceux-là. Ou modifier le coût "local", en lien avec le projet confédéral.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI a déjà une politique de tarification en fonction des moyens des structures et des coûts engagés par l'AREFOR. Nous ne disposons pas de stats sur les «?renoncements?» à former liés aux tarifs. Enfin le chantier est en cours au niveau confédéral. L'URI ne peut pas en anticiper les résultats.

Articles : 2.3.1.2.

Texte article : Former nos adhérents, c'est faire vivre le syndicalisme d'adhérents tel qu'il est prôné dans les textes de congrès de la CFDT. C'est leur permettre de contribuer au débat dans leur section syndicale, ainsi qu'à l'action revendicative menée dans leur structure professionnelle. C'est également contribuer à notre représentativité, car les adhérents doivent pouvoir porter nos messages et nos valeurs.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Former nos adhérents, c'est donner vie au syndicalisme d'adhérents tel que défini dans nos textes de congrès. C'est leur permettre de participer activement aux débats dans leur section syndicale et d'être moteurs dans l'action revendicative de leur secteur professionnel. Une formation de qualité est également un levier clé pour renforcer notre représentativité, car nos adhérents doivent être armés pour porter nos messages et défendre nos valeurs avec conviction et efficacité. La formation n'est pas une option, c'est un impératif pour faire avancer la CFDT et sa vision.

Commentaires : • Renforcer le syndicalisme d'adhérents : La formation est au cœur du syndicalisme tel qu'il est défini par la CFDT, en ce sens qu'elle permet aux adhérents de s'impliquer concrètement dans la vie syndicale. Ce n'est pas seulement une démarche individuelle, mais un véritable levier collectif pour faire avancer nos revendications et renforcer la dynamique syndicale.

- Contribution au débat et à l'action revendicative : Nos adhérents doivent être des acteurs du débat interne et des défenseurs de nos positions au quotidien. La formation permet de les outiller pour qu'ils participent activement à l'élaboration des stratégies syndicales et à l'engagement dans les actions revendicatives.
- Renforcer notre représentativité : En formant nos adhérents, nous leur offrons les moyens de porter nos messages avec crédibilité, d'être des relais efficaces dans leur entreprise et d'affirmer notre influence. Une formation de qualité contribue directement à notre visibilité et à notre impact dans le monde du travail.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Former nos adhérents, c'est faire vivre le syndicalisme d'adhérents tel qu'il est prôné dans les textes de congrès de la CFDT. C'est leur permettre de contribuer au débat dans leur section syndicale, ainsi qu'à l'action revendicative menée dans leur structure professionnelle. C'est également contribuer à notre représentativité, car les adhérents doivent pouvoir porter nos messages et nos valeurs. La formation n'est pas une option, c'est un impératif pour faire avancer la CFDT et sa vision?».

Articles : 2.3.1.3.

Texte article : Les adhérents élus et représentants du personnel sont, en partie, la vitrine de la CFDT auprès des travailleurs et des citoyens. La CFDT a pour ambition de faire vivre un dialogue social de qualité, dans les entreprises et les administrations, mais également dans les instances paritaires. Cela nous engage à être exigeants sur la qualité des formations que nous proposons à nos élus et mandatés. L'URI CFDT attend de l'outil formation qu'il permette une montée en compétence effective en s'assurant que les représentants CFDT sachent défendre nos revendications, nos positions et nos pratiques.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Les adhérents élus et représentants du personnel sont, en partie, la vitrine de la CFDT auprès des travailleurs et des citoyens. La CFDT a pour ambition de faire vivre un dialogue social de qualité, dans les entreprises et les administrations, mais également dans les instances paritaires. Cela engage la CFDT à être exigeante sur la qualité des formations qu'elle propose aux élus et mandatés. L'URI CFDT attend de l'outil formation qu'il permette une montée en compétence effective en s'assurant que les représentants CFDT sachent défendre nos revendications, nos positions et nos pratiques

Commentaires : Les adhérents, élus et représentants du personnel sont en partie la vitrine de la CFDT. Les formations sont issues à la fois de la Confédération, de la Fédération et de l'Uri.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'amendement n'apporte pas de plus-value à la rédaction initiale.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Les adhérents élus ou non ainsi que les représentants du personnel sont, en partie, la vitrine de la CFDT auprès des travailleurs et des citoyens. La CFDT a pour ambition de faire vivre un dialogue social de qualité, dans les entreprises et les administrations, mais également dans les instances paritaires. Cela nous engage à être exigeants sur la qualité des formations que nous proposons à nos adhérents. L'URI CFDT attend de l'outil formation qu'il permette une montée en compétence effective en s'assurant que les représentants CFDT sachent défendre nos revendications, nos positions et nos pratiques.

Commentaires : Nous sommes tous «acteurs»

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'article focalise bien sur les élus et désignés CFDT. Bien qu'on l'espère, et que plus pourrait le faire, on ne peut pas demander à tous les adhérents d'être une vitrine de la CFDT.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Les adhérents élus et représentants du personnel sont, avant tout, les porte-voix de la

CFDT auprès des travailleurs et des citoyens. La CFDT s'engage à promouvoir un dialogue social de qualité, non seulement dans les entreprises et les administrations, mais aussi au sein des instances paritaires. Cela exige que nous soyons intransigeants sur la qualité des formations destinées à nos élus et mandatés. La formation est une responsabilité primordiale du syndicat, et il en va de notre crédibilité et de notre efficacité. L'URI CFDT doit soutenir cette démarche en fournissant des outils, mais c'est au syndicat de garantir que chaque représentant, à travers des formations ciblées et de haute qualité, soit pleinement préparé à défendre nos revendications, nos positions et nos pratiques avec compétence et détermination.

Commentaires : Responsabilité du syndicat : La formation des élus et des représentants est une prérogative du syndicat, car ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins spécifiques de leurs équipes et de leurs territoires. L'URI doit être un partenaire dans ce processus, mais c'est aux syndicats de définir les priorités et les outils adaptés.

- Qualité et exigence : Pour défendre efficacement nos valeurs et nos revendications, il est crucial que nos représentants aient une formation solide et adaptée. La formation n'est pas un simple ajout, mais un élément fondamental de notre stratégie syndicale, et elle doit répondre à des critères de qualité rigoureux.
- Partenariat de l'URI : L'URI CFDT doit jouer un rôle de soutien en fournissant les ressources et les outils nécessaires, mais la décision sur la conception et la mise en œuvre des formations reste pleinement dans les mains du syndicat, en fonction des réalités locales et des besoins spécifiques de chaque secteur.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI travaille avec les syndicats sur la qualité et la disponibilité des formations. C'est par leur implication par exemple dans le CA de l'AREFOR ou dans la coanimation qu'ils garantissent la qualité. Leurs propres résolutions peuvent marquer leurs engagements en la matière.

Articles : 2.3.1.4.

Texte article : La formation syndicale doit être reconnue dans leurs parcours professionnels.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La formation syndicale doit être un vecteur d'évolution pour nos adhérents, et il est essentiel qu'elle soit reconnue dans leurs parcours professionnels. En tant qu'URI CFDT, nous devons militer pour que cette reconnaissance soit systématique et se traduise concrètement dans le monde du travail, en mettant en place des mécanismes de validation des acquis de la formation syndicale, comme des certifications ou des équivalences. Cependant, cette démarche doit se faire en coopération étroite avec les syndicats locaux, qui sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leurs adhérents et structurer les formations en fonction de leurs spécificités. L'URI CFDT doit donc jouer un rôle de facilitation en appuyant les initiatives des syndicats pour rendre cette reconnaissance plus visible et efficace dans le cadre des relations professionnelles.

Commentaires : • Reconnaissance dans les parcours professionnels : La formation syndicale ne doit pas être perçue comme une activité accessoire ou annexe, mais comme un véritable outil de développement des compétences professionnelles. Elle doit permettre à nos adhérents de valoriser les compétences acquises dans le cadre de leur engagement syndical, et de les faire reconnaître dans leur parcours professionnel.

• Rôle de l'URI CFDT : L'URI doit soutenir les initiatives des syndicats en faveur de la reconnaissance de la formation syndicale, en travaillant sur des mécanismes de certification, de validation des acquis ou d'équivalences. Ce soutien doit passer par des propositions concrètes, telles que la mise en place de partenariats avec des organismes de formation ou des entreprises pour rendre cette reconnaissance plus effective.

• Coopération avec les syndicats locaux : Les syndicats sont les premiers concernés par les besoins de formation de leurs adhérents. L'URI CFDT doit soutenir les syndicats dans leurs démarches, mais la conception et la mise en œuvre des formations restent une prérogative des structures locales, en fonction des spécificités de chaque secteur.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la formulation initiale est moins contraignante que l'amendement proposé. Elle permettra de fixer un plan d'actions dans lequel la collaboration avec les syndicats aura sa place.

Articles : 2.3.1.5.

Texte article : Le challenge peut être relevé pour former encore plus et encore mieux. Grâce à notre outil de formations syndicales, l'AREFOR, riche de ses 40 ans d'expérience et des différentes certifications obtenues (QUALIOPI), mais aussi grâce à des conventions de collaboration avec d'autres structures fédératives.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Le challenge peut être relevé pour former encore plus et encore mieux. Grâce à notre outil de formations syndicales, l'AREFOR, riche de ses 40 ans d'expérience et des différentes certifications obtenues (QUALIOPI), mais aussi grâce à des conventions de collaboration avec d'autres structures fédératives et d'autres régions limitrophes.

Commentaires : Certains syndicats ou sections ne sont pas limités à la seule région des pays de la Loire. Avoir la possibilité de faire des formations en Bretagne, Normandie ou en région Centre permettrait d'élargir notre offre de formations aux sections.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la mention «?autres structures fédératives?» incluent bien les URI dont celles des régions limitrophes.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Le challenge peut être relevé pour former encore plus et encore mieux. Grâce à notre outil de formations syndicales, l'AREFOR, riche de ses 40 ans d'expérience et des différentes certifications obtenues (QUALIOPI), mais aussi grâce à des conventions de collaboration avec d'autres structures fédératives.

Le challenge peut être relevé pour former encore plus et encore mieux. Grâce à notre outil de formations syndicales, l'AREFOR, riche de ses 40 ans d'expérience et des différentes certifications obtenues (QUALIOPI), mais aussi grâce à des conventions de collaboration avec d'autres structures fédératives et partenaires conventionnés

Commentaires : Rajouter les "partenaires conventionnés" qui sont une relais de formation et d'informations pour nos adhérents

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Le challenge peut être relevé pour former encore plus et encore mieux. Grâce à notre outil de formations syndicales, l'AREFOR, riche de ses 40 ans d'expérience et des différentes certifications obtenues (QUALIOPI), mais aussi grâce à des conventions de collaboration avec d'autres structures fédératives et partenaires conventionnés?»

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Le défi de former encore plus et encore mieux peut être relevé grâce à la richesse des outils de formation disponibles au sein de la CFDT. En plus des nombreuses formations de qualité proposées par nos fédérations et l'interprofessionnelle, il est essentiel de soutenir les initiatives locales et les modules spécialisés adaptés aux besoins spécifiques de nos adhérents. L'URI CFDT doit encourager et faciliter l'accès à ces formations pour

renforcer l'engagement de nos adhérents et leur permettre de mieux porter nos valeurs au quotidien.

Commentaires : • Diversité des outils de formation : Les syndicats et fédérations de la CFDT disposent d'une grande variété d'outils de formation. Ces formations sont conçues pour répondre aux besoins des adhérents, qu'elles soient proposées directement par les fédérations ou par des partenaires spécialisés. Cela permet d'adapter la formation aux réalités spécifiques de chaque secteur.

- Accompagnement de l'URI CFDT : L'URI CFDT doit soutenir et promouvoir cette richesse de formations pour garantir un développement harmonieux des compétences de nos militants. Il est crucial que chaque syndicat et chaque fédération puisse choisir les dispositifs les mieux adaptés à ses membres, tout en assurant la qualité et la pertinence des modules proposés.

- Valorisation des formations de qualité : Les formations syndicales sont un levier essentiel pour renforcer l'implication et la compétence des adhérents. L'URI CFDT a pour rôle d'encourager l'accès à ces formations et de veiller à leur qualité, afin de permettre à nos adhérents de porter efficacement nos valeurs dans leurs pratiques syndicales et professionnelles.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : les travaux en cours au niveau confédéral vont vers plus d'harmonisation et de mutualisation que la multiplication de modules spécifiques et locaux.

Articles : 2.3.2.

Texte article : Elargir l'offre de formation aux adhérents

Articles : 2.3.2.1.

Texte article : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». En cas de refus par le syndicat, il devra lui en expliquer les raisons.

3A4904A - SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DU MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, le syndicat propose au nouvel adhérent, avec l'organisme de son choix, la formation pour s'approprier les valeurs CFDT.

Commentaires :

C'est au syndicat de définir les offres de formation destinées à ses adhérents, tandis que l'union régionale interprofessionnelle n'a pas vocation à intervenir dans la gestion de cette politique. Par ailleurs, le syndicat n'est pas contraint de rendre des comptes à l'URI.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Dès leur adhésion, les syndicats proposeront une formation aux nouveaux adhérents, soit par le biais de leur fédération, qui est la mieux adaptée à leur secteur professionnel, soit par l'intermédiaire d'une autre structure de la CFDT.

Commentaires : On ne peut pas faire du public et du privé dans la même formation. Le secteur public a ses formations adaptées au public. Le secteur privé au privé. Le syndicat ne doit pas être le vilain petit canard qui va refuser une formation. Et à quoi sert le plan de formation établi l'année N moins 1 pour l'année N et dont le budget prévisionnel est établi?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». le syndicat, il devra motivé le refus le cas échéant.

Commentaires : Le syndicat doit rester autonome dans la gestion des formations proposées

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de

l'amendement proposé par le S3C 44/85

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». En cas de refus par le syndicat, il devra lui en expliquer les raisons.

Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». L'URI CFDT s'engage à prendre en charge les coûts pédagogique, repas et frais kilométrique"

Commentaires : Supprimer " en cas de refus par le syndicat..." Et ajouter l'URI CFDT s'engage à prendre en charge les coûts pédagogique, repas et frais kilométrique

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». ou une formation équivalente dans le champ pro.

Commentaires : Les syndicats sont conscients des enjeux de formation pour nos militants.

L'URI doit prendre en compte les orientations des syndicats en matière de formations.

Nous proposons, par ailleurs de supprimer la dernière phrase, car elle est discutable à la fois sur:

- le fond: les syndicats restent souverains dans le choix des formations (Pro ou Interpro) ou les deux à la fois.
- la forme: la tonalité que vous donnez à votre message est discutable voire dérangeante.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître » ou une formation équivalente dans champ professionnel. En cas de refus le syndicat devra lui en expliquer les raisons».

ATTENTION, cet article est mis en débat sur la proposition du S3C.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître » après validation du syndicat. En cas de refus par le syndicat, il devra lui en expliquer les raisons.

Commentaires : Sur la volonté de l'URI de répercuter les frais annexes de ses formations les syndicats doivent pouvoir valider ou non.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». Cette proposition émanera directement du syndicat, soit, à défaut, par l'URI lui-même. Le refus d'inscription par le syndicat devra lui être expliqué.

Commentaires : Rien n'est dit ici sur qui paye quoi et surtout le syndicat reste en maîtrise de sa politique de formation. La subsidiarité ne consiste pas en un captage de prérogatives qui relèvent des syndicats. C'est passer un truc en force, comptant sur le fait que les syndicats ne vont pas le voir. Mettre au débat pour que ce soit tranché après discussion contradictoire.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = CONTRE

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition systématique sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». Si le syndicat n'est pas en mesure de proposer cette formation, il pourra solliciter l'URI CFDT pour tenir cet objectif, en justifiant les raisons pour lesquelles la formation n'a pu être réalisée localement.

Commentaires : Cette modification prend en compte la possibilité pour le syndicat de solliciter l'URI CFDT, tout en précisant que les raisons d'une telle démarche devront être justifiées.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Dès l'adhésion, une proposition pourra être adressée au nouvel adhérent afin de lui offrir une formation pour découvrir la CFDT.

Commentaires : Certains salariés ne veulent pas être contactés suite à leur adhésion et en plus il existe plusieurs organismes de formation au sein de la CFDT. N'oublions pas que le plan de formation est établi par la section et le

syndicat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : un débat aura lieu sur cet article à partir de l'amendement proposé par le S3C 44/85

3A4402A - SYND CFDT DES SCES DE SANTE ET SCES SOCIAUX ST-NAZAIRE ET SA REGION

Propositions de modification : Dès l'adhésion, si le syndicat ne dispense pas de formation identitaire, une proposition sera adressée au nouvel adhérent pour lui proposer la formation « CFDT mieux la connaître ». En cas de refus par le syndicat, il devra lui en expliquer les raisons.

Commentaires : Certains syndicats dispensent une formation identitaire équivalente à celle de "CFDT mieux la connaître".

L'accueil et la formation syndicale doit être pensée conjointement entre l'URI et les syndicats pour accompagner et former au mieux les nouveaux-elles adhérent-e-s.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'idée proposée par l'amendement est intégré via l'amendement des METAUX LOIRE ATLANTIQUE.

Articles : 2.3.2.2.

Texte article : L'URI CFDT, par le biais de l'AREFOR poursuivra l'alimentation de la plateforme « Ma Formation en 1 Clic » pour que les adhérents puissent demander à être formé.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT, par le biais de l'AREFOR poursuivra l'alimentation de la plateforme « Ma Formation en 1 Clic » pour que les adhérents puissent demander à être formé. L'URI CFDT délèguera à l'AREFOR au besoin.

Commentaires : L'AREFOR agit uniquement par délégation de pouvoir de l'URI. L'URI doit rester souveraine dans ses décisions

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : C'est effectivement l'URI qui assure le pilotage de l'AREFOR. La gouvernance de l'AREFOR est assurée par des responsables pro et interpro. Voir également l'article 2.3.3.6

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT poursuivra, par le biais de ses outils et partenaires, l'alimentation de la plateforme « Ma Formation en 1 Clic », afin que les adhérents puissent solliciter des formations. Si un syndicat rencontre des difficultés à tenir cet objectif, il pourra solliciter l'URI CFDT pour obtenir un soutien.

Commentaires : Cette formulation précise que l'URI CFDT soutient le processus sans limiter l'outil à un seul partenaire, tout en laissant la possibilité au syndicat de solliciter l'URI en cas de besoin.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Seuls les OF reconnus par la CFDT peuvent alimenter la plateforme gérée par la CFDT. Un syndicat n'est pas un OF. Au niveau de l'URI il y a un seul outil de formation?: l'AREFOR.

Articles : 2.3.2.3.

Texte article : Valoriser les différents ateliers, notamment sur la TEJ, qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet en passant par d'autres formations, fresques, webinaires...

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Valoriser les différents ateliers, notamment sur la TEJ, qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet en passant par d'autres formations, fresques, webinaires...

Commentaires : donner l'interprétation de TEJ

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : pas d'amendement proposé. Pour la définition de la TEJ lire le manifeste confédéral.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Valoriser les différents ateliers, notamment sur la TEJ, qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet en passant par d'autres formations, fresques, webinaires...

Valoriser les différents ateliers, notamment sur la TEJ (Transition Ecologique Juste), qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet en passant par d'autres formations, fresques, webinaires...

Commentaires : "Mettre la définition de TEJ.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : « Valoriser les différents ateliers, notamment sur la TEJ (Transition Ecologique Juste), qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours afin d'approfondir leurs connaissances sur le sujet en passant par d'autres formations, fresques, webinaires...

Articles : 2.3.2.4.

Texte article : L'URI CFDT pourra créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager.

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT pourra créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager.

Elle créera une formation passerelle .

Commentaires : La suite de la formation "CFDT mieux la connaître" devra être à l'origine une formation passerelle que ferai le focus sur l'engagement et comprendre l'organisation de la CFDT.

A ce jour , le retour des animateurs , est que sur une journée , il n'est pas facile de motiver les stagiaires pour prendre un engagement. Sauf pour ceux qui y avait déjà penser.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'amendement n'apporte pas plus de clarté ou de plus-value au texte initial.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT pourra créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager.

L'URI CFDT pourra après implication des syndicats créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager.

Commentaires : Ajouter après pourra "après implication des syndicats " Si l'URI souhaite réussir dans cette démarche il est important que les syndicats soient au cœur de l'action.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La création des modules ne nécessite pas l'implication des syndicats. En revanche ces créations répondent à des commandes politiques?: décisions de congrès par les syndicats, ou du Bureau Régional en cours de mandat.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Dans le respect des procédures de la formation confédérée, l'URI CFDT pourra créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager.

Commentaires : Nous sommes surpris des propositions de création de contenus, nous avons compris que la confédération avait son mot à dire, voire avait la main sur la création de nouveaux modules, puisque la formation est confédérée.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Dans le respect des procédures de la formation confédérée, l'URI CFDT pourra créer une suite de « CFDT mieux la connaître » pour approfondir leurs connaissances et leur donner envie de s'engager?»

Articles : 2.3.2.5.

Texte article : Développer et proposer des modules de formations ouverts à tous sur des thématiques qui structurent historiquement l'action de la CFDT (Féminisme, écologie, démocratie, indépendance politique).

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Développer et proposer des modules de formations ouverts à tous sur des thématiques qui structurent historiquement l'action et les valeurs de la CFDT.

Commentaires : Evoquer les valeurs afin que la liste des actions ne soit exhaustive.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Citer les thématiques permet d'identifier des priorités. Elle n'est pas pour autant exhaustive. En citant les valeurs on détourne l'objectif de l'article.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Développer et proposer des modules de formations ouverts à tous sur des thématiques qui structurent historiquement l'action de la CFDT (féminisme, écologie, démocratie, indépendance politique). En cas de besoin, les syndicats pourront solliciter l'URI CFDT pour soutenir la mise en place de ces formations sur leur territoire.

Commentaires : Cette formulation permet de souligner que les syndicats ont la possibilité de solliciter l'URI CFDT pour garantir la mise en œuvre de ces formations, en préservant leur autonomie dans la gestion de la formation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les formations de l'AREFOR ne sont pas déléguées aux syndicats. En revanche, l'AREFOR est disponible pour organiser et animer des formations à la demande des syndicats.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Développer et proposer des modules de formations ouverts à tous sur des thématiques qui structurent historiquement l'action de la CFDT (Féminisme, écologie, démocratie, indépendance politique, inclusion & diversité, handicap).

Commentaires : Nous ne parlons pas assez de l'inclusion au sens large ainsi qu'à l'aide à l'insertion des travailleurs en situation d'handicap.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : la question du handicap n'est pas structurant de la position CFDT comme peuvent l'être les thèmes proposés. Par ailleurs, dans la résolution il y a des pistes pour former les adhérents, élus et mandatés.

Articles : 2.3.3.

Texte article : Former encore plus et former encore mieux

Articles : 2.3.3.1.

Texte article : La communication sera renforcée pour faire connaître à chacun des adhérents l'offre de formation, son utilité, et les moyens dont il dispose pour y participer et devenir acteur.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification :

La communication sera renforcée afin de faire connaître à chaque syndicat l'offre de formation proposée par l'URI. Cela permettra d'intégrer cette offre au plan de formation des syndicats, qui le transmettra ensuite aux sections relevant de son périmètre.

Commentaires : Chaque syndicat fait son plan de formation pour leurs sections, après appel auprès de celles-ci concernant leurs besoins. Et à quoi sert le plan de formation établi l'année N moins 1 pour l'année N et dont le budget prévisionnel est établi ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le fonctionnement actuel permet déjà aux adhérents d'accéder au catalogue de l'AREFOR via Ma Formation en 1 Clic, la communication de l'AREFOR via une newsletter sur abonnement, son site etc. Cela n'empêche pas d'adresser l'offre de formation aux syndicats.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : La communication sera renforcée pour faire connaître à chacun des adhérents l'offre de formation, son utilité, et les moyens dont il dispose pour y participer et devenir acteur.

La communication sera renforcée pour faire connaître à chacun des adhérents l'offre de formation, si le syndicat a donné son autorisation pour communiquer avec ses adhérents, son utilité, et les moyens dont il dispose pour y participer et devenir acteur.

Commentaires : Ajouter "si le syndicat a donné son autorisation pour communiquer avec ses adhérents"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le fonctionnement actuel permet déjà aux adhérents d'accéder au catalogue de l'AREFOR via Ma Formation en 1 Clic, la communication de l'AREFOR via une newsletter sur abonnement, son site etc. Cela n'empêche pas d'adresser l'offre de formation aux syndicats.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : La communication sera renforcée pour faire connaître à chaque adhérent l'offre de formation, son utilité, et les moyens dont il dispose pour y participer et devenir acteur. Cette démarche relève de la prérogative du syndicat, qui pourra solliciter l'URI CFDT en cas de besoin pour soutenir la mise en place de ces actions de communication.

Commentaires : Cette formulation met en avant le rôle central du syndicat dans la communication sur l'offre de formation tout en permettant une possibilité de soutien de l'URI CFDT en cas de besoin.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : le fonctionnement actuel permet déjà aux adhérents d'accéder au catalogue de l'AREFOR via Ma Formation en 1 Clic, la communication de l'AREFOR via une newsletter sur abonnement, son site etc. Cela n'empêche pas d'adresser l'offre de formation aux syndicats.

Articles : 2.3.3.2.

Texte article : Inciter les élus à s'inscrire dans une logique de parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir les bases et ensuite développer différentes compétences en poursuivant avec d'autres formations.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Inciter les élus à s'inscrire dans une logique de parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir les bases et ensuite développer différentes compétences en poursuivant avec d'autres formations.

Construire avec les syndicats une logique de parcours de formation pour leurs élus, afin qu'ils puissent acquérir les bases et ensuite développer différentes compétences en poursuivant avec d'autres formations.

Commentaires : "Modifier ""Construire avec les syndicats une logique de parcours de formation pour leur élus, ... C'est le rôle du syndicat de construire les parcours de formations des élus et non l'URI. Le syndicat en cas de difficulté pourra demander l'aide à l'URI mais seulement dans ce cas. "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'offre de parcours de formation est construite par l'URI. Cette offre répond à des commandes politiques?: décisions de congrès par les syndicats, ou du Bureau Régional en cours de mandat. Par ailleurs, les syndicats restent effectivement responsables de leurs plans de formation.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Inciter les représentants du personnel ou adhérents à s'inscrire dans une logique de parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir les bases et ensuite développer différentes compétences en poursuivant avec d'autres formations.

Commentaires : Nous sommes tous «acteurs»

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'ensemble des adhérents peuvent être acteur via la formation. C'est l'objet des articles précédents (de 2.3.2.1 à 2.3.2.5). Ici l'article fait volontairement le focus sur les élus.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Inciter les élus à s'inscrire dans une logique de parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir les bases et ensuite développer différentes compétences en poursuivant avec d'autres formations. Cette initiative relève de la prérogative du syndicat, qui pourra solliciter l'URI CFDT pour soutenir et accompagner le développement de ces parcours de formation, si nécessaire.

Commentaires : Cette formulation précise que la responsabilité de cette action incombe au syndicat, tout en permettant une possibilité d'appui de l'URI CFDT en cas de besoin.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'offre de parcours de formation est construite par l'URI. Cette offre répond à des commandes politiques?: décisions de congrès par les syndicats, ou du Bureau Régional en cours de mandat. Par ailleurs, les syndicats restent effectivement responsables de leurs plans de formation. Au besoin les référents formation de l'URI peuvent accompagner les syndicats à construire ce plan.

Articles : 2.3.3.3.

Texte article : L'URI CFDT, continuera à planifier des formations en proximité, en fonction des besoins et des réalités. Le travail avec les référents de formation des départements reste donc primordial pour assurer le repérage des besoins et les réponses adaptées.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT sera à l'initiative de la planification des formations en proximité, en fonction des besoins et des réalités des URI, UTI et Syndicats. Le travail avec les référents de formation des départements, des syndicats et des fédérations reste donc primordial afin d'assurer le repérage des besoins et établir un plan de formation mutualisé, mis en place par la confédération par le biais des conventions.

Commentaires : Il est primordial que les Syndicats soient consulter suffisamment en amont de la validation du plan URI. En effet il faut laisser le temps aux syndicats afin d'échanger et de planifier les besoins avec leurs sections, militants, adhérents.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT sera à l'initiative de la planification des formations en proximité, en fonction des besoins et des réalités de l'URI, des UTI et des Syndicats. Le travail avec les référents de formation des départements, des syndicats et des fédérations reste donc primordial pour assurer le repérage des besoins et les réponses adaptées?».

Commentaires?: Le conventionnement par la CONF n'existe pas. On ne peut pas et ne souhaite pas contraindre tous les syndicats à mutualiser.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera à soutenir les syndicats dans la planification de formations en proximité, en fonction des besoins et des réalités locales. Cependant, le repérage des besoins et la mise en place des réponses adaptées restent de la prérogative du syndicat, qui pourra solliciter l'URI CFDT en cas de besoin pour accompagner ce travail avec les référents de formation des départements.

Commentaires : Cette formulation met l'accent sur la responsabilité du syndicat tout en précisant le rôle de l'URI CFDT comme soutien dans le processus.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le texte initial ne remet pas en cause les prérogatives du syndicat.

Articles : 2.3.3.4.

Texte article : Le Bureau Régional avec le CA de l'AREFOR interrogera la pertinence de mélanger les différents publics pour certaines formations, notamment « DS, secrétaire de section : animer son collectifs ».

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Le Bureau Régional avec le CA de l'AREFOR interrogera la pertinence de mélanger les différents publics pour certaines formations, notamment pour tout ce qui concerne le féminisme, l'écologie, la démocratie, l'indépendance politique.

Commentaires : Le langage et la structuration du public et du privé ne sont pas les mêmes sauf pour ceux que nous proposons puisqu'ils concernent tout le monde au quotidien.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le texte initial propose d'interroger au cas par cas la pertinence de mélanger les publics. Il permet de ne pas interdire systématiquement et a priori un module spécifique «?fonction publique?».

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : 1.L'URI CFDT et les syndicats mettront en place un agenda social de formation.

2.Ajouter un article 2.3.3.5 Le Bureau Régional consultera l'AREFOR et les Fédérations sur la pertinence de mélanger les différents publics pour certaines formations, notamment « DS, secrétaire de section : animer son collectifs ».

Commentaires : 1.Voir motivation de proposition de l'alinéa : 2.3.3.3

2.L'AREFOR agit uniquement par délégation de pouvoir de l'URI. L'URI doit rester souveraine dans ses décisions.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'agenda social de la formation n'est pas un concept existant et clair. Par ailleurs l'AREFOR est bien un outil de formation, et l'URI via le BR est bien l'instance décisionnelle.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Le Bureau Régional, en collaboration avec le CA de l'AREFOR, interrogera la pertinence de mélanger les différents publics pour certaines formations, notamment « DS, secrétaire de section : animer son collectif ». Ce travail de réflexion sera mené en concertation avec les syndicats, qui pourront solliciter l'URI CFDT pour accompagner cette démarche, tout en prenant en compte les spécificités locales et les besoins des adhérents.

Commentaires : Cette formulation permet de souligner l'importance de la collaboration entre le Bureau Régional, le CA de l'AREFOR, et les syndicats, tout en permettant à l'URI CFDT de soutenir la réflexion si nécessaire.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut

Articles : 2.3.3.5.

Texte article : Sur la base des orientations confédérales, l'URI CFDT travaillera avec les fédérations pour clarifier le « qui fait quoi » selon les moyens de chacun pour être en complémentarité au profit des adhérents et militants.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Sur la base des orientations confédérales, l'URI CFDT travaillera avec certains syndicats et les fédérations pour clarifier le « qui fait quoi » selon les moyens de chacun pour être en complémentarité au profit des adhérents et militants.

Commentaires : Dans le cadre de l'évolution organisationnelle de la FGMM actée à notre congrès de ST MALO de 2021.

La gestion à la fois administrative et en matière de choix de formations, est devenue une compétence des syndicats de la métallurgie.

Ainsi, ils deviennent incontournables et doivent être parties prenantes de l'échange qui devrait définir "qui fait quoi".

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI travaille avec l'ensemble des syndicats de son périmètre. Elle n'exclue personne a priori. Parfois ce travail prend simplement le temps d'acter que le syndicat priorise son outil fédéral.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Sur la base de la résolution confédérale de 2022, les conventions des formations syndicales entre URI et Fédérations devront permettre de clarifier les obligations réciproques en termes d'organisation, gestion et recherche de financement(s).

Commentaires : Plus clair à notre sens.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Toutes les formations et le «?qui fait quoi?» ne reposent pas sur des conventions. Par ailleurs les orientations confédérales pourraient évoluer en 2026.

Articles : 2.3.3.6.

Texte article : Le Bureau Régional exerce la responsabilité politique de formation de l'URI, déclinée ensuite par le CA de l'AREFOR.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Le Bureau Régional exerce la responsabilité politique de formation de l'URI, déclinée ensuite par le CA de l'AREFOR. L'URI CFDT s'engage à revoir régulièrement le contenu des formations afin que celles-ci restent adaptées au terrain, avec du pratico-pratique. Intégrer un module juridique dans certaines formations (ex : DS, CSE) serait un plus utile aux militants.

Commentaires : Certaines formations ne sont plus adaptées à la réalité du terrain. Il est important de les adapter régulièrement. Vu l'attrait de la formation juridique de base, un point juridique dans les formations permettrait de donner une première réponse aux militants.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : cet article traite de la gouvernance et du pilotage politique de l'AREFOR. Par ailleurs les évolutions de la formation sont traitées en 2.3.3.8

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Le Bureau Régional exerce la responsabilité politique de formation de l'URI, déclinée ensuite par le CA de l'AREFOR.

AJOUTER "2.3.3.6 - Les formations doivent être validées par le syndicat d'appartenance avant tout engagement pour un adhérent.

Commentaires :

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article 2.3.3.2?:

«?Les formations doivent être validées par le syndicat d'appartenance quand il est financeur avant tout engagement pour un adhérent?».

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : Le Bureau Régional exerce la responsabilité politique de la formation au niveau régional, déclinée ensuite par chaque syndicat selon ses besoins spécifiques. Le rôle de l'URI CFDT sera de soutenir et d'accompagner ces initiatives, mais la gestion et la planification des formations restent la prérogative des syndicats.

Commentaires : Cette formulation met en avant la responsabilité des syndicats dans la gestion des formations tout en précisant le rôle de l'URI CFDT comme soutien.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'article rappelle la gouvernance de l'AREFOR. Les

syndicats peuvent adhérer à l'association.

Articles : 2.3.3.7.

Texte article : Intégrer plus de syndicats professionnels au CA de l'AREFOR en application des textes votés en 2022 (Statuts et Règlement Intérieur de l'AREFOR).

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : Intégrer plus de syndicats professionnels, notamment de la Fonction Publique, au CA de l'AREFOR en application des textes votés en 2022 (Statuts et Règlement Intérieur de l'AREFOR).

Commentaires : une présence plus importante de militants de la Fonction Publique permettra de répondre aux attentes des syndicats de la branche Fonction Publique en matière d'offres de formation.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'amendement n'améliore pas le texte initial. Tous les syndicats peuvent postuler pour siéger au CA dès lors qu'ils sont adhérents à l'association AREFOR. Pour rappel 2 sièges au CA sont à pourvoir à ce jour.

Articles : 2.3.3.8.

Texte article : L'AREFOR s'engagera dans l'évolution de la formation confédérale, contribuera aux modules mutualisés, et partagera des moyens humains au-delà du périmètre de l'URI CFDT.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'AREFOR s'engagera dans l'évolution de la formation mutualisée confédérale/fédérale et participera aux modules mutualisés en présence des animateurs du secteur public et privé, afin de s'approprier ces modules tout en tenant compte des adhérents issus de milieux professionnels différents. De plus, elle mettra à disposition des ressources humaines au-delà du périmètre de l'URI CFDT. Le langage et la structuration du public et du privé ne sont pas les mêmes.

Commentaires : Le langage et la structuration du public et du privé n'étant pas les mêmes, il est important que l'ensemble des protagonistes (formateurs, concepteurs...) travaillent de concert afin d'apporter à tous (public, privé) les informations nécessaires à leur engagement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement n'apporte rien au texte initial. L'objet de l'article n'est pas d'influer sur les orientations fédérales.

Articles : 2.3.3.9.

Texte article : L'ensemble de l'offre de formation sera organisé par l'AREFOR pour s'assurer de la logistique et des contenus.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'AREFOR assurera la logistique et les contenus de l'ensemble de son offre de formation.

Commentaires : L'AREFOR n'est pas le seul organisme à proposer des formations.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'AREFOR assurera la logistique et les contenus de l'ensemble de son offre de formation?».

3A8501B - SYNDICAT CFDT SANTE SOCIAUX DE VENDEE

Propositions de modification : L'ensemble de l'offre de formation sera organisé par l'AREFOR pour s'assurer de la logistique et des contenus qu'elle construira.

Commentaires : Ce n'est toujours le cas pour certaines formations.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement porté par INTERCO Sarthe permet de préciser le respect des périmètres des différents organismes de formation.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'ensemble de l'offre de formation sera organisé par l'AREFOR et organismes dépendants des champs professionnels, pour s'assurer de la logistique et des contenus.

Commentaires : les organismes dépendants des champs pros doivent être associés dans ce cadre.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'objet de l'article n'est pas d'influer sur les orientations fédérales. Par ailleurs l'amendement porté par INTERCO Sarthe permet de préciser le respect des périmètres des différents organismes de formation.

Articles : 2.3.3.10.

Texte article : L'AREFOR améliorera le recensement des attentes des stagiaires afin de maintenir des formations adaptées et cohérentes.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'AREFOR et les Fédérations amélioreront le recensement des attentes des stagiaires afin de maintenir des formations adaptées et cohérentes.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI ne prendra pas de décision politique pour les fédérations.

2A8501Z - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA VENDEE

Propositions de modification : L'AREFOR améliorera le recensement des attentes des stagiaires et des syndicats afin de maintenir des formations adaptées et cohérentes.

Commentaires : Le syndicat, par son plan de formation, a déjà réfléchi et décelé les formations devant être proposées. Il est un interlocuteur de proximité à intégrer à la démarche.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'AREFOR améliorera le recensement des attentes des stagiaires et des syndicats afin de maintenir des formations adaptées et cohérentes?».

Articles : 2.3.3.11.

Texte article : La coanimation des formations est un objectif. Il est nécessaire de décroisonner davantage le fonctionnement entre les formateurs AREFOR et les animateurs issus des syndicats. Ils sont riches de leur expérience professionnelle et de leurs pratiques syndicales. Leurs apports sont nécessaires pour illustrer, de manière pragmatique, les contenus des formations.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La coanimation des formations est un objectif. Il est nécessaire de décroisonner davantage le

fonctionnement entre les formateurs AREFOR et les formateurs fédéraux issus des syndicats. Ils sont riches de leur expérience professionnelle et de leurs pratiques syndicales. Leurs apports sont nécessaires pour illustrer, de manière pragmatique, les contenus des formations

Commentaires : Les animateurs de formation issus des syndicats sont appelés des formateurs.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous sommes ici dans le congrès de l'URI des Pays de la Loire. Par ailleurs, l'AREFOR accepte déjà l'animation par des militants formés par leurs fédérations.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : La coanimation des formations est un objectif. Il est nécessaire de décroisonner davantage le fonctionnement entre les formateurs AREFOR et les animateurs issus des syndicats. Ils sont riches de leur expérience professionnelle et de leurs pratiques syndicales. Leurs apports sont nécessaires pour illustrer, de manière pragmatique, les contenus des formations. Leur participation devra être valorisée pour leur syndicat (compensation financière).

Commentaires : La co-animation devrait permettre au syndicat qui fournit le co-animateur d'envoyer plus d'adhérents en formation, par un retour sous forme de journée de formation gratuite, de baisse de coût...

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : il y a un travail d'harmonisation des tarifs au niveau confédéral. Les animateurs disposent de 12 ou 18 jours par an pour animer une formation CFESSE.

Articles : 2.3.3.12.

Texte article : L'AREFOR poursuivra sa politique de renouvellement du réseau des animateurs et le développement de leurs compétences, en s'assurant que chacun anime régulièrement des formations. Nous devons tirer les enseignements de la nouvelle formation initiale expérimentée en 2024 et continuer à assurer leur formation continue.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'AREFOR poursuivra sa politique de renouvellement du réseau des animateurs et le développement de leurs compétences, en s'assurant que chacun anime régulièrement des formations. Nous devons tirer les enseignements de la nouvelle formation initiale expérimentée en 2024 et continuer à assurer leur formation continue.

Commentaires : Ajouter un paragraphe :

2.3.3.13 L'URI CFDT laissera certaine formation définie par les orientations confédérales aux fédérations. La SSCT, Agir sur le travail.....

Argumentaire :

Certaines formations sont spécifiques à des branches, par exemples la SSCT métallurgie n'évoque pas les mêmes problèmes que la SSCT santé. Il est important que la formation soit adapter aux différentes branches professionnelles, qui mieux que les fédérations pour organiser ces formations.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Il s'agit du projet de résolution de l'URI CFDT des Pays de la Loire. Les congrès FGMM 2025 et Confédéral 2026 peuvent permettre de porter vos amendements.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI via l'AREFOR poursuivra sa politique de renouvellement de son réseau des animateurs en intégrant les animateurs des syndicats ainsi que le développement de leurs compétences, en s'assurant que chacun anime régulièrement des formations. Nous devons tirer les enseignements de la nouvelle formation initiale expérimentée en 2024 et continuer à assurer leur formation continue.

Commentaires : L'AREFOR agit uniquement par délégation de pouvoir de l'URI. L'URI doit rester souveraine dans ses décisions. Chaque entité se doit de fournir des animateurs compétents et en nombre suffisant afin de pérenniser la formation en coanimation.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI via l'AREFOR poursuivra sa politique de renouvellement de son réseau des animateurs en intégrant les animateurs des syndicats ainsi que le développement de leurs compétences, en s'assurant que chacun anime régulièrement des formations. Nous devons tirer les enseignements de la nouvelle formation initiale expérimentée en 2024 et continuer à assurer leur formation continue.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'AREFOR poursuivra sa politique de renouvellement du réseau des animateurs et le développement de leurs compétences, en s'assurant que chacun anime régulièrement des formations. Nous devons tirer les enseignements de la nouvelle formation initiale expérimentée en 2024 et continuer à assurer leur formation continue.

Commentaires : AJOUTER "2.3.3.13 - Les formations CFDT sont à privilégier puisque garantes des valeurs et engagements auprès des militants de la CFDT. Les syndicats restent libres du choix de leurs ressources de formation dans ou hors de la CFDT.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : Nouvel article 2.3.3.3

«?Les formations CFDT sont à privilégier puisque garantes des valeurs et engagements auprès des militants de la CFDT?».

Commentaires?: nous ne reprenons pas la 2nde phrase qui vient contrer votre première phrase.

Articles : 2.3.4.

Texte article : La place des jeunes

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Ajout d'un article final sur la formation avant celui si:

La CFDT doit à ses adhérents et militants une formation syndicale de qualité. La formation syndicale est une priorité pour L'URI PDLL qui devra définir une ligne budgétaire spécifique afin d'épauler et soutenir les syndicats demandeurs justifiant d'un plan de formation intégrant les formations prioritaires pour L'URI PDLL (imagin' syndicalisation cadre, CFDT mieux la connaitre, ...) pour la mise en œuvre de leur plan de formation auprès des adhérents.

Commentaires : La formation mutualisée ne doit pas impacter de manière négative les budgets ou la trésorerie des syndicats au bénéfice d'un organisme qu'il soit associatif ou non.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Déjà aujourd'hui les coûts pédagogiques de certaines formations sont pris en charge par l'URI, dont celles que vous citez. L'URI n'a pas de ligne budgétaire pour financer les plans de formation des syndicats.

Articles : 2.3.4.1.

Texte article : Le Bureau Régional a fait évoluer le règlement intérieur de l'URI CFTD pour ajouter deux places au Bureau Régional réservées à deux jeunes de moins de 35 ans (L'un issu des champs professionnels, l'autre du champ interprofessionnel) pour donner une place à des adhérents de moins de 35 ans dans les instances politiques de l'URI. Nous nous engageons à les accompagner dans leur prise de mandat et leur proposer un parcours de formation adapté à leurs besoins et centres d'intérêts.

1D7202M - SYNDICAT CFTD DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Le Bureau Régional a fait évoluer le règlement intérieur de l'URI CFTD pour ajouter deux places au Bureau Régional réservées à deux jeunes de moins de 35 ans (L'un issu des champs professionnels, l'autre du champ interprofessionnel) pour donner une place à des adhérents de moins de 35 ans dans les instances politiques de l'URI. Nous nous engageons à les accompagner dans leur prise de mandat et leur proposer un parcours de formation adapté à leurs besoins.

Commentaires : Les jeunes ne sont pas une espèce à part ! S'ils prennent des postes au niveau de l'URI c'est pour participer au système en tant que tel et apporter leur contribution et leur regard de jeunesse. C'est comme si on crée des formations pétaque ou associatif pour les militants proches de la retraite.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Le Bureau Régional a fait évoluer le règlement intérieur de l'URI CFTD pour ajouter deux places au Bureau Régional réservées à deux jeunes de moins de 35 ans (L'un issu des champs professionnels, l'autre du champ interprofessionnel) pour donner une place à des adhérents de moins de 35 ans dans les instances politiques de l'URI. Nous nous engageons à les accompagner dans leur prise de mandat et leur proposer un parcours de formation adapté à leurs besoins?»

Articles : 2.3.4.2.

Texte article : L'URI CFDT désignera un « référent jeunes » au niveau de l'URI. Le référent participera aux travaux du réseau jeunes confédéral.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Un « référent jeunes » sera désigné par chaque syndicat professionnel de la région et par l'URI CFDT pour créer un réseau jeunes CFDT ligériens issus de l'interprofessionnel et des syndicats. L'URI CFDT désignera un « référent jeunes » au niveau de l'URI. Le référent participera aux travaux du réseau jeunes confédéral.

Commentaires : Fusionner les articles 2.3.4.4 et le 2.3..4.2 ils nous semblent plus judicieux de mettre la désignation syndicale avant la désignation par l'URI.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Séparer les 2 articles permet de distinguer les engagements entre l'URI et la Confédération de ceux des syndicats.

Articles : 2.3.4.3.

Texte article : L'URI CFDT organisera régulièrement un rassemblement spécifique pour les jeunes adhérents de la région.

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT organisera régulièrement un rassemblement à majorité avec des jeunes adhérents de la région pour débattre et échanger sur des sujets communs de société.

Commentaires : Arrêtons de faire du communautarisme chez les jeunes. Les jeunes veulent débattre, échanger et même faire bouger les lignes de tous sujets. Ils ne veulent pas que rester entre eux mais ils ne veulent pas être non plus 1 jeunes adhérents pour 30 adhérents.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La résolution confédérale demande aux structures fédératives (URI et FD) d'organiser des rassemblements jeunes. Il ne s'agit pas de communautarisme. Tous les temps CFDT sont ouverts à tous les adhérents quel que soit leur âge.

Articles : 2.3.4.4.

Texte article : Un « référent jeunes » sera désigné par chaque syndicat professionnel de la région et par l'URI CFDT pour créer un réseau jeunes CFDT ligériens issus de l'interprofessionnel et des syndicats.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Un « référent jeunes » pourra être désigné par chaque syndicat professionnel de la région et par l'URI CFDT pour créer un réseau jeunes CFDT ligériens issus de l'interprofessionnel et des syndicats

Commentaires : le verbe "sera" engage l'obligation vis-à-vis des syndicats à moins que ce ne soit une injonction! De plus, ce n'est pas à l'URI de proposer mais au syndicat. De même que c'est à lui de gérer le temps syndical (voir argumentaire art 2.2.6.4) Donc, le syndicat n'est peut-être pas en mesure de donner du temps syndical pour ce mandat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Même idée mise en débat par l'amendement de Chimie Energie Maine Anjou

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Un « référent jeunes » sera désigné par chaque syndicat professionnel de la région et par l'URI CFDT pour créer un réseau jeunes CFDT ligériens issus de l'interprofessionnel et des syndicats. L'URI CFDT désignera un « référent jeunes » au niveau de l'URI. Le référent participera aux travaux du réseau jeunes confédéral.

Commentaires : fusionner les articles 2.3.4.2 et 2.3.4.4. Fusionner les articles 2.3.4.4 et le 2.3.4.2 il nous semble plus judicieux de mettre la désignation syndicale avant la désignation par l'URI.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Un « référent jeunes » sera désigné par chaque syndicat professionnel de la région et par l'URI CFDT pour créer un réseau jeunes CFDT ligériens issus de l'interprofessionnel et des syndicats.

Commentaires : AJOUTER un "2.3.4.5 - La CFDT régionale expérimentera une adhésion "ayant-droit" sur la première année de mandature. Elle consistera pour un militant de "parrainer" un membre de sa famille pour une adhésion découverte d'un an à tarif réduit. Y serait adjointe un accueil au cours d'un événement en juin avec un slogan et un visuel du genre "Avant de l'emmener en voiture, tu l'assures... Fais le adhérer à la CFDT". Cette expérimentation sera évaluée pour être reconduite en cas de succès.

AJOUTER un "2.3.4.6 - La CFDT régionale expérimentera une adhésion "moins de 25 ans" sur la première année de mandature. Elle consistera à proposer une adhésion découverte d'un an à tarif réduit et engagement à participer à une formation "CFDT : Mieux la Connaitre" dans l'année. Y serait adjointe une campagne de communication avec un slogan et un visuel du genre "Avant de prendre un mûr, tu t'assures... Avant de prendre un boulot, adhère à la CFDT". Cette expérimentation sera évaluée pour être reconduite en cas de succès.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La Charte des cotisations ne donne aucune prérogative à l'URI sur les cotisations.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT encouragera chaque syndicat professionnel de la région à désigner un « référent jeunes » afin de créer un réseau jeunes CFDT ligériens, issus de l'interprofessionnel et des syndicats. L'objectif est de renforcer les liens et de bâtir un réseau fort et cohérent, mais la décision de désignation et d'animation du réseau restera à la discrétion et à la responsabilité des syndicats.

Commentaires : Cette formulation insiste sur l'encouragement de l'URI CFDT pour créer un réseau fort tout en respectant la liberté d'action des syndicats.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = CONTRE

Articles : 2.3.5.

Texte article : Se renouveler et renforcer notre action pour une meilleure reconnaissance des parcours militants

Articles : 2.3.5.1.

Texte article : Nous partagerons les enjeux de la Gestion des Ressources Militantes à tous les niveaux de l'organisation, par exemple à l'aide de la fresque des parcours militants.

Articles : 2.3.5.2.

Texte article : L'URI CFDT créera des occasions et des outils pour mieux connaître l'ensemble des adhérents CFDT et favoriser leur expression.

Articles : 2.3.5.3.

Texte article : L'URI et les syndicats travailleront à mieux recueillir les appétences des adhérents et les mettre en corrélation avec nos besoins.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : L'URI et les syndicats travailleront à mieux identifier les compétences et les appétences des adhérents afin de répondre aux besoins organisationnels (ex : assurer des permanences, s'investir dans un mandat juridique).

Commentaires : Les compétences sont aussi importantes que les appétences, même si les compétences peuvent s'acquérir.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : L'URI et les syndicats travailleront à mieux identifier les compétences et les appétences des adhérents afin de répondre aux besoins

Articles : 2.3.5.4.

Texte article : L'URI CFDT et les syndicats s'engagent à offrir un cadre qui permet au plus grand nombre de s'investir en tenant compte de la « qualité de vie militante »

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT et les syndicats s'engagent à offrir un cadre qui permet au plus grand nombre de s'investir en tenant compte de la « qualité de vie militante ». L'URI CFDT et les syndicats devront être vigilants sur le cumul des mandats CFDT, sur la fatigue militante, et proposer un accompagnement en cas de difficultés.

Commentaires : La qualité de vie militante devient un sujet important. Nous ne mesurons pas toujours bien la fatigue militante, les militants concernés non plus. Nous devons nous donner les moyens d'être collectivement plus vigilants.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article 2.3.5.5

«?L'URI CFDT et les syndicats devront être vigilants sur le cumul des mandats CFDT, sur la fatigue militante, et proposer un accompagnement en cas de difficultés?».

Articles : 2.3.5.5.

Texte article : L'URI propose de mettre en place une nouvelle formation entre pairs à destination des secrétaires généraux de syndicat en mode collaboratif, pour résoudre des problématiques liées à leur mandat spécifique.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI propose de mettre en place une nouvelle formation entre pairs à destination des secrétaires généraux de syndicat en mode collaboratif, pour résoudre des problématiques liées à leur mandat spécifique.

Commentaires : "Retrait de l'article.

Cet article s'inscrit logiquement dans le chantier ouvert par la Confédération depuis le Congrès de Lyon en 2022 sur la formation syndicale, notamment par l'article 1.1.3.3.2 (... La politique de formation syndicale deviendra confédérée et mutualisée.) Cela semble particulièrement prématuré.

De plus, au vu des moyens consacrés à la formation, ce n'est pas vraiment une priorité de l'URI.

La solution aux problèmes divers et nombreux des secrétaires de syndicat ne pourra en aucun cas être d'ajouter une couche supplémentaire à leurs agendas et donc une autre charge mentale.

Les échanges entre pairs peuvent paraître bénéfiques sur le papier. Mais proposer un parcours où l'on mélange les services publics et les divers champs du privé nécessitera beaucoup de temps pour franchir les différences de structure, les différences contraintes, les différences de réglementation. Nous manquons tous de temps pour ne pas le gâcher comme ça."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La formation des responsables politiques de l'ensemble des structures CFDT est bien une priorité confédérale. Libre aux personnes d'y participer ou non sans préjuger l'intérêt des autres.

Articles : 2.3.5.6.

Texte article : L'URI forme et/ou accompagne les militants désignés et proposées par elle dans des instances et mandats aux enjeux et responsabilités liés à ces mandats (protection sociale, juridique...).

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI forme et/ou accompagne les militants désignés et proposées par elle dans des instances et mandats aux enjeux et responsabilités liés à ces mandats (protection sociale, juridique...).

L'URI forme et accompagne les militants désigné, proposées par elle dans des instances/mandats aux enjeux et responsabilités liés à ces attributions.

Commentaires : Retirer le "ou". Il faut bien faire les 2. Et réécrire la phrase, parce qu'il y a beaucoup de "et"

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI forme et accompagne les militants désignés ou proposés par elle dans des instances/mandats aux enjeux et responsabilités liés à ces attributions?».

Articles : 2.3.5.7.

Texte article : Structurer au niveau de l'URI CFDT, la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral installé en 2024.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT propose d'engager un travail de structuration de la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés, en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral.

Commentaires : Réécriture pour plus de clareté.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?L'URI CFDT propose d'engager un travail de structuration de la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés, en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral?».

9A5302N - UTR CFDT MAYENNE

Propositions de modification : Structurer au niveau de l'URI CFDT, la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral installé en 2024.

2.3.4.bis La place des retraités.

2.3.4bis.1. Seuls 8 % des syndiqués CFDT continuent leur adhésion au sein de la CFDT après leur départ d'une activité salariée. Or ils ont toute leur place au sein de la CFDT.

2.3.4bis.2. Les syndicats CFDT de retraités (nouvelle appellation des UTR) exercent trois fonctions : -revendicative (pouvoir d'achat, autonomie, logement, santé, etc.) ; - représentative dans les instances prévues à cet effet (CDCA, ARS, etc.) ; -maintien de sociabilisation (convivialité).

2.3.4bis.3. Les syndicats de salariés de l'URI communiqueront à leurs adhérents proches de la retraite la possibilité de ce type de syndicalisme et d'une formation « bientôt à la retraite ».

2.3.4bis.4. Un référent « parcours vers la retraite » sera désigné par chaque syndicat pour être l'interface avec les syndicats de retraités de son champ géographique.

Commentaires : Proposition de création d'un chapitre complet sur les retraités, La numérotation "bis" proposée est pour mettre au même niveau la réalité "retraités" que la réalité "jeunes" (234)

Le syndicalisme retraités est une réalité. La CFDT est d'ailleurs très présente dans l'action de cette population.

C'est dommage que le texte URI n'explore pas davantage ce syndicalisme interprofessionnel par essence et par construction.

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : Ajout d'un article 2.4.1.4

Seuls 87% des syndiqués CFDT continuent leur adhésion au sein de la CFDT après leur départ d'une activité salariée. Or ils ont toute leur place au sein de la CFDT.

+ mise en débat pour ajout

«?Les syndicats de salariés de l'URI communiqueront à leurs adhérents proches de la retraite la possibilité de ce type de syndicalisme et d'une formation « bientôt à la retraite ». Un référent « parcours vers la retraite » sera désigné par chaque syndicat pour être l'interface avec les syndicats de retraités de son champ géographique?». »

AVIS DE LA COMMISSION = POUR

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Structurer au niveau de l'URI CFDT, la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral installé en 2024.

Commentaires : AJOUTER un "2.3.5.8 - La CFDT Régionale sera vigilante sur les RPS des militants et responsables dans les syndicats. Elle proposera des temps de discussions sur ces sujets pour identifier les possibles difficultés et alerter les intéressés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intégrée via l'amendement d'INTERCO 49 portant sur la «?fatigue militante?»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Structurer au niveau de l'URI CFDT, la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés en s'appuyant notamment sur des experts et le réseau confédéral installé en 2024.

Commentaires : AJOUTER un "2.3.5.8 - L'URI CFDT sera particulièrement vigilante sur l'état de santé psychologique des militants afin d'éviter les RPS et prendra les mesures nécessaires envers les personnes qui pourraient en souffrir.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Bis repetita.

3G4901K - SYNDICAT CFDT CHIMIE ENERGIE MAINE ANJOU

Propositions de modification : L'URI CFDT encouragera la structuration de la reconnaissance des acquis liés à l'engagement au sein de la CFDT, quels que soient les mandats exercés. Cette reconnaissance pourra s'appuyer sur des experts et le réseau confédéral mis en place en 2024, tout en restant une démarche complémentaire, et non une obligation imposée aux syndicats.

Commentaires : Cette formulation met l'accent sur l'encouragement de l'URI CFDT tout en respectant la responsabilité des syndicats dans la gestion des mandats et de la reconnaissance des acquis.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement proposé complexifie inutilement la formulation initiale.

Articles : 2.4.

Texte article : Se développer et consolider notre 1ère place par l'accompagnement et des pratiques syndicales de proximité

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : Se développer et consolider notre 1ère place par l'accompagnement et des pratiques syndicales de proximité

Rajouter un thème 2.5 la culture

2.5.1. L'Unesco définit la Culture comme un bien commun essentiel et vital. La CFDT promeut l'émancipation individuelle et collective permettant à chaque individu de développer sa personnalité et son esprit critique. L'accès à la culture est crucial pour satisfaire les besoins intellectuels de chacun.

2.5.2. Dans un contexte marqué par l'insécurité politique et la prolifération des fake news et des théories complotistes, l'accès à la Culture devient primordial. Cela souligne l'importance de la culture pour la cohésion sociale.

2.5.3. La culture est un vecteur de solidarité et un outil d'éducation populaire, essentiels pour lutter contre les inégalités et les préjugés. Au-delà des Activités Sociales et Culturelles, l'URI CFDT influencera les politiques d'accès à la culture au niveau régional et départemental.

2.5.4 La culture représente une part économique significative de la Région bien que fragile. L'URI CFDT s'engagera dans la promotion d'événements culturels et le soutien aux salariés du secteur culturel.

2.5.5. Pour promouvoir l'accès à la culture, l'URI CFDT investira dans des structures telles que Cezam, Tissé Métisse, Cité Métisse, etc.

Commentaires : Du fait des derniers événements liés à la culture dans notre région, il nous paraissait indispensable qu'un point soit fait dessus.

De plus, l'accès à la culture pour tous, permettra aux citoyens d'avoir un esprit plus critique envers les théories complotistes, fake news, ...

Cela permettra de combattre l'idéologie de l'extrême droite.

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : via ajout de 2 nvx articles.

Nouvel article 1.4.1.9

«?Dans un contexte marqué par l'insécurité politique et la prolifération des fake news et des théories complotistes, l'accès à la Culture devient primordial. Cela souligne l'importance de la culture pour la cohésion sociale?».

+ nouvel article 1.4.6.4

«?La culture est un vecteur de solidarité et un outil d'éducation populaire, essentiels pour lutter contre les inégalités et les préjugés. Au-delà des Activités Sociales et Culturelles, l'URI CFDT influencera les politiques d'accès à la culture au niveau régional et départemental?».

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Se développer et consolider notre 1^{ère} place par l'accompagnement et des pratiques syndicales de proximité, rencontre régulière faite par les élus , représentants CFDT des salariés dans les entreprises pour faire connaître les valeurs de la CFDT.

Commentaires : reconnaître le travail de terrain des élus, représentants CFDT dans les entreprises.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement d'un titre n'apporte pas aux résolutions prises par l'URI.

Articles : 2.4.1.

Texte article : Constats

Articles : 2.4.1.1.

Texte article : Dans un environnement syndical en mutation, le développement de notre organisation est plus que jamais nécessaire. En nous appuyant sur les succès de 2023, nous devons relever les défis posés par la baisse des temps militants et le renouvellement générationnel pour assurer l'avenir de notre syndicat. L'URI CFDT, les syndicats, militants et adhérents doivent unir leurs forces pour faire de l'URI CFDT une organisation syndicale forte et attractive. Chaque adhérent, chaque militant est un maillon essentiel de cette chaîne.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Dans un environnement syndical en mutation, le développement de notre organisation est plus que jamais nécessaire. En nous appuyant sur les succès de 2023, nous devons relever les défis posés par la baisse des temps militants et le renouvellement générationnel pour assurer l'avenir de notre syndicat. L'URI CFDT, les syndicats, militants et adhérents doivent unir leurs forces pour faire de l'URI LA CFDT une organisation syndicale forte et attractive. Chaque adhérent, chaque militant est un maillon essentiel de cette chaîne.

Commentaires : La CONF, les fédérations, les URI, les syndicats, les militants et adhérents font la CFDT. Tous ensemble nous faisons que la CFDT soit une organisation syndicale forte et attractive et pas que l'URI !

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intégrée via l'amendement Métaux Anjou Vendée

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Dans un environnement syndical en mutation, le développement de notre organisation est plus que jamais nécessaire. En nous appuyant sur les succès de 2023, nous devons relever les défis posés par la baisse des temps militants et le renouvellement générationnel pour assurer l'avenir de notre syndicat. L'URI CFDT, les syndicats, militants et adhérents doivent unir leurs forces pour faire de l'URI CFDT une organisation syndicale forte et attractive. Chaque adhérent, chaque militant est un maillon essentiel de cette chaîne.

Dans un environnement syndical en mutation, le développement de notre organisation est plus que jamais nécessaire. En nous appuyant sur les succès de 2023, nous devons relever les défis posés par la baisse des temps militants et le renouvellement générationnel pour assurer l'avenir de notre syndicat. L'URI CFDT, les syndicats, militants et adhérents doivent unir leurs forces pour faire de la CFDT une organisation syndicale forte et attractive. Chaque adhérent, chaque militant est un maillon essentiel de cette chaîne.

Commentaires : Retirer une fois l'URI. Parce que la 1ere OS c'est bien la CFDT et non l'URI CFDT.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Dans un environnement syndical en mutation, le développement de notre organisation est plus que jamais nécessaire. En nous appuyant sur les succès de 2023, nous devons relever les défis posés par la baisse des temps militants et le renouvellement générationnel pour assurer l'avenir de notre syndicat. L'URI CFDT, les syndicats, militants et adhérents doivent unir leurs forces pour faire de la CFDT une organisation syndicale forte et attractive. Chaque adhérent, chaque militant est un maillon essentiel de cette chaîne?».

Articles : 2.4.1.2.

Texte article : La proximité avec leurs collègues fait de nos adhérents les meilleurs relais de terrain pour le développement syndical. Cependant, la culture du développement n'est pas encore suffisamment ancrée au sein de notre organisation. La CFDT Pays de la Loire a un rôle clé à jouer pour renforcer cette dynamique et donner à chaque adhérent les moyens de devenir un véritable ambassadeur. En développant cette culture, nous renforcerons notre organisation et notre capacité à répondre aux enjeux de demain.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La proximité avec leurs collègues fait de nos adhérents les meilleurs relais de terrain pour le développement syndical. Cependant, la culture du développement n'est pas encore suffisamment ancrée au sein de notre organisation. La CFDT Pays de la Loire a un rôle clé à jouer pour renforcer cette dynamique et donner à chaque adhérent les moyens de devenir un véritable acteur de développement. En développant cette culture, nous renforcerons notre organisation et notre capacité à répondre aux enjeux de demain.

Commentaires : Nous sommes tous «acteurs»

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?La proximité avec leurs collègues fait de nos adhérents les meilleurs relais de terrain pour le développement syndical. Cependant, la culture du développement n'est pas encore suffisamment ancrée au sein de notre organisation. La CFDT Pays de la Loire a un rôle clé à jouer pour renforcer cette dynamique et donner à chaque adhérent les moyens de devenir un véritable acteur de développement. En développant cette culture, nous renforcerons notre organisation et notre capacité à répondre aux enjeux de demain?».

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La proximité avec leurs collègues fait de nos adhérents les meilleurs relais de terrain pour le développement syndical. Cependant, la culture du développement n'est pas encore suffisamment ancrée au sein de notre organisation. La CFDT Pays de la Loire a un rôle clé à jouer pour renforcer cette dynamique et donner à chaque adhérent les moyens de devenir un véritable acteur du développement. En développant cette culture, nous renforcerons notre organisation et notre capacité à répondre aux enjeux de demain.

Commentaires : Nous sommes tous acteurs du développement.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : On a pris le précédent.

Articles : 2.4.1.3.

Texte article : De même, nous constatons un décalage entre la représentation syndicale et l'adhésion à la CFDT, certains élus ne franchissant pas le pas de l'adhésion pendant leur mandature.

Articles : 2.4.1.4.

Texte article : Depuis le Congrès de 2018, la CFDT a fait du « droit à l'accompagnement » une priorité. Le Congrès de Lyon en 2022 a renforcé cet engagement en proposant un accompagnement systématique des nouvelles sections. En accompagnant les sections dès leurs premiers pas, nous leur permettons de s'imprégner de nos valeurs et de mettre en œuvre un syndicalisme d'adhérents, axé sur le développement et l'action revendicative, contribuant à conserver notre

place de 1ère organisation syndicale nationale.

Articles : 2.4.1.5.

Texte article : Notre maillage territorial a constitué l'ossature de notre réseau d'action lors des mobilisations contre la réforme des retraites, démontrant ainsi son efficacité pour faire entendre la voix des travailleurs et défendre leurs droits. La réussite de ces actions de proximité repose sur la complémentarité des compétences et des expertises de la coordination des champs professionnels et de l'interprofessionnel.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Notre maillage territorial a constitué l'ossature de notre réseau d'action lors des mobilisations contre la réforme des retraites, démontrant ainsi son efficacité pour faire entendre la voix des travailleurs et défendre leurs droits. La réussite de ces actions de proximité repose sur la complémentarité des compétences et des expertises de la coordination des champs professionnels et de l'interprofessionnel, au sein des UTI et des API.

Commentaires : Mettre en avant les UTI et les API nous semble important, et dans ce paragraphe c'est l'idéal.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Notre maillage territorial a constitué l'ossature de notre réseau d'action lors des mobilisations contre la réforme des retraites, démontrant ainsi son efficacité pour faire entendre la voix des travailleurs et défendre leurs droits. La réussite de ces actions de proximité repose sur la complémentarité des compétences et des expertises de la coordination des champs professionnels et de l'interprofessionnel, au sein des UTI et des API?».

Articles : 2.4.2.

Texte article : Développer la CFDT

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : Développer la CFDT

Commentaires : Il n'y a pas d'article sur l'accompagnement des sections de télétravailleurs. Comment l'URI se positionne-t-elle sur le sujet ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'amendement.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Développer la CFDT.

Faire connaître la CFDT aux travailleurs et aux sympathisants et leur proposer l'adhésion.

Commentaires : Ajouter un sous titre pour être plus explicite.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas de plus-value.

Articles : 2.4.2.1.

Texte article : Après une expérimentation récente, l'URI CFDT développera un module « les essentiels de la CFDT » à destination des sympathisants, pour leur faire découvrir la CFDT et les avantages d'être adhérent. Il sera éligible au congé de formation (CFESSE-CFS).

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Après une expérimentation récente, l'URI CFDT développera un module « les essentiels de la CFDT » à destination des salariés et notamment des sympathisants, pour leur faire découvrir la CFDT et les avantages d'être adhérent. Il sera éligible au congé de formation (CFESSE-CFS).

Commentaires : Elargir notre action de développement au delà des sympathisants.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Les non sympathisants ne viendront pas.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Après une expérimentation récente, l'URI CFDT développera un module « les essentiels de la CFDT » à destination des sympathisants, pour leur faire découvrir la CFDT et les avantages d'être adhérent. Il sera éligible au congé de formation (CFESSE-CFS), après validation du syndicat.

Commentaires : Sur la volonté de l'URI de répercuter les frais annexes de ses formations les syndicats doivent pouvoir valider ou non.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'éligibilité du module ne nécessite pas la validation du syndicat.

Articles : 2.4.2.2.

Texte article : Pour favoriser l'adhésion des élus CFDT non-adhérents, l'URI CFDT, en lien avec les syndicats organisera des événements locaux au sein des UTI et API afin de leur faire découvrir les valeurs, les actions et les bénéfices de l'adhésion à la CFDT.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Pour favoriser l'adhésion des élus CFDT non-adhérents, l'URI CFDT, à la demande des syndicats organisera des événements locaux au sein des UTI et API afin de leur faire découvrir les valeurs, les actions et les bénéfices de l'adhésion à la CFDT.

Commentaires : Arrêtez de squeezer les syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La formulation initiale montre bien la volonté de l'URI de ne pas squeezer les syndicats.

Articles : 2.4.2.3.

Texte article : Nous utiliserons l'outil OSCAR (Outil de gestion et de suivi des contacts) pour inviter les sympathisants aux soirées découverte et autres événements préalablement définis, ou leur proposer l'adhésion à des moments clés (par exemple période de l'adhésion découverte).

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : SUPPRESSION de l'article

Commentaires : N'est pas conforme aux RGPD.

Les sympathisants ont donné leur coordonnées en toutes confiance au syndicat, pas l'ensemble de la CFDT

Peu aller à l'encontre des la stratégie du syndicat.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : OSCAR est un outil confédéré et développé dans le respect des règles RGPD. Les communications éventuelles via OSCAR seront transmises aux syndicats. Par ailleurs les «?contacts?» enregistrés dans OSCAR sont aussi alimentés par l'interpro de proximité.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : Nous utiliserons l'outil OSCAR (Outil de gestion et de suivi des contacts) pour inviter les sympathisants aux soirées découverte et autres événements préalablement définis, ou leur proposer l'adhésion à des moments clés (par exemple période de l'adhésion découverte), en ayant soin d'informer les syndicats au préalable de ces soirées et des participants relevant de son périmètre.

Commentaires :

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Nous utiliserons l'outil OSCAR (Outil de gestion et de suivi des contacts) pour inviter les sympathisants aux soirées découverte et autres événements préalablement définis, ou leur proposer l'adhésion à des moments clés (par exemple période de l'adhésion découverte) , en ayant soin d'informer les syndicats au préalable de ces soirées et des participants relevant de son périmètre.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Article à supprimer

Commentaires : Non conforme avec le RGPD. Les personnes qui donnent leur contact à leur section ou au syndicat n'ont pas validé d'avoir des infos par une autre structure CFDT. Les propositions de l'URI pourraient aller à l'encontre de la stratégie du syndicat. Ou alors, il faut indiquer que la proposition passera par le syndicat (mail clé en main par exemple).

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : OSCAR est un outil confédéré et développé dans le respect des règles RGPD. Les communications éventuelles via OSCAR seront

transmises aux syndicats. Par ailleurs les «?contacts?» enregistrés dans OSCAR sont aussi alimentés par l'interpro de proximité.

Articles : 2.4.2.4.

Texte article : La visibilité de la CFDT, que ce soit dans son action interprofessionnelle ou dans les entreprises doit être renforcée pour susciter l'intérêt et l'envie d'adhérer. Pour cela, l'URI CFDT continuera à développer sa présence sur des réseaux sociaux, et sa relation avec les médias et presse régionaux et locaux.

3F4407M - SYNDICAT CFDT PROTECTION SOCIALE PAYS DE LA LOIRE

Propositions de modification : La visibilité de la CFDT, que ce soit dans son action interprofessionnelle ou dans les entreprises doit être renforcée pour susciter l'intérêt et l'envie d'adhérer. Pour cela, l'URI CFDT continuera à développer son site internet, sa présence sur des réseaux sociaux, et sa relation avec les médias et presse régionaux et locaux. Les salariés doivent trouver facilement la CFDT. L'URI CFDT s'engage à mettre l'indication des locaux et des horaires d'ouverture sur le site internet et sur les entrées de chaque union locale.

Rajout de deux articles :

2.4.2.4 bis Il faut renforcer notre communication et la rendre plus efficace. Cela passe par le recrutement d'un chargé de communication.

2.4.2.4 ter L'URI CFDT s'engage à adapter ses supports de communication en fonction de son canal de diffusion.

Commentaires : Le site internet de l'URI n'est pas à jour. Les indications concernant les lieux et les horaires d'ouverture sont introuvables pour certains départements. Le fait d'avoir des indications claires permettra de ne pas décourager les salariés qui viendraient de manière inopinée.

La communication est aujourd'hui très importante, notamment du fait des réseaux sociaux. Il faut une communication punchy et qui parle à tous. Avoir un chargé de communication nous paraît important pour se développer et être visible. De plus, il n'est pas possible d'utiliser les mêmes supports pour le site internet, facebook, tiktok, instagram, linkedin,

Avis de la commission : Nouvelle formulation

Argumentaire de la commission : La mention du site internet est intégrée dans cet article

+ ajout d'un nouvel article 2.4.2.5? :

« Il faut renforcer notre communication et la rendre plus efficace. L'URI CFDT s'engage à adapter ses supports de communication en fonction de son canal de diffusion? ».

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : La visibilité de la CFDT, que ce soit dans son action interprofessionnelle, dans les entreprises et dans les fonctions publiques, doit être renforcée pour susciter l'intérêt et l'envie d'adhérer. Pour cela, l'URI CFDT continuera à développer sa présence sur des réseaux sociaux, et sa relation avec les médias et presse régionaux et locaux.

Commentaires : Ne pas oublier les fonctions publiques.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : “La visibilité de la CFDT, que ce soit dans son action interprofessionnelle, dans les entreprises et dans les fonctions publiques, doit être renforcée pour susciter l'intérêt et l'envie d'adhérer. Pour cela, l'URI CFDT continuera à développer sa présence sur des réseaux sociaux, et sa relation avec les médias et presse régionaux et locaux.”

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : La visibilité de la CFDT, que ce soit dans son action interprofessionnelle ou dans les entreprises doit être renforcée pour susciter l'intérêt et l'envie d'adhérer. Pour cela, l'URI CFDT développera sa présence sur des réseaux sociaux, et sa relation avec les médias et presse régionaux et locaux rentrant dans les valeurs de la CFDT.

Commentaires : Doit-on encore promouvoir des réseaux sociaux, presses ou médias qui sont proches, lobbyings, personnalités, dirigeants ou partis politiques prônant l'exclusiviste ??? (Exemple X, META, Facebook, etc.)

Avis de la commission : Porté aux débats

Argumentaire de la commission : AVIS DE LA COMMISSION = POUR

Articles : 2.4.2.5.

Texte article : L'URI CFDT continuera aussi à proposer aux militants des modules de formation et d'accompagnement sur la rédaction de tracts, et d'expression aux médias. L'URI CFDT proposera une formation à destination des militants pour mieux utiliser les réseaux sociaux et optimiser la visibilité.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera aussi à proposer aux militants des modules de formation et d'accompagnement sur la rédaction de tracts, et d'expression aux médias. L'URI CFDT proposera une formation à destination des militants pour mieux utiliser les réseaux sociaux et optimiser la visibilité.

L'URI CFDT continuera aussi à proposer aux syndicats, des modules de formation et d'accompagnement sur la rédaction de tracts, et d'expression aux médias à destination des militants. L'URI CFDT proposera une formation aux syndicats à destination des militants pour mieux utiliser les réseaux sociaux et optimiser la visibilité.

Commentaires : Ajouter les syndicats dans ce paragraphe, encore une fois le lien direct avec l'URI est bien les syndicats

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La mention «?aux militants?» fait référence au public visé et non le process. La résolution affiche l'objectif et non pas les moyens.

Articles : 2.4.2.6.

Texte article : Pour les travailleurs des TPE (Très Petites Entreprises) : L'URI CFDT continuera à contacter les adhérents TPE dans le but de les fidéliser et structurer des collectifs adhérents TPE, via la mise en place d'Unité Territoriale TPE.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Pour les travailleurs des TPE (Très Petites Entreprises) : L'URI CFDT continuera à contacter les adhérents TPE dans le but de les fidéliser et structurer des collectifs adhérents TPE, via la mise en place d'Unité Territoriale TPE.

Pour les travailleurs des TPE (Très Petites Entreprises) : L'URI CFDT continuera à proposer aux syndicats de contacter les adhérents TPE dans le but de les fidéliser et structurer des collectifs adhérents TPE, via la mise en place d'Unité Territoriale TPE.

Commentaires : "Ajouter : ""continuera de proposer aux syndicats de contacter les adhérents ...""

Ce service est utile pour les syndicats en difficultés main ne peut-être automatique pour les syndicats faisant le travail. "

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La mention «?aux militants?» fait référence au public visé et non le process. La résolution affiche l'objectif et non pas les moyens. Les syndicats seront bien dans la boucle.

Articles : 2.4.2.7.

Texte article : Pour les cadres : L'URI CFDT poursuivra sa politique de développement et de fidélisation, notamment par l'organisation d'afterworks à destination des adhérents et sympathisants cadres. L'URI continuera à déployer des modules d'accompagnement aux sections syndicales pour la syndicalisation des cadres, et leur permettre de les impliquer dans la vie de la section en tenant compte de leur spécificité.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Pour les cadres : L'URI CFDT poursuivra sa politique de développement et de fidélisation, notamment par l'organisation d'afterworks à destination des adhérents et sympathisants cadres.

L'URI continuera à déployer des modules d'accompagnement auprès des syndicats, ou à leur demande auprès des sections, pour la syndicalisation des cadres. Cela leur permettra de s'impliquer dans la vie du syndicat, de la section en tenant compte de leur spécificité.

Commentaires : Le syndicat reste l'organe politique de base de la CFDT.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La mention «?aux sections?» fait référence au public visé et non le process. La résolution affiche l'objectif et non pas les moyens.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Pour les cadres : L'URI CFDT poursuivra sa politique de développement et de fidélisation, notamment par l'organisation d'afterworks à destination des adhérents et sympathisants cadres. L'URI continuera à déployer des modules d'accompagnement aux sections syndicales pour la syndicalisation des cadres, et leur permettre de les impliquer dans la vie de la section en tenant compte de leur spécificité.

Pour les cadres : L'URI CFDT poursuivra sa politique de développement et de fidélisation, notamment par l'organisation d'afterworks à destination des adhérents et sympathisants cadres. L'URI continuera à déployer des modules d'accompagnement aux sections syndicales par le biais des syndicats pour la syndicalisation des cadres, et leur permettre de les impliquer dans la vie de la section en tenant compte de leur spécificité.

Commentaires : "Ajouter : ""par le biais des syndicats""

L'URI se doit de respecter les syndicats. Elle ne peut rentrer en relation avec les SSE qu'avec le syndicat concerné. Si toutefois le lien n'est pas établi avec la section, l'article est hors sujet et il convient d'aider le syndicat lui-même par le biais de sa fédération."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : La résolution affiche l'objectif et non pas les moyens. Les syndicats sont bien dans la boucle.

Articles : 2.4.2.8.

Texte article : Pour les travailleurs des plateformes : l'URI CFDT organisera des actions de terrain pour aller à leur rencontre, faire connaître UNION, et impulser la création de collectifs notamment à Nantes, Angers et Le Mans.

Articles : 2.4.2.9.

Texte article : Pour les jeunes travailleurs : L'URI CFDT organisera des temps de rencontre dans les CFA, les écoles et les universités, ainsi que dans les Habitats Jeunes, notamment lors des opérations « adhésion découverte », « Réponses A Emporter » et « Saisonnières ».

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Pour les jeunes travailleurs : L'URI CFDT organisera et financera des temps de rencontre dans les CFA, les écoles et les universités, ainsi que dans les Habitats Jeunes, notamment lors des opérations « adhésion découverte », « Réponses A Emporter » et « Saisonnières ».

Commentaires : Action à l'initiative de l'URI

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le détail des actions, les moyens mobilisés et leur financement seront décidés par le bureau régional. La résolution affiche nos objectifs sans entrer dans les questions opérationnelles.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Pour les jeunes travailleurs : L'URI CFDT organisera des temps de rencontre dans les CFA, les établissements secondaires et les universités, ainsi que dans les Habitats Jeunes, notamment lors des opérations « adhésion découverte », « Réponses A Emporter » et « Saisonnières ».

Commentaires : Précisions car de quelles écoles parle-t-on ?

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le terme école fait référence aux établissements d'études supérieures et secondaires. Un amendement a été intégré par ailleurs pour promouvoir le syndicalisme auprès des élèves.

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Pour les jeunes travailleurs : L'URI CFDT organisera des temps de rencontre dans les CFA, les écoles et les universités, ainsi que dans les Habitats Jeunes, notamment lors des opérations « adhésion découverte », « Réponses A Emporter » et « Saisonnières ».

Ajouter à la fin, en insérant si besoin un nouveau paragraphe :

Pour l'ensemble des travailleurs : l'URI CFDT et les syndicats proposeront des temps de visibilité conviviaux notamment lors de Réponses à Emporter.

Commentaires : Il faut profiter de RAE pour tenter des actions moins formelles, plus conviviales, pour attirer du monde et pas seulement les publics ciblés.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement proposé n'améliore pas le texte initial. L'interpro monte déjà des opérations originales, innovantes ou conviviales lors de RAE. Avec plus ou moins de succès.

Articles : 2.4.2.10.

Texte article : L'URI CFDT, les syndicats, les sections CFDT des Pays de la Loire obtiennent régulièrement des avancées pour les travailleurs. Ces résultats sont des leviers de syndicalisation, et c'est pourquoi, il nous faut constamment placer au cœur des pratiques revendicatives, de négociation et de dialogue social, l'enjeu du développement.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT, les syndicats, les sections CFDT des Pays de la Loire obtiennent régulièrement des avancées pour les travailleurs. Ces résultats sont des leviers de syndicalisation, et c'est pourquoi, il nous faut constamment placer au cœur des pratiques revendicatives, de négociation et de dialogue social, l'enjeu du développement.

AJOUTER à la fin du 2.4.2.10 "...du développement et communiquer sur ces résultats auprès des syndicats."

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : l'article n'aborde pas la volonté de l'URI de communiquer ou pas les résultats aux syndicats, mais plutôt l'objectif de faire le lien entre les victoires syndicales et proposition d'adhésion.

Articles : 2.4.2.11.

Texte article : L'URI CFDT accompagnera les syndicats à la construction et à la réalisation de leurs plans de développement en lien avec les objectifs qu'ils se sont fixés. L'URI propose aux syndicats des diagnostics personnalisés, des outils méthodologiques, des formations adaptées, des supports de communication.

Articles : 2.4.2.12.

Texte article : L'URI CFDT et les syndicats renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région.

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'URI CFDT et les syndicats renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations. De même, l'URI CFDT contribuera à faire connaître la CFDT Retraités et incitera les syndicats à fidéliser les adhérents partant en retraite en favorisant les transferts vers les syndicats de retraités.

Commentaires : Ajout sur l'importance des transferts vers les retraités

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Un amendement porté par l'UTR 53 aborde ce sujet. Il est mis en débat pour intégration.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT à la demande des syndicats, renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région.

Commentaires : Pour une bonne collaboration, le syndicat fera la demande

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'interpro peut avoir des objectifs de représentation CFDT dans des entreprises ou établissements phares sur le territoire. Cela se fait toujours en concertation avec le syndicat. L'URI n'est pas un simple prestataire de services.

1D4405R - SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : L'URI CFDT et les syndicats renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région notamment via les négociations des protocoles d'accords préélectorales (PAP).

Commentaires : Les négociations des PAP restent, indéniablement, le meilleur moyen pour la création de nouvelles SSE.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «L'URI CFDT et les syndicats renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région, notamment via les négociations des protocoles d'accords préélectorales (PAP)»

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT et les syndicats renforceront leur collaboration pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région, en y incluant le secteur associatif des secteurs de la culture et du sport amateur fréquentés par de nombreux citoyens et où travaillent de nombreux isolés qui peuvent avoir besoin de la CFDT.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : commencer une liste d'exemples nous ferait oublier un secteur. L'effort particulier vers les associations des secteurs de la culture et du sport renvoie plutôt à une décision fédérale.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT renforcera sa collaboration avec les syndicats pour de nouvelles implantations CFDT dans les entreprises et les administrations en région.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Le texte initial propose un engagement mutuel.

Articles : 2.4.2.13.

Texte article : L'URI CFDT et les syndicats identifieront les sections syndicales à fort potentiel de nouvelles adhésions à la CFDT pour s'y développer : écart entre une forte représentativité et un faible nombre d'adhérents, écart entre le nombre de salariés et le nombre d'adhérents, équipes CFDT avec des élus CFDT non adhérents.

Articles : 2.4.2.14.

Texte article : Le module de formation « Osez proposer l'adhésion » est un outil efficace pour impulser auprès d'une section une dynamique de syndicalisation, mais trop peu de sections s'en emparent. Ainsi, l'URI CFTD, avec l'appui des syndicats, s'engage à augmenter le nombre de sections formées à OPA, et à proposer un accompagnement ARC à la suite de cette formation pour la mise en œuvre d'un plan d'action suivi.

1B8506I - SYNDICAT CFTD CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Le module de formation « Osez proposer l'adhésion » est un outil efficace pour impulser auprès d'une section une dynamique de syndicalisation, mais trop peu de sections s'en emparent. Ainsi, l'URI CFTD, avec l'appui des syndicats demandeurs, s'engage à augmenter le nombre de sections formées à OPA, et à proposer un accompagnement ARC à la suite de cette formation pour la mise en œuvre d'un plan d'action suivi.

Commentaires : Sur le principe de souveraineté des Syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : nous sommes tous acteurs du développement.

Articles : 2.4.2.15.

Texte article : Elle s'organise à tous les niveaux pour gagner le 3ème cycle des élections CSE dans le privé (2025-2028), les élections Fonctions Publiques de 2026, les élections TPE de 2028.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : Elle s'organise (comment???) à tous les niveaux pour gagner le 3ème cycle des élections CSE dans le privé (2025-2028), les élections Fonctions Publiques de 2026, les élections TPE de 2028.

Commentaires : Préciser les actions

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'amendement proposé. Le plan d'action sera validé par le futur bureau régional.

Articles : 2.4.2.16.

Texte article : L'URI développera les formations « Négocier un protocole d'accord préélectoral » et travaillera à constituer des réseaux de négociateurs.

Articles : 2.4.2.17.

Texte article : L'URI, avec l'appui des syndicats devra former plus de sections CFTD à « Préparer et gagner les Elections ».

Un accompagnement ARC pourra être proposé à la suite de cette formation pour les soutenir dans la réalisation de leur campagne électorale.

9A5302N - UTR CFTD MAYENNE

Propositions de modification : L'URI, avec l'appui des syndicats devra former plus de sections CFTD à « Préparer et gagner les Elections ».

Un accompagnement ARC pourra être proposé à la suite de cette formation pour les soutenir dans la réalisation de leur campagne électorale.

2.4.2.18 L'URI CFTD et les syndicats de salariés renforceront leur collaboration avec les syndicats de retraités pour transférer leurs adhérents nouvellement retraités.

Commentaires : Proposition d'un article à créer 2.4.2.18. ou ailleurs (2.4.2.12bis.)

C'est un peu simplet de ne citer les UTR qu'au 2.4.3.13 pour dire qu'ils doivent bosser, tout en les ignorant dans tout le reste du texte. Comme dans la vie de nos structures d'ailleurs.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Nous mettons en débat votre amendement précédent sur le même sujet.

1B8506I - SYNDICAT CFTD CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : L'URI, sur demande des syndicats, devra former plus de sections CFTD à « Préparer et gagner les Elections ».

Un accompagnement ARC pourra être proposé à la suite de cette formation pour les soutenir dans la réalisation de leur campagne électorale.

Commentaires : Sur le principe de souveraineté des Syndicats.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : nous sommes tous acteurs du développement.

Articles : 2.4.3.

Texte article : L'accompagnement des militants et des sections dans leurs pratiques syndicales

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'accompagnement des Syndicats dans leurs pratiques syndicales

Accompagner les syndicats

Commentaires : L'URI est au service des syndicats et non des sections directement sauf demande du syndicat. Voir résolution de la Conf.

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'URI n'est pas au service des syndicats. Elle est au service de toute la CFDT dans son ensemble?: de la confédération jusqu'aux adhérents. Elle est même parfois au service de l'ensemble des travailleurs et citoyens du territoire.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'accompagnement des militants et des sections dans leurs pratiques syndicales

AJOUTER à la fin du 2.4.2.3 "La CFDT régionale prendra soin d'informer les syndicats en amont de ces événements."

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : L'amendement proposé n'est pas clair. En l'absence de commentaires nous ne pouvons pas l'intégrer.

Articles : 2.4.3.1.

Texte article : L'URI CFDT continuera de planifier au minimum une session de formation « Accompagnant ARC » par an, avec l'objectif que tous les syndicats affiliés à l'URI CFDT disposent d'accompagnants formés.

3A7201U - SYND. CFDT SERV SANTE ET SERV. SOCIAUX DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT continuera de planifier au minimum une session de formation « Accompagnant ARC » par an, avec l'objectif que tous les syndicats affiliés à l'URI CFDT disposent d'accompagnants formés.

Commentaires :

Avis de la commission : Rejeté
Argumentaire de la commission : Pas d'amendement

Articles : 2.4.3.2.

Texte article : L'URI CFDT poursuivra le dispositif de formation continue des « Accompagnants ARC » permettant une montée en compétences sur des thématiques internes ou revendicatives précises.

Articles : 2.4.3.3.

Texte article : Les syndicats, en envoyant leurs militants en formation ARC, s'engagent à mettre en œuvre concrètement ce droit à l'accompagnement au sein de leurs structures. Le réseau ARC intervient lorsque le syndicat ne peut proposer l'offre systématique d'accompagnement (quand le syndicat a déjà une pratique, l'offre vient en complément, vient étoffer l'existant si besoin). Dans ce cas, le syndicat est informé de la démarche et du suivi. L'URI CFDT favorisera des co-accompagnements pro et interpro dans cette éventualité

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : Les syndicats, en envoyant leurs militants en formation ARC, s'engagent à mettre en œuvre concrètement ce droit à l'accompagnement au sein de leurs structures.

Le réseau ARC intervient à la demande du syndicat si celui-ci ne peut proposer systématiquement l'offre d'accompagnement (quand le syndicat a déjà une pratique, l'offre peut venir en complément pour étoffer l'existant si besoin). Dans ce cas, le syndicat est informé régulièrement de la démarche et du suivi. L'URI CFDT favorisera des co-accompagnements pro et interpro dans cette éventualité

Commentaires : L'URI est au service des syndicats et non des sections directement sauf demande du syndicat. Voir résolution de la Conf

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Idée intégrée par l'amendement d'INTERCO 49

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : Les syndicats, en envoyant leurs militants en formation ARC, s'engagent à mettre en œuvre concrètement ce droit à l'accompagnement au sein de leurs structures. Le réseau ARC intervient lorsque le syndicat ne peut proposer l'offre systématique d'accompagnement (quand le syndicat a déjà une pratique, l'offre vient en complément, vient étoffer l'existant si besoin). Dans ce cas, le syndicat doit être informé au préalable et valider la démarche et le suivi. L'URI CFDT favorisera des co-accompagnements pro et interpro dans cette éventualité

Commentaires : Le syndicat ne peut pas simplement être informé d'une démarche déjà décidée. Il doit intervenir en amont en validant le principe d'une intervention. Il peut y avoir des éléments que l'URI ne connaît pas et qui sont nécessaires à l'accompagnement, ou permettent de comprendre le choix du syndicat.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Les syndicats, en envoyant leurs militants en formation ARC, s'engagent à mettre en œuvre concrètement ce droit à l'accompagnement au sein de leurs structures. Le réseau ARC intervient lorsque le syndicat ne peut proposer l'offre systématique d'accompagnement (quand le syndicat a déjà une pratique, l'offre vient en complément, vient étoffer l'existant si besoin). Dans ce cas, le syndicat doit être informé au préalable et valider la démarche et le suivi. L'URI CFDT favorisera des co-accompagnements pro et interpro dans cette éventualité?»

Articles : 2.4.3.4.

Texte article : Pour chaque nouvelle section, un diagnostic ARC pourra être proposé car c'est une étape indispensable afin d'adapter les actions de formation et de soutien par le syndicat et l'interpro. Le diagnostic est un outil méthodologique qui permet d'évaluer les besoins spécifiques d'une nouvelle section syndicale avec ses adhérents.

1D4904O - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE

Propositions de modification : Pour chaque nouvelle section, un diagnostic ARC pourra être proposé car c'est une étape indispensable afin d'adapter les actions de formation et de soutien par le syndicat et l'interpro. Le diagnostic est un outil méthodologique qui permet d'évaluer les besoins spécifiques d'une nouvelle section syndicale avec ses adhérents.

Pour chaque nouvelle section, un diagnostic ARC pourra être proposé par le biais du syndicat, car c'est une étape indispensable afin d'adapter les actions de formation et de soutien par le syndicat et l'interpro. Le diagnostic est un outil méthodologique qui permet d'évaluer les besoins spécifiques d'une nouvelle section syndicale avec ses adhérents.

Commentaires : "Ajouter : ""par le biais des syndicats""

L'URI se doit de respecter les syndicats. Elle ne peut rentrer en relation avec les SSE qu'avec le syndicat concerné. Si toutefois le lien n'est pas établi avec la section, l'article est hors sujet et il convient d'aider le syndicat lui-même par le biais de sa fédération."

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Cf plus haut.

1B8506I - SYNDICAT CFDT CONSTRUCTION ET BOIS DE VENDEE

Propositions de modification : Pour chaque nouvelle section, un diagnostic ARC sera proposé car c'est une étape indispensable afin d'adapter les actions de formation et de soutien par le syndicat et l'interpro. Le diagnostic est un outil méthodologique qui permet d'évaluer les besoins spécifiques d'une nouvelle section syndicale avec ses adhérents.

Commentaires : Pour être plus cohérent avec le reste du paragraphe qui évoque le côté indispensable...

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : Pour chaque nouvelle section, un diagnostic ARC sera proposé car c'est une étape indispensable afin d'adapter les actions de formation et de soutien par le syndicat et l'interpro. Le diagnostic est un outil méthodologique qui permet d'évaluer les besoins spécifiques d'une nouvelle section syndicale avec ses adhérents.

Articles : 2.4.3.5.

Texte article : Les syndicats ayant des accompagnants ARC s'engagent à recenser leurs accompagnements réalisés via l'outil mis à disposition. Cela permettra de réaliser des points d'étape réguliers entre L'URI CFDT et le syndicat sur l'accompagnement des nouvelles sections.

Articles : 2.4.3.6.

Texte article : L'URI CFDT poursuivra l'animation du réseau partenaires experts sur la région et dans les territoires : cela permet de consolider le réseau à l'échelle régionale et territoriale, renforcer l'expertise collective et mieux répondre aux spécificités locales. Dans cet objectif, l'URI CFDT continuera à promouvoir et décliner en région les conventions

nationales signées avec les différents partenaires experts.

Articles : 2.4.3.7.

Texte article : L'URI CFDT structurera la « cellule de crise » comme un dispositif dédié à l'accompagnement des équipes CFDT confrontées à des restructurations de leur entreprise. Pour renforcer la résilience des collectifs face à ces situations de crise, il est essentiel de structurer ce dispositif dédié et leur offrir un accompagnement personnalisé. Il doit aider les équipes CFDT à surmonter les difficultés et à trouver des solutions adaptées dans l'intérêt des travailleurs.

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : RAJOUTER :

Les fonctions publiques ne seront pas impactées par cet article.

Commentaires : Les restructurations dans les FP se font par le biais des CST ou CSA. De plus, elles n'engagent pas de licenciement mais d'un repositionnement des agents concernés ou d'un non remplacement en cas de départ à la retraite (ou autre).

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Ce n'est pas vrai. Des restructurations dans des établissements publics peuvent donner lieu à des licenciements. De plus les experts peuvent conseiller les militants CFDT sur la gestion des différents impacts de réorganisation.

Articles : 2.4.3.8.

Texte article : Dans cet objectif l'URI CFDT pourra dégager des moyens humains et financiers dans leur collaboration avec les partenaires experts.

Articles : 2.4.3.9.

Texte article : L'URI CFDT organisera et mettra en visibilité le C Interne de l'ARC Pays de la Loire, en commençant par les mandats CFDT, véritables ressources en matière de protection sociale, de droit du travail et de nombreux sujets d'actualités qui permettent aux militants de bénéficier de conseils et de soutien.

Articles : 2.4.3.10.

Texte article : Un maillage territorial efficace est un levier puissant pour consolider les structures syndicales et promouvoir des actions syndicales plus locales et plus proches des besoins des travailleurs.

Articles : 2.4.3.11.

Texte article : Les antennes de proximité interprofessionnelles (API), revitalisées sur l'ensemble du territoire, accueillent les travailleurs lors de permanences et proposent des formations. Cependant, leur fonctionnement repose sur l'engagement et le dévouement d'un nombre limité de militants notamment retraités, et tous les secteurs professionnels ne contribuent pas de manière égale à leur dynamisation.

9A4406Q - UTR CFDT LOIRE ATLANTIQUE

Propositions de modification : Les antennes de proximité interprofessionnelles (API), revitalisées sur l'ensemble du territoire, accueillent les travailleurs lors de permanences et proposent des formations. Cependant, leur fonctionnement repose sur l'engagement et le dévouement et l'expérience d'un nombre limité de militants notamment retraités, et tous les secteurs professionnels ne contribuent pas de manière égale à leur dynamisation.

Commentaires : complément de vocabulaire

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : «?Les antennes de proximité interprofessionnelles (API), revitalisées sur l'ensemble du territoire, accueillent les travailleurs lors de permanences et proposent des formations. Cependant, leur fonctionnement repose sur l'engagement, le dévouement et l'expérience d'un nombre limité de militants notamment retraités, et tous les secteurs professionnels ne contribuent pas de manière égale à leur dynamisation?».

Articles : 2.4.3.12.

Texte article : L'URI CFDT, avec l'appui des syndicats et UTR s'engage à organiser, maintenir, et développer notre maillage territorial (API).

Articles : 2.4.3.13.

Texte article : L'URI CFDT soutiendra les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un salarié hors entreprise en proximité », « Formation juridique de base »).

2A7201S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT soutiendra les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un travailleur hors lieu de travail en proximité », « Formation juridique de base »).

Commentaires : Les API accueillent aussi bien du public comme du privé.

Travailleur et lieu de travail incluent tout le monde

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : L'URI CFDT soutiendra et accompagnera les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un travailleur hors lieu de travail en proximité », « Formation juridique de base »).

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT soutiendra les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un salarié hors entreprise en proximité », « Formation juridique de base »).

Commentaires : Suggestion : Ajouter un glossaire à la fin du document notamment sur le jargon et les acronymes

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Pas d'amendement.

3H4401S - SYNDICAT CFDT COMMUNICAT. CONS. CULTURE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE

Propositions de modification : L'URI CFDT soutiendra les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un salarié hors entreprise en proximité », « Formation juridique de base »).

Commentaires : AJOUTER un "2.5 - synchroniser les instances régionales avec le calendrier de restauration du FJT d'Angers. "

AJOUTER un "2.5.1 - La CFDT régionale veillera à ce que les membres du BR aient frites à la cantine une fois par mois"

AJOUTER un "2.5.2 - La CFDT régionale prendra langue avec l'économe du FJT d'Angers pour remettre le jour de couscous le vendredi"

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : Amendement trop riche en féculents :)

1D7202M - SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE

Propositions de modification : L'URI CFDT soutiendra et accompagnera les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un salarié hors entreprise en proximité », « Formation juridique de base »).

Commentaires : Il est bien de soutenir Les militants qui s'y investissent mais il faut aussi les accompagner.

Avis de la commission : Intégré

Argumentaire de la commission : L'URI CFDT soutiendra et accompagnera les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un travailleur hors lieu de travail en proximité », « Formation juridique de base »).

2A4901S - SYNDICAT INTERCO CFDT DE MAINE ET LOIRE

Propositions de modification : L'URI CFDT soutiendra les militants qui s'y investissent : en renforçant les liens entre acteurs Interprofessionnels régionaux, départementaux et locaux, en organisant un réseau des animateurs des API et en leur proposant des formations, par exemple : « Accueillir un salarié hors entreprise en proximité », « Formation juridique de base »).

Ajouter un 2.3.4.14

Les mandatés CFDT seront mis en lien avec les syndicats et les sections des champs sur lesquels ils ont mandat, pour qu'ils connaissent les représentants CFDT et leurs revendications et les soutiennent autant que possible.

Commentaires : Les syndicats et leurs sections ne connaissent pas toujours les mandatés dans leur propre champ, et n'ont pas toujours de réponse quand ils demandent du soutien. Les mandatés votent parfois des décisions qui vont à l'encontre du combat CFDT en interne !

Avis de la commission : Rejeté

Argumentaire de la commission : idée intégrée par un amendement sur la partie de la résolution sur la protection des travailleurs.